



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank
Croire en vous

RAPPORT FINANCIER 2025

ir.attijariwafabank.com



SOMMAIRE

6

PRÉSENTATION

14

ENVIRONNEMENT BANCAIRE
ET FINANCIER

9

ENVIRONNEMENT
MACRO-ÉCONOMIQUE

21

ANALYSE DES RÉSULTATS
DU GROUPE

33

GESTION GLOBALE
DES RISQUES

11

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

32

PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES DU GROUPE

66

PILIER III



ÉTATS FINANCIERS 2025

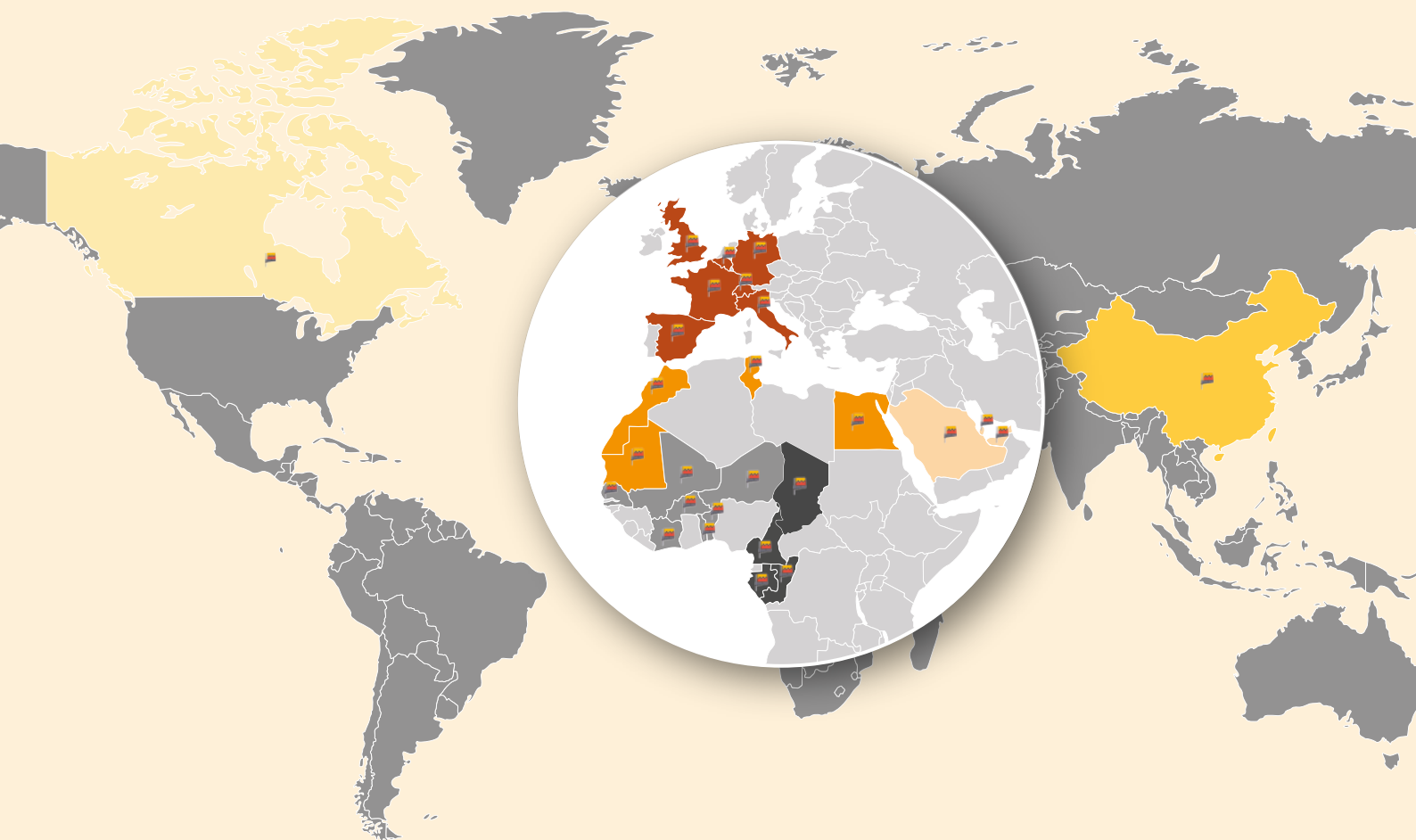
79
COMPTES
CONSOLIDÉS

112
COMPTES
SOCIAUX

135
EXTRAIT
DU RAPPORT ESG

ATTIJARIWafa BANK,
**UN GROUPE BANCAIRE
ET FINANCIER**
À VOCATION
INTERNATIONALE





- Europe
- Afrique du Nord
- CEMAC
- UMOA
- Moyen-Orient
- Asie
- Amérique

PRÉSENTATION

Attijariwafa bank EN CHIFFRES

22 052

collaborateurs

437

agences en Afrique
du Nord

52 points de vente

en Europe, au Moyen-
Orient et en Amérique

5 593

agences au Maroc

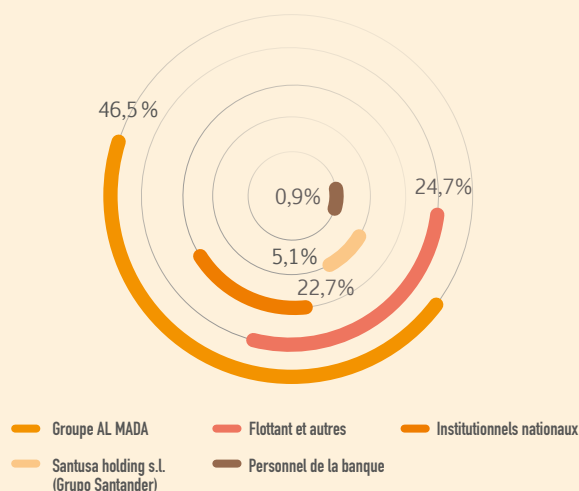
1 251

agences en Afrique
de l'Ouest

716

agences en Afrique
Centrale

Actionnariat au 31 décembre 2025



À propos d'Attijariwafa bank

Créé en 2004, à travers la fusion entre la Banque Commerciale du Maroc (fondée en 1911) et Wafabank (fondée en 1904), Attijariwafa bank est leader incontesté au Maroc et 5ème* en Afrique en terme du total bilan.

Attijariwafa bank est le premier groupe bancaire et financier du Maghreb et de l'UMOA (Union Monétaire Ouest Africaine) et acteur de référence de la CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique centrale). En plus de l'activité bancaire, le Groupe opère, à travers des filiales spécialisées, dans tous les métiers financiers : assurance, crédit immobilier, crédit à la consommation, leasing, gestion d'actifs, intermédiation boursière, conseil, location longue durée, factoring...

Attijariwafa bank est basée au Maroc et opère dans 27 pays : en Afrique (Égypte, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Côte-d'Ivoire, Togo, Niger, Bénin, Congo, Gabon, Cameroun et Tchad) et en Europe (Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne et Suisse) à travers des filiales bancaires contrôlées majoritairement par la banque, à Dubai, Riyadh, Abu Dhabi,

(*) Classement African Business (Octobre 2025)

Londres, Montréal, Pékin et Doha à travers des bureaux de représentation.

Attijariwafa bank est un acteur panafricain de référence ayant accéléré sa croissance en Afrique au cours des dernières années, la Banque de Détail à l'International contribue à hauteur de 32,8% au produit net bancaire et de 27,3% au résultat net part du groupe au 31 décembre 2025.

Le Groupe dispose du réseau de distribution le plus large au Maroc et le plus dense en Afrique avec plus de 8 000 agences et emploie plus de 22 000 collaborateurs à plus de 12 millions de clients au 31 décembre 2025. Avec une action au quotidien basée sur les valeurs du leadership, de l'engagement, de la citoyenneté, de l'éthique et de la solidarité, Attijariwafa bank mobilise l'ensemble de ses ressources au service du continent africain.

Attijariwafa bank est cotée à la bourse de Casablanca avec une capitalisation boursière de 17 USD milliards (au 31 décembre 2025) et son actionnaire de référence Al Mada détient 46,5% du capital d'AWB.

Notation de FITCH, STANDARD & POOR'S et MOODY'S

FITCH RATING

En décembre 2025, Fitch Ratings a relevé la notation long terme d'Attijariwafa bank à BB+ avec perspective stable, reflétant la solidité de son modèle économique, la maîtrise de ses risques, l'amélioration continue de sa capitalisation et la qualité de son profil de crédit, dans un contexte macroéconomique favorable au Maroc.

FITCH Rating	Décembre 2025
Long-term en devises	BB+
Short-term en devises	B
Long-term National	AA+(mar)
Perspective	Stable

EXTRAIT DU RAPPORT DE NOTATION FITCH PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2025

«La note de viabilité d'Attijariwafa bank est la plus élevée attribuée par Fitch à une banque africaine.»

S&P GLOBAL RATINGS

Standard & Poor's confirme la notation BB+ assortie d'une perspective stable pour Attijariwafa bank, reflétant la solidité de sa franchise domestique, une rentabilité durablement supérieure à celle de ses pairs, ainsi qu'une efficacité opérationnelle élevée, soutenues par une exécution stratégique reconnue et des marges résilientes.

S&P Global	Novembre 2025
Long-term	BB+
Short-term	B
Perspective	Stable

EXTRAIT DU RAPPORT DE NOTATION S&P PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2025

Attijariwafa Bank continuera d'afficher une rentabilité et une efficacité supérieures à celles de ses pairs, soutenues par la solidité de sa franchise domestique, ses capacités d'exécution et la résilience de ses marges.

MOODY'S

Moody's a confirmé la notation des dépôts à long terme d'Attijariwafa bank à Ba1 avec une perspective stable, reflétant la solidité du profil financier du Groupe, sa rentabilité résiliente, sa liquidité élevée et son financement stable.

La notation intègre deux crans de soutien étatique, soulignant

le caractère systémique de la Banque et son rôle clé dans le système financier marocain.

EXTRAIT DU RAPPORT DE NOTATION MOODY'S PUBLIÉ EN JUIN 2025

La confirmation de la notation reflète la rentabilité solide, le financement stable et la liquidité élevée d'Attijariwafa bank.

MOODY'S Rating	Juin 2025
Long-term en devises	Ba1
Short-term en devises	NP
Perspective	Stable

Distinctions du groupe Attijariwafa bank en 2025



- Meilleure Banque Privée au Maroc
- Meilleure Banque au Maroc pour l'Expérience Client
- Meilleure Banque Digitale au Maroc
- Meilleure Banque au Sénégal
- Meilleure Banque en Tunisie pour l'Expérience Client



- Meilleure Banque d'Investissement au Maroc
- Meilleure Banque au Sénégal



- Excellence en Expérience Client Digitale
Banque Mobile - Maroc
- Meilleure Utilisation de la Technologie
pour l'Expérience Client



- Meilleure Innovation Digitale
- Meilleure Initiative d'Automatisation



- Meilleure Banque Digitale - Maroc 2025



- Top Employer - Maroc 2025

ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

MONDE

L'environnement économique mondial demeure marqué par un niveau élevé d'incertitude, lié à l'évolution des politiques macroéconomiques et commerciales, ainsi qu'aux enjeux budgétaires dans plusieurs régions. Dans ce contexte, les tensions géopolitiques et certains risques financiers appellent à une gestion prudente, sans remettre en cause les capacités d'adaptation de l'économie mondiale.

En 2025, l'augmentation des droits de douane aux États-Unis a entraîné des ajustements dans les échanges internationaux. L'absence d'une escalade plus large a toutefois permis de préserver la fluidité du commerce mondial. L'activité économique a ainsi fait preuve de résilience, soutenue par l'anticipation des flux commerciaux, une gestion active des stocks et une demande des ménages globalement solide, favorisée par des conditions monétaires plus accommodantes et des marchés du travail relativement stables.

Les politiques économiques devraient continuer à jouer un rôle

d'amortisseur face aux évolutions du contexte commercial, même si un ralentissement progressif du rythme de croissance des échanges et de l'activité est attendu à court terme.

Dans ce cadre, la croissance économique mondiale est estimée à 2,8 % en 2025 et devrait s'établir à 2,7 % en 2026, avant de se renforcer à 2,9 % en 2027 . Bien que ces niveaux restent inférieurs à la moyenne observée sur la période 2010-2019 (3,2 %), ils traduisent une trajectoire de croissance soutenable dans un environnement en mutation.

À moyen terme, la dynamique de l'investissement, la normalisation progressive des équilibres budgétaires et la poursuite des réformes structurelles constitueront des leviers clés de renforcement du potentiel de croissance. Par ailleurs, les progrès en matière d'intelligence artificielle (IA) offrent des perspectives d'amélioration de la productivité et de transformation des modèles économiques, sous réserve d'une mise en œuvre progressive et inclusive.

Croissance du PIB	2024	2025 ^p	2026 ^p
Monde	2,9%	2,8%	2,7%
Pays avancés	1,7%	1,6%	1,6%
Zone Euro	0,9%	1,4%	1,1%
Royaume-Uni	1,1%	1,4%	1,1%
Etats-Unis	2,8%	1,9%	2,0%
Japon	-0,2%	1,2%	0,9%
Pays en développement	4,2%	4,4%	4,2%
Afrique	3,5%	3,9%	4,0%
Asie de l'Est et Asie du Sud	5,1%	5,1%	4,6%

Source: OCDE , ONU

La tendance mondiale à la désinflation s'est poursuivie en 2025 et devrait se maintenir à court terme. L'inflation mondiale moyenne (en glissement annuel) est estimée à 3,4 % en 2025, contre 4,0 % en 2024, et devrait ralentir davantage pour atteindre 3,1 % en 2026.

Cette modération s'explique par la baisse des prix internationaux de l'énergie et des produits alimentaires, l'atténuation des pressions liées à la dépréciation des devises dans de nombreuses économies en développement, ainsi que par le ralentissement de la croissance des salaires nominaux, en particulier dans les économies développées.

En 2025, l'inflation dans près de 40 % des pays à l'échelle mondiale est revenue à des niveaux proches de leurs moyennes de long terme observées sur la période 2010-2019. Toutefois, les progrès vers les objectifs fixés par les banques centrales demeurent plus lents qu'anticipé dans plusieurs économies développées et en développement.

Bien que l'inflation devrait continuer à s'atténuer sur l'horizon de prévision, plusieurs facteurs pourraient freiner cette dynamique, notamment une possible hausse des prix de l'énergie liée aux tensions géopolitiques et aux conflits, de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement,

ainsi que des conditions climatiques défavorables susceptibles de limiter la production agricole et d'exercer des pressions haussières sur les prix alimentaires.

Le prix moyen du Brent recule modérément entre 2024 et 2025, passant de 80,5 \$ à 75,8 \$ le baril, traduisant un marché

pétrolier mieux équilibré. Cette baisse s'explique par une demande mondiale plus modérée, une offre abondante, et un contexte désinflationniste, malgré des tensions géopolitiques persistantes.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

AFRIQUE

La situation macroéconomique de l'Afrique demeure globalement résiliente mais contrastée. Après une croissance estimée à 3,9 % en 2025, le PIB réel du continent devrait progresser à 4,0 % en 2026 puis 4,1 % en 2027, soutenu par une amélioration graduelle de la stabilité macroéconomique, le redressement de la demande intérieure et une reprise ciblée de l'investissement, malgré des performances hétérogènes selon les pays et les secteurs.

L'inflation a entamé une phase de modération, portée par le recul des prix internationaux de l'énergie et des produits alimentaires, mais elle demeure élevée dans plusieurs économies africaines, en particulier dans les pays importateurs nets et exposés aux chocs climatiques et aux tensions géopolitiques, ce qui conduit les banques centrales à maintenir une approche prudente de l'assouplissement monétaire.

Les perspectives restent globalement positives mais fragiles, contraintes par un espace budgétaire limité, des coûts élevés du service de la dette, la baisse de l'aide publique au développement et une forte vulnérabilité aux chocs externes, soulignant la nécessité d'accélérer les réformes structurelles, la diversification économique et la mobilisation de financements durables pour soutenir une croissance plus inclusive et résiliente.

Indicateurs économiques en Afrique par région

	PIB (%)		Inflation (%)	
	2025 ^e	2026 ^p	2025 ^e	2026 ^p
Afrique	3,9	4,0	11,3	9,1
Afrique Centrale	4,6	4,1	7,6	6,3
Afrique de l'Est	5,4	5,8	10,2	8,4
Afrique du Nord	2,8	3,0	2,8	2,9
Afrique de l'Ouest	4,6	4,4	17,1	11,6
Afrique Australe	2,0	2,2	10,7	11,1

Source: BAD

AFRIQUE DU NORD

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La croissance en Afrique du nord est soutenue principalement par les pays exportateurs d'hydrocarbures, qui bénéficient de la normalisation progressive de la production énergétique et de politiques budgétaires plus accommodantes. Les pays importateurs d'énergie restent, quant à eux, exposés à des déséquilibres extérieurs et à des pressions inflationnistes persistantes. L'inflation

recule progressivement, mais demeure sensible aux prix alimentaires et aux ajustements des subventions publiques.

Principaux indicateurs économiques par pays

	PIB (%)		Inflation (%)		Solde courant (%)		Solde budgétaire (%)	
	2025 ^e	2026 ^p	2025 ^e	2026 ^p	2025 ^e	2026 ^p	2025 ^e	2026 ^p
Tunisie	2,5	2,0	5,3	5,5	-2,1	-3,2	-5,3	-5,0
Mauritanie	4,7	4,5	1,5	3,2	-7,7	-7,2	-1,0	-0,9
Egypte	4,4	4,5	14,1	10,4	-5,7	-5,0	-7,2	-5,2

Source : FMI

UMOA

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

En 2025, la zone UMOA devrait afficher l'une des dynamiques macroéconomiques les plus solides du continent africain. La croissance économique est attendue autour de 6,7 %, portée par la bonne tenue des industries extractives, le dynamisme soutenu des services et une reprise équilibrée de l'ensemble des secteurs productifs. Cette performance témoigne de la résilience des économies de l'Union dans un contexte international encore incertain. Parallèlement, les pressions inflationnistes devraient rester contenues, avec une inflation annuelle projetée à environ 0,2 % en 2025, soutenue par la détente des prix des produits alimentaires et énergétiques, un approvisionnement local abondant et des conditions monétaires accommodantes. Cette combinaison d'une croissance robuste et d'une inflation maîtrisée constitue un environnement macroéconomique particulièrement favorable, renforçant le pouvoir d'achat des ménages, la visibilité pour les entreprises et l'attractivité de la zone pour l'investissement.

Principaux indicateurs économiques par pays

	PIB (%)		Inflation (%)		Solde courant (%)		Solde budgétaire (%)	
	2025 ^e	2026 ^p	2025 ^e	2026 ^p	2025 ^e	2026 ^p	2025 ^e	2026 ^p
Bénin	6,4	6,8	1,6	1,9	-5,9	-5,3	-3,0	-2,6
Burkina Faso	5,0	5,7	2,1	1,7	-5,2	-5,0	-5,3	-5,3
Côte d'Ivoire	6,3	6,3	2,8	2,4	-2,6	-3,0	-3,0	-3,0
Niger	7,0	6,2	4,9	3,9	-5,7	-5,0	-3,2	-2,6
Mali	5,6	6,0	2,8	2,3	-5,4	-3,6	-2,8	-2,4
Sénégal	10,3	7,1	2,6	2,1	-10,0	-8,2	-7,7	-7,1
Togo	5,8	5,9	2,3	2,2	-3,3	-2,9	-3,3	-3,2

Source: BAD

Zoom : Crise avec le FMI et impact sur la notation souveraine du Sénégal

En 2024-2025, la révélation d'irrégularités et la révision significative des données relatives à la dette publique ont conduit à une détérioration rapide de la perception du risque souverain du Sénégal. Dans ce contexte, les discussions engagées avec le Fonds Monétaire International (FMI) n'ont pas abouti à la conclusion immédiate d'un programme assorti de décaissement, privant temporairement le pays d'un ancrage macroéconomique structurant

L'absence d'accord formel avec le FMI a renforcé les incertitudes sur la trajectoire budgétaire et la soutenabilité de la dette, dans un environnement marqué par des besoins de financement élevés.

Cette situation a contribué à une réévaluation du profil de risque du Sénégal par les principales agences de notation, qui ont procédé à des dégradations successives de la note souveraine, reflétant :

- une hausse du risque de refinancement,
- une visibilité réduite sur l'ajustement budgétaire,
- et un affaiblissement temporaire de la confiance des marchés.

La conclusion d'un nouveau programme FMI apparaît ainsi comme un élément clé pour restaurer la crédibilité macroéconomique, stabiliser les conditions de financement et améliorer progressivement la perception du risque pays.

CEMAC

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de consolidation progressive de l'activité économique. La croissance du PIB réel est projetée à 2,7 % en 2025, avant une accélération à 3,4 % en 2026, portée principalement par le dynamisme du secteur non pétrolier (+3,4 %), notamment l'agriculture, les BTP et certains services. Le secteur pétrolier, en revanche, resterait en contraction (-1,7 %), traduisant la poursuite du déclin de certains champs matures.

Sur le front des prix, l'inflation devrait revenir à 2,7 % en 2025, repassant ainsi sous la norme communautaire de 3 %, grâce à l'amélioration des chaînes d'approvisionnement et à l'atténuation des pressions sur les prix des produits importés.

Du point de vue budgétaire, le solde global resterait légèrement déficitaire (-0,3 % du PIB), mais le solde budgétaire de référence redeviendrait excédentaire (+0,5 % du PIB), traduisant la poursuite des efforts de consolidation engagés par les États membres.

En matière extérieure, la balance courante afficherait un déficit

de -3,7 % du PIB en 2025, reflétant l'évolution des termes de l'échange et la dynamique des importations d'équipements liés aux projets d'investissement .

Principaux indicateurs économiques par pays

	PIB (%)		Inflation (%)		Solde budgétaire (% PIB)		Solde courant (% PIB)	
	2025 ^e	2026 ^p	2025 ^e	2026 ^p	2025 ^e	2026 ^p	2025 ^e	2026 ^p
Cameroun	3,7	4,1	3,9	3,6	-0,6	-0,3	-2,7	-2,9
Congo	4,8	5,3	8,6	7,1	-3,0	-2,7	-4,7	-4,1
Gabon	2,3	2,1	1,7	2,3	-3,8	-3,0	2,0	1,3
Tchad	1,6	3,0	4,0	3,7	-9,4	-8,9	-1,4	-1,3

Source: BAD

MAROC

Dans un environnement international marqué par une croissance modérée et des incertitudes persistantes, l'économie nationale confirme en 2025 sa résilience et amorce une phase de consolidation, portée par la dynamique de la demande intérieure et la poursuite des réformes structurelles.

Croissance économique

En 2025, l'économie nationale devrait enregistrer une croissance de 4,7 %, en accélération par rapport à 2024 (3,8 %), portée par la reprise du secteur agricole (+4,5 %) et la consolidation des activités non agricoles (+4,5 %). La dynamique repose principalement sur la demande intérieure, soutenue par une progression de la consommation des ménages (+4,4 %) et un investissement particulièrement vigoureux (+16,3 %).

Pour 2026, la croissance devrait atteindre 5,0 %, sous l'effet d'une campagne agricole favorable (+10,4 %) et du maintien d'un rythme soutenu des secteurs secondaire et tertiaire.

Inflation

L'inflation devrait ralentir à 1,9 % en 2025, puis à 1,3 % en 2026, bénéficiant de la détente des cours internationaux des matières premières et d'un contexte de stabilité des prix.

Finances publiques

Le déficit budgétaire devrait s'établir à 3,6 % du PIB en 2025, avant de s'atténuer à 3,2 % en 2026, soutenu par la progression des recettes fiscales (effets des réformes engagées depuis 2021) et la modération des dépenses de compensation.

La dette publique globale poursuivrait sa trajectoire baissière, passant de 78,9 % du PIB en 2025 à 77,5 % en 2026, traduisant une consolidation graduelle des équilibres macro-budgétaires.

Commerce extérieur

Le volume des exportations de biens et services progresserait de 6,2 % en 2025 et 7,1 % en 2026, porté notamment par les phosphates, l'aéronautique et les services touristiques.

Cependant, la forte dynamique de l'investissement et de la demande intérieure stimulerait davantage les importations (+13,2 % en 2025 ; +8,4 % en 2026), entraînant un creusement du déficit commercial à 21,3 % du PIB en 2025 puis 21,1 % en 2026.

Compte courant

Le déficit du compte courant devrait atteindre 2,4 % du PIB en 2025, avant de s'alléger à 1,9 % en 2026, soutenu par la progression des exportations de services et les transferts des MRE.

Le taux d'investissement brut devrait se situer à 32 % du PIB en 2025 et 32,2 % en 2026, reflétant la poursuite des grands projets structurants. L'épargne nationale progresserait parallèlement à 29,6 % du PIB en 2025 puis 30,3 % en 2026.

Source : Haut-Commissariat au Plan

Evolution du PIB marocain en glissement annuel

	2022	2023	2024	2025 ^p	2026 ^p
PIB (%)	1,8	3,7	3,8	4,7	5,0
VA agricole	-11,3	1,5	-4,8	4,5	10,4
PIB non agricole	3,8	3,7	4,5	4,5	4,3

Source : Haut-Commissariat au Plan

Croissance économique nationale soutenue par des secteurs clés

En 2025 et 2026, la croissance économique nationale devrait s'inscrire dans une trajectoire ascendante, soutenue à la fois par le redressement du secteur agricole et par la consolidation des activités non agricoles. Après une progression estimée à 4,5 % en 2025, la valeur ajoutée agricole devrait fortement accélérer en 2026 (+10,4 %), sous l'effet d'une campagne agricole plus favorable et du redressement de l'activité d'élevage. Le secteur primaire contribuerait ainsi plus significativement à la croissance en 2026.

Les activités non agricoles conserveraient un rythme soutenu, avec une progression de 4,5 % en 2025 puis 4,3 % en 2026. Le secteur secondaire bénéficierait de la bonne tenue des industries manufacturières, de la montée en puissance des capacités extractives (notamment phosphatières) et du dynamisme du BTP, malgré un léger ralentissement attendu en 2026. Le secteur tertiaire confirmerait sa résilience, porté par le commerce, le transport et la poursuite de la performance du tourisme.

Dans ce contexte, le PIB en volume progresserait de 4,7 % en 2025 puis de 5,0 % en 2026, traduisant une croissance plus équilibrée entre secteurs productifs, dans un environnement marqué par la stabilité des prix et le soutien de la demande intérieure.

Zoom : Tourisme : Un moteur confirmé de croissance et de devises en 2025

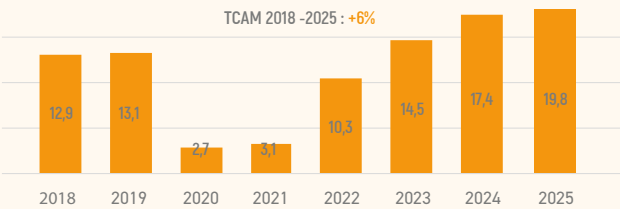
En 2025, le secteur touristique confirme son rôle central dans la dynamique du secteur tertiaire et dans le soutien aux équilibres extérieurs.

Les indicateurs à fin 2025 traduisent une performance remarquable :

- 19,8 millions d'arrivées, en hausse de +14% par rapport à 2024
- Nuitées : +9%
- Recettes voyages : +18,7%

Cette progression des recettes, plus rapide que celle des arrivées, traduit une amélioration du panier moyen et une montée en valeur de l'offre touristique.

Evolution des arrivées touristiques entre 2018 et 2025 (En millions)



Source : Haut-Commissariat au Plan

BTP : Une reprise portée par l'investissement et les projets structurants

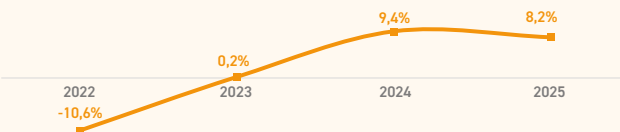
En 2025, le secteur du Bâtiment et Travaux Publics affiche une dynamique de reprise solide, confirmée par l'évolution des indicateurs avancés d'activité.

Les ventes de ciment progressent de +8,2% à fin 2025, traduisant un raffermissement tangible de l'activité de construction.

Cette dynamique s'inscrit dans un contexte marqué par :

- L'intensification de l'investissement public, avec des dépenses d'équipement du Budget Général en hausse de +6,7%, atteignant 125,3 milliards de dirhams.
- Une dynamique favorable du financement de l'investissement, soutenant la relance progressive des projets privés.

Evolution des arrivées touristiques entre 2022 et 2025 (En millions)



Un cycle d'investissement structurant

Le secteur bénéficie de la poursuite des grands chantiers structurants et de la montée en puissance des projets d'infrastructures stratégiques, notamment dans les domaines :

- des infrastructures de transport,
- des équipements urbains,
- des projets logistiques et industriels.

À moyen terme, la préparation des grands événements internationaux et les ambitions nationales en matière de modernisation des infrastructures devraient soutenir durablement l'activité du secteur.

Source : Haut-Commissariat au Plan

Coupe d'Afrique des Nations 2025 : Un catalyseur macroéconomique pour le Maroc

L'organisation de la CAN 2025 au Maroc a généré des retombées macroéconomiques significatives, avec un impact direct estimé à plus d'un milliard d'euros (≈16 milliards de dirhams) sur le PIB national. L'événement a agi comme un accélérateur de croissance, soutenu par un effet multiplicateur estimé à 1,82 sur les investissements engagés, notamment dans la modernisation des infrastructures sportives et urbaines. Cette dynamique a contribué à renforcer l'activité dans le BTP, le tourisme et les services.

Sur le plan de l'emploi et de l'écosystème économique, près de 100 000 emplois auraient été mobilisés ou créés, principalement dans l'hôtellerie, la restauration, la sécurité et l'événementiel. Entre 500 000 et 1 million de visiteurs étrangers étaient attendus, générant un pic de consommation et un afflux de recettes touristiques. Par ailleurs, la compétition a enregistré une forte progression de ses revenus (+90 %), avec une visibilité digitale dépassant 6 milliards de vues, renforçant son statut de produit médiatique international.

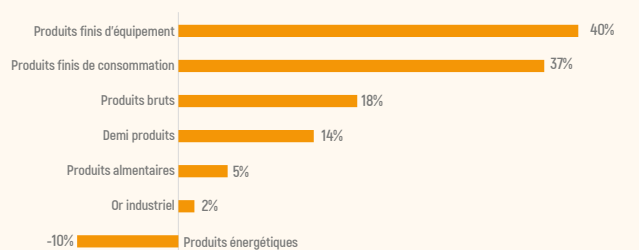
Au-delà de l'impact conjoncturel, la CAN 2025 a consolidé le positionnement du Maroc comme hub régional capable d'accueillir des événements majeurs, servant de test opérationnel en amont de la Coupe du monde de la FIFA 2030. Le principal enjeu réside désormais dans la transformation de cet effet ponctuel en croissance durable, à travers la valorisation des infrastructures réalisées et le renforcement de l'attractivité du Royaume auprès des investisseurs internationaux.

Hausse maîtrisée du déficit commercial

À fin décembre 2025, les échanges extérieurs du Maroc se caractérisent par une hausse des importations de biens à 822,2 Mds DH (+8%) plus rapide que celle des exportations, limitées à 469,1 milliards de dirhams (+2,8%), entraînant un creusement du déficit commercial à -353,1 milliards de dirhams et un recul du taux de couverture à 83%.

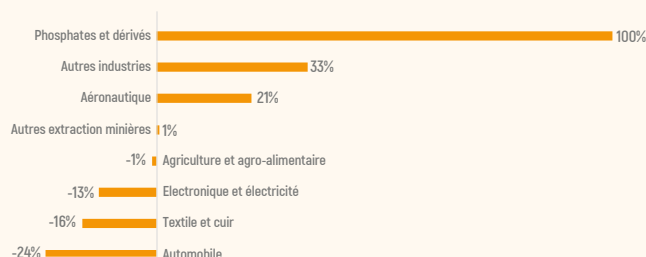
Toutefois, la dynamique des services demeure solide, avec un excédent en progression de 14,2% porté notamment par la forte performance des recettes voyages (+20,6%). Les transferts des MRE atteignent 122 milliards de dirhams (+2,6%), tandis que les recettes d'IDE s'élèvent à 56,1 milliards de dirhams (+28%), traduisant une attractivité soutenue de l'économie marocaine malgré la pression sur la balance commerciale.

Contributions à l'évolution des importations des biens en 2025



Source: Office des changes

Contributions à l'évolution des exportations des biens en 2025



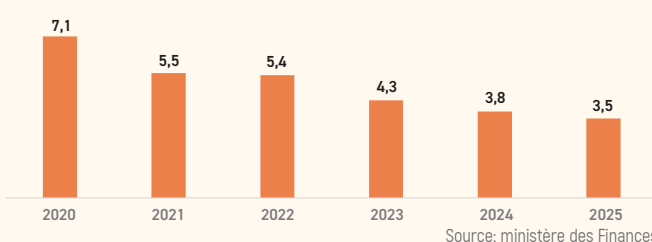
Source: Office des changes

Atténuation du déficit budgétaire

En dépit d'un déficit des comptes spéciaux du Trésor porté à -10,7 milliards de dirhams, contre -5,8 milliards un an auparavant, l'exécution de la Loi de Finances à fin 2025 fait ressortir une atténuation du déficit budgétaire. Celui-ci s'est établi à 60,5 milliards de dirhams, en amélioration de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Rapporté au PIB, le déficit budgétaire confirme sa trajectoire de consolidation, ressortant à 3,5 % en 2025 contre 3,8 % en 2024, soit une amélioration de 0,3 point.

Evolution du déficit budgétaire en % du PIB



Source: ministère des Finances

Dynamique exceptionnelle de la Bourse de Casablanca au titre de l'année 2025, en dépit d'un léger repli au quatrième trimestre

Au quatrième trimestre 2025, la Bourse de Casablanca a marqué une phase de consolidation, avec un léger repli de ses principaux indices par rapport au trimestre précédent, dans un contexte de prises de bénéfices en fin d'année. À fin décembre 2025, le MASI et le MASI 20 se sont établis respectivement à 18 846,35 et 1 485,65 points, en baisse trimestrielle de 0,9 % et 4 %, après des progressions de 4,0 % et 3,5 % au troisième trimestre.

En dépit de ce recul ponctuel, la performance annuelle demeure particulièrement soutenue. Sur l'ensemble de l'exercice 2025, les deux indices affichent des hausses significatives de 27,6 % pour le MASI et 24,5 % pour le MASI 20, prolongeant la dynamique déjà solide enregistrée en 2024 (+22,2 % et +20,5 %). Cette trajectoire reflète un environnement macroéconomique porteur, l'amélioration sensible des résultats des sociétés cotées ainsi qu'un renforcement de la confiance des investisseurs.

ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET FINANCIER

AFRIQUE

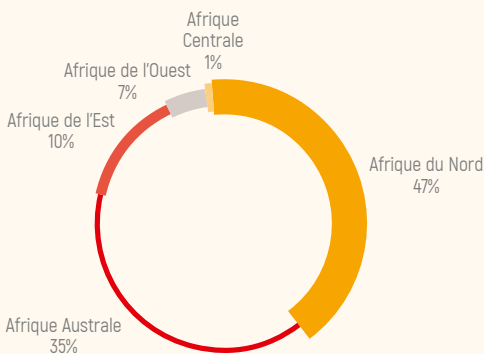
Au cours de la dernière décennie, le secteur bancaire africain a démontré une résilience remarquable en s'adaptant à un environnement économique en constante évolution. La croissance rapide des services bancaires numériques et des solutions de paiement mobile a permis d'élargir l'accès aux services financiers, favorisant une inclusion financière accrue.

En 2025, le paysage bancaire africain a présenté des résultats contrastés. Si certaines institutions ont maintenu une dynamique de croissance, l'augmentation des taux d'intérêt et les perturbations économiques mondiales, notamment liées au conflit en Ukraine et aux tensions persistantes au Moyen-Orient, ont continué à freiner les perspectives de développement économique du continent.

Au terme de l'année 2025, le classement African Business montre un total bilan cumulé des 100 plus grandes banques africaines, qui s'élève à 1 569 milliards de dollars.

Par région, le total bilan des 100 premières banques africaines est réparti comme suit :

Répartition du total bilan des 100 premières banques par région



Source : African Business October 2025

L'Afrique du nord est la première région contributrice au total bilan (47%) grâce à la solide performance des banques égyptiennes et marocaines suivie par l'Afrique australe représentant 35% du total bilan des 100 premières banques africaines. L'Afrique de l'Est se positionne en troisième position en contribuant de 10% au total bilan des 100 banques africaines. L'Afrique de l'Ouest représente 7%.

L'Afrique Centrale est la région la moins bien représentée dans le palmarès, avec seulement 0,96% de total bilan cumulé.

AFRIQUE DU NORD

Représentant 47% du total des actifs des 100 banques africaines, selon le classement 2025 de « The African Business », le secteur bancaire en Afrique du Nord joue un rôle important dans le continent.

	Tunisie	Mauritanie	Egypte
Banques	29*	17	36
Réseau d'agences	2064	ND	4717
Nombre de GAB/DAB	3305	ND	23 805
Total des actifs	TND 186,8 milliards	MRO 185,7 milliards	EGP 19 336 milliards
Dépôts collectés	TND 117,9 milliards	MRO 134 milliards	EGP 11 992 milliards
Crédits distribués	TND 114,2 milliards	MRO 109,1 milliards	EGP 7 209 milliards
PNB	TND 8,03 milliards	MRO 11,2 milliards	ND
Résultat net	TND 1,6 milliards	MRO 2,31 milliards	ND
RoE	11,4%	9,14%	32,2%
RoA	1,2%	1,24%	2%

(*) Y compris 7 banques non-résidentes
Source : Banques Centrales (Données à fin décembre 2024)

ZOOM TUNISIE

Malgré un contexte mondial difficile et incertain, le secteur bancaire tunisien a démontré sa résilience en 2024. Les dépôts ont progressé de 10 % et les crédits de 3 % par rapport à 2023, tandis que le total bilan a enregistré une hausse de 8 %, atteignant 186,8 milliards TND.

Le taux de couverture des créances classées par les provisions a diminué, passant de 53 % en 2023 à 51,4 % en 2024, en raison de l'augmentation du volume des créances classées.

En parallèle, la couverture des créances courantes par les provisions collectives s'est améliorée, atteignant près de 1,7 %, grâce à la révision de la méthodologie de calcul des provisions collectives par la Banque Centrale de Tunisie (BCT).

Le secteur présente un bon niveau de capitalisation avec un ratio de solvabilité de 14,2% en 2024. Pour leur part, les indicateurs de rentabilité ont augmenté en 2024 pour atteindre 0,9% pour le RoA et 11,4% pour le RoE (vs. 10,8% en 2023).

ZOOM EGYPTE

Dans un contexte global difficile et incertain, le secteur bancaire égyptien est resté résilient en 2024 avec une croissance de 26,9% des dépôts et de 50,2% des crédits comparativement à l'année 2023.

Le total bilan a, quant à lui, augmenté de 40,1% se fixant à 13 336 milliards d'EGP.

Le taux de contentialité est passé de 2,9% en 2023 à 2,2% en 2024.

Le taux de couverture s'est établi à 88,7% en 2023 et à 89,4% en septembre 2025.

Le secteur présente un bon niveau de capitalisation avec un ratio de solvabilité de 18,3% en décembre 2024 à 19,2% en septembre 2025.

Pour leur part, les indicateurs de rentabilité ont augmenté en 2024 pour atteindre 2% pour le RoA et 32,2% pour le RoE (vs. 16,1% en 2022).

UMOA

Paysage bancaire

Au 31 décembre 2024, le système bancaire de l'UMOA compte 160 établissements de crédit agréés.

Sur le plan de densité du réseau, le nombre d'agences, bureaux et points de vente s'est consolidé de 17,2% pour s'établir à 3 220 unités. En parallèle, le nombre de Guichets Automatiques de Billets (GAB) s'est accru de 13,3% pour se fixer à 4 145 unités.

	Banques	Établissements financiers	Total	Réseau	GAB
Bénin	14	1	15	246	398
Burkina Faso	16	4	20	376	610
Côte d'Ivoire	28	4	32	765	1 200
Guinée Bissau	6	0	6	38	97
Mali	14	3	17	762	485
Niger	14	6	20	200	219
Sénégal	29	4	33	578	760
Togo	14	3	17	255	376
Total	135	25	160	3 220	4 145

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire Données à fin décembre 2024

Activité

Le système bancaire de l'UMOA a évolué en 2024 dans un contexte économique marqué par une tendance haussière des taux d'intérêt.

Dans ce sillage, le total bilan des établissements de crédit a progressé de 9,3% à 72 068 milliards de FCFA à fin 2024. Cette croissance fait suite à l'augmentation et la diminution du total actifs dans l'ensemble des pays de l'UMOA : Bénin (+8,5%) ; Burkina Faso (+5,1%) ; Côte d'Ivoire (+15,1%) ; Sénégal (+8,1%) ; Togo (+6,2%) ; Mali (+5,1%) ; Niger (-0,8%) et Guinée Bissau (+5,0%).

	Total bilan (millions FCFA)	PDM en termes de total bilan
Bénin	6 961	9,7%
Burkina Faso	9 574	13,3%
Côte d'Ivoire	25 645	35,6%
Guinée Bissau	474	0,7%
Mali	7 925	11,0%
Niger	2 430	3,4%
Sénégal	13 940	19,3%
Togo	5 120	7,1%
Total	72 068	100,0%

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire
Données à fin décembre 2024

La Côte d'Ivoire occupe le premier rang en termes de total bilan (35,6%), suivie du Sénégal (19,3%), du Burkina-Faso (13,3%), et du Mali (11,0%). La Guinée Bissau reste loin derrière avec 0,7% du total bilan de la région.

Les crédits à la clientèle ont évolué de 5,6% pour se fixer à 36 888,3 milliards de FCFA pendant que les dépôts ont augmenté de 7,2% pour se chiffrer à 48 243,5 milliards de FCFA. Les indicateurs de rentabilité témoignent d'une gestion robuste, avec un ROE maintenu à 15,6 % et un ROA stable à 1,5 %.

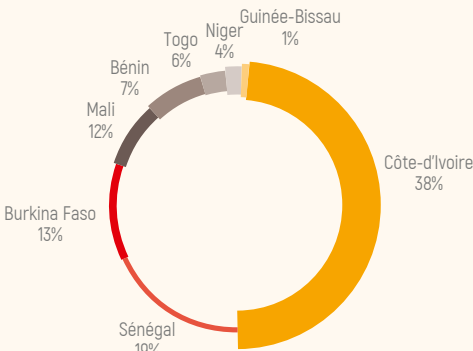
Résultats

Le produit net bancaire s'est fixé, à fin décembre 2024, à 3 431,3 milliards, en hausse de 3,4% par rapport à l'année précédente.

Avec une part de 38,2%, la Côte d'Ivoire demeure le premier contributeur au produit net bancaire de l'UMOA, suivi du Sénégal (18,8%), du Burkina Faso (12,7%) et du Mali (11,8%).

De son côté, le résultat net global provisoire a affiché une régression de 11,7%, passant de 1153,3 milliards en 2023 à 1 105,3 milliards en 2024. Les bénéfices se répartissent comme suit : Côte d'Ivoire (48,55%), Sénégal (18,6%), Burkina Faso (12,3%), Bénin (7,0%), Mali (8,8%), Togo (4,5%), Niger (0,24%) et Guinée-Bissau (0,01%).

Produit net bancaire de l'UMOA par place bancaire en 2024



Source : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEMAC

Paysage bancaire

Au 31 décembre 2024, la CEMAC compte 56 banques en activité réparties par pays comme suit : Cameroun (19 banques), Centrafrique (4 banques), Congo (10 banques), Gabon (8 banques), Guinée Equatoriale (5 banques) et Tchad (10 banques).

Activité

La Commission bancaire d'Afrique centrale fait état d'un bilan positif en 2024 de l'activité bancaire dans la sous-région, traduisant une certaine résilience du système bancaire.

Le total bilan des banques de la CEMAC s'est élevé, à fin décembre 2024, à 24 967 milliards de FCFA, en hausse de 11,5% par rapport à l'année précédente. Cette croissance a été observée sur toutes les places bancaires de la CEMAC, principalement dans les banques du Tchad et de la Cameroun qui ont affiché les plus fortes hausses respectivement +34%, et +11 %.

	Banques
Cameroun	19
Centrafrique	4
Congo	10
Gabon	8
Guinée Equatoriale	5
Tchad	10
Total	56

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire

De même, les dépôts collectés se sont améliorés de 8,2% se fixant à 17 995 milliards de FCFA. Les crédits distribués ont augmenté de 6,5% à 12 501 milliards de FCFA. Les créances en souffrances se sont chiffrées, pour leur part, à 2 024 milliards de FCFA en 2024, soit un taux de contentialité de 16,2% en hausse par rapport à l'année précédente.

Résultats

Au terme de l'année 2024, les banques en Afrique centrale ont affiché, un produit net bancaire de 1 532 milliards de FCFA, en amélioration de 9%. Pour sa part, le résultat net de la région s'est établi à 449,9 milliards de FCFA en hausse de 12,6%. Cette amélioration du résultat net ne se traduit toutefois pas par un renforcement du rendement des actifs ni de la rentabilité financière. En effet le rendement des actifs (ROA) demeure stable à 1,8 % ; la rentabilité des fonds propres (ROE) recule de 27,1 % à 23,8 % du fait d'une progression plus que proportionnelle des fonds propres comptables (+28 %).

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque des Etats de l'Afrique centrale a décidé de maintenir des taux d'intérêts :

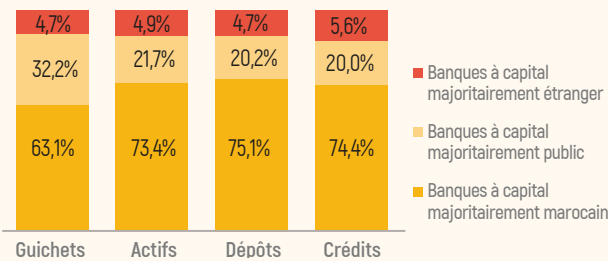
- Le taux d'intérêt des Appels d'Offres à 4,75 % ;
- Le taux de la facilité de prêt marginal à 6,00 % ;
- Le taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ;
- Les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme.

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire

MAROC

Le secteur bancaire a enregistré de bonnes performances en 2024. La taille du bilan a marqué une hausse de 8,7% pour atteindre l'équivalent de 120% du PIB. En 2024, la structure du système bancaire marocain compte 93 établissements de crédit et organismes assimilés contre 88 établissements. Elle est répartie entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE) et 3 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Concentration en fonction du statut de l'actionnariat des banques (en %)



Source : Bank Al Maghrib

Sur les 53 établissements de crédit, 5 banques et 6 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionnariat étranger. Le nombre d'établissements de crédit à actionnariat majoritairement public ressort à 12, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés en Europe à travers 6 filiales et 16 succursales dans 7 pays et en Asie à travers 2 succursales dans 2 pays.

Le secteur bancaire, avec 11 établissements de crédits cotés en bourse incluant 7 banques et 4 sociétés de financement, s'est accaparé la première place de la capitalisation boursière avec une part de 35% à fin 2024.

BANCARISATION ET DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX BANCAIRES

A fin 2024, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 113 unités pour ressortir à 5 692. Cette évolution reflète une baisse de 120 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 7 agences pour les banques participatives.

Parallèlement, le parc des guichets automatiques bancaires (GAB) a progressé de 1%, soit +86 unités, suivant la même tendance que l'année précédente pour s'établir à 8 328 unités.

EVOLUTION DU SECTEUR BANCAIRE

Le nombre de particuliers résidents ayant au moins un compte bancaire actif a marqué une hausse de 3% après 3,8% en 2023 pour s'établir à 15,4 millions. Le taux de détention des comptes bancaires est passé de 54% en 2023 à 58% en 2024. Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire ressort, à fin 2024, à 9,2 millions pendant que le nombre des femmes s'élève à 6,2 millions (un taux de détention de 60% pour les hommes et 40% pour les femmes).

La densité bancaire, mesurée par la population adulte âgée de 15 ans et plus, par agence, ressort à 4 709 après 4 791 une année auparavant. Pour sa part, le nombre d'agences pour 10 000 habitants est resté stable à 2,1 agences.

De son côté, l'encours des cartes émises par les banques marocaines a poursuivi sa trajectoire ascendante et s'est établi à 22,7 millions de cartes, en hausse de 12% par rapport à la même période l'année dernière.

Au titre de l'exercice 2024, le volume des transactions opérées via les comptes de paiement a plus que triplé (+323%), pour s'établir à 43,6 milliards de dirhams tirés notamment par les virements d'aides sociales qui ont atteint 22,8 milliards de dirhams.

LA REGLEMENTATION DU SECTEUR

S'agissant d'une stabilisation des prix à la consommation, après un plus haut enregistré en février 2023, l'inflation s'est inscrite su une tendance baissière qui éteint le niveau cible fixé par la banque centrale.

Dans ces conditions, Bank Al-Maghrib a décidé de baisser le taux directeur de 25 points de base pour le fixer à 2,25% en mars 2025 et le maintenir 2,25 % lors des sessions de juin et septembre 2025.

Bank Al-Maghrib renforce la régulation des risques climatiques

Bank Al-Maghrib a édicté, en janvier 2025, deux directives visant à compléter le cadre réglementaire régissant l'encadrement des risques financiers liés aux changements climatiques :

Directive relative à la communication des risques financiers liés au changement climatique

La directive énonce les normes à respecter par les établissements de crédit et organismes assimilés en matière de communication financière sur les risques et opportunités climatiques, conformément aux normes du conseil de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) sur la durabilité.

Cette directive s'inscrit dans le cadre des leviers prévus par la nouvelle stratégie nationale de développement de la finance climat à horizon 2030 pour renforcer la gestion des risques climatiques au niveau du secteur financier.

Elle vise à promouvoir un cadre transparent et harmonisé de communication sur les risques climatiques conformément aux normes internationales sur la durabilité de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) et a fait l'objet d'une large concertation avec les banques de la place.

Une entrée en vigueur progressive a été mise en place.

Directive relative à la collecte et le reporting des informations relatives à l'exposition des Grands Emprunteurs aux risques financiers liés au changement climatique

Cette directive énonce les principes à respecter par les établissements de crédit et les organismes assimilés pour la collecte de données relatives à l'exposition des « Grands Emprunteurs » aux risques financiers liés au changement climatique.

A travers cette directive, Bank Al-Maghrib entend renforcer la mitigation des risques financiers d'origine climatique ainsi que l'engagement des banques auprès de leurs grandes contreparties sur les processus et activités liés au climat en vue d'une meilleure planification de la transition au niveau du secteur.

La directive requiert des banques de transmettre à Bank Al-Maghrib des données qualitatives et quantitatives reflétant la surveillance des expositions des grands emprunteurs aux risques climatiques.

Une entrée en vigueur progressive a été mise en place.

RESULTATS DE L'ACTIVITE DU SECTEUR BANCAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

L'exercice 2025 a été marqué par une expansion soutenue du secteur bancaire, impulsée par les réformes structurelles menées conjointement par l'État et la Banque Centrale.

L'assouplissement de la politique monétaire, via la baisse du taux directeur, a dynamisé l'octroi de crédits et stimulé l'investissement productif. Ces mesures, couplées à un pilotage rigoureux de la liquidité bancaire, ont renforcé la stabilité du marché et accéléré la modernisation des services, consolidant ainsi le rôle moteur du secteur dans la croissance économique.

L'encours des crédits à l'économie a augmenté de 6,1% pour se situer à 1 242 milliards de dirhams à fin 2025.

L'évolution des crédits à l'économie est due essentiellement à la hausse de 5,9% des crédits clientèle à 1 164 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre principalement :

- Une hausse de 26,7% des crédits à l'équipement à 344,6 milliards de dirhams à fin 2025 ;
- Une baisse de 5,3% à 247 milliards de dirhams des crédits de trésorerie
- Une augmentation de 5,7% des crédits à la consommation à 68,3 millions de dirhams à fin 2025 ;
- Une légère croissance des crédits immobiliers de 1,6% à 287,0 milliards de dirhams à fin 2025 vs 0,5% en 2024.

En termes de collecte, les dépôts de la clientèle du secteur bancaire se sont consolidés de 7,6% à 1 373,8 milliards de dirhams à fin décembre 2025, suite à :

- Hausse de 10,4% des dépôts non rémunérés à 1 048,9 milliards de dirhams à fin 2025 contre 949,7 milliards de dirhams à fin décembre 2024 ;
- L'accroissement des dépôts à vue de 10,7% à 997,2 milliards de dirhams à fin décembre 2025 contre 900,9 milliards de dirhams en 2024 ;
- La hausse de 8,2% des comptes chèques à 682,5 milliards de dirhams contre 630,7 milliards de dirhams à fin décembre 2024 ;
- L'amélioration de 16,5% des comptes courants créditeurs à 314,7 milliards de dirhams contre 270,2 milliards de dirhams à fin décembre 2024 ;

Le coefficient d'emploi (crédits/dépôts) recule ainsi à 90,4%, à fin décembre 2025.

De leur côté, les engagements par signature donnés ont

enregistré une croissance remarquable de 16,0% se fixant à 535,7 millions de dirhams, dont 44,5% proviennent des engagements de garantie.

Les créances en souffrance ont augmenté de 3,2% à 100,4 milliards de dirhams versus +4,1% l'année dernière.

Les provisions et agios réservés ont affiché, quant à eux, une hausse de 2,5%, à 68 301 millions de dirhams contre 66 643 millions de dirhams en 2024.

Il en ressort un taux de contentialité de 8,09% (vs. 8,32% en 2024) et un taux de couverture de 68,5% (vs. 68,8% en 2024).

Source : GPBM

ANALYSE DES RESULTATS DU GROUPE

ACTIVITÉ (ACTIVITÉ MAROC) RESSOURCES CLIENTÈLE

Au titre de l'année 2025, les dépôts de la clientèle d'Attijariwafa bank enregistrent une progression de 9,2% à 364,8 milliards de dirhams. Cette variation résulte de :

L'accroissement de 12,6% à 303,0 milliards des dépôts non rémunérés, en lien avec:

- L'augmentation de 8,4% à 194,7 milliards de dirhams des comptes chèques ;
- L'accroissement de 24,8% à 90,3 milliards de dirhams des comptes courants créditeurs ;
- La hausse de 5,6% à 17,9 milliards de dirhams des autres dépôts non rémunérés.
- Et, diminution de 5,1% à 61,9 milliards de dirhams des dépôts rémunérés.

En termes de dépôts clientèle, Attijariwafa bank clôture l'année avec une part de marché de 26,6% en hausse de 38 pbs par rapport à fin décembre 2024.

Crédits par décaissement

Les crédits par décaissement d'Attijariwafa bank s'accroissent, à fin décembre 2025, de 6,4% pour se situer à 328,7 milliards de dirhams. Cette progression découle essentiellement de :

- La hausse de 41,8% à 124,8 milliards de dirhams des crédits à l'équipement ;
- Et, la baisse de 22,4% à 53,7 milliards de dirhams des crédits à la trésorerie.
- L'amélioration de 0,8% à 72,7 milliards de dirhams des crédits immobiliers ;

En termes de crédits à l'économie, Attijariwafa bank réalise une part de marché de 26,5% en 2025.

Pour leur part, les créances en souffrance d'Attijariwafa bank augmentent de 0,2% à 19,2 milliards de dirhams. Dans le même sillage, les provisions pour créances en souffrance enregistrent une hausse de 3,6% à 13,3 milliards de dirhams, établissant le taux de couverture à 69,3%. Le taux de contentialité se fixe, ainsi, à 5,83%.

Engagements par signature

Au terme de l'année 2025, les engagements par signature donnés augmentent de 10,1% à 239,5 milliards de dirhams, portant ainsi leur part de marché à 44,7%.

Source : GPBM

ANALYSE DES RESULTATS DU GROUPE

Résultats sociaux au 31 décembre 2025

Produit net bancaire

Au 31 décembre 2025, le Produit Net Bancaire (PNB) s'établit à 19,6 milliards de dirhams en augmentation de 10,8% par rapport à l'année 2024. Cette évolution recouvre les hausses respectives de la marge d'intérêt (+13,4%), de la marge sur commission (+14,9%) et une baisse du résultat des opérations de marché (-4,6%)

La structure du produit net bancaire se décompose comme suit :

	2025	Part/ PNB	2024	Part/ PNB	Variations	
					MDhs	%
Marge d'intérêt	11 821	60,3%	10 429	59,0%	1 392	+13,3%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-17	-0,1%	-7	-	-10	+151,5%
Marge sur commissions	3 081	15,7%	2 682	15,2%	399	+14,9%
Résultat des opérations de marché	4 376	22,3%	4 587	25,9%	-211	-4,6%
(+) Divers autres produits bancaires	2 474	12,6%	1 877	10,6%	597	+31,8%
(-) Diverses autres charges bancaires	2 149	11,0%	1 884	10,7%	265	+14,1%
Produit Net Bancaire	19 586	100,0%	17 683	100,0%	1 903	+10,8%

Marge d'intérêt

La marge d'intérêt s'établit à 11,8 milliards de dirhams, en augmentation de 13,3%. La marge d'intérêt peut être ventilée comme suit :

- **Les intérêts et produits assimilés** enregistrent une hausse de 3,4% se fixant à 15,3 milliards de dirhams. Cette hausse est due à l'augmentation respective des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (+6%) et des commissions sur prestations de service (+15%) et des produits sur opérations sur titres de propriété (+31%).
- **Les intérêts et charges assimilées** abaissent de 20,1% à 3,5 milliards de dirhams sous l'effet de la baisse de 16% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle et la diminution de 29% des intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ainsi qu'une baisse de 6% des intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis.

Résultat des opérations de crédit-bail et de location

Le résultat des opérations de crédit-bail et de location se dégrade enregistrant un déficit de 17,4 millions de dirhams en 2025 contre un déficit de 6,9 millions de dirhams en 2024.

Marge sur commissions

La marge sur commissions se chiffre, à fin décembre 2025, 3,08 milliards de dirhams, en progression de 14,9% comparativement à l'année dernière.

Résultat des opérations de marché

A fin décembre 2025, le résultat des opérations de marché totalise 4,4 milliards de dirhams, en baisse de 4,6% par rapport à fin 2024.

Divers autres produits et autres charges bancaires

Les autres produits bancaires se fixent, à fin décembre 2025, à 2,5 milliards de dirhams marquant une hausse de 31,8% par rapport à fin 2024.

Pour leur part, les autres charges bancaires augmentent de 14,1% à 2,1 milliards de dirhams.

Charges générales d'exploitation

Au terme de l'année 2025, les charges générales d'exploitation totalisent 5,8 milliards de dirhams, en hausse de 8% par rapport à l'année 2024. Cette hausse est principalement attribuable à la hausse de 8,2% des charges de personnel. Le coefficient d'exploitation s'établit à 29,8% en 2025 au lieu de 30,6% en 2024.

En MMAD	Décembre 2025	Décembre 2024	Variation	
			MDH	%
Charges du personnel	2 929	2 706	223	8,2%
Impôts et taxes	65	65	-	-
Charges externes	1 978	1 861	+117	+6,3%
Autres charges générales d'exploitation	100	95	+5	+5,3%
Dotations aux amortissements d'exploitation*	766	678	+88	+13,0%
Charges générales d'exploitation	5 838	5 405	+432	+8,0%

* des immobilisations corporelles et incorporelles

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation augmente de 12% à 13,4 milliards de dirhams à fin décembre 2025. Cette évolution est due principalement à la hausse du PNB de 11% et d'autre part la hausse des charges générales d'exploitation de 8%.

Résultat courant

Au terme de l'année 2025, le résultat courant se chiffre à 11,9 milliards de dirhams, en accroissement de 23% par rapport à l'année précédente.

Les dotations aux provisions nettes des reprises s'établissent à 1,4 milliards de dirhams au lieu de 2,2 milliards de dirhams une année auparavant. Ces dotations sont composées de :

- Des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de - 1,0 milliard de dirhams en 2025 au lieu de -1,8 milliard de dirhams en 2024 ;
- Et, d'autres dotations nettes des reprises aux provisions de -426,5 millions de dirhams en 2025 contre -398 millions de dirhams en 2024.

Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'établit à 68,7% en 2025 contre 65,7% une année auparavant.

Résultat net

Le résultat net s'établit, à l'issue de l'année 2025, à 7,6 milliards de dirhams, en accroissement de 17,0% par rapport à l'année dernière.

Fonds propres

Les fonds propres relatifs à l'exercice 2025, hors résultat net, se sont renforcés de 5% pour se fixer à 48,7 milliards de dirhams.

Total bilan

A fin décembre 2025, le total bilan a totalisé 520,5 milliards de dirhams en appréciation de 8% par rapport à l'année précédente.

Valeurs des titres de transaction, de placement et des titres d'investissement

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	103 371 528	103 371 528				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	64 847 734	64 847 734				
. OBLIGATIONS	639 522	639 522				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	16 539 210	16 539 210				
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	21 345 062	21 345 062				
. CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES DE PLACEMENT	608 410	591 245		5 015	17 165	17 624
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES						
. OBLIGATIONS	565 321	565 321				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES						
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	43 089	25 924		5 015	17 165	17 624
. CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES D'INVESTISSEMENT	13 458 492	13 458 492				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	13 258 492	13 258 492				
. OBLIGATIONS	200 000	200 000				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES						
. CERTIFICATS DE SUKUKS						

Acquisition des filiales ou des participations : OPCI PATRIMOINE CONFIANCE, FT CORPORATE SYNTHETIC FUND, CHAMBRE DE COMPENSATION (CCP), MISTRAL IA

Difficultés rencontrées : Aucune

Événements importants survenus entre la date de clôture et la date du rapport de gestion : Aucun

Délais de paiement : La banque est conforme à la Loi 32-10 et à ses textes d'application et n'a pas de dettes fournisseurs ni de créances clientèles qui remontent à plus de deux mois.

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation : Aucune

Projet d'affectation du résultat arrêté par le Conseil d'Administration du 23 février 2026

- Résultat net de l'exercice	7 649 292 057
- Mise en réserve légale	
- Report des exercices précédents	7 587 225 866
. BENEFICE DISTRIBUABLE	15 236 517 923
. REPARTITION :	
- Dividende statutaire 6%	129 084 503
- Somme nécessaire pour porter le dividende par action à 22 dirhams	4 604 013 955
. SOIT UN TOTAL DE DISTRIBUTION DE	4 733 098 458
- Mise en réserves extraordinaires	2 916 193 599
- Report à nouveau	7 587 225 866

ANALYSE DES RESULTATS DU GROUPE

ACTIVITE ET RESULTATS DES PRINCIPALES FILIALES

LES FILIALES DE FINANCEMENT SPECIALISEES

Wafasalaf

En 2025, Wafasalaf a enregistré une croissance de ses

résultats. La production globale cumulée de la filiale a progressé de 24%, atteignant 18,4 milliards de dirhams à fin décembre. Cette évolution résulte principalement d'une hausse de 31% de la production portée, qui atteint 9,8 milliards de dirhams.

Pour sa part, l'encours global s'est amélioré de 13,9% s'établissant à 47,4 milliards de dirhams, profitant de la hausse de 19,9% à 21,4 milliards de dirhams de l'encours porté et de 4,3% à 25,9 milliards de dirhams de l'encours géré.

En MDH	2024	2025	Variation
Production globale	14 873	18 417	+24%
. Production portée	7 467	9 760	+31%
. Production gérée	7 405	8 657	+17%
Encours global	41 574	47 360	+13,9%
. Encours porté	17 886	21 448	+19,9%
. Encours géré	23 688	25 912	+4,3%

A fin septembre 2025, Wafasalaf maintient sa position de leader sur le marché du crédit à la consommation et représente ainsi une part de marché globale de 28,8%.

En termes de résultats, le produit net bancaire a enregistré une hausse de 13,0% pour se fixer à 1 435 millions de dirhams. Le résultat net, quant à lui, ressort en hausse de 9,2% en s'établissant à 374 millions de dirhams contre 343 millions de dirhams en 2024.

Wafabail

Wafabail a clôturé l'année 2025 avec une production globale de 4,8 milliards de dirhams en augmentation de + 31,5 % par rapport à l'année dernière. De son côté, l'encours financier a augmenté de 5,4% pour se situer à 13,2 milliards de dirhams.

En MDH	2024	2025	Variation
Production globale	3 657	4 809	+31,5%
Encours global	12 497	13 174	+5,4%

La filiale leasing est le leader au niveau de l'activité crédit-bail avec une part de marché de 21,9% en encours en septembre 2025.

Pour sa part, le produit net bancaire financier en amélioration de 3,5% à 426 millions de dirhams à fin décembre 2025. Le résultat net financier augmente de 19,3% se fixant à 152 millions de dirhams contre 128 millions de dirhams la même période l'année dernière.

Wafa Immobilier

Wafa Immobilier a réalisé, au titre de l'année 2025, un encours global de 74 milliards de dirhams en progression de 1% par rapport à fin 2024. Cette évolution est principalement due à la hausse de 1% à 60 milliards de dirhams de l'encours acquéreurs.

En MDH	2024	2025	Variation
Encours global	73 547	74 001	+1%
Encours acquéreurs	59 443	59 999	+1%
Encours promoteurs	14 104	14 002	- 1%

Wafa Immobilier consolide son positionnement entant que spécialiste du financement du crédit logement et de la promotion immobilière avec une part de marché global de 24,58% et de 28,20% sur marché crédits promotion immobilière.

En termes de résultats, Wafa Immobilier a réalisé, au terme de l'année 2025, un produit net bancaire de 409,9 millions de dirhams et un résultat net de 117,8 millions de dirhams, en hausse de 3 %.

Wafacash

En 2025, Wafacash a évolué dans un environnement international complexe, marqué par de fortes incertitudes liées aux tensions commerciales et au durcissement des politiques protectionnistes.

Dans ce contexte, Wafacash a maintenu son engagement constant au service de sa clientèle locale et internationale, réaffirmant ainsi ses valeurs de proximité et d'accompagnement.

Cet exercice a été particulièrement caractérisé par l'accélération de la mise en œuvre du Plan Stratégique IMTIAZ, traduisant une volonté affirmée de transformer en profondeur le modèle économique du Groupe pour renforcer sa résilience.

Sur le plan opérationnel, Wafacash clôture l'année 2025 avec un flux traité de 66,2 milliards de Dirhams, en progression de +1% par rapport à 2024. Toutefois, sous l'effet du ralentissement de l'activité de transfert de fonds, le Produit Net Bancaire s'établit à 475,7 millions de Dirhams, affichant un repli de -7%.

Le Résultat Net s'établit à 31,7 millions de dirhams, en baisse de 77 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la forte hausse des Provisions pour Risques Généraux.

Attijari Factoring Maroc

En 2025, le marché Factoring a connu une amélioration de son environnement faisant notamment suite à une reprise graduelle des différents secteurs et branches d'activité.

Ainsi, Attijari Factoring (AFM) a réalisé un encours moyen global de 2,4 milliards de dirhams en augmentation de 25%. De son côté, la production s'est établie à 28,8 milliards de dirhams en augmentation de 30% par rapport à la même période l'année dernière.

En MDH	2024	2025	Variation
Production globale	22 196	28 848	+30%
Encours global	1 948	2 441	+25%

Dans ce sillage, Attijari Factoring a maintenu sa position de leader avec une part de marché de l'ordre de 36% à décembre 2025.

Au niveau du résultat, le produit net bancaire s'est fixé à 103,9 millions de dirhams en hausse de 9% et le résultat net s'est établi à 40,3 millions de dirhams en augmentant de 4%.

Wafa LLD

Au titre de l'année 2025, le marché LLD améliore ses performances dans un marché marqué par les fortes perturbations notamment en termes de disponibilité des véhicules.

Dans ce contexte, la flotte gérée de Wafa LLD, au titre de l'année 2025, s'est établie à 9 543 véhicules.

	2024	2025	Variation
Parc global géré	8 608	9 543	+11%

Par ailleurs, la filiale de Location Longue Durée compte dans son portefeuille clientèle les plus grandes entreprises et administrations publiques du Maroc.

A fin décembre 2025, la filiale LLD a réalisé un chiffre

d'affaires de 434 millions de dirhams (+19 %) et un résultat net financier de 62 millions de dirhams contre 47,7 millions de dirhams en 2024.

Bank Assafa

A fin décembre 2025, l'encours hors marge des financements Mourabaha de Bank Assafa a atteint 6 milliards de dirhams contre 5,2 milliards de dirhams en 2024. A l'instar du marché, la part prépondérante dans l'activité de production de Bank Assafa revient au financement participatif de l'immobilier avec un encours hors marge de presque 4,4 milliards de dirhams (soit près de 73% de l'encours total hors marge).

En ce qui concerne l'activité de collecte, l'encours des dépôts s'est établi à 3,7 milliards de dirhams, en augmentation de 15% par rapport à l'année précédente. L'encours des dépôts d'investissement s'est chiffré à 469 millions de dirhams, en accroissement de 10% par rapport à 2024.

En termes de réalisations, le total bilan de Bank Assafa a marqué, à fin décembre 2025, une augmentation de près de 14% comparativement à 2024 pour se situer à presque 9 milliards de dirhams (7 milliards de dirhams Hors marge).

De son côté, le produit net bancaire s'est établi à 241 millions de dirhams, en accroissement de 22% par rapport à l'année précédente. Le résultat net ressort, quant à lui, excédentaire de 11,4 millions de dirhams contre 1 millions de dirhams en 2024.

LES FILIALES DE LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Corporate Finance : Attijari Finances Corp.

Au cours de l'exercice 2025, la banque d'affaires Attijari Finances Corp. s'est distinguée en matière de conseil à l'échelle locale et internationale en conseillant avec succès les opérations suivantes :

Opérations stratégiques – M&A

- Conseil de **Marjane Group** dans le cadre de l'acquisition majoritaire de Pathé au Maroc
- Conseil de **Wafa Assurance** dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat (OPA) visant 100 % des actions de Delta Insurance Egypt
- Conseil de **Wafa Assurance** dans le cadre de l'acquisition du réseau de bureaux directs et d'agents de SanlamAllianz
- Conseil de **Wafacash** dans le cadre de l'acquisition de 100% du capital des droits de vote d'Express Tel

- Conseil de **LHMA** dans le cadre de la cession de 100 % des actions Lafarge Holcim Guinée
- Conseil de **Supratours** dans le cadre de la réponse à l'appel d'offres pour la gestion du transport urbain et inter-urbain de Marrakech

En 2025, sur le volet des opérations de marché, la banque conseil a maintenu sa dynamique ainsi que sa présence sur les marchés Actions (Equity Capital Market) et de la dette privée (Debt Capital Market) en dénouant avec succès les opérations suivantes :

Opérations de marché - ECM

- Co-Conseil de **Saham Finances** dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat (OPA) obligatoire portant sur les actions d'Eqdom d'un montant de 380,5 Mdh, à l'initiative des sociétés Saham Finances, Société Générale Marocaine de Banques et Investima
- Conseil de **Veolia** dans le cadre de son augmentation de capital réservée aux salariés du groupe d'un montant de 46,2 Mdh
- Co-Conseil de **TGCC** dans le cadre de son augmentation de capital par apport en numéraire d'un montant de 2,2 Mrds Dirhams
- Conseil de **SGTM** dans le cadre de son introduction en bourse d'un montant de 5,0 Mrds Dirhams.

Opérations de marché - DCM

- Conseil de **Wafasalaf** dans le cadre de l'émission d'obligations subordonnées d'un montant de 2,0 Mrds Dirhams
- Conseil de **Attijariwafa bank** dans le cadre de l'émission d'obligations subordonnées d'un montant de 1,5 Mrd Dirhams
- Conseil de **Attijariwafa bank** dans le cadre de la fusion-absorption par Attijariwafa bank de sa filiale Borj Attijari
- Conseil de SCIF dans le cadre d'une émission obligataire par voie de placement privé d'un montant de 150 Millions Dirhams
- Conseil de **Maroc Telecom** dans le cadre d'une émission obligataire par voie de placement privé d'un montant de 3,0 Mrds Dirhams
- Conseil de **RCI Finance** dans le cadre d'une émission obligataire par voie de placement privé d'un montant de

500 Millions Dirhams

- Conseil de **RCI Finance** dans le cadre d'une émission obligataire ordinaire d'un montant de 900 Millions Dirhams
- Conseil de **OCP Nutricrops** dans le cadre d'une émission obligataire par voie de placement privé d'un montant de 5,0 Mrds Dirhams
- Conseil de **Managem** dans le cadre de la mise à jour annuelle et occasionnelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie (BT) relevant le plafond du programme à 2,0 Mrds Dh
- Conseil de **Wafasalaf** dans le cadre de la mise à jour annuelle et occasionnelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie relevant le plafond du programme à 11 Mrds Dh
- Conseil de **Attijariwafa bank** dans le cadre de la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt (CD)
- Conseil de **Wafabail** dans le cadre de la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de bons de sociétés de financement.

Attijari Invest

Attijari Invest est la filiale d'Attijariwafa bank dédiée au Private Equity. Sa vocation est d'offrir aux investisseurs des opportunités de placement dans des véhicules conjuguant une rentabilité financière élevée et une gestion optimale des risques.

En 2025, Attijari Invest a confirmé sa dynamique de développement et de création de valeur ajoutée, à travers les réalisations suivantes :

Axe de développement

- La filiale Attijari Capital Management (ACM) a été sélectionné par le fonds Mohamed VI pour l'investissement, pour structurer en compagnie de Holdagro, un fonds dans la thématique Agriculture et agro-industrie. La taille de ce véhicule est de 819 MMAD. La documentation juridique est en cours de négociation.
- Etude du potentiel de développement en Afrique, de l'activité du Fonds FAEE.

Fonds en phase de lancement

- Le Fonds Africain d'Efficacité Énergétique (FAEE) a structuré

ses premiers projets adressés à des sociétés du groupe, qu'il projette de finaliser en début de 2026.

Fonds en gestion

Attijari Invest continue le suivi du portefeuille de participations détenues par différents fonds d'investissement.

- Le fonds 3P Fund a réalisé ses premières cessions avec des performances en dépassement des objectifs initiaux, et prévoit une opération majeure de distribution pour ses actionnaires.
- Liquidation en cours du Fonds Agram Invest
- Résolution du litige concernant le fonds MIF.

LES FILIALES DE LA BANQUE DES MARCHES

Gestion d'actifs : Wafa Gestion

Au terme de l'année 2025, Wafa Gestion a totalisé un encours sous gestion de 147,3 milliards de dirhams en hausse de 13,6% par rapport à l'année dernière.

Le marché marocain de la gestion d'actifs représente désormais 629 milliards de dirhams à fin décembre 2024, en progression de 12% par rapport à 2023.

Dans ce contexte, la filiale de gestion d'actifs consolide son positionnement de leader sur le marché de la gestion d'actifs avec une part de marché en encours moyen de 24,3%.

En termes de résultats, Wafa gestion a réalisé un résultat net en hausse de 10% de 93,8 millions à 85,3 millions de dirhams.

Wafa Gestion s'est, en outre, démarquée par :

- Désignation de Wafa Gestion «Best Asset Management Firm - Morocco 2024» dans la catégorie «Investment & Securities Awards» par le prestigieux Global Brands Magazine spécialisé dans la diffusion d'actualités, critiques, opinions et sondages sur les marques de renom dans le monde
- Confirmation par l'agence Fitch Ratings de la note Investment Management Quality Rating (IMQR) nationale 'Excellent (mar) de Wafa Gestion
- Classement pour la troisième année consécutive parmi les 10 plus importants gérants d'actifs au Moyen Orient selon le classement Forbes - Top 30 Asset Management Companies 2024.

Attijari Titrisation

La titrisation au Maroc en 2025

L'activité de titrisation a connu une progression significative en

2025. L'encours global sous gestion est passé de 14,66 milliards de dirhams au 31 décembre 2024, à 24,33 milliards de dirhams au 31 décembre 2025, soit une hausse de 65,99% sur l'année.

Cette progression s'explique par le volume important des opérations réalisées en 2025, qui a atteint 15,06 milliards de dirhams, soit en croissance de 102,72% par rapport à l'encours à fin décembre 2024, et par l'effet de l'amortissement des encours, qui s'est établi à 5,38 milliards de dirhams sur l'année 2025, soit une baisse de 36,72% par rapport à l'encours à fin décembre 2024.

Réalisations d'Attijari Titrisation en 2025

En 2025, Attijari Titrisation a réalisé trois opérations de titrisation majeures, représentant une levée globale de 5,62 milliards de dirhams (37,35% de l'encours des opérations de titrisation réalisés sur 2025). Ces opérations ont permis d'accompagner des besoins de financement stratégiques et d'introduire des innovations importantes dans le marché marocain de la titrisation.

● FT FLEXENERGY : Premier fonds de dettes au Maroc

Cette opération qui a concerné un montant de 1 milliard de dirhams, avait pour objectif de financer l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE) – Branche Électricité, dans le cadre d'un crédit syndiqué auquel ont participé Attijariwafa bank, Bank of Africa et BMCE Capital Titrisation via un fonds de titrisation. Le financement était destiné à la construction d'une centrale à gaz sur le site Al Wahda au nord du Maroc. FT FLEXENERGY à côté du fonds mis en place par BMCE Capital Titrisation (FT NORD ENERGY), ont constitué une première expérience au Maroc de fonds de titrisation dits "fonds de dettes", rendue possible après la finalisation du cadre légal en 2022.

● FT POWER GRID : Titrisation de créances commerciales

D'un montant de 2,62 milliards de dirhams, cette opération a concerné la titrisation de créances commerciales nées et futures de l'ONEE – Branche Électricité, portant sur la vente d'énergie à ses clients grands comptes. Elle s'inscrivait dans une optique de diversification des sources de financement du cycle d'exploitation de l'ONEE, tout en contribuant à l'optimisation de son coût de financement.

● Opération de titrisation synthétique

Attijari Titrisation a également structuré une opération de titrisation synthétique au profit d'un client corporate, pour un montant levé de 2 milliards de dirhams.

Encours sous gestion à fin décembre 2025

Société de gestion	Actif sous gestion	PDM%
ATTIJARI TITRISATION	9 219 774 708	37,88%
MAGHREB TITRISATION	8 024 834 089	32,97%
SOFAC STRUCTURED FINANCE	4 665 830 727	19,17%
BMCE CAPITAL TITRISATION	2 427 945 130	9,98%
Total général	24 338 384 653	100,00%

Intermédiation boursière : Attijari Intermédiation

Attijari Intermédiation termine l'année 2025 sur un volume d'échanges de 43,2 milliards de dirhams sur le marché central en hausse de 63,2% et un volume de 8,7 milliards de dirhams sur le marché de blocs.

Attijari Intermédiation réalise une part de marché sur ces segments de 18,9% vs. 23,4% en 2024.

La part de marché sur le segment Bourse en ligne s'établit, quant à lui, à 48,2% vs. 47,5% en 2024.

Attijari Intermédiation a réalisé des opérations d'envergure en 2025 :

- Déploiement avec succès de la nouvelle plateforme de bourse en ligne Wafabourse en janvier 2025. Mise en place du virement instantané vers le compte bourse en ligne en décembre 2025.
- Dynamique soutenue des opérations de marché (Augmentations de capital TGCC / Introduction en bourse de VICENNE, CASH PLUS et SGTM).
- Prix 'Best Equity Broker in Morocco' décerné par l'AFCM.
- Demande d'agrément en tant que négociateur sur le Marché à Terme.

Wafa Assurance

Le chiffre d'affaires annuel global ressort à 12 738 MDH en progression de 8,4% entre 2024 et 2025.

Le chiffre d'affaires Vie annuel ressort à 6 754 MDH en progression de 5,4 % et en dépassement du budget, cette progression est atteinte grâce à la progression de l'Épargne Bancassurance et Décès Groupe.

Le chiffre d'affaires Non-Vie au titre de l'exercice 2025 ressort à 5 983 MDH, en hausse de 12,1% par rapport à 2024 tiré par la performance sur la branche Automobile et sur les branches sociales (notamment en Maladie).

FILIALES EN AFRIQUE

Attijariwafa bank se positionne en tant que véritable banque panafricaine avec une présence soutenue au Maghreb et dans les zones économiques intégrées UMOA et CEMAC.

Conformément à ses orientations stratégiques à l'international, le groupe Attijariwafa bank continue de conforter sa vocation d'acteur régional de référence et renforce son rôle dans le développement économique régional et la coopération Sud-Sud.

Les filiales de la Banque de Détail à l'International ont enregistré des performances en progression au titre de l'année 2025.

Afrique du Nord

Le Groupe Attijariwafa bank est implanté au Maghreb à travers ses filiales Attijari bank Tunisie (ABT) et Attijari bank Mauritanie (ABM) et Attijariwafa bank Egypt.

(En millions de Dhs)

COMPTES SOCIAUX 2025	Attijari bank Tunisie	Attijari bank Mauritanie	Attijariwafa bank Egypt
Dépôts	35 671	200	24 929
Crédits nets	23 953	149	13 589
Total bilan	42 935	262	29 366
PNB	2 219	20	1 535
RN	725	3	639
Réseau*	182	26	64

(*) yc les bureaux directs

CONTRIBUTIONS (DONNÉES 2025)	Attijari bank Tunisie	Attijari bank Mauritanie	Attijariwafa bank Egypt
Dettes envers la clientèle	6,8%	0,4%	4,1%
Prêts et créances sur la clientèle	5,3%	0,3%	2,9%
Total bilan	5,6%	0,3%	4,1%
PNB	6,3%	0,6%	4,6%
RN	4,2%	-0,5%	5,6%

Contribution dans le groupe (comptes IFRS)

Zone UMOA

Le Groupe Attijariwafa bank opère au Sénégal à travers la Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest et le Crédit du Sénégal. Il est présent en Côte d'Ivoire, au Mali et au Togo à travers la Société Ivoirienne de Banque, la Banque Internationale pour le Mali et la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo.

(En millions de Dhs)

COMPTES SOCIAUX 2025	CBAO-Sénégal	CDS-Sénégal	SIB-Côte d'Ivoire	BIM-Mali	BIA-Togo
Dépôts	23 631	3 304	23 980	5 265	2 466
Crédits nets	18 337	2 906	19 563	2 041	1 880
Total bilan	28 567	4 945	30 014	6 575	3 734
PNB	2 086	320	1 747	366	210
RN	937	149	897	8	72
Réseau	90	7	67	48	14

(1) yc Bénin, Burkina-Faso et Niger

CONTRIBUTION (DONNÉES 2025)	CBAO-Sénégal	CDS-Sénégal	SIB-Côte d'Ivoire	BIM-Mali	BIA-Togo
Dettes envers la clientèle	4,5%	0,6%	4,6%	1,0%	0,4%
Prêts et créances sur la clientèle	4,1%	0,6%	4,4%	0,4%	0,4%
Total bilan	3,6%	0,6%	3,9%	0,9%	0,5%
PNB	6,1%	0,9%	5,0%	1,1%	0,6%
RN	5,1%	0,1%	7,0%	0,4%	0,2%

Contribution dans le groupe (comptes IFRS)

Zone CEMAC

La zone CEMAC est couverte par les filiales suivantes : l'Union Gabonaise de Banque, le Crédit du Congo et la Société Camerounaise de Banque.

(En millions de Dhs)

COMPTES SOCIAUX 2025	UGB-Gabon	CDC-Congo	SCB-Cameroun
Dépôts	6 929	4 306	11 481
Crédits nets	5 107	2 688	8 072
Total bilan	9 921	6 598	14 558
PNB	943	623	958
RN	485	352	291
Réseau	23	28	54

CONTRIBUTIONS (DONNÉES 2025)	UGB-Gabon	CDC-Congo	SCB-Cameroun
Dettes envers la clientèle	1,4%	0,9%	2,3%
Prêts et créances sur la clientèle	1,3%	0,6%	1,9%
Total bilan	1,3%	0,9%	1,8%
PNB	2,7%	1,8%	2,8%
RN	3,7%	3,7%	2,3%

Contribution dans le groupe (comptes IFRS)

RESULTATS CONSOLIDES

Le groupe Attijariwafa bank publie, depuis le 30 juin 2007, ses résultats consolidés selon les normes IFRS.

En plus de ses filiales spécialisées basées au Maroc, la banque a entamé son développement régional en 2005 avec l'acquisition, en consortium avec Grupo Santander, de 53,54% du capital de la Banque du Sud en Tunisie, devenue depuis Attijaribank Tunisie. A fin décembre 2025, le Groupe détient une participation de 57,21% de la banque tunisienne.

En juillet 2006, Attijariwafa bank a développé un greenfield au Sénégal et a procédé à l'ouverture de 4 agences à Dakar, marquant ainsi la première étape d'un vaste projet d'implantation du Groupe en Afrique subsaharienne. En janvier 2007, Attijariwafa bank a acquis 66,70% du capital de la Banque Sénégal-Tunisienne et a fusionné les deux entités sénégalaises, donnant naissance à Attijari bank Sénégal.

En novembre 2007, Attijariwafa bank a acquis 79,15% du capital de la CBAO (Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale). En décembre 2008, la fusion entre la CBAO et Attijari bank Sénégal a donné naissance à CBAO Groupe Attijariwafa bank.

En 2009, Attijariwafa bank, accompagnée par son actionnaire de référence SNI, a acquis 51,0% du capital de la Banque Internationale pour le Mali (BIM) dans le cadre de sa privatisation. Dans la même année, la banque a également procédé à l'inauguration d'un bureau de représentation à Tripoli. Au premier semestre 2018, la participation d'Attijariwafa bank dans BIM a été portée à 66,3% faisant suite à une augmentation de capital de la filiale malienne.

En décembre 2009, le Groupe a finalisé l'acquisition de 95% du Crédit du Sénégal, 58,7% de l'Union Gabonaise de Banque, 91,0% du Crédit du Congo et de 51,0% de la Société Ivoirienne de Banque.

En 2010, le Groupe a consolidé sa position d'acteur de référence régional avec l'ouverture d'une succursale de CBAO au Burkina Faso.

Au courant de l'année 2011, le périmètre s'est consolidé avec la finalisation de l'opération d'acquisition de SCB Cameroun et la prise de contrôle de 80% de BNP Paribas Mauritanie.

Au titre du quatrième trimestre 2013, Attijariwafa bank a intégré dans le périmètre de consolidation la Banque Internationale pour l'Afrique (Togo) suite à l'acquisition de 55,0% de son capital. L'année a également connu l'ouverture de la succursale de CBAO au Niger. A fin décembre 2025, le Groupe détient une participation de 62,35% de la Banque Internationale pour l'Afrique (Togo).

En septembre 2015, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition de 39% du capital de la Société Ivoirienne de la Banque (SIB)

détenus par l'Etat de la Côte d'Ivoire. Attijariwafa bank a ainsi porté sa participation dans le capital de la SIB à 90% à la suite de cette opération dont 12% destinés à être introduits en bourse et 3% cédés au personnel de la filiale. A fin décembre 2025, le Groupe détient 67% du capital de la SIB.

Attijariwafa bank a également renforcé sa participation dans le capital de CBAO (Sénégal) pour la ramener à 83,08% (contre une participation de 52% précédemment).

Dans le cadre de l'accord signé avec Barclays Bank PLC pour l'acquisition de sa filiale égyptienne, Attijariwafa bank et SNI se sont alliées dans le métier de l'assurance en devenant co-actionnaires à parts égales de Wafa Assurance. Cette opération a permis de donner à Attijariwafa bank les capitaux nécessaires à son développement international notamment en Egypte et plus généralement dans les pays africains anglophones.

En date du 3 mai 2017, Attijariwafa bank a finalisé la réalisation effective de 100% de Barclays Bank Egypt, devenue depuis Attijariwafa bank Egypt.

Principales filiales du périmètre de consolidation

Banque Maroc, Europe et Zone Offshore (BMET)	Banque de Détail à l'International (BDI)	Filiales financières spécialisées (FFS)	Assurance (ASI)
- Attijariwafa bank	- Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest	- Wafasalaf	- Wafa Assurance
- Attijariwafa bank Europe	- Attijari bank Tunisie	- Wafabail	- Attijari Assurance Tunisie
- Attijari International Bank	- La Banque Internationale pour le Mali	- Wafa Immobilier	- Wafa IMA Assistance
- Attijari Finances Corp.	- Crédit du Sénégal	- Attijari Immobilier	- Wafa Assurance Cameroun
- Wafa Gestion	- Union Gabonaise de Banque	- Attijari Factoring Maroc	- Wafa Assurance Sénégal
- Attijari Intermédiation	- Crédit du Congo	- Wafacash	- Wafa Assurance Côte d'Ivoire
	- Société Ivoirienne de Banque	- Wafa LLD	- WG Bond Fund
	- Société Commerciale de Banque Cameroun	- Bank Assafa	- Wafa Assurance UMOA
	- Attijaribank Mauritanie		- Wafa LIFE INSURANCE EGYPT
	- Banque Internationale pour l'Afrique au Togo		- DELTA NON-LIFE
	- Attijariwafa bank Egypt		- DELTA LIFE
	- Succursale Burkina		- Wafa ASSURANCE REAL ESTATE INVESTMENT
	- Succursale Benin		
	- Succursale Niger		

ANALYSE DE L'ACTIVITE CONSOLIDEE

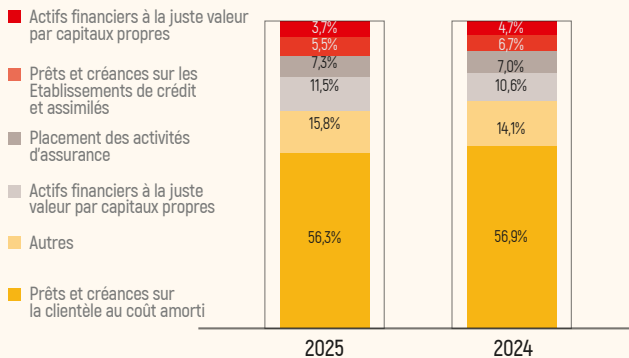
Total bilan

Au terme de l'exercice 2025, le total bilan du groupe Attijariwafa bank totalise 795,5 milliards de dirhams, en progression de 9,5% comparativement à l'année précédente.

Par zone géographique, le total bilan est concentré à hauteur de 85% au Maroc. Le reste est réparti entre l'Afrique du Nord, l'UMOA, la CEMAC.

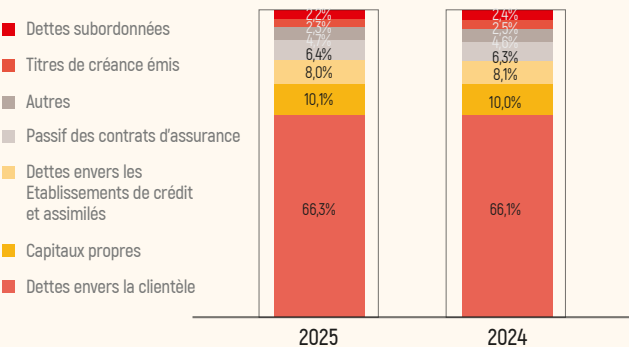
Au niveau bilanciel, le total actif est représenté pour 56% par les prêts et créances sur la clientèle, de 11,5% par les actifs financiers à la juste valeur par résultat et de 3,7% par les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres. Ces trois rubriques contribuent ensemble à 71,4% du total bilan.

Structure des emplois



L'augmentation de l'actif recouvre essentiellement des éléments ci-après :

- La hausse de 8,3% à 447,9 milliards de dirhams des prêts et créances sur la clientèle ;
- L'accroissement de 13,5% à 57,9 milliards de dirhams des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ;
- Et, la hausse de 18,9% à 91,2 milliards de dirhams des actifs financiers à la juste valeur par résultat.



L'augmentation de l'actif recouvre essentiellement des éléments ci-après :

- L'appréciation de 9,7% à 527,2 milliards de dirhams des dettes envers la clientèle ;
- L'accroissement de 7,6% à 63,5 milliards de dirhams des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;
- Et, l'amélioration de 11,0% à 80,5 milliards de dirhams des capitaux propres.

Ressources

Représentant 66,3% du total bilan, les dépôts clientèle totalisent, au terme de l'année 2025, 527,2 milliards de dirhams contre de 480,5 milliards de dirhams une année auparavant. Cette tendance est le résultat de :

- L'augmentation de 9,4% à 372,7 milliards de dirhams des dépôts BMET ;
- La hausse de 9,8% à 143,8 milliards de dirhams des dépôts de la BDI ;
- Et, l'accroissement de 23,4% à 10,7 milliards de dirhams des dépôts des FFS.

Emplois

A l'issue de l'année 2025, les prêts et créances sur la clientèle se raffermissent de 8,3% s'établissant à 447,9 milliards de dirhams. Cette croissance est le résultat de la hausse respective des crédits clientèle de la Banque au Maroc Tanger et zone offshore (+7,3%), des Filiales de Financement Spécialisées (+21,1%) et de la Banque de Détail à l'International (+5,7%).

Il en ressort un taux de transformation de 85%.

Les fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés se chiffrent à 80,5 milliards de dirhams, en hausse de 10,1% comparativement à l'année précédente.

Solvabilité du Groupe

En termes de ratio prudentiel, le groupe Attijariwafa bank affiche, au 31 décembre 2025, un ratio Tier 1 de 11,84% et un ratio de solvabilité de 13,13%, au-delà des seuils réglementaires de 9% et de 12% respectivement.

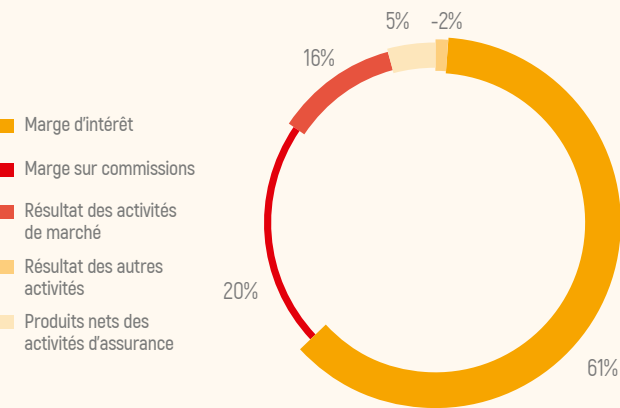
RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE Attijariwafa bank

Le produit net bancaire consolidé

Au 31 décembre 2025, le produit net bancaire consolidé s'établit à 34,9 milliards de dirhams contre 33,1¹ milliards de dirhams en 2024. Cette amélioration de 5,6% recouvre :

- Une hausse de 7,1% à 21,1 milliards de dirhams de la marge d'intérêt ;
- Une progression de 6,8% à 7,1 milliards de dirhams de la marge sur commissions ;

A fin 2025, la structure du PNB consolidé se présente comme suit :



Par pôle d'activité, cette évolution est ventilée comme suit :

- Hausse de 8,9% à 18,8 milliards de dirhams du PNB de BMET,
- Accroissement de 1,0% à 11,5 milliards de dirhams du PNB de la BDI ;
- Accroissement de 4,8% à 3,2 milliards de dirhams du PNB de la FFS ;

Le résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation (RBE) enregistre un accroissement de 5,3 %¹ à 21,7 milliards de dirhams. Pour leur part, les charges générales d'exploitation y compris les dotations aux amortissements et aux dépréciations augmentent de

6,1% à 13,2 milliards de dirhams. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 37,9% en 2025.

Le coût du risque

Le coût du risque se fixe à 3,7 milliards de dirhams. Rapporté au total encours, le coût du risque reste quasi-stable par rapport à l'année dernière à 0,77% contre 0,95% la même période de l'année dernière. De son côté, le taux de contentialité se fixe à 6,4% en baisse par rapport à fin 2024 (6,6%).

Le résultat net consolidé

Au terme de l'année 2025, le résultat net consolidé du Groupe s'accroît de 14,4%¹ s'établissant à 12,4 milliards de dirhams.

Le résultat net part du groupe

Au final, le résultat net part du groupe ressort à 10,6 milliards de dirhams, en hausse de 16,2%¹.

La rentabilité des capitaux propres tangibles RoaTE* s'établit à 22,8% en 2025. Pour sa part, le RoaA** se fixe à 1,63%.

Evolution des contributeurs au Résultat Net Part du Groupe au 31/12/2025	
Banque Maroc, Europe et zone Offshore	+25,8%
Filiales Financières Spécialisées	-9,3%
Assurance	-45,0%
Banque de Détail à l'International	+4,0%

(*) RoaTE = RNPG/Moyenne fonds propres part du groupe tangibles
(**) RoaA = Résultat net/ Bilan moyen.
(1) Hors éléments non récurrents liés à l'application de la norme IFRS 17 au périmètre Wafa Assurance, ayant un impact sur l'exercice 2024

PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU GROUPE

Attijariwafa bank aborde l'année 2025 avec optimisme et engagement, marquant la dernière phase de son plan stratégique @mbitions 2025, lancé en 2021. Ce plan, structuré autour de trois grandes ambitions a permis au groupe d'atteindre des résultats significatifs malgré un environnement économique et géopolitique en constante évolution.

Conçu autour de trois grandes ambitions, ****@mbitions 2025**** a permis de :

- Renforcer la position d'Attijariwafa bank en tant que groupe bancaire et financier africain de référence, en consolidant sa présence sur ses marchés stratégiques et en explorant de nouvelles opportunités de croissance, tout en veillant à une expansion responsable et durable.
- Construire une banque relationnelle et citoyenne innovante, agile et compétitive, en exploitant pleinement les opportunités offertes par la digitalisation, l'intelligence artificielle et la data, tout en favorisant des synergies accrues entre les différentes entités du Groupe.
- S'aligner avec les meilleurs standards internationaux en matière de gouvernance et de responsabilité sociétale et environnementale, en investissant dans le capital humain, en renforçant l'efficacité opérationnelle et en maîtrisant les risques et la conformité pour garantir une croissance pérenne.

Grâce à l'implication de l'ensemble des équipes, Attijariwafa bank a su accompagner efficacement ses clients et les communautés dans un contexte en constante évolution, en relevant d'importants défis économiques, environnementaux et sociétaux. Forts de ces réalisations, les collaborateurs du Groupe sont pleinement mobilisés pour concevoir un nouveau plan stratégique, qui viendra prolonger cette dynamique de croissance responsable et durable.

GESTION GLOBALE DES RISQUES

MISSION ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques Groupe (GGRG), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

Cette configuration consacre le principe de globalité dans la Gestion des Risques du Groupe et confirme son indépendance totale vis-à-vis des autres pôles et métiers de la Banque. Cette indépendance lui permet d'assurer une objectivité optimale dans l'examen des propositions de prises de risque et dans le contrôle.

La GGRG a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du groupe, de les mesurer et les contrôler. La fonction exerce un contrôle permanent, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori.

Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risque, à analyser les portefeuilles de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et particuliers et les activités de trading et à garantir la qualité et l'efficacité de suivi du risque.

Les principaux risques sont identifiés en cinq familles :

- **Risque de crédit et de contrepartie** : risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés ;
- **Risque de Marché** : risque de perte liée aux évolutions défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix des actions et des matières premières, ...) ;
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.
- **Risque pays**: le risque pays représente une agrégation des risques élémentaires résultant de la vulnérabilité à l'environnement économique, financier, politique, juridique ou sociale d'un pays étranger pouvant affecter les intérêts financiers de la banque.
- **Risques Asset Liability Management** : les risques structurels de nature ALM se rapportent aux risques de pertes de valeur économique ou de baisse des marges d'intérêts futures compte tenu des décalages de taux, des échéances entre les actifs et passifs de la banque.
- L'organisation de la Gestion des Risques est calquée sur la typologie des risques telle qu'elle a été définie par les accords de Bâle II. Elle est organisée autour des entités suivantes :

Risque de contrepartie

En amont

- Formuler des recommandations en matière de politique de crédit ;
- Analyser et instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la banque par le paradigme contrepartie/transaction ;
- Evaluer la consistance et la validité des garanties ;
- Apprécier le volume d'activité de la relation, le bien-fondé économique des financements sollicités.

En aval

- Passer en revue régulièrement l'ensemble des engagements pour qualifier le portefeuille par famille de risque ;
- Appréhender les créances présentant des signes de difficulté et repérer les incidents de paiement ;
- Suivre avec le réseau la récupération de ces créances ;
- Provisionner les créances classées en souffrance.

Risque opérationnel

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par l'entité « Risques Opérationnels, Juridiques, Informatiques et Humains » créée au sein de la « Gestion Globale des Risques ».

L'entité ROJIH a établi pour chacune des lignes métiers une cartographie des risques s'appuyant sur le référentiel des processus de la Banque. Chacun des risques de la cartographie est défini selon une fréquence d'occurrence et d'un impact en cas de survenance.

Risque pays

- Diagnostic du dispositif en place et son adéquation avec les exigences réglementaires tout en identifiant les actions d'évolution par rapport à un benchmark international ;
- Elaboration d'un modèle conceptuel pour une gestion optimale des risques pays (blocs fonctionnels et système d'information dédié) en vue d'une mise en œuvre informatique avec une extension du dispositif aux filiales étrangères selon une approche progressive.

Risque de marché

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Risque ALM

L'ALM fournit des indicateurs de suivi des risques et de rentabilité attendue sur les différents produits du bilan et décline les règles de gestion à même de limiter l'exposition du bilan de la banque aux risques et de gérer de façon optimale ses positions.

La démarche ALM poursuit un processus d'identification, d'évaluation et de gestion des positions de risque prises. La définition des règles d'écoulement et de traitement des postes du bilan à travers des études économiques et financières est l'une des étapes fondamentales de la démarche ALM.

DISPOSITIONS GENERALES

1- Gouvernance et organisation

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques précisent et appliquent de façon systématique les principes de gestion arrêtés par les instances de la banque.

Pour une meilleure coordination des actions communes, les responsabilités des principaux acteurs ont été bien définies.

Ces acteurs sont :

1. Conseil d'Administration
2. Direction Générale
3. Comités de Décision
4. Gestion Globale des Risques

Rôle du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration a pour responsabilités :

- de définir et revoir périodiquement la stratégie commerciale et les politiques de gestion des risques ;
- d'appréhender les risques principaux auxquels s'expose la banque dans ses activités ;
- de valider les limites globales de risques et de s'assurer que la Direction Générale et les Comités de décision

prennent les mesures nécessaires pour identifier, mesurer, suivre et contrôler ces risques, les limites de risques doivent être fixées en tenant compte des fonds propres ;

- d'approuver la structure organisationnelle ;
- de s'assurer que la Direction Générale vérifie l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Rôle de la Direction Générale :

La Direction Générale est l'organe exécutif, elle a pour responsabilités :

- de mettre en œuvre les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration ;
- de mettre en œuvre les processus et les moyens permettant d'identifier, mesurer, suivre et contrôler les risques liés aux activités commerciales ;
- de mettre en place et de maintenir l'organisation chargée de la gestion des opérations commerciales et du suivi des risques ;
- de mettre en place les normes et méthodes de contrôle interne ;
- d'informer le Conseil d'Administration des éléments essentiels et des conclusions qui peuvent être dégagées des mesures des risques auxquels la banque est exposée ;
- d'associer le Conseil d'Administration dans le pilotage des activités de marché en lui soumettant, pour approbation, les politiques développées pour la gestion des risques.

Rôle des Comités :

Comité des Grands Crédit Groupe

Au sein du conseil d'administration et présidé par le Président Directeur Général, ce comité examine et autorise les opérations importantes qui engagent le groupe (crédits, recouvrement, investissements, achats,...) au-delà d'un certain seuil.

Comité d'Audit et des Comptes

Au sein du conseil d'administration, le comité d'audit et des comptes joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne. Il est chargé particulièrement du :

- Examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur ;
- Emettre une opinion sur la politique de provisionnement globale du groupe ;
- Suivre l'évolution globale du portefeuille en particulier le cout du risque.

Comité de Risque Groupe

Au sein du conseil d'administration, ce comité supervise l'évolution des indicateurs de risque et fixe les orientations en matière de gestion des risques.

Comité Risque de Marchés (CRM)

Le Comité Risques de Marchés (CRM) est l'instance interne de décision et de suivi des risques de marchés selon toutes ses formes. Il a comme responsabilités :

- le suivi et l'analyse des risques de marchés et leur évolution ;
- il s'assure du respect des indicateurs de surveillance, des règles spécifiques de gestion et des limites définies ;
- Il octroie des limites aux différentes lignes de produits dans le cadre des stratégies fixées par la banque.

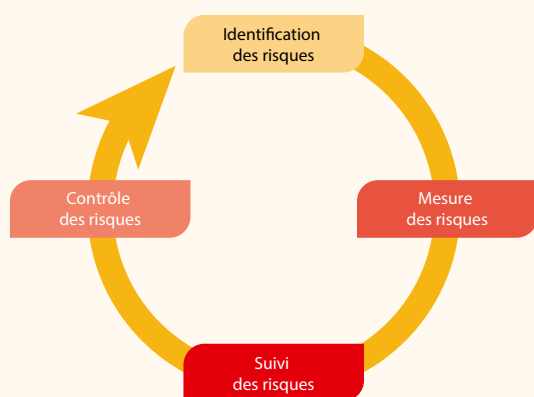
Rôle de la Gestion Globale des Risques :

Elle assure le rôle de supervision des méthodologies et des risques de contrepartie, de marchés et opérationnels. Ses principales responsabilités sont :

- Formuler des recommandations en matière de politiques de risque ;
- Instruire les demandes de limites de crédit et de trading avant de les soumettre au comité compétent ;
- Assurer le suivi des risques de contrepartie, de marchés et opérationnels en procédant à la consolidation de l'ensemble des expositions de la banque ;
- Valider les principes du dispositif et les méthodes de mesure en s'assurant notamment de leur homogénéité avec celles du Groupe ;
- Valider les modèles internes et les modèles des logiciels utilisés pour la valorisation des instruments financiers.

2- Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités :



Groupe à passer de son profil de risque actuel au profil de risque souhaité (tenant compte des préférences de risques approuvées par Attijariwafa Bank).

Le processus d'élaboration de la stratégie et de planification financière et opérationnelle doit impérativement aider le Groupe à atteindre un équilibre risque/rémunération optimal.

Ceci implique un examen du portefeuille d'opportunités identifiées, au regard de l'environnement concurrentiel, des ressources en interne et de la capacité de l'organisation à prendre des risques ou de son appétence au risque, en tenant compte du Groupe dans son ensemble et de son profil de risque. Dans le cadre de ce processus, notre modèle économique (i.e. la façon dont nous entendons dégager des bénéfices) et les hypothèses sous-jacentes à ce modèle économique doivent impérativement être présentés de manière explicite.

Les discussions entourant la planification doivent impérativement tenir compte de la nature et du type de risques auxquels le Groupe est exposé, en se concentrant sur les risques de surestimation et de sous-estimation de la solidité de notre bilan économique, de notre position de liquidité et de notre réputation. Le Groupe doit impérativement mesurer et contrôler les risques qu'il a pris en toute connaissance de cause, tout en surveillant les risques qui évoluent, émergent ou pourraient émerger et qui pourraient avoir un impact sur le capital, la position de liquidité, la valeur de la marque et autres indicateurs considérés comme clés pour le Groupe.

Des analyses de scénarios et des stress tests (y compris les stress tests inversés) doivent impérativement être réalisés pour les business plans et les projets et être utilisés lors de la prise de décision.

Il convient que les objectifs fixés reflètent les rendements attendus par le Groupe, au regard des risques. Le cadre de gestion de la performance doit impérativement fournir des informations pertinentes, exactes et en temps voulu, qui favorisent la compréhension des risques et des rendements afin d'étayer la prise de décision.

L'ensemble du Groupe doit impérativement disposer de mesures de l'appétence au risque, de délégations de pouvoirs et de seuils d'escalade cohérents et clairement définis, en liaison avec le plan validé, de manière à habilitier les collaborateurs à gérer les risques de manière proactive dans le respect de l'appétence au risque et à intervenir rapidement ou à escalader le sujet en cas de violations avérées ou probables.

Le Conseil d'Administration doit impérativement évaluer et approuver la stratégie et le plan d'Attijariwafa Bank, en tenant compte du profil de risque implicite et de l'appétence au risque approuvée.

1.1 Définition du cadre d'appétence au risque

Le cadre de l'appétence au risque d'Attijariwafa bank définit les risques que le Groupe sélectionne et gère en vue de générer des profits ; les risques que le Groupe accepte

mais qu'il cherche à minimiser et les risques que le Groupe cherche à éviter ou transférer. Il comprend :

- Les appétences au risque générales - il s'agit généralement de déclarations quantitatives qui aident à déterminer le niveau de risque qu'Attijariwafa bank peut supporter (par ex., le montant de fonds propres que nous sommes prêts à risquer). Les appétences au risque sont définies à un niveau agrégé et par type de risques.
- Les préférences de risques - il s'agit de déclarations qualitatives qui énoncent les risques qu'Attijariwafa bank estime pouvoir gérer efficacement et qui devraient produire des profits, les risques qu'Attijariwafa bank peut assumer mais qui nécessitent d'être maîtrisés et les risques qu'Attijariwafa bank cherche à éviter ou minimiser.
- Les tolérances et limites en matière de risques opérationnels sont des limites quantitatives spécifiques (par ex., limites sur des risques spécifiques). Les Business Standards (exigences et commentaires les accompagnant) présentent la méthodologie d'Attijariwafa bank pour :

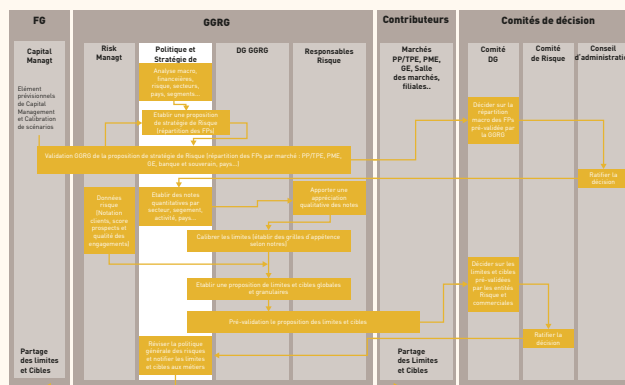
- Identifier les risques acceptables et ceux qui ne le sont pas ;
- Fixer les limites et tolérances en matière de risques opérationnels, tenant compte des exigences et préférences du Groupe.

Les appétences au risque doivent impérativement être clairement définies et actualisées régulièrement et font partie intégrante du processus de planification. Il convient que les appétences au risque soient examinées et approuvées par les conseils d'administration et/ou les comités spécialisés compétents. Il convient que lors de chaque réunion le Comité des risques compare le profil de risque au regard des appétences au risque puis communique aux comités spécialisés compétents. Le Management et les instances spécialisées devraient examiner et discuter des positions liées à l'appétence lors de revues régulières (Business Review Meetings).

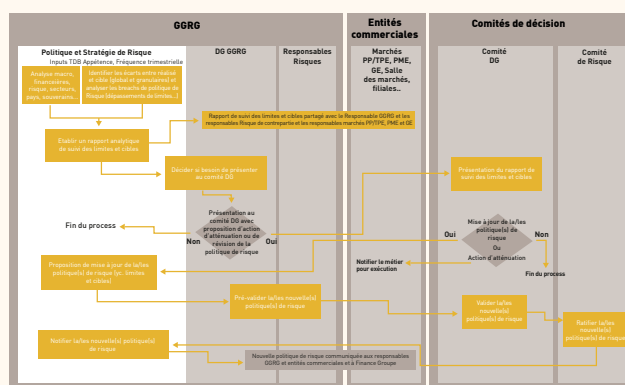
1.2 Processus d'élaboration des cibles et limites

Le cadre d'appétence ainsi défini se traduit à un premier niveau par la définition pour chacun des niveaux de risque retenus d'une cible vers laquelle orienter les efforts d'amélioration et d'une limite imposée par les contraintes réglementaires d'une part, et induite par les capacités maximales d'autre part. L'élaboration de cet ensemble de cibles et limites est assurée par un processus transverse

impliquant un ensemble d'acteurs au sein des différentes entités front to back de la banque.



Le processus d'élaboration des cibles et limites présente un objectif double. Il s'agit en effet de définir l'ensemble des niveaux de risques les plus à même d'accompagner le groupe dans la réalisation de ses objectifs stratégiques ; mais également d'établir une méthodologie de suivi et de mise à jour continue directement liée aux variations des indicateurs mesurés.



II RISQUE DE CREDIT

A- Politique de crédit

I- Principes généraux

La politique générale de crédit (PGC) a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risque de contrepartie pour la banque.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Il concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant la banque au risque de défaut d'une contrepartie ou d'un émetteur notamment les transactions sur le marché de capitaux ou sur les opérations de règlement - livraison.

Les dispositions de la PGC ont une portée générale et s'appliquent de manière permanente. Elles sont susceptibles

de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique de crédit de la banque s'appuie sur les dix principes fondamentaux suivants :

I.1 Déontologie et conformité : Le groupe s'astreint au strict respect des principes déontologiques définis dans son code interne et des dispositions réglementaires régissant ses activités.

I.2 Indépendance fonctionnelle des structures de Risques par rapport aux entités opérationnelles afin de préserver la qualité des risques et l'objectivité dans les prises de décisions.

I.3 Responsabilité des Risques. Les business units restent pleinement responsables de leurs risques de crédit. Cette responsabilité est également supportée par les organes d'octroi.

I.4 Collégialité des décisions : Les décisions de crédit nécessitent au minimum une double signature et un double regard : celui des organes commerciaux et celui du risque, ce qui favorise l'analyse contradictoire. Le renvoi en arbitrage à un niveau supérieur peut éventuellement être envisagé pour certaines décisions divergentes.

Aucune décision d'octroi ne sera rendue de manière unilatérale sauf délégation particulière de l'organe d'administration.

I.5 Rémunération satisfaisante : Chaque risque pris par la banque doit être correctement rémunéré. La tarification doit toujours s'inscrire en adéquation avec la notation.

I.6 Suivi : Chaque risque pris par la banque doit être suivi sur une base continue et permanente.

I.7 Séparation de la fonction de gestion et de la fonction de contrôle des risques.

I.8 La prudence et la «consultancy» doivent être de mise en cas de doute ou d'ambiguïté.

I.9 Analyse préalable par le comité nouveaux produits de tout risque de contrepartie lié au lancement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

I.10 Règle restrictive : Aucun financement ne peut être octroyé au profit d'une relation ayant bénéficié d'un abandon ou ayant fait l'objet d'un déclassement à contentieux. Le

dispositif de notation est discriminatoire pour ce type de clientèle (note éliminatoire).

II. Structuration du risque de contrepartie :

Principes généraux de prise de risque :

La prise de risque doit s'inscrire dans le cadre des stratégies risques approuvées. Les stratégies sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement et reposent sur :

- des limites globales ;
- des critères d'intervention ;
- un schéma de délégation.

Ces stratégies sont également déclinées par :

- métier ;
- entité ;
- secteur d'activité ;
- et, pays.

Le respect de ces stratégies relève des Métiers et est contrôlé par la GGR.

Toute décision de risque nécessite une analyse approfondie aussi bien de la contrepartie que de la transaction et doit être motivée par une appréciation du couple risque-rendement. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risque du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur.

II.1 La sélection de la clientèle :

Le groupe ne traite qu'avec les contreparties bénéficiant d'une bonne réputation. Les équipes commerciales sont responsables pour recueillir les informations pertinentes sur la clientèle en excluant la clientèle répertoriée dans les bases négatives (interdits de comptes, chéquiers et contentieux).

Si une contrepartie n'honore pas sa signature auprès de notre Groupe ou du système bancaire, elle ne peut plus prétendre à de nouvelles attributions de crédits auprès du Groupe. A défaut d'un règlement rapide de la créance contentieuse, AWB se désengage de la contrepartie concernée.

Si un règlement amiable se traduit par un abandon de créances, la contrepartie ne peut plus prétendre à des concours auprès d'Attijariwafabank (sauf décision contraire du comité des Grands Risques).

Les directions commerciales doivent également s'assurer de la bonne origine et du caractère licite des ressources de la clientèle.

La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne et un avis indépendant de la GGR. Le comité demeure

l'instance ultime de décision.

II.2 Structure des opérations :

L'activité de crédit suppose une parfaite maîtrise de la structure des opérations de crédit selon les points suivants :

- **Objet** : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- **Structure** : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- **Maturité** : les maturités des engagements de crédits doivent être adossées à leur objet ainsi, les crédits d'investissement doivent en principe être échéancés sur 7 ans sauf exception pour les crédits habitats dans le cadre d'une politique d'adossements des ressources à ces maturités ;
- **Transparence** : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
- **Sécurité** : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- **Garanties ou sûretés** : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
- **Notification** : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

III. le Dispositif d'encadrement de l'activité crédit :

En raison de son importance vitale mais aussi des risques qu'elle induit, l'activité crédit est encadrée par un dispositif articulé autour de trois grandes orientations :

- Le respect des règles prudentielles édictées par Bank Al-Maghrib ;
- La notation des contreparties visant une sélection et un suivi rigoureux des risques ;
- Et, la diversification sectorielle à même d'atténuer le risque de concentration.

III.1 Règles prudentielles :

Le risque inhérent à l'activité crédit est encadré par un corpus de règles prudentielles destinées à en atténuer l'impact étant donné qu'il représente le risque bancaire majeur. Ces règles se rapportent aux trois phases de la prise de risque :

Avant la prise de risque :

A ce stade, la banque doit veiller en permanence au respect du coefficient minimum de solvabilité de 10%. Cela revient à coupler l'accroissement de l'activité crédit à l'augmentation du niveau des fonds propres (crédit égal 10 fois les fonds propres nets) afin de limiter le niveau d'endettement de la banque qui est aussi un facteur de fragilisation.

La prise de risque :

Cette phase est soumise à des dispositions réglementaires se rapportant :

- à l'instruction des demandes de crédit en termes de check list minimale ;
- au respect du plafond d'exposition maximale limité à 20% des fonds propres au profit d'un seul bénéficiaire (individuel ou groupe) ;
- à la nécessité de déconcentration du portefeuille engagements en vue de limiter la charge de risque ;
- à l'obligation de conformité de l'activité crédit aux différentes règles de droit, règles éthiques, fiscales et autres.

Après la prise de risque :

Les risques importants encourus sur un même bénéficiaire (individuel et/ou groupes) font l'objet d'un suivi particulier en plus des contraintes réglementaires les régissant (CMDR 20% des FP et déclaration à BAM à partir de 5% des FP).

Les groupes sur lesquels notre banque a atteint son plafond réglementaire d'engagements doivent faire l'objet d'une gestion spécifique conjointe entre les entités commerciales et la GGR de manière à permettre à notre établissement de profiter des opportunités de financement éventuelles en améliorant la rentabilité de notre intervention sans aggraver notre exposition.

De même le portefeuille engagements doit faire régulièrement l'objet de revue et de requalification en vue de structurer ce portefeuille en encours sain, en créances sous surveillance et en créances en souffrance avec une couverture appropriée en provisions.

L'efficacité de ces règles doit être assurée par la mise en place d'un dispositif de contrôle interne englobant :

- la mesure de l'exposition de la banque et des filiales au titre des engagements (mobilisés et confirmés non utilisés) et au titre du risque de contrepartie sur les opérations de marché ;
- la maîtrise et la surveillance des risques au niveau du groupe grâce à une identification précise des tiers porteurs

de risque afin d'assurer la cohérence et l'exhaustivité du reporting de suivi de risque et l'affectation des encours aux portefeuilles bâlois ;

- ainsi que le stress test en tant qu'outil de simulation de la capacité de la banque à résister à la détérioration du portefeuille engagements du fait de retournements défavorables de la conjoncture.

III.2 Risque de concentration :

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties individuelles ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La politique d'expansion internationale de notre Groupe induit des risques dus à une concentration des contreparties appartenant à une même région géographique. Cette concentration est assortie d'une gestion des limites (en matière à la fois d'exposition et de délégations de pouvoirs) et des seuils d'alertes.

Le risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêt est régi par les dispositions de la banque centrale en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d'affaires et une approche concertée avec les lignes de métiers en vue de :

- définir les limites d'exposition globale et les choix d'accompagnement ;
- consolider dans une seule base de données les informations sur les groupes de contreparties.

De même, la déclinaison d'une politique sectorielle en matière de distribution de crédits tient compte :

1. du taux de pénétration de la banque dans chaque secteur d'activité ;
2. de la qualité de ses actifs (sinistralité et rating) ;
3. et des marges de progression que laisse envisager la conjoncture (intelligence économique, comités consultatifs

avec les professionnels, fédérations, dispositions de la loi des finances etc...) afin de baliser l'action commerciale et de préserver au niveau du portefeuille engagements de la banque, un profil de risque optimal en termes de concentration sectorielle.

La revue périodique de l'exposition de la banque à la lumière des évolutions conjoncturelles permet un pilotage décisionnel et un ajustement dynamique des limites quantitatives, voire qualitatives, dans le sens :

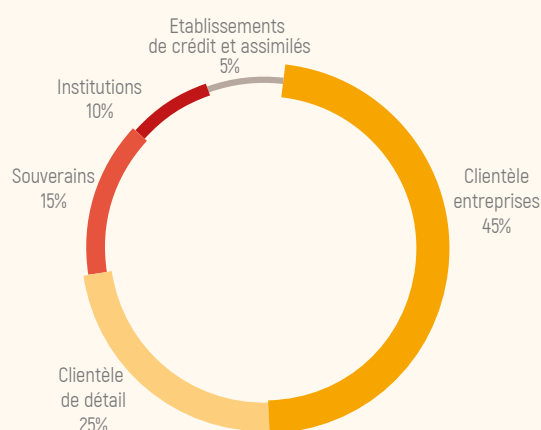
- de l'accroissement des secteurs à fort potentiel de développement ;
- de la consolidation sur les activités où le taux de pénétration est assez élevé ou bien pour lesquelles nous n'avons pas une grande visibilité ;
- ou du repli à l'égard des secteurs en déperdition (perspectives défavorables, grande sinistralité ...).

Ces limites sectorielles quantitatives sont challengées de manière concertée entre les unités commerciales (cf. business plan) et la GGR, avant leur approbation par les organes habilités. Elles doivent régir aussi bien les demandes de réévaluations que les entrées en relation. Les dépassements de ces limites doivent être soumis à cette même instance pour autorisation et mise à jour de nouveaux seuils.

III.2.1 - Diversification par contrepartie :

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même bénéficiaire, la diversification est une constante de la politique de risque de la banque. L'étendue et la variété des activités du Groupe pourraient y participer. Les éventuelles concentrations font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives.

Répartition des engagements par contrepartie à fin décembre 2025

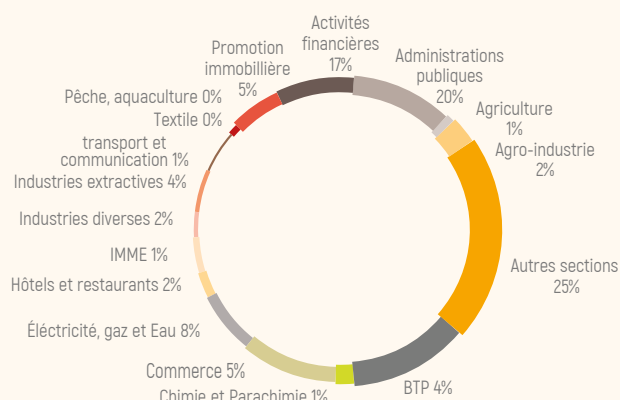


III.2.2 - Diversification sectorielle :

La répartition des risques selon les secteurs de l'économie fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Elle s'appuie sur des études exprimant une opinion sur l'évolution des secteurs et identifiant les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux acteurs.

La répartition des engagements donnés par secteurs, rapportés au total des engagements de la Banque à fin décembre 2020, se décline comme suit :

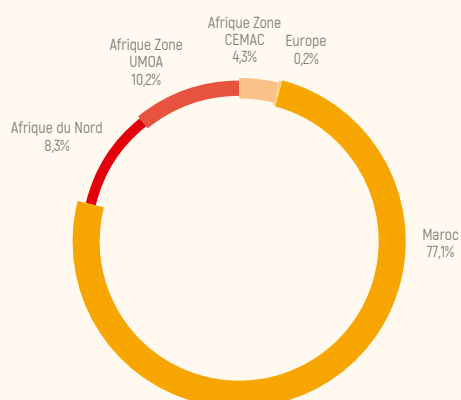
- Les établissements financiers -holding et assurances représentant 17%, en hausse par rapport à 2024. Les engagements sur ce secteur sont de très bons risques.
- La promotion immobilière représente 5% en stagnation par rapport à 2024.
- La rubrique « autres sections » regroupe les crédits accordés aux particuliers (immobilier et consommation).



III.2.3 - Diversification géographique :

La répartition des engagements par zone géographique montre que l'exposition du groupe est concentrée au Maroc avec environ 77,1% suivi de la Tunisie. Le reste étant réparti entre les pays africains subsahariens.

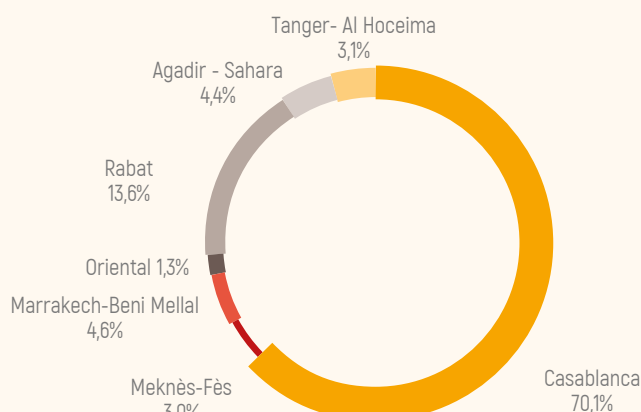
Répartition des engagements par zone géographique à fin décembre 2025



Au niveau Maroc, la région de Casablanca représente, à elle seule, 70,1% des engagements de la banque, suivie de la région de Rabat-Kénitra de 13,6%.

Cette concentration s'explique par :

- Le fait que les régions de Casablanca et de Rabat représentent le « cœur économique, financier et administratif » du Royaume
- La domiciliation des comptes à Casa et Rabat des principaux projets d'infrastructure lancés et réalisés en province.



B- Procédures

1- Prise de décision :

a- Compétences :

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un comité de crédit.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau d'autorité supérieur.

S'agissant de la banque, les différents organes de prise de décision tels qu'ils ont été validés par le conseil d'administration sont : (classés par niveau de compétences croissant) :

- Comités GGR restreints (3 niveaux).
- Comité Crédit BE.
- Comité de Crédit Groupe.

- Comité des Grands Risques, présidé par le Président Directeur Général, est l'instance ultime de décision en matière de prise de risques de crédit et de contrepartie.

S'agissant des filiales du groupe, les compétences sont définies en montant de risques. En cas de dépassement de seuil, les décisions sont prises par les différents comités de la banque.

b- Processus :

Demande et proposition :

Après la prise de contact avec le client et une première évaluation de son activité et/ ou de ses revenus, le responsable commercial en agence procède au montage d'une proposition de crédit via une application informatique dédiée. Il constitue un dossier administratif de ladite proposition, recensant l'exhaustivité des documents exigés tant par la réglementation BAM que par le règlement interne de l'établissement en matière d'engagement de crédit.

Cette proposition doit comporter toutes les informations requises pour permettre la prise de décision au niveau du pôle «Gestion Globale des Risques».

Etude et décision :

Les analystes du Pôle «Gestion Globale des Risques» reçoivent la proposition de crédit et procèdent à un premier diagnostic complet de la relation à travers les éléments suivants :

- L'activité et la rentabilité de la relation ;
- La capacité de remboursement de la contrepartie ;
- La structure financière de l'affaire ;
- L'historique des relations ;
- la qualité des garanties bordant le crédit ;
- la rentabilité de l'opération ;
- Le rating déterminé par le système de notation interne de la banque ;

En plus de ces éléments, et afin d'améliorer la maîtrise des risques encourus par la banque, l'analyse des dossiers de crédit est complétée par les études sectorielles réalisées par l'entité « Etudes économiques et sectorielles ».

Ces études ont pour principal objectif d'analyser l'évolution de l'environnement macro-économique en réalisant des études ciblées sur l'ensemble des secteurs d'activité de manière à contribuer à la fixation des grandes orientations de la politique de crédit de la Banque.

Ce diagnostic est ensuite approuvé par un œil d'expert en matière de gestion des risques (divisionnaire GGR). Ce dernier prend la décision appropriée dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées *intuitu personae sine qua non*, il présente la proposition à l'instance habilitée pour prise de décision.

Notification de la décision :

Entrant dans le cadre du projet de certification du processus crédit, cette nouvelle procédure a permis d'officialiser l'ensemble des termes de nos décisions de crédits clarifiant ainsi les relations avec notre clientèle dans un souci de transparence et de préservation des intérêts mutuels des parties.

Des améliorations sont en cours à ce niveau prévoyant la mise en place de contrat d'ouverture de crédit et/ou de lettre de notification spécifique pour certains types de financements notamment de l'immobilier.

Révision :

A l'instar de la proposition de mise en place, la proposition de révision des lignes de crédits émane des unités commerciales. Toutefois, elle peut être provoquée sur demande des entités GGR notamment lorsque les outils de suivi font apparaître des anomalies justifiant une révision à la hausse comme à la baisse des enveloppes autorisées.

Le circuit d'étude et de décision obéit au même schéma que pour la phase d'octroi.

Personnes morales apparentées :

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées pour les clients normaux.

c- Gestion des dossiers de crédit :

Contenu et gestion des dossiers de crédit

Les dossiers physiques de la clientèle comprennent :

- Le dossier de la Relation ;
- Le dossier des garanties ;
- Le dossier administratif ;
- Le dossier des services opérationnels.

En plus, et conformément aux termes de la Directive de Bank Al-Maghrib datée du 1/04/2005, les dossiers de crédits

sont complétés par les éléments suivants :

- PV d'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice ;
- Etats de synthèse annuels ;
- Rapport du Commissaires aux comptes ou attestation de régularité et de sincérité des comptes ;
- Récépissé de dépôt des états de synthèse et du rapport du commissaire aux comptes au greffe du tribunal de commerce.

Les dossiers de crédit sont tenus au niveau de l'agence. Pour les besoins d'étude, les copies des documents originaux sont envoyées pour consultation aux différents services centraux concernés, pour permettre de formuler la décision de crédit.

A noter que les propositions de crédits ainsi que les décisions et documents y afférents sont archivés au niveau de la Gestion Globale des Risques.

Parallèlement à la gestion des dossiers physiques, le système d'archivage électronique mis en place à Attijariwafa bank offre une historisation, sur une profondeur de plusieurs années, d'un ensemble d'états et de situations permettant ainsi des recherches approfondies à partir de critères préalablement définis.

d- Gestion des garanties

Les garanties sont proposées par l'unité commerciale dans le cadre de la proposition de crédit, elles sont donc préalablement négociées avec le client dans l'objectif de couvrir un risque de crédit.

Ces garanties sont évaluées simultanément à l'évaluation de la proposition de crédit. Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit. Les principales garanties retenues par la banque et leur mode d'appréciation sont :

- La caution personnelle est appréciée sur la base d'une surface patrimoniale détaillée récente et conforme au modèle pré-établi ;
- Le gage hypothécaire est apprécié sur la base du :
 - Rapport d'expertise établi par un expert agréé par Attijariwafa bank pour les garanties supérieures ou égales à un million de dirhams ;
 - Rapport d'un responsable de l'établissement étayé d'un compte rendu de visite pour les garanties inférieures à un million de dirhams ;

A l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit, l'analyste veille à actualiser, si besoin, est l'expertise des biens affectés en hypothèques.

- La valeur du nantissement sur fonds de commerce pourra également être étayée d'un rapport d'expert ;
- Les marchandises nanties sont régulièrement assorties de déclaration de stock voire éventuellement contrôlées par les organismes habilités ;
- Les matériels financés et nantis sont corroborés par les factures et preuves de paiements correspondantes.

Gestion des dossiers de garanties :

Les actes originaux des garanties sont conservés sous la responsabilité de l'Administration des garanties au Siège.

Les demandes de libération de garanties obéissent au même circuit de traitement que les propositions de crédits après toutefois avoir été visées par l'Entité de Contrôle des Engagements. Toute modification autorisée des garanties est donc répercutée au niveau de la décision de crédit.

Pour une parfaite maîtrise des opérations, le traitement des mainlevées est centralisé au niveau de l'Administration des Garanties, les signatures habilitées en la matière ayant été strictement fixées.

Le projet AGMA initié par la banque en 2007 vise la refonte du système de gestion des garanties par une centralisation de la gestion des dossiers de garanties et la mise en place d'un système informatisé de gestion des garanties et des mainlevées.

2- Surveillance :

Dans la nouvelle organisation du groupe Attijariwafa bank, le rôle de surveillance et de détection des créances en difficulté incombe essentiellement à l'entité « Audit des Engagements ».

L'entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, cette entité est amenée à :

- Surveiller la régularité des engagements : conformité à l'objet du crédit et respect des côtes autorisés ; examen des incidents de paiement ; revue des dossiers échus...

- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants (créances dites difficiles) à partir d'un certain nombre de clignotants d'alerte ;
- Suivre avec le réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ou les plus sensibles) ;
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre avec le réseau le dénouement de certains risques spécifiques notamment, les admissions temporaires, les avances sur marchés publics et les avances sur marchandises.

L'objectif escompté de ces diverses formes de contrôle est de prévenir les risques pouvant résulter de dépassements ou d'incidents de paiements, ainsi que d'une baisse importante des opérations domiciliées par le client à travers des réactions rapides permettant d'appréhender à temps, les problèmes rencontrés par le client concerné et lui trouver les solutions appropriées.

3- Provisionnement :

En vue d'identifier les créances sensibles et celles éligibles au provisionnement au regard de la réglementation en vigueur, une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée trimestriellement à l'aide d'un état des clignotants conçu par référence aux critères de classifications des créances en souffrance institués par la circulaire n°19 de BAM, ainsi qu'à d'autres critères de sécurité complémentaires retenus par la Banque.

Ces clignotants d'alerte, dont les règles de détection sont conformes à la réglementation en vigueur, relèvent essentiellement des quatre familles ci-après :

- Clignotants relatifs aux dépassements ;
- Clignotants relatifs aux impayés (escompte commercial ou crédits amortissables) ;
- Clignotants relatifs au gel de compte ;
- Clignotants relatifs aux critères financiers.

A ces critères usuels de détection, il convient d'ajouter un ensemble de ratios proactifs récemment introduits dans l'état des clignotants et déterminés par rapport à certains postes du bas de bilan. Ces ratios confèrent la possibilité de repérer de façon précoce, les signes précurseurs de dégradation du risque.

Les créances, ainsi détectées et pré-classées, sont examinées, dans un second temps, dans le cadre des comités de suivi des créances difficiles de concert avec les autres instances de la Banque (Réseau, Crédits, Recouvrement).

Ces comités suivent de manière périodique l'évolution des créances en souffrance qui peut déboucher sur l'une des actions suivantes :

- La régularisation, et donc le reclassement desdites créances dans la catégorie normale ;
- Le rééchelonnement ou la restructuration pour les affaires économiquement et financièrement viables ;
- Le déclassement définitif de la créance dans l'une des catégories des créances en souffrance après la mise en demeure préalable du client concerné ;
- Le maintien de la créance en suivi pour les cas qui bien qu'ils ne soient pas encore formellement éligibles au déclassement au regard des critères réglementaires, nécessitent, de par leur sensibilité, un certain accompagnement de la part des entités concernées et qui peuvent être couvertes le cas échéant par des provisions pour risques généraux.

Les créances en souffrance sont évaluées et comptabilisées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Elles sont réparties en trois catégories différentes :

- Les créances pré douteuses ;
- Les créances douteuses ;
- Les créances compromises.

Par ailleurs, les dossiers éligibles au provisionnement sont préalablement mis en demeure par les entités concernées de la Banque.

Enfin, les garanties hypothécaires dont le montant est égal ou supérieur à un million de dirhams font l'objet d'une évaluation systématique avant leur prise en compte dans le calcul des provisions.

Il faut noter par ailleurs que dans un souci de prudence, la politique du groupe prévoit que les créances en souffrance sont, pour l'essentiel, classées directement dans la catégorie « Compromises » et provisionnées en conséquence.

Il y a lieu de noter que le Comité des Risques et des Comptes examine régulièrement, lors de ses réunions périodiques, la situation des engagements classés en souffrance et ceux faisant l'objet d'un suivi particulier, suite à l'apparition d'indicateurs pouvant être défavorables.

4- Gestion Corrective du Portefeuille :

Pour améliorer l'efficacité de recouvrement des créances difficiles et en souffrance, des dispositifs de recouvrement à l'amiable et judiciaire ont été mis en place au sein de la Banque.

Le Recouvrement à l'amiable consiste à veiller en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des engagements de la Banque et de suivre, principalement via le réseau, ou directement avec les clients concernés, la régularisation de toute insuffisance ;

Le Recouvrement judiciaire consiste à mettre en œuvre l'ensemble des actions judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Le Recouvrement Groupe a pour mission la mise en œuvre de l'ensemble des actions à l'amiable ou judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Les activités principales de l'entité se résument comme suit :

- Elaborer et proposer une politique de recouvrement à l'échelle du groupe.
- Négocier des sorties à l'amiable avec les clients avant toute action judiciaire.
- Préparer et transmettre les dossiers contentieux aux avocats pour assignation en justice.
- Suivre les actions de recouvrement judiciaire avec les avocats désignés.
- Minimiser les coûts du recouvrement et les risques liés à l'activité.

Un recouvrement efficace nécessite une politique clairement définie à savoir :

- Respect des instructions relatives aux provisions et des principes comptables (LC. 8 G, 19 G & Instructions BAM et DGI: Constitutions et reprises, Pondération des garanties, Mise à niveau des hypothèques.
- Processus de décision fluide Collégialité dans la prise des décisions. ; Plusieurs comités aux compétences différentes statuent sur les propositions de règlement des créances avec un comité Recouvrement Groupe hebdomadaire se penche sur les autres propositions.
- Distinction de la clientèle entre celle de masse, super créances, Créances en redressement et liquidation judiciaire.
- Analyse préliminaire des dossiers hors masse : Etude des garanties, Collecte de l'information utile et pertinente.

- Choix de la stratégie à adopter : Amiable de préférence, Judiciaire.
- Partenariat efficient avec Mise en place et refonte des conventions de collaboration, renouvellement du collège des avocats en fonction des performances et de la qualité des prestations fournies et définition d'une politique d'attribution des dossiers à confier Institution de quotas.
- Amélioration de la productivité des ressources en place : Formation continue spécifique, Recrutement et adéquation des effectifs avec le métier, préparation de la relève.
- Instauration de 5 comités de recouvrement à compétences différentes : Respect du principe de collégialité, Matérialisation des décisions par PV de comité.
- Refonte du système d'information.
- Adoption du plan d'action annuel : Objectifs quantitatifs et qualitatifs.
- Elaboration des tableaux de bord et reportings : Réalisations et suivi de l'activité.
- Analyse des performances des prestataires : Suivi et analyse des coûts, Suivi des frais généraux, Suivi des honoraires et commissions des prestataires.

III - RISQUE MARCHÉ

Les activités de marché constituent un domaine où la gestion des risques est considérée comme une préoccupation majeure et un levier important de pilotage de la rentabilité et de la performance.

Un ensemble de dispositions et de mesures sont établies par la banque pour prévenir, réduire les risques et améliorer leur maîtrise.

A – Gestion des risques de marché

1- Catégories de risques de marché

Les principaux risques de marchés sont :

- Le risque de taux
- Le risque de change
- Le risque des actions
- Le risque sur les produits de base

- Le risque de taux :

Ce risque correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des

taux d'intérêts sur le marché. Les limites d'encadrement du risque de taux sont :

- Limites en nominal
- Limites en duration
- Limites en Stop-loss

- Le risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

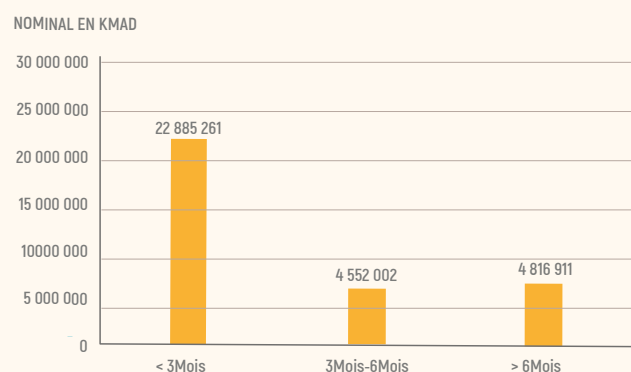
Techniquement, le risque de change est mesuré par la position de change qui inclut :

- le change au comptant ;
- le change à terme ;
- les swaps de change ;
- les options de change.

Les limites d'encadrement du risque de change sont :

- Limite de position par devise en fin de journée ;
- Limite de position globale en fin de journée ;
- Limite de position courte ;
- Limites de greeks ;
- Limite de stop loss ;
- Limites de contreparties.

A fin décembre 2025, la position change à terme s'élève à 32,3 milliards de dirhams ventilée comme suit :



A fin décembre 2025, la position options de change s'élève à 7,1 milliards de dirhams.

- Le risque sur les actions :

Ce risque résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de la bourse. Les limites d'encadrement du risque actions sont :

- Limites en nominal
- Limites en Stop-loss

- Le risque sur les produits de base :

Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient. Les limites sur les produits de base sont :

- Limites en nominal
- Limites en Stop-loss

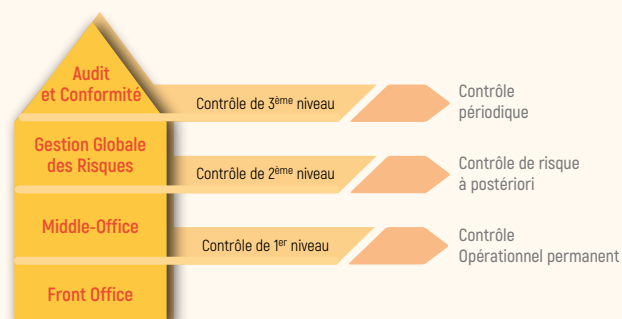
2- Dispositif de suivi et de contrôle

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l'entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s'assure aussi du respect des limites et reporte à l'entité Conformité Groupe.

L'entité Middle Office & Risk Management est rattachée à la Banque des Marchés et des Capitaux, mais elle reste indépendante du Front Office et des équipes commerciales.

Le Contrôle Interne est rattaché hiérarchiquement à la Banque des Marchés et des Capitaux et fonctionnellement à la Conformité Groupe.

Rôles des différents intervenants



Le Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des capitaux

L'entité Opérations et Risk Management de la Banque des Marchés et des capitaux est responsable du contrôle de niveau 1.

Elle a pour principal rôle de :

- produire et analyser quotidiennement les résultats et les risques ;
- s'assurer de la fiabilité des paramètres de marché servant à l'élaboration des résultats et des risques (taux, cours de change, cours de bourse, prix matières premières, cotation swap, ...) ;
- proposer les méthodes de calcul des risques et des résultats en s'assurant de leur exhaustivité et de leur adéquation avec la nature des risques encourus ;

- concevoir en liaison avec la GGR Risques Marchés le dispositif des limites ainsi que les méthodes de calcul de risque ;
- suivre et notifier tout dépassement des limites de marché ;
- s'assurer de la conformité des opérations initiées par le Front Office par rapport aux pratiques de marché et par rapport aux règles fixées par la banque ;
- valider les pricers utilisés par le Front.

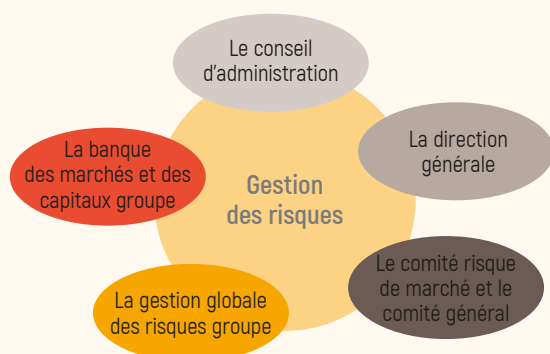
La Gestion Globale des Risques (Risques de marché)

L'entité « Risques marché » de la GGRG assure la composante financière du contrôle de niveau 2 avec en particulier un rôle de supervision des méthodologies et des risques de marché.

Elle a pour principal rôle de :

- valider les principes du dispositif et les méthodes proposés par l'entité Middle Office & Risk Management, en s'assurant en particulier de l'homogénéité des méthodes au sein du Groupe et émettre des recommandations le cas échéant ;
- assurer un suivi quotidien et mensuel de l'ensemble des instruments de marché par le calcul des indicateurs de risque ;
- assurer les reporting interne et externe sur les risques de marché ;
- valider les méthodes développées en interne et les modèles des logiciels utilisés pour valoriser les produits en portefeuille ;
- valider les diverses autorisations et limites demandées relatives aux différents produits.

3- Gouvernance de la Gestion des risques



Comité Risques de Marché

Ce comité réunit les responsables des différents niveaux de contrôle ainsi que les responsables du Front Office afin de :

- Valider les nouvelles limites proposées par la salle des

marchés ou proposer d'autres limites le cas échéant.

- Passer en revue les différents dépassements des limites de marché constatés.
- S'assurer de l'efficacité du dispositif du pilotage des risques de marché et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie.
- Présenter le risque de chacune des activités de la salle des marchés (indicateurs de risque de marché, stress tests réglementaires ...).

4- Gestion des limites

Limites de marché

Les limites sont fixées par le Comité Risques de Marché pour chaque type d'exposition. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des limites de produits et de l'évolution des marchés.

Les demandes de limites sont exprimées pour les différents produits de la Salle des Marchés et doivent être adressées à l'entité Middle Office & Risk Management, accompagnées d'une note expliquant :

- les limites demandées et la nature des risques correspondants ;
- les motivations pour leur mise en place.

A noter que le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions ...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixées par le Comité.

Limites de contreparties

Les limites de contrepartie sont revues sur la base des demandes de révision des limites émanant de la Salle des Marchés. La révision concerne principalement :

- **Le renouvellement** : l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux examine les limites définies et les compare aux réalisations de l'année écoulée. Elle propose, en concertation avec la banque des Marchés et des Capitaux et les autres entités commerciales, les ajustements nécessaires pour l'année suivante. La révision peut porter sur l'augmentation d'une limite, sa réduction, son maintien ou sa suppression.
- **La révision ponctuelle** : les acteurs intervenant dans la mise en place des limites peuvent demander la révision des limites octroyées à une contrepartie pour faire face à de nouvelles circonstances.

Toutes les demandes de révision sont centralisées par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés qui examine leur impact sur les opérations de la Salle des Marchés avant de les adresser à la GGR.

Suivi des limites et des dépassements

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l'entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s'assure aussi du respect des limites et reporte à l'entité Conformité Groupe.

L'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux surveille en permanence les expositions et effectue les mesures de risque et les compare aux limites. Elle produit quotidiennement des reportings appropriés qu'elle adresse à :

- la Direction Générale
- la Gestion Globale des Risques
- le Contrôle Interne

Dans le cadre des mesures mises en œuvre pour régulariser les dépassements éventuels de ces limites, l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés alerte la GGR puis des réunions sont déclenchées afin de mettre en place le plan d'action approprié. En outre, les dépassements de limites sont déclarés en risque opérationnel. Quant aux dépassements des limites opérateurs, elles sont du ressort du Middle Office.

Le système d'information MLC (module de gestion des limites annexé à Murex) mis en place par le risque de marché permet le suivi du risque de contrepartie (nominal et équivalent risque de crédit) et les expositions par activité.

Les limites d'encadrement du risque de contrepartie sont fixées en Nominal, en Equivalent risque de crédit et en Maturité.

5- Système d'informations mis en place pour gérer le risque de marché et de contrepartie

La banque a mis en place le logiciel Murex intégré Front to Back Office y compris Risque et Comptabilité destiné à mesurer et quantifier les risques de marché ainsi que le risque de contrepartie via le module MLC et ce sur les différents produits de la salle des marchés.

B- Politique de gestion des risques de marché et sa mise en œuvre

Identification des risques	Toute opération de marché peut engendrer un risque de contrepartie et/ou un risque de marché. Les principaux risques liés aux activités de marché sont : le risque de taux, de change, de panier, de modèle, sur les produits de base et sur les titres de propriété.
Quantification des risques	Les risques sont mesurés et quantifiés par les indicateurs et les facteurs suivants : -Indicateur de risque de contrepartie : Equivalent risque de crédit -Indicateurs de risque de marché : Sensibilité, VaR, Capital économique, Backtesting et Stress-testing -Facteurs de risque : Exposition en nominal et en mark to market, maturité, duration, historique taux/cours...
Maîtrise des risques	La maîtrise du risque se fait par un processus de gestion des limites de contrepartie et de marché (du front office au Back office), un canevas de traitement des demandes ainsi que le système d'information qui permet le suivi en temps réel de l'activité de marché sous ses volets risque de marché et de contrepartie.
Gestion opérationnelle des risques	Suivi journalier et mensuel de l'activité de marché avec déclaration des dépassements et/ou des reportings non reçus en risque opérationnel. Suivi semestriel de l'impact des stress-tests réglementaires.
Surveillance des risques	Le comité risques de marché passe en revue l'ensemble des expositions de la salle des marchés ainsi que le risque potentiel induit par les limites octroyées. Le comité s'assure également de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques de marché et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie.
Reporting des risques	Les rapports de risque marché font ressortir : les indicateurs des risques de marché et de contrepartie, les expositions sur l'ensemble des activités de marché, les dépassements, les résultats des stress-tests...Il s'agit du reporting hebdomadaire, mensuel et trimestriel sur les activités de marché, du reporting sur les dépassements des limites de contrepartie ainsi que le reporting sur les stress-tests réglementaires.

C – Méthodologie de mesure des risques liés à l'activité de marché

La maîtrise des risques relatifs aux activités de marché se base sur la mesure de plusieurs indicateurs, à savoir :

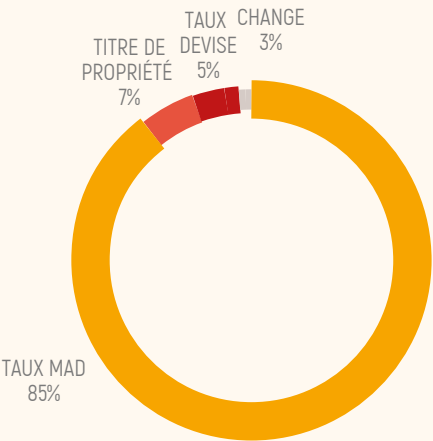


1- Valeur en Risque

La valeur en risque (VaR) est une mesure de la variation

maximale de la valeur d'un portefeuille d'instruments financiers, avec une probabilité fixée sur une période donnée sous des conditions normales de marché. Le modèle VaR a été développé par les soins de la Gestion Globale des Risques Groupe d'Attijariwafa bank, il couvre le risque de taux, le risque sur les instruments de change ainsi que le risque sur les titres de propriété.

Ventilation de la VaR par activité



Activité (en KMAD)	Position MAD	VaR (1 jour)	VaR réglementaire 10 jours
Taux MAD	75 744 245	128 723	407 058
Taux Devise	967 344	7 732	24 449
Titres de propriété	289 104	11 013	34 827
Change	1 706 490	4 581	14 487

2- Back-testing

Le Backtesting est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

3- Indicateurs de sensibilité

Les indicateurs de sensibilité mesurent l'impact d'un mouvement du marché sur le prix d'un actif.

Le Delta d'un portefeuille mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à l'augmentation de la valeur du sous-jacent de 1 point de base.

Le Vega mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à la volatilité de l'actif sous-jacent.

4- Capital Economique

Le capital économique est un indicateur de risque de marché destiné au calcul de la perte potentielle maximale

due à la détention sur une période d'un an, sans qu'il y ait de modification dans la composition du portefeuille de négociation de la banque, pour faire face à des worst case scénarios.

Il représente le risque de perte maximale sur toute l'activité de marché avec une probabilité fixée sur une période d'un an dans des conditions normales de marché. Il est notamment utilisé en Comité Risque de Marché pour l'aide au calibrage des limites.

5- Stress-tests

Le stress test, également appelé analyse de scénario, mesure par des simulations l'impact d'un ou plusieurs scénarios sur le portefeuille de la banque.

Contrairement à la VaR qui mesure la perte maximale dans des conditions normales de marché, les stress tests mesurent la perte maximale dans des conditions extrêmes de marché.

Stress-tests réglementaires :

Les programmes de stress-test sont réalisés semestriellement tels qu'ils sont définis par Bank Al Maghrib. Les stress-tests réglementaires sont spécifiés par un régulateur. La fréquence de communication de ces reportings est semestrielle.

Stress-test Forward Looking :

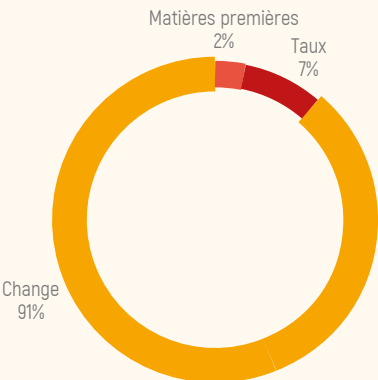
Le Stress-Test Forward Looking est une approche macroéconomique basée sur la modélisation des phénomènes de transmission économique, et dont l'objectif est de calculer un choc à partir d'hypothèses sur les variations futures de différents agrégats macroéconomiques (ex : croissance, inflation, dette...).

Ces scénarios sont définis en collaboration avec l'entité Politique et Stratégie des Risques de la GG RG.

6- Equivalent risque de crédit

Il s'agit d'un indicateur de mesure du risque de défaillance éventuelle d'une contrepartie sur un instrument hors bilan (change à terme, options de change, matières premières...).

Ventilation de l'équivalent risque de crédit par activité



RISQUE MARCHÉ FILIALES

L'entité « Risques marché » a été créée en Septembre 2013 une sous entité « Risques marché filiales » qui a pour fonction de suivre et d'analyser les différentes positions de la Banque sur les activités de marché (principalement activité change) et interbancaires pour les filiales bancaires du Groupe.

A – Suivi des risques de marché

1- Activité de Change

Les opérations de marché relatives au marché des changes sont aujourd'hui constituées essentiellement de spots de change et de change à terme :

- Les filiales disposent de limites de position de change, validées par la GGRG.
- Les limites de position de change sont calibrées pour les filiales des zones UEMOA, CEMAC et MENA afin de limiter le risque potentiel de dévaluation.
- Des stress-test de dévaluation sont également effectués chaque semestre par les filiales.

2- Activité de Taux

Le risque souverain est du ressort de l'entité risque pays.

3- Activité Money Market

Les activités Money Market se limitent à des prêts/emprunts, des pensions ainsi que des swaps de change :

- Des analyses sur les contreparties bancaires en zones UEMOA, CEMAC et MENA sont menés pour la fixation de limites annuelles.

B – Gestion des risques de marché au sein des filiales

1- Système d'information

Le module de trésorerie d'Amplitude est mis en place pour les filiales SIB et UGB et est en phase de déploiement pour le reste des filiales.

La filiale Egyptienne quant à elle, acquise en Mai 2017, dispose d'une entité risque marché qui lui est propre. Le logiciel Murex y est mis en place et est opérationnel.

La remontée d'information s'effectue par le biais de reportings quotidiens, obligatoires, diffusés par les filiales à l'ensemble des parties prenantes.

Un projet a été lancé fin 2023 pour implémenter le progiciel Qantara au sein des autres filiales avec Attijari Europe comme site pilote.

2- Politique des risques

Une Charte de Gestion des Risques Marchés filiales a été élaborée, traitant notamment des sujets de gouvernance et de contrôle.

Cette charte a été déclinée pour les zones UEMOA, CEMAC et MENA de manière à correspondre aux spécificités réglementaires de chaque zone.

Au niveau de l'Egypte et de la Tunisie, la charte a déjà été mise en place avec ses composantes organisationnelles, opérationnelles et de gouvernance.

3- Comités de trading et trésorerie

En référence à la gouvernance, des comités mixtes se déroulent au sein des filiales, et sont tenus, depuis 2018, à fréquence trimestrielle. Ces comités permettent de suivre la stratégie de la filiale et de formuler leurs besoins en termes de limites à soumettre à la GGRG.

IV - GESTION DU RISQUE PAYS

Pilotage des risques

La consolidation du dispositif de gestion des risques pays a été soutenue afin de maintenir un encadrement rigoureux des risques et surtout en vue d'accompagner l'approfondissement régulier du cadre macro prudentiel. A ce titre, la fonction Risque a vu se renforcer la démarche du Risk Appetit Framework (RAF) afin d'asseoir un développement éclairé qui concilie de manière optimale les ambitions commerciales et les impératifs de risque et de rentabilité.

Le renforcement du dispositif de gestion du risque pays

Avec le renforcement du cadre de régulation, le suivi des risques BDI s'est affiné, permettant une analyse plus rigoureuse et une meilleure anticipation des enjeux. La gestion des risques pays repose sur des dispositifs structurés : le comité Risques Pays favorise une approche concertée et stratégique, tandis que le cadre d'appétence aux risques structure l'approche en matière de tolérance et d'exposition aux risques pays. Par ailleurs, le projet de mise en place d'une base de données Risque est en cours, avec pour objectif de centraliser et d'optimiser l'exploitation des informations essentielles, renforçant ainsi la maîtrise et la surveillance des risques.

Le suivi et surveillance du risque de contrepartie au niveau du Groupe

L'entité « Contrôle des risques BDI » assure le suivi et la surveillance des risques au niveau des filiales BDI, en menant

diverses missions stratégiques à savoir :

- D'abord un suivi permanent et un arrêté mensuel de la qualité des actifs de chacune des filiales BDI par le département Audit des engagements BDI qui intervient en tant que contrôle de 2° niveau et identifie de manière précoce et contradictoire toute dégradation de risque de contrepartie. L'efficacité opérationnelle de ce contrôle est en train de se renforcer avec la mise en œuvre de requêtes par clignotant en attendant l'accès direct aux sources d'informations ;
- Ensuite un suivi macro par filiale réalisé trimestriellement afin d'accompagner l'évolution des activités et de s'assurer que le développement commercial emprunte une trajectoire saine, rentable et sans risque de concentration au niveau du portefeuille engagements le tout en strict conformité réglementaire.

L'élaboration de ce Reporting en termes de revue trimestrielle des filiales bancaires permet l'élaboration d'une véritable radioscopie de ces entités dans la mesure où elle est fondamentalement orientée vers l'identification précoce des zones de risque et la formulation de préconisations d'atténuation.

La consolidation du dispositif de gestion du risque pays

Le déploiement de la stratégie de croissance de la banque à l'international ainsi que les dispositions de la directive 1/G/2008 de Bank Al Maghreb ont motivé la mise en place d'un dispositif de gestion du risque pays au regard du poids sans cesse croissant de l'international dans l'exposition globale de notre groupe. Ce dispositif s'articule autour des axes suivants :

- la politique générale de Risque Pays (PGRP) :

Il s'agit d'une charte qui a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risques internationaux pour la banque en termes de structuration des risques, de gestion, de suivi et de pilotage de ces risques ainsi que leur encadrement.

Compte tenu de l'internationalisation des opérations bancaires elle-même consécutive à l'interconnexion des économies de plus en plus globalisées, le risque pays devient une composante majeure du risque de crédit. A ce titre, il est régi conjointement par la politique générale de risque crédit pour l'aspect risque de contrepartie et par la présente charte en ce qui concerne la composante risque pays.

Les dispositions de la PGRP s'appliquent de manière permanente aux risques internationaux. Elles sont

susceptibles de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités (dette souveraine) ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique générale du risque pays suit le processus d'approbation par les organes décisionnels de la banque.

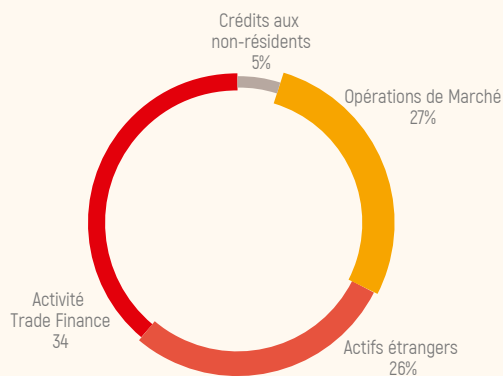
- La méthodologie de recensement et d'évaluation des risques internationaux

Le Groupe Attijariwafa bank déploie son activité bancaire et para bancaire aussi bien sur son marché domestique que dans les pays étrangers à travers des filiales voire des succursales. A ce titre, son exposition aux risques internationaux regroupe tous types d'engagements pris par la banque en tant qu'entité créditrice vis-à-vis de contreparties non-résidentes à la fois en dirhams et devises étrangères. Il s'agit en l'occurrence :

- Des crédits par caisse et des engagements par signature en faveur de non-résidents ;
- Des expositions dans le cadre de l'activité Trade Finance :
 - Confirmation de LC export d'ordre banques étrangères
 - Contre garanties reçues de banques étrangères ;
 - Comptes nostrii créditeurs auprès de correspondants étrangers ainsi que les comptes Lori des correspondants étrangers débiteurs sur nos livres ;
- Des opérations sur actifs étrangers :
 - Participations financières étrangères ;
 - Contre garanties émises par AWB en faveur de ses filiales en soutien à leur développement commercial ;
 - Dotations de succursales étrangères.
- Opérations de marché induisant un risque de contrepartie : change spot et terme, swap de change, swap de taux, titres, dépôts en devises, ...

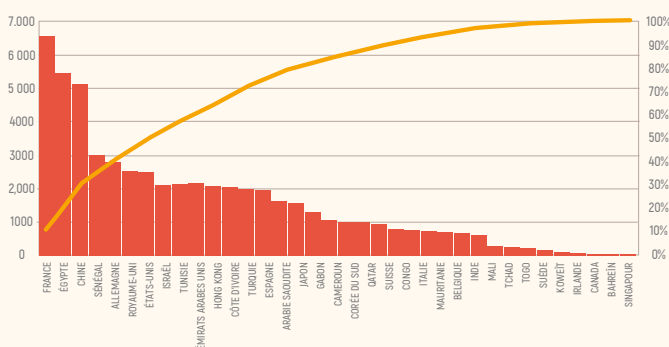
A fin décembre 2025, les risques transfrontaliers d'AWB se sont élevés à 59 091 millions de dirhams répartis entre les opérations de Trade Finance (34%), les actifs étrangers (26%) et les opérations de marché (27%). Cette répartition reflète la diversification des expositions internationales de la banque, dans un contexte d'ouverture accrue de l'économie marocaine sur l'économie mondiale.

Distribution par activité



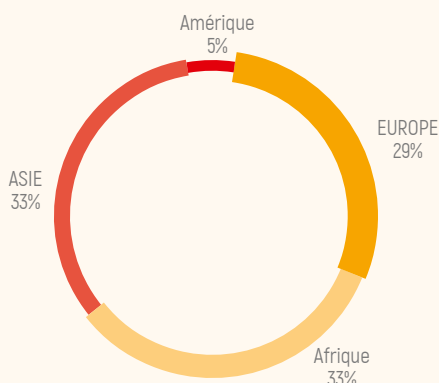
La méthodologie de retraitement et de calcul de l'exposition au risque pays selon le **principe de transfert de risque** ce qui permet de mettre en évidence les zones et les pays à forte exposition (en valeur et en pourcentage des fonds propres de la banque) ainsi que les typologies de risques correspondantes :

Distribution des risques transfrontaliers sociaux par pays à décembre-2025 :



Sur les zones de présence, l'exposition de la banque est représentée par les participations financières à travers les filiales bancaires en tant que relais de croissance dans notre stratégie de développement continentale. Il convient de signaler la prédominance de la zone Asie et Afrique avec un poids relatif de 33%.

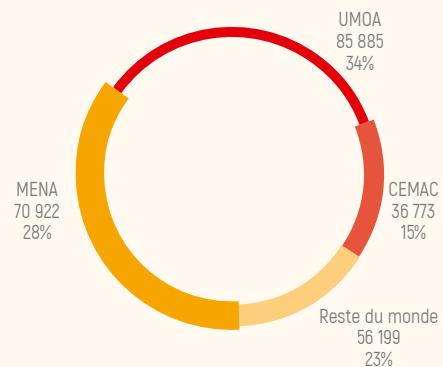
Distribution des risques transfrontaliers par zone géographique



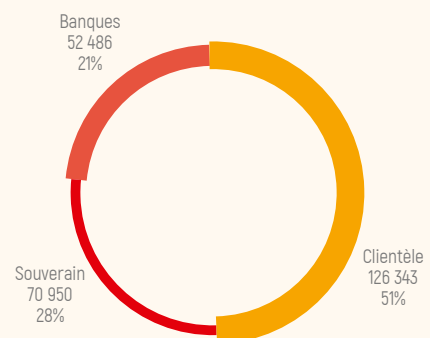
- **Des règles de consolidation** des expositions aux risques pays permettant, au-delà d'une analyse individuelle de l'engagement par pays de chaque filiale ainsi que du siège, une vue d'ensemble de l'engagement global du groupe.

Distribution des risques transfrontaliers groupe :
249 779 M.MAD

Distribution par zone géographique

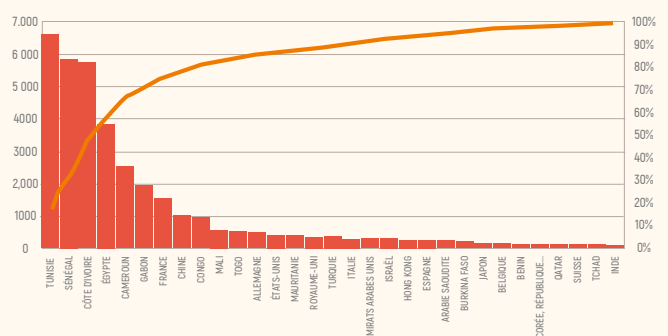


Distribution par agent économique

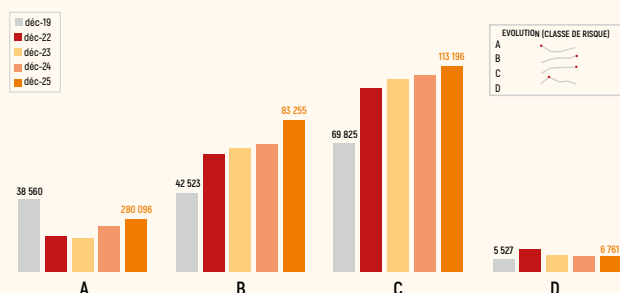


On peut souligner un équilibre dans la diversification des expositions transfrontalières aussi bien sur le plan géographique que par agent économique tout en relevant la prédominance de l'activité d'intermédiation dans notre modèle économique.

Distribution des expositions par pays



Evolution des expositions consolidées par classe de risque



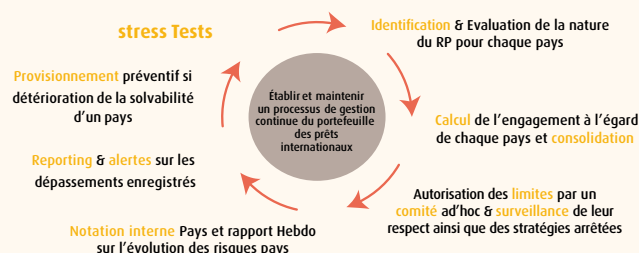
- Le modèle interne de notation pays fait actuellement l'objet d'un processus de refonte et de reconstruction méthodologique. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de modernisation et d'alignement continu avec les meilleures pratiques en matière de gestion du risque pays. Les travaux en cours visent à faire évoluer le cadre d'analyse afin d'en renforcer la cohérence, la lisibilité et la pertinence, dans une approche progressive et structurée.
- L'allocation de limites et leur revue par le comité Risque Pays qui en approuve la calibration en fonction du profil de risque du pays et du niveau des fonds propres de la banque sont déclinées par pays.
- Le suivi et la surveillance du respect des limites au moyen de Reporting ad hoc.
- Le provisionnement du risque pays en fonction de la dégradation des expositions (matérialisation du risque, défaut de paiement, dégradation de la note etc...).
- Le stress test, exercice consistant à s'assurer de la capacité de la banque à résister à des facteurs de risque extrême et à en mesurer l'impact sur le capital.

L'exercice du stress test est effectué semestriellement conformément aux exigences réglementaires.

En définitive, la gestion du risque pays est encadrée par un dispositif qui assure la couverture des risques internationaux depuis leur origine jusqu'à leur dénouement final

depuis leur origine jusqu'à leur dénouement final :

Charte Risques Pays



V - RISQUE OPERATIONNEL ET P.C.A.

I. Rappel du cadre général de la gestion du risque opérationnel

A. Contexte réglementaire

La mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels (GRO) s'inscrit dans le cadre de la réforme « Bâle 2 » et de sa déclinaison pour le Maroc par la Directive DN/29/G/2007, édictée par Bank Al Maghrib le 13 avril 2007.

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Ce dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par l'entité « Gestion Des Risques Opérationnels » créée au sein de la « Gestion Globale des Risques Groupe ».

B. Missions et Composantes du dispositif GRO

B1- Missions de la GRO



- Répondre aux exigences réglementaires en matière de GRO de Bank Al Maghrib et des régulateurs des pays d'implantation d'Attijariwafa bank
- Valider la couverture des risques opérationnels par des fonds propres



- Doter la banque et ses filiales d'outils de GRO nécessaires pour une maîtrise de ses risques opérationnels dans une optique d'efficacité opérationnelle.
- Standardiser et consolider les livrables GRO



- Animer la filière GRO (collecte des incidents RO, séminaire annuel...)
- Partager les retours d'expérience des entités de la banque et des filiales en matière de GRO (risques, incidents, PAC...)



- Assurer le pilotage central des risques majeurs (Renforcement des DMR)
- Réaliser le suivi des incidents graves
- Elaborer les reportings à destination des instances internes et externes

B2- Composantes du dispositif GRO

Le dispositif GRO du groupe Attijariwafa bank s'articule autour des composantes suivantes :

Corpus normatif

Le **corpus normatif GRO** est décrit dans la **charte GRO** à travers la description de :

- La méthodologie de modélisation du risque opérationnel
- Les principes d'organisation de la filière RO
- Les procédures de GRO (cartographie RO, collecte des incidents, reporting)

Référentiels GRO

Les **référentiels GRO** sont constitués de :

- La cartographie des processus pour l'ensemble des activités de la banque / filiales
- La cartographie des risques consolidée par processus incluant le dispositif de maîtrise des risques (DMR)

Organisation GRO

Le **dispositif organisationnel au niveau d'AWB** est décliné en 2 niveaux :

- **1^{er} niveau / entité GRO** : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de sa responsabilité. Elle est en charge de mettre à disposition des métiers les informations sur leur niveau de risque opérationnel et de les éclairer sur la mise en place de plans d'actions. Ces activités sont assurées par les **Managers Risques Opérationnels (MRO)**
- **2^{ème} niveau / métier** : la détection, la collecte des incidents et la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, sont de la responsabilité des métiers eux-mêmes (**Correspondants RO, Relais RO**)

Reportings GRO

Les **reportings réalisés** sont les suivants :

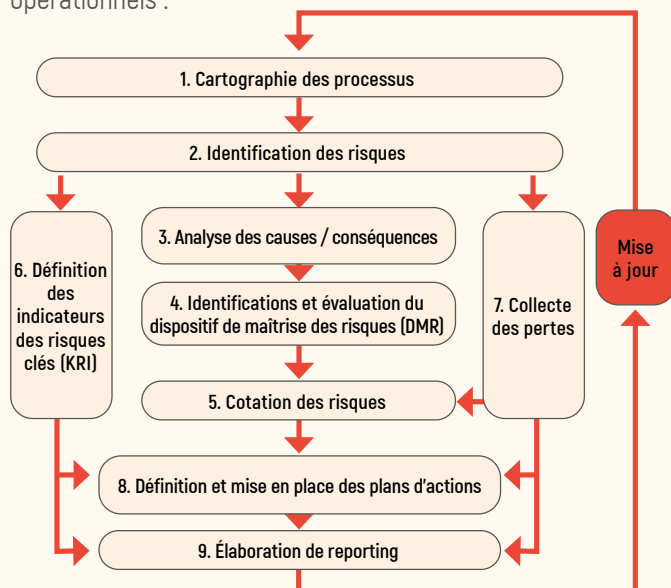
- Reportings adressés au différents **métiers** (mensuels et trimestriels)
- Reportings adressés à la **DG** et au **Comité des risques**
- Reportings adressés au régulateur **BAM** (rapport CI et autres demandes)

Conduite du changement

Des **supports des formations** ont été élaborés par profil d'acteurs
Des **séances de sensibilisation** sont tenues régulièrement au profit des acteurs RO des métiers
Des **guides utilisateurs** du progiciel GRO ont été élaborés et diffusés
Des enquêtes d'évaluation du niveau de **culture RO** sont réalisées

C. METHODOLOGIE DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le schéma ci-dessous illustre la démarche par processus utilisée pour l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels :



Le dispositif de Maitrise des Risques (DMR) regroupe l'ensemble des mesures prises pour empêcher et/ou minimiser la survenance des risques et leur impact possible :

- Contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveau
- Contrôles automatiques
- Procédures existantes
- Formations et sensibilisations

Impact financier moyen	Fréquence d'occurrence	Echelle de cotation nette
Moins de 10 K dhs	Extrêmement Rare	1 Faible
De 10 K dhs à 100 K dhs	Rare	2 Moyen
De 100 K dhs à 1 M dhs	Peu Fréquent	3 Fort
De 1 M dhs à 10 M dhs	Fréquent	4 Critique
De 10 M dhs à 100 M dhs	Très Fréquent	5 Inacceptable
Plus de 100 M dhs	Permanent	6

5 niveaux d'évaluation sont possibles qui vont de « efficace » à « inexistant »

La cotation nette des risques est évaluée selon 2 axes, la fréquence d'occurrence et l'impact financier :

Impact financier moyen		Fréquence d'occurrence		Echelle de cotation nette	
Cotation	Niveau d'impact	Cotation	Niveau de fréquence	Cotation Nette RO	
1	Moins de 10 K dhs	1	Extrêmement Rare	1	Faible
2	De 10 K dhs à 100 K dhs	2	Rare	2	Moyen
3	De 100 K dhs à 1 M dhs	3	Peu Fréquent	3	Fort
4	De 1 M dhs à 10 M dhs	4	Fréquent	4	Critique
5	De 10 M dhs à 100 M dhs	5	Très Fréquent	5	Inacceptable
6	Plus de 100 M dhs	6	Permanent		

Afin de donner un indicateur crédible de l'exposition aux risques de la Banque, la cartographie des risques est mise à jour périodiquement tant au niveau de la fréquence de survenance que des impacts quantitatifs (financiers) et qualitatifs.

D. Périmètre de couverture

L'ensemble des activités de la Banque est couvert par le dispositif de gestion des risques opérationnels à l'exception des entités suivantes : l'Audit Général, la Conformité Groupe (entités de contrôle) et la Stratégie et développement.

Le périmètre de couverture GRO AWB :

MAROC	UMOA	CEMAC	AUTRES
- AWB	- SIB - Côte d'Ivoire	- UGB - Gabon	- ABM - Mauritanie
- Filiales FFS :	- CBAO - Sénégal	- CDC - Congo	- AWB Egypte
- Wafabail	- CDS - Sénégal	- SCB - Cameroun	- ABT- Tunisie
- WafaLLD	- BIM - Mali	- AB Tchad	- AWB Europe
- Attijari factoring	- BIAT - Togo		
- Wafasalaf	- AWA - Cote d'Ivoire		
- Wafacash			
- Wafa Immobilier			
- Bank Assafa			
- Filiales CIB :			
- Attijari Intermédiation			
- Wafa Gestion			
- AIB			
- Attijari Finances Corp			

E. Gouvernance GRO

Le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré par la mise en place d'une gouvernance déclinée à travers 3 principales instances à savoir :

Comité DG RO

Principaux objectifs :

- Validation des normes, procédures et méthodes de gestion des RO
- Validation de la cartographie des RO et ses évolutions
- Suivi des indicateurs et Plans d'actions sur les risques majeurs
- Revue des incidents et pertes et de leurs mesures d'atténuation

Acteurs :

DG ou DGA, Responsable GRO, invités selon ordj : GGR, Audit, Conformité, Contrôle Permanent, Finances, RH, Juridique, Dev Commercial et Marketing

Fréquence : Semestrielle

Comité GRO

Principaux objectifs :

- Mise en place de la charte, des normes, procédures et méthodes de gestion des RO
- Examen de la cartographie des RO des différents métiers et de ses évolutions futures
- Examen des risques majeurs et suivi de la mise en place des mesures d'atténuation (PAC, externalisation, assurance...)
- Suivi des évolutions des incidents et pertes
- Préparation du comité DG RO et des points d'arbitrage

Acteurs :

Responsable GRO, MRO(s)

Fréquence : Trimestrielle

Comité RO Métiers

Principaux objectifs :

- Présentation et analyse des incidents et pertes
- Suivi des indicateurs et plans d'actions sur les risques majeurs
- Validation des maj des référentiels RO (Processus, Risques et dispositif organisationnel)

Acteurs :

Responsable GRO, Responsable Métier, MRO, CRO

Fréquence : périodique

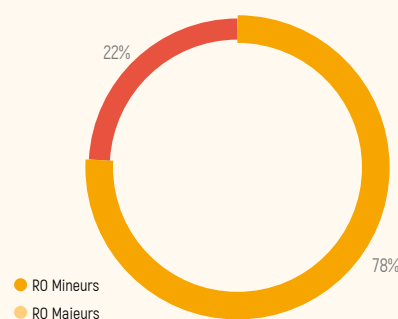
DONNEES QUANTITATIVES

A. Analyse cartographie des risques opérationnels Groupe (Banque + filiales BDI)

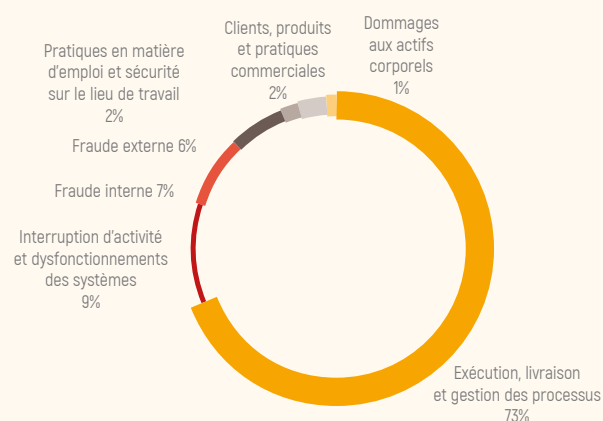
Les principales caractéristiques de la cartographie des risques opérationnels du groupe :

- 22% de risques majeurs (à savoir cotation « Forte », « Critique » ou « Inacceptable »)
- 73% des risques sont générés par la cause bâloise « Exécution, livraison et gestion des processus »
- 9% des risques sont causés par l'IT (Interruption d'activité et dysfonctionnements des systèmes)

Répartition des RO du groupe Attijariwafa bank /Criticité

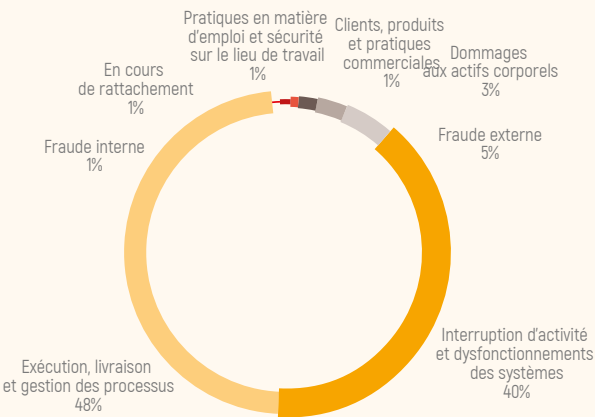


Répartition des RO du groupe Attijariwafa bank/ cause baloise (niv1)



B. ANALYSE COLLECTE INCIDENTS 2025 (BANQUE + FILIALES BDI)

Répartition des incidents par catégorie d'événements

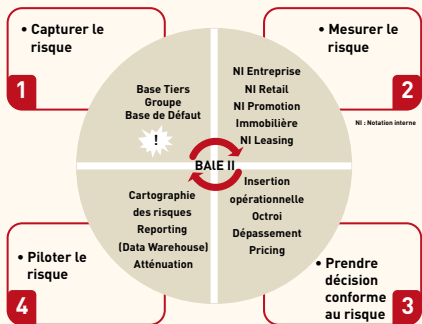


48% des incidents collectés durant l'exercice 2025 sont dus à un manquement dans l'exécution, la livraison et la gestion des processus. La seconde cause remontée concerne les interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes avec 39% des incidents déclarés.

Risk Management :

L'entité Systèmes et projets Risk Management vise à apporter des outils et des approches d'aide à la décision, pour la maîtrise des risques. Ceci, conformément aux meilleures pratiques sous tendues par la réforme Bâloise. Cette entité est en charge de la conception, déploiement et monitoring des modèles de notation au niveau du Groupe, du reporting liés à la notation et de l'amélioration continue du dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre du processus de passage aux approches avancées engagé par la banque sous l'impulsion de Bank Al Maghreb (BAM) et du management de la banque, Un dispositif Bâle II a été mis en place sous la responsabilité de l'entité SPRM, il s'articule autour des axes suivants : une base de capture du risque (base de défaut), un système de notation des entreprises rénové en 2025, une base tiers groupe, un Datawarehouse permettant l'historisation des données nécessaires à la modélisation et permettant entre autre le monitoring/backtesting périodique des modèles de notation.



Dispositif Bâle II

Ce dispositif a été homologué par Experian en 2020

Le modèle de notation des entreprises.

La notation interne est un outil d'aide à la décision ainsi qu'au suivi du risque. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

Dès juin 2003, une première génération des systèmes de notation interne d'Attijariwafa bank a été élaborée avec l'assistance technique de la société de financement internationale et du cabinet Mercer Oliver wyman. Ce système prenait en compte deux paramètres : une échelle de notation de six notes (A, B, C, D, E et F). Le modèle initial se limitait à cinq facteurs financiers explicatifs du risque de crédit. Ce modèle a été revu successivement en 2010 et 2017 dans l'esprit d'une amélioration continue du pouvoir prédictif et pour s'aligner aux standards internationaux en matière de gestion des risques, notamment Bâle II.

Le nouveau modèle prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l'essentiel des engagements de la banque. Il a été construit sur la base d'une approche statistique éprouvée et sur la base du retour d'expérience des gestionnaires de risque. Ainsi, son pouvoir prédictif a été rehaussé de plus de 10 points (Index de GINI) lors de sa dernière revue en 2025.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'une année. La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

Classification AWB	Description
A	Très bon
B	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Passable
F	Mauvais
G	Très Mauvais
H	Défaut

Le système de notation présente les caractéristiques suivantes :

- a) Périmètre : portefeuilles entpris hors administrations publiques, les sociétés de financement et les sociétés de la promotion immobilière ;
- b) Le dispositif de notation du Groupe AWB est fondé essentiellement sur la Note de la Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'un an ;
- c) Le calcul de la note système résulte de la combinaison de trois types de notes : Note financière, note qualitative et note de comportement.

- La note financière est basée sur plusieurs facteurs financiers liés à la taille, au dynamisme, à l'endettement, à la rentabilité et à la structure financière de l'entreprise.
 - La note qualitative est basée sur des informations concernant le marché, l'environnement, l'actionnariat et le management de l'entreprise. Ces informations sont renseignées par le Réseau.
 - La note de comportement est essentiellement basée sur la physionomie du compte.
- d) Toute note système de contrepartie fait l'objet d'un agrément par le comité de crédit selon les délégations de pouvoirs en vigueur.
- e) La probabilité de défaut évalue uniquement la solvabilité de la contrepartie, indépendamment des caractéristiques de la transaction (garanties, rangs, clauses...)
- f) La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de 8 classes regroupées en 3 catégories :
- Contreparties saines : les classes de A à D. E est désormais une classe intermédiaire qui marque un premier signal de changement du profil de risque.
 - Contreparties sensibles : F à G.
 - Contreparties en défaut : la classe H.
- g) Usage de la notation interne : le système de notation interne fait actuellement partie intégrante du processus d'évaluation et de décision de crédit. En effet, lors du traitement de la proposition de crédit, la notation est prise en considération. Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d'ailleurs fonction de la notation risque.
- h) Mise à jour de la note : les notes de contreparties sont réexaminées lors de chaque renouvellement de dossier et au minimum une fois par an. Cependant, pour les clients relevant du périmètre des dossiers d'entreprises sous surveillance (Classe F, G), la note de Contrepartie doit être revue périodiquement dans le cadre de comité de notation. De façon générale, toute information nouvelle significative doit être l'occasion de s'interroger sur la pertinence de la note de Contrepartie à la hausse ou à la baisse.

Le système de notation est dynamique, sa révision annuelle (Backtesting) est prévue pour :

- Tester le pouvoir prédictif du modèle de notation
- S'assurer de la bonne calibration des probabilités de

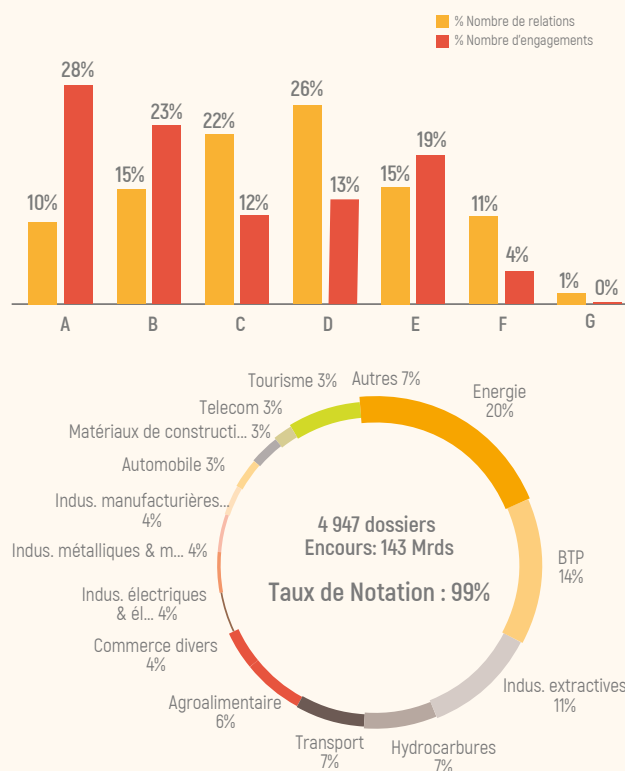
défauts

Cartographie de Notation entreprises 2025

La cartographie de notation se présente comme suit (Répartition en engagements par classe de risque) :

Cartographie de Notation 2025

Hors périmètre : Les dossiers Contentieux, les administrations publiques, Les sociétés de financement et les Entreprises qui opèrent dans le secteur de la promotion immobilière



La cartographie de notation 2025 couvre un périmètre de 4 947 relations entreprises représentant un encours global de 143 milliards de dirhams, avec un taux de notation atteignant 99 %, confirmant l'ancrage du dispositif de notation interne dans les processus de gestion du risque de crédit.

La structure du portefeuille met en évidence un profil de risque globalement sain et maîtrisé. En effet, 76 % des engagements sont concentrés dans les classes saines (A à D), traduisant la solidité financière des contreparties et la qualité des politiques d'octroi mises en œuvre. La classe A représente à elle seule 28 % des encours, suivie des classes B (23 %), C (12 %) et D (13 %).

Ces classes sont portées par les secteurs de l'énergie, des industries extractives et Télécom présentent globalement un profil favorable, caractérisé par une forte proportion d'engagements classés dans les catégories saines. L'amélioration notable des notations observée dans certaines grandes entreprises du BTP et du tourisme a contribué

positivement à la qualité globale du portefeuille.

Les classes sensibles (E à G) regroupent 23 % des engagements, dont une proportion significative en classe E (19 %), correspondant à des contreparties présentant des signaux de fragilité nécessitant un suivi renforcé. Les classes les plus dégradées demeurent contenues, avec 4 % des engagements en classe F et une part marginale en classe G, confirmant la maîtrise du risque structurel du portefeuille.

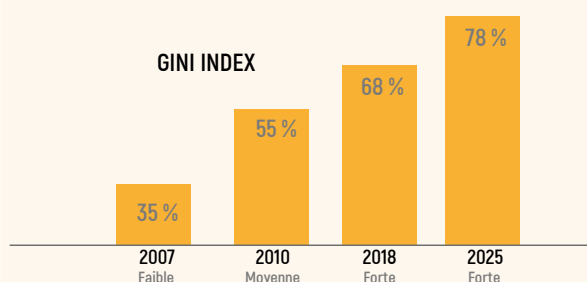
Cette cartographie constitue un outil central de pilotage du risque, permettant d'orienter les décisions d'octroi et de prioriser les actions de surveillance. La lecture sectorielle renforce la pertinence de la cartographie comme outil d'orientation stratégique, permettant d'identifier les secteurs porteurs, de cibler les zones de vigilance et d'adapter les politiques de gestion du risque.

Dans l'ensemble, la démarche de notation s'inscrit également dans une dynamique d'amélioration continue du dispositif de notation, soutenue par les actions de formation du réseau, le déploiement de modules d'e-learning dédiés.

Déploiement réussi des nouveaux modèles de notation entreprises

En 2025, de nouveaux modèles de notation pour les PME et Grandes Entreprise (GE) présentant des indices de performants probants ont été déployés. L'actualisation s'est appuyée sur une base de données récente, dans le respect des impératifs Bâle II en termes de profondeur historique (10 ans) et de méthodologie statistique. Ainsi les performances du nouveau modèle ont été nettement améliorées : Indice GINI (PME) = 65 % Indice GINI (GE) : 76%.

A titre d'exemple l'évolution pour le modèle GE se présente comme suit :



Les différents facteurs constitutifs du modèle ont été enrichis grâce à de nouveaux facteurs prédictifs (par exemple, Dettes/EBE, Trésorerie nette / CA ...).

L'objectif principal du modèle est de consolider notre approche de pilotage des risques et de s'orienter vers une insertion opérationnelle encore plus avancée au niveau des processus de

gestion, notamment au plan de l'autorisation des dépassements, la prise de garanties et le suivi des engagements.

L'intégration de ces modèles au niveau de la nouvelle chaîne de crédit est en cours.

Enfin, nous avons poursuivi l'affinement de notre démarche de notation des segments spécifiques :

- Notation des sociétés de financement, établi sur des critères quantitatifs (la qualité des actifs, la rentabilité, le coût du risque, le taux de couverture des créances en souffrance...) et sur des critères qualitatifs (l'adossement à un groupe, la part de marché, la nature d'activité, etc.)
- Notation des Holdings, élaboré selon une approche à dire d'expert qui prend en considération la qualité du portefeuille (notation des filiales) et critères propres à la holding (endettement, rendement des titres de participation, structure, provisions des participations, etc.)
- Notation différenciée des clients en phase d'investissement, particulièrement ceux structurés en mode Project Finance. La notation se basera désormais sur le modèle de la GE, tout en prenant en compte de critères additionnels (avancement du projet, adossement à un groupe, changement majeur d'actionnariat ou de taille du projet, etc.) permettant un ajustement des notes.
- Notation des principaux promoteurs immobilier selon une approche à dire d'expert, susceptible d'évoluer vers une approche quantitative à terme au fur et à mesure de l'historisation des données

Ces évolutions permettent d'élargir le périmètre global de la notation de manière significative. En complément des modèles de notation en place, les pré requis d'un modèle de LGD (Lost Given At default) ont été entamés pour faire évoluer les modèles de pertes en cas de défaut (LGD) en 2026.

Ajustement des modèles de notation pour les besoins d'IFRS 9

La norme IFRS 9 a introduit depuis janvier 2018, un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou ECL). Le calcul du montant des pertes attendues (ECL) s'appuie sur 3 paramètres principaux de risque : la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (« EAD ») tenant compte des profils d'amortissement. ECL est le produit de la PD par LGD et par l'EAD.

Par ailleurs, la norme adopte une approche de classement des actifs en 3 phases (« buckets ») :

- Phase 1 (« portefeuille sain ») : actifs sains n'ayant pas

d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;

- Phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

L'élargissement des modèles de notation entreprise a permis de disposer des paramètres de risque (notamment Probabilité de défaut) couvrant la majeure partie des engagements sur le périmètre banque Maroc. Notamment, la probabilité de défaut qui se situe à un niveau nettement inférieur que dans les modèles antérieurs. Le calcul des provisions relatif au bucket 1 se base sur cette PD estimée sur un horizon de 12 mois sur une vision point in time (PIT).

En cas de dégradation significative du risque de crédit (« Bucket 2 »), la PD utilisée est une PD à maturité pour tenir compte de la provision tout au long de la vie résiduelle de l'instrument. C'est ainsi que la banque a développé de nouveaux modèles d'estimation de la Probabilité de Défaut à plusieurs horizons conformément à la norme.

Par ailleurs, la prise en compte de la composante prospectives exigée par la norme s'est traduite par le développement d'un modèle de Forward-Looking basé sur des anticipations macro-économiques tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture macro-économique. Les anticipations futures sont construites sur la base de trois types de scénarios : un scénario central, un scénario favorable et un scénario adverse. Ils sont revus à minima à fréquence annuelle et ensuite, ils sont utilisés pour estimer la PD à 12 mois pour le bucket 1 et la PD à terme pour les actifs appartenant au Bucket 2, en vue de calculer la perte attendue (ECL).

Un Backtesting régulier est réalisé pour s'assurer de la robustesse et la stabilité des modèles de notation. Les modèles sont re calibrés pour servir de base au calcul des paramètres de risque IFRS 9. Aussi, les probabilités de défaut sont actualisées annuellement pour tenir compte de nouveaux scénarios macro- économiques.

Le scoring : un levier stratégique pour la transformation digitale

Depuis 2014, Le dispositif de scoring TPE s'appuie sur des données signalétiques, comportementales, des données financières et des données qualitatives. Ce dispositif, désormais intégré tout au long de leur cycle de vie (prospect,

Nouvelles Entrée en relation ...), joue un rôle clé dans l'aide à la décision et le renforcement des capacités de traitement des dossiers de crédit dans des délais optimaux.

Le nombre de demandes de crédit scorées a fortement augmenté au courant des trois dernières années, avec plus de 50 000 demandes scorées en moyenne par an.

Le modèle de scoring a été progressivement étendu aux professionnels et professions libérales

En 2025, une nouvelle version (4ème génération) du modèle de scoring de la TPE a été élaboré, elle est au stade final de validation suite à diagnostic externe (2024) portant sur l'usage durant les dix dernières années et visant à rendre le dispositif encore plus robuste. Cette initiative reflète l'engagement de la banque à moderniser ses outils et à accompagner la transformation digitale pour mieux servir la clientèle TPE.

Au courant de cette même année, les efforts ont porté également sur la notation des particuliers dans un double objectif : renforcer les systèmes de scoring des filiales et mettre en place des scoring d'appétence permettant de mieux adresser cette population.

Des pistes stratégiques ont été identifiées pour renforcer les modèles de scoring, avec un objectif d'automatisation progressive des décisions, notamment pour les faibles montants. Parmi ces évolutions, l'intégration des données alternatives telles que les informations provenant du crédit bureau ou d'utilités, constitue une avancée prometteuse.

Sur le plan technologique, le moteur de scoring repose sur un outil standard du marché adopté par des banques internationales. Il s'inscrit également dans une logique de centralisation via un Hub de scoring accessible aux filiales. Par exemple, la filiale Wafabail exploite ce hub pour ses opérations de scoring, optimisant ainsi ses processus décisionnels. Une approche similaire est adoptée pour le scoring des dossiers factoring, en couplant les scores du cédant et du débiteur.

En soutien au marché TPE, des opérations de pré scoring périodiques sont réalisées, permettant d'identifier des prospects potentiels. Cette initiative vise à maximiser le potentiel de ce segment, avec un taux de transformation en amélioration constante au fil des années.

Renforcement du dispositif de Risk management dans les filiales

En 2025, l'activité de l'entité Système Risk Management Filiales s'est concentrée sur l'opérationnalisation et la fiabilisation des dispositifs de notation au sein des filiales du Groupe, avec

pour objectif principal d'améliorer la qualité de l'évaluation du risque crédit et d'harmoniser progressivement les pratiques de notation entre les différentes entités. Les travaux ont porté à la fois sur le déploiement de nouveaux modèles, la consolidation des dispositifs existants et la mise en place des prérequis nécessaires à leur insertion opérationnelle.

- Ainsi, au sein de la filiale ABT, les travaux ont permis le déploiement du nouveau modèle de notation PME-GE sous ANADEFI (version 2). Ce chantier s'est accompagné de la réalisation d'une cartographie reposant sur ce nouveau modèle, permettant une meilleure visibilité sur la qualité du portefeuille et renforçant le pilotage du risque de crédit.
- Concernant AWE, les actions menées ont porté sur l'actualisation du modèle de forward looking pour les segments Retail et PME-GE, contribuant à améliorer la capacité d'anticipation du risque et l'adaptation du dispositif de notation aux évolutions du portefeuille.
- Pour BKS, l'année a été marquée par la réalisation d'un diagnostic complet du processus d'octroi pour les segments Particulier et Entreprise. Ces travaux ont débouché sur la mise en place d'un modèle de scoring destiné aux particuliers, constituant une première étape vers l'amélioration de la structuration de la notation sur ce segment.
- S'agissant de CBAO, les travaux ont permis la fiabilisation de la cartographie de notation PME-GE ainsi que l'amélioration des approches sectorielles utilisées. Par ailleurs, un diagnostic complet et un cadrage du modèle de notation PRO-TPE ont été réalisés, préparant ainsi les prochaines étapes d'implémentation opérationnelle.
- Au niveau de SCB, CDCO et UGB, les travaux ont porté sur le cadrage des modèles de notation des particuliers pour SCB et CDCO, tandis que CDCO a également engagé l'opérationnalisation du modèle de notation PME-GE, renforçant ainsi la structuration de son dispositif d'évaluation du risque.
- Concernant WI, les équipes ont procédé à l'élaboration des fiches de notation et à la notation des principaux promoteurs, permettant d'améliorer le suivi et l'évaluation des contreparties stratégiques du portefeuille.
- Dans le cas de ABM, un diagnostic complet du dispositif de notation a été réalisé. Cette mission s'est accompagnée de la collecte des données financières, qualitatives et comportementales nécessaires à l'opérationnalisation future du modèle de notation entreprise.
- Pour CDS, les travaux ont également porté sur un diagnostic

complet du dispositif de notation, suivi par la livraison du modèle de notation des particuliers, permettant une amélioration structurante de l'évaluation du risque sur ce segment.

- Concernant SIB, l'année a été marquée par l'opérationnalisation du modèle de notation PRO-TPE. En parallèle, un diagnostic complet du dispositif de notation des particuliers a été réalisé et un cadrage du projet de notation de ce segment a été engagé afin de préparer sa future mise en œuvre.
- Pour BIM, les travaux ont abouti à la mise en place d'un modèle de notation entreprise, renforçant ainsi le dispositif local de gestion du risque de crédit.
- Enfin, AWB/WFS a procédé à l'élaboration d'un modèle de notation destiné aux particuliers, finalisé en juin 2025, contribuant ainsi à la structuration du dispositif d'évaluation du risque sur ce segment.

Dans l'ensemble, l'année 2025 confirme une progression notable dans la mise en place et la consolidation des dispositifs de notation au sein des filiales, traduisant une montée en maturité progressive des pratiques de gestion du risque et posant les bases de futures améliorations en matière d'harmonisation et d'industrialisation des modèles au sein du Groupe.

VI. Risque Climatique

Dans un contexte marqué par l'accélération des enjeux climatiques et le renforcement des exigences réglementaires, Attijariwafa bank a structuré une approche intégrée visant à prendre en compte les risques climatiques et environnementaux au sein de son modèle de développement. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la stratégie ESG du Groupe, définie et validée par le comité ESG du conseil d'administration, qui fixe les orientations en matière de durabilité et de gestion des risques climatiques.

Dans ce cadre, le Groupe déploie une stratégie ESG intégrée visant à concilier performance financière et impact durable, reposant sur l'intégration progressive des critères ESG dans ses activités, ses processus de décision et ses dispositifs de gouvernance. Cette stratégie se traduit notamment par le développement de solutions de financement durable et l'accompagnement des clients dans leur transition vers des modèles économiques plus résilients et bas carbone.

Parallèlement, Attijariwafa bank intègre progressivement les risques climatiques dans son dispositif global de gestion des risques. Cette approche couvre à la fois les risques physiques,

liés à la fréquence accrue des événements climatiques, ainsi que les risques de transition, résultant des évolutions réglementaires, technologiques et de marché vers une économie bas carbone.

Des travaux sont ainsi menés afin de renforcer les outils d'identification, de mesure et de suivi de ces risques, en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales, notamment les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

L'ensemble de ces initiatives vise à renforcer la résilience du Groupe face aux risques émergents, tout en soutenant une croissance durable et responsable.

Composantes du dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement

Dans le cadre de l'alignement du groupe Attijariwafa bank avec les exigences de Bank Al-Maghrib par rapport à la mise en place d'un dispositif de gestion des risques liés au climat et à l'environnement, le Groupe a mis en place un dispositif structuré de gestion de ces risques. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre plus large de la stratégie ESG du Groupe, définie et validée par le Comité ESG du Conseil d'administration, qui fixe les orientations en matière de transition climatique, d'empreinte carbone et de reporting extra-financier.

Sa mise en œuvre repose sur une mobilisation des différentes fonctions du Groupe, notamment les fonctions en charge des enjeux ESG et de la gestion globale des risques, afin d'assurer une intégration progressive des risques climatiques dans le dispositif global de gestion des risques.

1. Gouvernance des Risques liés au changement climatiques et à l'environnement :

Le Groupe Attijariwafa bank a ancré la gestion des risques climatiques et environnementaux au plus haut niveau de sa gouvernance, afin d'assurer un alignement étroit entre sa stratégie de développement, ses engagements en matière de durabilité et la résilience de son modèle financier.

- **Comité ESG du Conseil d'Administration** : Ce comité a notamment pour mission de suivre l'intégration des enjeux ESG au sein du Groupe et de superviser la prise en compte des risques climatiques dans les dispositifs de gestion des risques. Il veille, à ce titre, à l'évolution des pratiques du Groupe en matière d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques climatiques, en cohérence avec les orientations de Bank Al-Maghrib et les standards internationaux en vigueur. Ce comité veille également à la cohérence entre les orientations stratégiques ESG du Groupe et leur déclinaison dans les

dispositifs opérationnels, notamment en matière de gestion des risques climatiques.

- **Comité des Risques Groupe (émanation du Conseil)** : Ce comité assure la supervision de l'exposition du Groupe aux risques climatiques et environnementaux. Il examine notamment l'adéquation du dispositif de gestion des risques, valide l'appétence au risque climatique en cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe et suit les travaux de stress tests climatiques, le suivi et la validation de l'appétence au risque climatique en cohérence avec la vision ESG du groupe.
- **Au niveau exécutif, le Comité Durabilité émanant** : du Comité Exécutif veille à la mise en œuvre opérationnelle de ces orientations, en assurant l'intégration transversale des enjeux climatiques dans les activités, les processus de décision et les dispositifs de pilotage du Groupe.

2. Identification et cartographie des risques climatiques

Sur la base des orientations stratégiques du Groupe en matière de transition climatiques, les risques climatiques sont analysés selon deux catégories :

- **Les risques physiques**, liés aux impacts des aléas climatiques tels que la sécheresse, les inondations ou les vagues de chaleur, susceptibles d'affecter les actifs financés, les chaînes d'approvisionnement ou la valeur des garanties.
- **Les risques de transition**, résultant des transformations économiques, réglementaires et technologiques liées à la transition vers une économie bas carbone.

Dans ce cadre, le Groupe mène des analyses sectorielles et géographiques afin d'identifier les segments de portefeuille susceptibles d'être plus exposés aux risques climatiques.

Ces analyses s'appuient notamment sur les orientations nationales en matière de transition climatique, en particulier la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Maroc, qui fixe les objectifs de réduction des émissions et de transformation sectorielle à horizon 2030. Ces orientations permettent d'identifier les secteurs susceptibles d'être les plus affectés par les politiques de transition énergétique.

Cette démarche permet d'alimenter les dispositifs de gestion des risques du Groupe et de renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans l'évaluation des expositions.

• Intégration progressive dans les processus clés

Le Groupe Attijariwafa bank a engagé des travaux visant à intégrer progressivement les risques dans ses processus des risques et de prise de décision.

• Intégration progressive dans le cadre d'appétence aux risques

Les risques climatiques sont progressivement intégrés dans le cadre d'appétence aux risques du Groupe, à travers la mise en place d'indicateurs permettant de suivre l'exposition du portefeuille aux secteurs et zones les plus sensibles aux enjeux climatiques.

• Intégration dans le pilotage du portefeuille

Le groupe renforce progressivement l'intégration des enjeux climatiques dans le pilotage de ses portefeuilles, notamment à travers le développement d'analyses permettant d'identifier les secteurs les plus exposés aux risques de transition et les zones géographiques vulnérables aux risques physiques.

• Intégration dans les analyses sectorielles

Les analyses sectorielles intègrent progressivement une dimension climatique, permettant d'évaluer la sensibilité des différents secteurs aux évolutions liées à la transition énergétique et d'anticiper leurs impacts potentiels sur les expositions du Groupe.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche progressive visant à renforcer la prise en compte des risques climatiques dans l'ensemble des dispositifs de gestion des risques du Groupe.

Mesures et métriques afférentes aux risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement

Afin d'améliorer la mesure et le suivi des risques financiers liés au changement climatique, le Groupe développe progressivement un ensemble d'indicateurs et de métriques permettant d'évaluer l'exposition de ses portefeuilles.

Ces indicateurs permettent notamment d'apprécier l'exposition aux secteurs les plus intensifs en émissions, la répartition sectorielle des financements et la vulnérabilité géographique aux risques physiques.

Le Groupe s'appuie sur des référentiels internationaux reconnus afin de structurer ses approches de mesures et d'assurer la cohérence de ses analyses avec les meilleurs pratiques de marché.

Parallèlement, des travaux sont engagés afin de renforcer la disponibilité, la qualité et la fiabilité des données nécessaires à l'évaluation des risques climatiques.

Quantification de l'exposition aux risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement

Le Groupe procède progressivement à une quantification de l'exposition de ses portefeuilles aux risques climatiques à travers 3 approches principales : des analyses sectorielles permettant d'identifier les secteurs les plus exposés aux risques de transition, des cartographies géographiques permettant d'identifier les zones potentiellement exposées aux risques physiques ainsi que des analyses d'exposition du portefeuille selon différents critères climatiques.

A cet effet, une première évaluation « Portfolio Scan » a été déroulée sur le périmètre des grands clients du Groupe (Grands emprunteurs) en cohérence avec les standards internationaux, notamment le TCFD et les recommandations du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) :

- **Pour les risques physiques**, huit aléas climatiques majeurs (sécheresse, incendies, stress hydrique, vagues de chaleur, inondations, etc.) ont été modélisés à horizon 2040, 2070 et 2100, selon différents scénarios climatiques. Les premiers résultats montrent une vulnérabilité accrue de certains secteurs tels que l'agriculture, la pêche, le BTP ou l'industrie extractive, bien que leur poids dans le portefeuille global reste limité.
- **Pour les risques de transition**, l'analyse intègre des scénarios prospectifs de décarbonation à long terme (2030-2050), incluant l'évolution des politiques climatiques, la tarification progressive du carbone et les ruptures technologiques. L'objectif est de quantifier l'exposition sectorielle aux chocs réglementaires et économiques induits par la transition vers une économie bas carbone.

Risque physique: Heatmap à Court terme

Secteur d'activité AWB	Inondations côtières	Inondations fluviales	Stress thermique	Stress du gel/Froid	Incendies	Stress hydrique	Sécheresse	Erosion
D010.Agriculture, chasse, sylviculture								
D020.Pêche, Aquaculture								
D030.Industries extractives								
D040.Industries alimentaires et tabac								
D050.Industries textile, de l'habillement et du cuir								
D060.Industries chimiques et para chimiques								
D070.Industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques (IMMCE)								
D080.Industries manufacturières diverses								
D090.Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau								
D100.Bâtiment et travaux publics								
D110.Commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques								
D120.Hôtels et restaurants								
D130.Transports et communications								
D140.Activités financières								
D160.Autres sections								

Risque de transition: Heatmap (scénario de transition ordonnée)

Secteur d'activité AWB	2030	2040	2050	% Portfolio
D010.Agriculture, chasse, sylviculture				0,00%
D020.Pêche, Aquaculture				0,00%
D030.Industries extractives				10,70%
D040.Industries alimentaires et tabac				0,00%
D050.Industries textile, de l'habillement et du cuir				0,10%
D060.Industries chimiques et para chimiques				0,10%
D070.Industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques (IMMEE)				2,80%
D080.Industries manufacturières diverses				0,60%
D090.Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau				27,30%
D100.Bâtiment et travaux publics				17,90%
D110.Commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques				6,90%
D120.Hôtels et restaurants				1,30%
D130.Transports et communications				9,20%
D140.Activités financières				21,10%
D160.Autres sections				1,90%

Dans une démarche d'anticipation des risques climatiques, le Groupe développe également des travaux prospectifs visant à intégrer progressivement des scénarios climatiques développés dans des stress tests climat. En effet, ces analyses se basent sur des scénarios macroéconomiques et climatiques permettant d'évaluer les impacts potentiels sur les portefeuilles de crédit, notamment en termes d'évolution des paramètres de risque (principalement la probabilité de défaut). Ces premiers stress tests ont été déroulés également dans le cadre du dispositif de l'ICAAP et ont couvert le périmètre Maroc et seront progressivement élargis à la l'ensemble du portefeuille du Groupe et devraient intégrer des scénarios de décarbonation également.

Parallèlement, le Groupe a amorcé le calcul de ses émissions financées (scope 3), conformément au référentiel du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Ce travail mobilise des efforts importants de collecte, fiabilisation et automatisation des données liées aux encours de financement. L'objectif est de disposer d'une base consolidée permettant d'établir des trajectoires de décarbonation de portefeuille, en lien avec les engagements climatiques du Groupe à horizon 2030.

Actions de mitigation liées aux risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement

Afin de maîtriser son exposition aux risques climatiques et environnementaux, le Groupe met en œuvre un ensemble d'actions visant à renforcer progressivement son dispositif de gestion des risques et à améliorer la résilience de ses portefeuilles face aux impacts potentiels du changement climatique. Ces actions s'inscrivent dans une démarche progressive de renforcement des dispositifs d'analyse, de pilotage et de gestion des expositions.

• Renforcement des analyses sectorielles :

Le Groupe développe des analyses sectorielles approfondies

afin d'identifier les secteurs présentant une sensibilité accrue aux risques de transition ou aux risques physiques.

Ces analyses permettent notamment de :

- Identifier les activités les plus exposées aux transformations liées à la transition énergétique,
- Evaluer la vulnérabilité de certains modèles économiques face aux évolutions réglementaires ou technologiques,
- Anticiper les impacts potentiels sur la qualité des portefeuilles.

Ces travaux contribuent à renforcer le pilotage des concentrations sectorielles et à éclairer les décisions de gestion des risques.

• Renforcement du suivi des expositions climatiques

Le Groupe développe progressivement des outils de suivi permettant d'améliorer la visibilité sur l'exposition du portefeuille aux risques climatiques. Ces travaux portent notamment sur :

- Identification des expositions aux secteurs intensifs en émissions,
- Cartographie des expositions selon leur sensibilité aux risques physiques,
- Suivi de l'évolution de l'intensité carbone des portefeuilles financés.

Ces outils permettront de renforcer la capacité du Groupe à piloter l'évolution de ses expositions dans un contexte de transition énergétique.

• Dialogue avec les clients et accompagnement de la transition

Dans le cadre de la transition vers une économie plus durable, le Groupe entend également renforcer son dialogue avec les clients afin d'identifier les risques et opportunités liés à la transition climatique. Ces échanges permettront notamment de :

- Accompagner les clients dans leurs projets de transition énergétique,
- Identifier les évolutions potentielles de leurs modèles économiques,
- Anticiper les impacts de ces évolutions sur leur profil de risque.
- Renforcement des capacités analytiques et des données climatiques

Le Groupe poursuit enfin le développement de ses capacités

internes d'analyse des risques climatiques. Ces travaux portent notamment sur l'amélioration progressive de la disponibilité et de la qualité des données climatiques, le développement d'outils analytiques dédiés & l'alignement progressif sur les meilleures pratiques internationales en matière de gestion des risques climatiques.

VII. GESTION ACTIF PASSIF

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou à ses échéances même par la mobilisation de ses actifs, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme.

Ce risque peut provenir de la baisse de sources de financement, des tirages sur des engagements de financements ou de la réduction de liquidité de certains actifs. Il peut être lié à l'établissement lui-même « risque intrinsèque » ou à des facteurs extérieurs « risques de marché ».

Le risque de liquidité du groupe Attijariwafa bank est suivi dans le cadre d'une politique de liquidité validée par le comité ALM, le comité d'audit et le conseil d'administration. Cette politique permet d'identifier, de mesurer de suivre et de couvrir le risque de liquidité dans une situation normale et dans une situation de crise. La situation de liquidité du groupe est appréciée à partir d'un ensemble d'indicateurs internes et réglementaires.

Politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs

Le principe général de la politique de liquidité du groupe AWB consiste :

- à détenir des actifs disponibles et réalisables permettant à la banque de faire face à des sorties exceptionnelles de cash sur différents horizons données, y compris en intraday, et pour toutes types de monnaie ;
- à assurer une structure de financement équilibrée et assez diversifiée à un coût optimal ;
- et, à respecter les indicateurs réglementaires de liquidité.

Ce dispositif est accompagné d'un plan d'urgence prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration est informé des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du comité d'audit

Le comité ALM se réunit trimestriellement afin de :

- définir le profil de risque de liquidité ;
- suivre le respect des ratios réglementaire de liquidité ;
- définir et suivre les indicateurs de pilotage de la liquidité et de fixer les limites associées ;
- et, définir la stratégie de financement de la banque compte tenu des conditions du marché.

Les membres du comité ALM sont le Président Directeur Général, les directeurs généraux, le responsable de la Gestion Globale des Risques, les responsables des business units, le responsable de Finances Groupe, le responsable de la trésorerie, le responsable de la salle des marchés et le responsable de l'entité Gestion financière.

En cas de besoin, le Président du Comité de Gestion Actif-Passif invite ponctuellement d'autres participants.

Le comité de trésorerie, qui se réunit mensuellement, suit et pilote le risque de liquidité, notamment en assurant une veille régulière des conditions du marché, en vérifiant les capacités internes de la banque à faire face aux différents besoins éventuels en liquidité et en pilotant le coefficient de liquidité.

Pilotage et surveillance du risque de liquidité

Le pilotage et le suivi du risque de liquidité s'appuie sur une large gamme d'indicateurs couvrant différentes échéances.

Bons du trésor libres

Les bons du trésor libres permettent à la banque à tout moment de faire face à un écart important entre les flux entrants et sortants dans une même journée et/ou à des sorties exceptionnelles de cash en overnight en utilisant les bons de trésor en pension livrée intraday « PLI » avec la banque centrale, et le cas échéant en pension overnight.

Au 31 décembre 2025, l'encours de bons du trésor libres s'élève à 63,5 milliards de dirhams contre 53,7 milliards de dirhams au 31 décembre 2024.

Réserves de liquidités disponibles et réalisables (RLDR)

Les réserves de liquidité sont constituées des actifs que l'établissement a la possibilité de transformer en liquidités sur un horizon inférieur à un an. Cette liquidité peut résulter soit de la cession de l'actif en question sur le marché, soit de l'utilisation du titre sur le marché des repos, soit de la mobilisation du titre auprès de Bank Al Maghrib.

Au 31 décembre 2025, les RLDR en dhs s'élèvent à 77,5 milliards de dirhams contre 69,4 milliards de dirhams au 31 décembre 2024.

Couverture des tombées des ressources wholesale à horizon 1 mois par les RLDR

Cet indicateur permet de mesurer la capacité de la banque à faire face à une fermeture des marchés se traduisant par son incapacité à remplacer les tombées des ressources wholesale, considérées comme volatiles surtout en période de crise de liquidité.

Au 31 décembre 2025, les tombées des ressources wholesale à horizon 1 mois s'élèvent à 47,7 milliards de dirhams contre 41,3 milliards de dirhams au 31 décembre 2024, soit un taux de couverture par les RLDR de 162% au 31 décembre 2025 contre 168% au 31 décembre 2024.

Les impasses statiques de liquidité (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en liquidité de l'ensemble des actifs, passifs :

- jusqu'à la date contractuelle pour les éléments avec échéance contractuelle ;
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

Au 31 décembre 2025, les impasses statiques de liquidité se présentent comme suit (en milliards de dirhams) :

	0-1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Flux actifs	235	129	134
Flux passifs	171	88	238
Impasses de liquidité	64	41	-104

Liquidity coverage ratio "LCR" :

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) mesure la capacité des banques à résister à des crises de liquidité aiguës (à la fois systémiques et spécifiques à la banque) sur une durée d'un mois.

Au 31 décembre 2025, le LCR ressort à 153% contre 164% au 31 décembre 2024.

Risque structurel de taux d'intérêt

Le NSFR (Net stable funding ratio) vise à limiter les banques à un recours excessif aux ressources wholesale à court terme, encourage une meilleure évaluation du risque de refinancement pour l'ensemble des postes de bilan et de hors-bilan et favorise la stabilité des refinancements.

Au 31 décembre 2025, le NSFR ressort à 117,68% contre 122,8% au 31 décembre 2024.

Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus

importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité des banques à travers la transformation de ressources essentiellement à vue ou à court terme à taux révisable en emplois à long terme à taux fixe.

La gestion du risque de taux consiste à faire un adossement en nature de taux entre les emplois et les ressources de la banque. Or la nature des ressources de la banque généralement de courte ou moyenne durée ne s'adosse pas parfaitement avec les emplois de la banque qui deviennent de plus en plus de longue durée et à taux fixe comme le cas des crédits immobiliers. D'où, la nécessité de suivre ce risque, de le mesurer, et de le couvrir.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'AWB vise à immuniser les marges d'intérêt prévisionnelles ainsi que la valeur des fonds propres contre des mouvements adverses de taux d'intérêt :

- sur un horizon à court terme d'un an au plus, la politique de gestion du risque de taux d'AWB a pour objectif d'immuniser la variation de sa marge d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt ;
- sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la variation, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité de Gestion Actif-Passif d'Attijariwafa bank. Celui-ci :

- examine les positions de risque de taux déterminées en date d'arrêté trimestriel ;
- s'assure du respect des limites applicables ;
- décide des mesures de gestion sur la base des propositions faites par la Gestion Actif-Passif.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

AWB utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Les trois plus importants sont :

1. Les impasses de taux (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :
 - jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables,
 - jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes,

- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.
2. La sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux.
 3. La sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt dans divers scénarii de stress

Les impasses taux en périmètre social (PTF Bancaire MAD hors devises) au 31 décembre 2025 (en milliards de dirhams) se présentent comme suit :

	0-1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux Actifs	147	142	68
Flux Passifs	161	116	104
GAP de taux	-14	26	-36

Des simulations de différents scénarios de choc de taux sont effectuées pour déterminer l'impact de tels scénarios sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 31 décembre 2025, la sensibilité réglementaire pour 200 bps de choc parallèle des taux à la hausse est de 246 millions de dirhams soit -2,08% sur la marge d'intérêt prévisionnelle et de 2 mds MAD soit +4,29% des fonds propres réglementaires.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion / couverture à prendre.

Pilier III

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la directive 44/G/2007. Certaines informations sont publiées sur base individuelle pour le périmètre siège et les filiales significatives, conformément à l'article 8 de la même directive.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du Groupe Attijariwafa Bank à son profil de risque.

I. Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres du groupe Attijariwafa bank

1- Cadre réglementaire Bank AL-Maghrib

Dans la lignée avec les directives du Comité Bâle, Bank AL-Maghrib suit les nouvelles réformes proposées par le comité Bâle et s'inspire des normes internationales en vigueur pour procurer aux établissements financiers de la place marocaine un cadre réglementaire plus robuste et renforcé.

Ainsi après la transposition par Bank AL-Maghrib en 2007 du dispositif Bâle II couvrant les 3 piliers :

- **Pilier 1** : calcul des exigences minimales de fonds propres au titre des différents risques prudentiels : risque de crédit, de marché et opérationnel ;

- **Pilier 2** : mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital avec le profil des risques encourus. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques quantitatifs et des risques qualitatifs ;
- **Pilier 3** : transparence et uniformisation de l'information financière.

Bank AL-Maghrib a aussi transposé les recommandations du comité Bâle III au niveau des fonds propres prudentiels, cette réforme est entrée en vigueur en juin 2014.

2- Champ d'application : Périmètre prudentiel

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank AL-Maghrib :

- La circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approche standard.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme Bâle III.

Sur base consolidée, conformément à l'article 38, de la circulaire 14/G/2013, les participations détenues par les établissements dans les entreprises d'assurance et de réassurance sont prises dans les fonds propres consolidés selon la méthode comptable de mise en équivalence et ce même dans le cas où elles font l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint.

Dénomination	Secteur d'activité	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
Attijariwafa bank	Banque	Maroc	Top		
Attijariwafa Europe	Banque	France	IG	99,82%	99,82%
Attijari International Bank	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijariwafa bank Egypt	Banque	Egypte	IG	100,00%	100,00%
CBAO Groupe Attijariwafa Bank	Banque	Sénégal	IG	83,08%	83,08%
Attijari bank Tunisie	Banque	Tunisie	IG	57,21%	57,21%
La Banque Internationale pour le Mali	Banque	Mali	IG	66,30%	66,30%
Crédit du Sénégal	Banque	Sénégal	IG	95,00%	95,00%
Union Gabonaise de Banque	Banque	Gabon	IG	58,71%	58,71%
Crédit du Congo	Banque	Congo	IG	91,00%	91,00%
Société Ivoirienne de Banque	Banque	Côte d'Ivoire	IG	75,00%	67,00%
Société Commerciale De Banque	Banque	Cameroun	IG	51,00%	51,00%
Attijari bank Mauritanie	Banque	Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
Banque Internationale pour l'Afrique Togo	Banque	Togo	IG	62,35%	62,35%
Wafasalaf	Crédit à la consommation	Maroc	IG	50,91%	50,91%
Wafabail	Leasing	Maroc	IG	98,90%	98,90%
Wafa immobilier	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari Factoring Maroc	Affacturation	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Wafa LLD	Location longue durée	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Bank ASSAFA	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
SUCCURSALE BURKINA	Succursale	Burkina Faso	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE BENIN	Succursale	Bénin	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE NIGER	Succursale	Niger	IG	83,08%	83,08%

3- Composition des Fonds Propres

En juin 2014, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib accompagnant l'adoption de la norme Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1¹ au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

A fin décembre 2025, conformément à la circulaire 14/G/2013, les fonds propres prudeniels du groupe Attijariwafa Bank sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations² ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans. Les fonds propres de catégorie 2 sont limités à 3% des risques pondérés.

En mars 2021, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib a fixé par la circulaire n°6/W/2021 les dispositions relatives au ratio de levier. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenue d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée un ratio de levier d'au moins 3% entre d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total des expositions en valeur comptable.

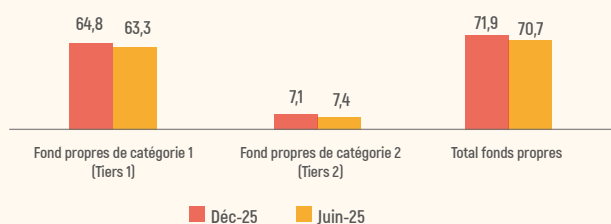
(en milliers de dirhams)

	Déc-25	Juin-25
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1= CET1+AT1)	64 846 913	63 325 381
Éléments à inclure dans les fonds propres de base	69 547 532	67 429 663
Capital social ou dotation	2 151 408	2 151 408
Réserves	58 268 437	58 431 791
Résultat net bénéficiaire non distribué	6 030 389	3 675 350
Intérêts minoritaires créditeurs	4 403 506	4 710 805
Ecart de conversion	163 001	-144 010
Fonds propres de base non éligibles	-1 469 209	-1 395 681
Éléments à déduire des fonds propres de base	-13 700 620	-13 104 282
Fonds propres de base après déduction (CET1)	55 846 913	54 325 381
Fonds propres additionnels (AT1)	9 000 000	9 000 000
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	7 080 894	7 360 198
Dettes subordonnées à durée initiale ≥ cinq ans	6 753 190	7 058 706
Plus-values latentes résultant des titres de placement	181 971	168 584
Autres éléments	145 733	132 909
Total des fonds propres réglementaires (Tier 1+ Tier 2)	71 927 807	70 685 580

1- Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels (tout instrument pouvant être converti en fonds propres de base ou déprécié dès que le ratio sur fonds propres de base est inférieur à un seuil prédéterminé au moins égal à 6%) après application des déductions et des retraitements prudentiels.

2- Les participations détenues à plus de 10% dont la valeur historique est inférieure à 10% des fonds propres de base du groupe sont pondérées à 250%.

Évolution des fonds propres réglementaires du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



4- Ratio de Solvabilité

Au 31 Décembre 2025, le ratio Groupe sur fonds propres de catégorie 1 (T1) est de **11,84%** et le ratio de solvabilité s'élève à **13,13%**.

(en milliers de dirhams)

	Déc-25	Juin-25
Fonds propres de catégorie 1	64 846 913	63 325 381
Total fonds propres	71 927 807	70 685 580
Risques pondérés	547 863 141	514 691 368
Ratio sur fonds propres de base (Tier 1)	11,84%	12,30%
Ratio de solvabilité	13,13%	13,73%

5- Ratio de levier

Au 31 Décembre 2025, le ratio de levier sur base consolidée s'élève à **8,15%**.

(en milliers de dirhams)

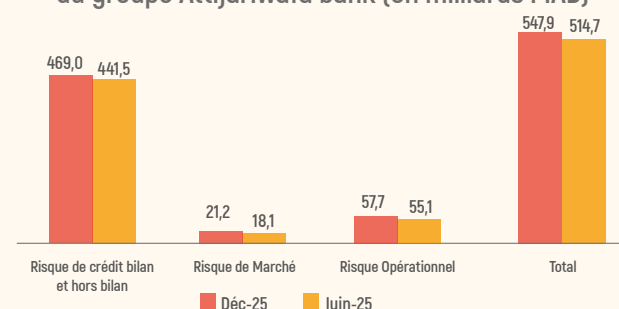
	Déc-25	Juin-25
Fonds propres de catégorie 1	64 846 913	63 325 381
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	796 014 818	730 249 483
Ratio de levier	8,15%	8,67%

II. Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Attijariwafa bank

Au 31 décembre 2025, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel en approche standard) pour le groupe Attijariwafa bank s'élève à 547 863 141 KDH. Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Risque Couvert	Pilier 1 Méthode d'Évaluation et de Gestion
Risque de Crédit et de Contrepartie	✓	Méthode Standard
Risque de Marché	✓	Méthode Standard
Risque Opérationnel	✓	BIA (Basic Indicator Approach)

Évolution des risques pondérés du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



Ci-après l'exigence en fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1 :

(en milliers de dirhams)

	Déc-25		Juin-24		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit bilan	344 076 033	27 526 083	326 685 799	26 134 864	17 390 234	1 391 219
Souverains	60 136 749	4 810 940	49 916 442	3 993 315	10 220 307	817 625
Établissements	7 476 936	598 155	8 444 990	675 599	-968 054	-77 444
Entreprises	206 268 945	16 501 516	195 112 571	15 609 006	11 156 374	892 510
Clientèle de détail	70 193 403	5 615 472	73 211 795	5 856 944	-3 018 393	-241 471
Risque de crédit hors bilan	71 824 817	5 745 985	64 147 961	5 131 837	7 676 855	614 148
Souverains	7 487	599	44	4	7 442	595
Établissements	5 180 934	414 475	489 529	39 162	4 691 405	375 312
Entreprises	64 863 608	5 189 089	63 493 116	5 079 449	1 370 462	109 639
Clientèle de détail	1 772 788	141 823	165 272	13 222	1 607 516	128 601
Risque de contrepartie⁴	1 596 887	127 751	1 579 397	126 352	17 490	1 399
Établissements	538 851	43 108	170 922	13 674	367 929	29 434
Entreprises	1 058 036	84 643	1 408 475	112 678	-350 439	-28 035
Risque de crédit sur Autres Actifs⁵	51 472 150	4 117 772	49 038 207	3 923 057	2 433 943	194 715
Risque de Marché	21 172 635	1 693 811	18 137 936	1 451 035	3 034 699	242 776
Risque Opérationnel	57 720 620	4 617 650	55 102 069	4 408 166	2 618 551	209 484
Total	547 863 141	43 829 051	514 691 368	41 175 309	33 171 773	2 653 742

1- Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus aux articles 11 à 18, 45 à 47 de la circulaire 26/G/2006. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette de provision atténuée par les garanties ou les sûretés éligibles à l'atténuation du risque du crédit et pondérée par le RW (Risk Weight) correspondant conformément au dispositif réglementaire. Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit, CCF (Conversion Coefficient Factor).

• Ventilation du risque de crédit par segment

Le tableau ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées au risque de crédit sur les différents segments par type d'engagement : bilan ou hors-bilan.

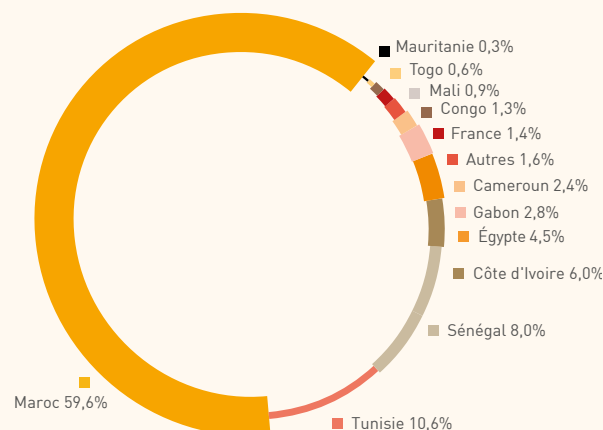
(en milliers de dirhams)

	Expositions nettes avant ARC ⁶		Expositions pondérées après ARC	
	Bilan	Hors bilan ⁷	Bilan	Hors bilan
Souverains	85 733 811	24 956	60 136 749	7 487
Institutions	68 278 940	28 310 756	391 809	0
Établissements de crédit et assimilés	26 118 980	26 499 125	7 085 127	5 180 934
Clientèle entreprises	248 394 589	199 400 555	206 268 945	64 863 608
Clientèle de détail	132 354 480	2 965 913	70 193 403	1 772 788
Total	560 880 800	257 201 304	344 076 033	71 824 817

• Ventilation géographique des risques pondérés

Ci-dessous la répartition des risques pondérés crédit bilan par localisation géographique du pays de la contrepartie porteuse du risque de défaut, à noter que conformément à la réglementation Bank Al-Maghrib, la notation du pays est inférieure strictement à B- (cas du Mali, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Tunisie, Congo et Cameroun) le risque souverain et corporate est pondéré à 150%.

Ventilation géographique des risques pondérés



2- Risque de contrepartie

A fin décembre 2025, les expositions nettes du groupe au titre du risque de contrepartie sur cessions temporaires et produits dérivés s'élèvent à 39 837 682 KDH, soit une hausse de 41% par rapport à juin 2025. Les expositions pondérées pour leur part, sont de 1 596 887 KDH soit une hausse de +1% en comparaison avec juin 2025.

• Ventilation des expositions nettes et pondérées au titre du risque de contrepartie par segment prudentiel

A fin décembre 2025, les expositions nettes du groupe au titre du risque de contrepartie sur cessions temporaires et produits dérivés s'élèvent à 39 837 682 KDH, soit une hausse de 41% par rapport à juin 2025. Les expositions pondérées pour leur part, sont de 1 596 887 KDH soit une hausse de +1% en comparaison avec juin 2025.

(en milliers de dirhams)	Déc-25		Juin-25	
	Expositions nettes	Expositions pondérées	Expositions nettes	Expositions pondérées
Total	39 837 682	1 596 887	28 180 668	1 579 397

3) Calculé comme étant 8% x Actifs pondérés

4) Risque de crédit produit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et de règlements

5) Immobilisations corporelles, divers autres actifs et titres de participation non déduits des FP.

6) ARC : Atténuation du Risque de Crédit : techniques utilisées par les établissements pour réduire leurs expositions vis-à-vis des contreparties.

7) Hors bilan composé des engagements de financement et des engagements de garantie.

3- Risque de marché

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

L'article 54 de la circulaire 26/G/2006 décrit en détails les méthodes de calcul préconisées par le régulateur pour toutes les catégories des risques marché. Depuis l'entrée en vigueur du dispositif prudentiel relatif aux banques participatives, le risque de marché intègre désormais le risque sur les stocks ci-dessous :

Le risque de marché est composé du :

- **Risque de taux d'intérêt**

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette. Sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité selon des critères énumérés dans la notice technique relative à la 26/G/2006 (cf. article 54, Partie I, paragraphe A).

- **Risque sur titres de propriété**

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété. L'exigence en fonds propres au titre du risque général (cf. article 54, Partie II, paragraphe B de la notice technique relative à la 26/G/2006) sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

- **Risque de change**

L'exigence en fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

- **Risque sur les stocks**

Le calcul du risque sur les stocks concerne les actifs détenus par la banque participative Bank Assafa en vue de leur revente ou leur location à travers respectivement des contrats Mourabaha ou Ijara.

L'exigence en fonds propres au titre du risque sur les stocks est calculée suivant la méthode dite simplifiée (cf. article 56,

Partie V de la circulaire 9/W/2018 relative aux exigences en fonds propres des banques participatives, selon la méthode standard) retenant 15% de la valeur de l'actif détenu en stock. Elle s'élève à 904 mille MAD représentant moins de 0,05%.

- **Evolution de l'Exigence en fonds propres au titre du risque marché**

L'exigence en fonds propres au titre du risque du marché s'élève à **1 693 811 kDH** à fin décembre 2025 contre **1 451 035 kDH** à fin juin 2025.

4- Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide de la méthode des indicateurs de base, à l'aide des PNB annuels des 3 derniers exercices. L'exigence des fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

- **Exigence en fonds propres du risque opérationnel par pôle d'activité**

(en milliers de dirhams)

Exigence en Fonds Propres	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financements Spécialisées	Banque de Détail à l'International	Total
Juin-25	2 314 335	431 673	1 662 158	4 408 166
Déc-25	2 470 391	448 391	1 698 867	4 617 650

5- Techniques de réduction du risque crédit

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.
- Une sûreté réelle est un actif physique constituée au profit de la Banque pour garantir l'exécution à bonne date des engagements financiers du débiteur.
- Ainsi, comme modélisé ci-dessous, une exposition peut être atténuée par une sûreté ou une garantie suivant les critères fixés par le régulateur.

Sûretés réelles	Sûretés personnelles
Nantissement cash, Nantissement Titres/OPCVM ... Hypothèques	Caution solidaire, Assurance, Dérivés de crédit
Réglementation Bank Al-Maghrib suivant l'approche standard	
Critères d'éligibilité	

III. Éléments d'information sur base sociale des filiales bancaires et établissements

de crédit significatives

1- Cadre réglementaire

Attijariwafa bank est tenue de respecter sur le périmètre social les exigences en fonds propres calculées suivant les mêmes normes prudentielles exigées par Bank Al-Maghrib sur le périmètre consolidé.

Toutes les filiales établissements de crédits au Maroc : Wafabail, Wafasalaf, Attijari Factoring et Bank ASSAFA déclarent, sur base sociale leurs ratios de solvabilités à Bank Al-Maghrib et qui sont régis par les circulaires :

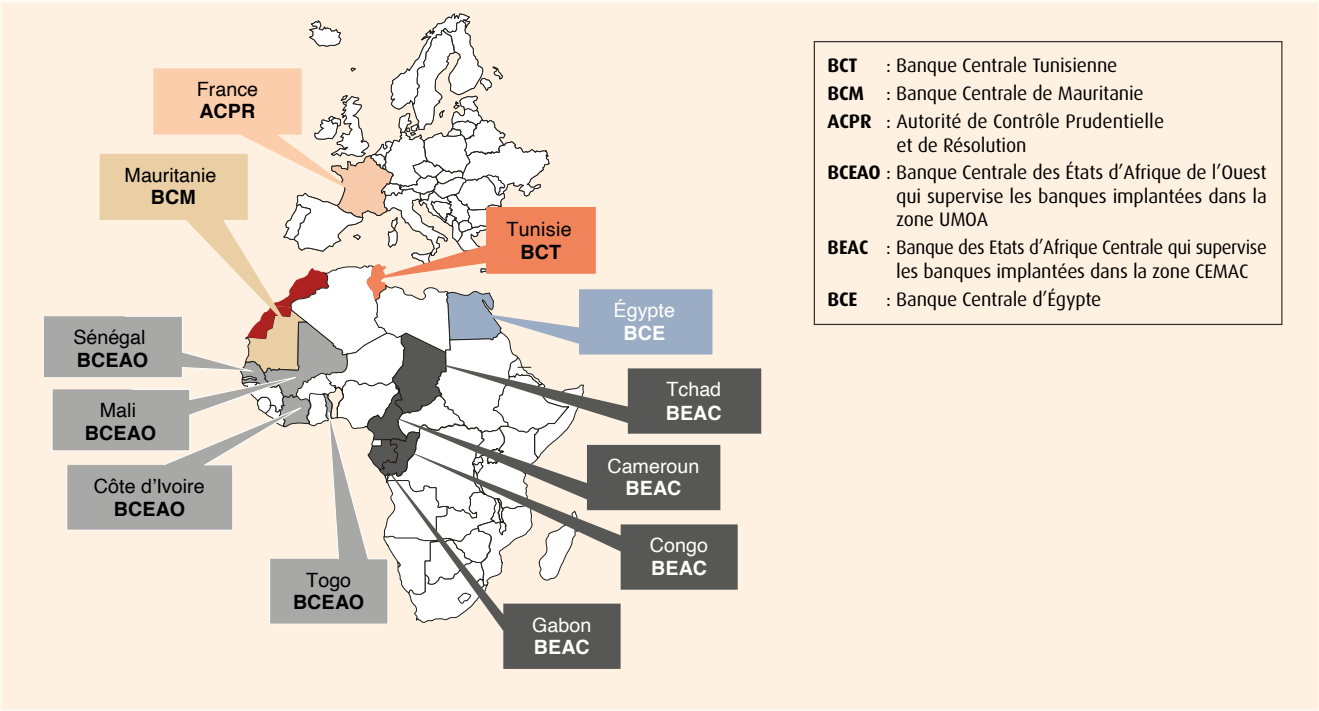
- La circulaire 25/G/2006 (conforme avec Bâle I) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur le risque de crédit.

- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit (conforme avec Bâle III)

S'agissant de Wafa assurance, celle-ci est régie par la réglementation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale (ACAPS)

Les filiales bancaires du groupe Attijariwafa bank à l'international, calculent leurs exigences en fonds propres suivant la norme prudentielle locale dans les juridictions des pays d'implantations qui sont alignées avec la norme Bâle I en Afrique (Tunisie, Mauritanie, UEMOA, CEMAC) et avec la norme Bâle III en Europe.

Liste des régulateurs des filiales Attijariwafa bank à l'international



2- Ratios des principales filiales au 31 décembre 2025

(en millions de monnaie locale)	Régulateur	Minimum requis	Devise	FP réglementaires	Risques pondérés	Ratio global
Attijariwafa bank	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	52.353	316.671	16,53%
Wafa Salaf	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	2.333	17.087	13,66%
Bank Assafa	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	372	2.834	13,12%
Attijari Factoring	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	394	2.125	18,55%
Attijari bank Tunisie	BCT	10,00%	TND	1.114	8.045	13,85%
Attijari bank Mauritanie	BCM	12,50%	MRU	1.412	8.699	16,23%
Attijariwafa bank Egypt	CBE	12,50%	EGP	15.049	82.606	18,22%
Société Commerciale de banque Cameroun	BEAC	11,50%	FCFA	86.069	543.915	15,82%
Crédit du Congo	BEAC	10,50%	FCFA	41.856	216.819	19,30%
Union Gabonaise de Banque	BEAC	10,50%	FCFA	73.438	267.861	27,42%
Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest	BCEAO	11,50%	FCFA	184.939	1.392.175	13,28%
Crédit du Sénégal	BCEAO	11,50%	FCFA	34.780	213.221	16,31%
Banque Internationale pour le Mali	BCEAO	11,50%	FCFA	20.866	122.379	17,05%
Société Ivoirienne de Banque	BCEAO	11,50%	FCFA	161.416	1.105.616	14,60%
Banque Internationale pour l'Afrique au Togo	BCEAO	11,50%	FCFA	22.046	123.506	17,85%

Cours de change : FCFA (0,01633), MRU (0,02306), TND (3,1561), EGP (0,1915)

IV. Pilotage interne du capital

1- Gestion du capital

L'anticipation des besoins en capital est devenue, ces dernières années, un élément clé du processus de la planification stratégique du groupe Attijariwafa bank, et ce d'autant plus que Bank Al-Maghrib a adopté le dispositif Bâle II en 2006 et que le contexte réglementaire est en constante évolution depuis. Ceci s'est traduit par un besoin de plus en plus élevé en fonds propres.

Ainsi la maîtrise de cette ressource onéreuse et de tous les facteurs associés est matérialisée à l'aide de la politique de « Gestion du Capital » du Groupe. Cette dernière a pour objectif de garantir en permanence la solvabilité du Groupe et de ses filiales, de satisfaire aux exigences prudentielles au niveau consolidé et local (respect des règles prudentielles du régulateur local) tout en optimisant le rendement pour les actionnaires qui procurent le capital requis.

Au-delà du cadre réglementaire, la politique de « Gestion du capital » s'étend au suivi des investissements et de leur rentabilité (calcul du taux de rendement interne, projection des dividendes, désinvestissement, efficience du montage fiscal ...) assurant une optimisation dans l'allocation du capital sur toutes les activités, une anticipation des besoins en capital en fonction des ambitions stratégiques et de l'évolution réglementaire.

Objectifs de Gestion du capital



2- Gouvernance

Comité Capital Management (CCM) est un comité semestriel, composé des membres du Comité de Direction Générale, des responsables de lignes métiers, de la Direction des Risques et de la Direction Financière. Le Secrétaire Général du Comité Capital Management est le responsable de l'entité « Gestion Financière et Capital Management ».

Les principales missions du CCM se résument comme suit :

- définir la politique de « Gestion du capital » et les ajustements nécessaires en fonction des évolutions

des contextes (marché et concurrence, réglementation, environnement de taux, coût du capital ...) ;

- anticiper les besoins en capital du Groupe et des filiales bancaires et établissements de crédits sur un horizon de 18 mois ;
- analyser l'allocation du capital par pôle/métier ;
- prendre des décisions sur les sujets qui ont un impact sur le capital (de toutes les entités du Groupe).

De manière générale, sponsoriser toutes les actions/initiatives permettant un pilotage et une gestion optimisée du capital.

3- Stress tests réglementaires

Les résultats des stress tests réglementaires (directive Bank-Al-Maghrib 01/DSB/2012) sont communiqués semestriellement au régulateur. À fin décembre 2023, Les ratios post-choc sur fonds propres Tier 1 et sur total fonds propres d'Attijariwafa bank sont supérieurs aux minimums réglementaires.

Les stress scénarios des stress tests réglementaires à fin décembre 2023 sont :

Risque de crédit : Migration de 10% à 15% des créances représentant un risque élevé sur le total du portefeuille puis par secteur d'activité

Risque de concentration : Défaut des principales relations

Risque de marché :

- Dépréciation du MAD par rapport à l'EUR ;
- Dépréciation du MAD par rapport à l'USD ;
- Déplacement de la courbe de taux ;
- Hausse des taux ;
- Baisse des prix actions ;
- Dépréciation de la valeur liquidative des différents OPCVM (obligataires, monétaires).

Risque pays :

- Stress tests sur les crédits non-résidents dans les pays connaissant des risques d'instabilité politique ;
- Stress tests sur les crédits aux non-résidents installés dans les pays sur lesquels la banque détient une exposition importante.

V. Gouvernance d'entreprise

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose de six Comités spécialisés, issus du Conseil d'Administration. Attijariwafa bank est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres et présidé par M. Mohamed EL KETTANI.

Administrateurs	Date de nomination¹	Expiration du mandat
M. Mohamed EL KETTANI Président Directeur Général du Groupe Attijariwafa bank, Président du Conseil d'Administration	2020	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
SIGER Représentée par M. Mohammed Mounir EL MAJIDI, Président Directeur Général de la SIGER², Administrateur Attijariwafa bank	2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Al Mada Représentée par M. Hassan OURIAGLI, Président Directeur Général d'Al Mada, Administrateur Attijariwafa bank	2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Abdelmjid TAZLAOUI Président Directeur Général d'AMETYS³, Administrateur Attijariwafa bank	2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Aymane TAUD Président Directeur Général de Nareva⁴, Administrateur d'Attijariwafa bank	2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027
M. José REIG Administrateur d'Attijariwafa bank	2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2029
M. Abed YACOUBI SOUSSANE Président, Fondateur Honoraire de la MAMDA/MCMA, Administrateur d'Attijariwafa bank	2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Lionel ZINSOU Managing Partner Southbridge, Administrateur Indépendant	2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2030
M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH Président Directeur Général Wana Corporate⁵ Administrateur d'Attijariwafa bank	2020	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Mme Françoise MERCADAL-DELSALLES Administratrice Indépendante	2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Mme Laurence DORS Administratrice Indépendante	2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2029
M. Soulaymane KACHANI Administrateur Indépendant	2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2029

1 Nomination ou renouvellement de mandat - l'année correspond à celle de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice précédent
2 Siger est actionnaire de Al Mada
3 AMETYS est une société soeur d'Attijariwafa bank
4 Nareva Holding est une société soeur d'Attijariwafa bank
5 Wana Corporate est une société soeur d'Attijariwafa bank

Les autres mandats des administrateurs d'Attijariwafa bank

Les autres mandats d'administrateur du Président Mohamed El Kettani

Au 31 décembre 2025, M. Mohamed EL KETTANI, Président Directeur Général d'Attijariwafa bank est également administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Filiales Groupe Attijariwafa bank	
Attijariwafa bank	Président du Conseil d'Administration
Wafasalaf	Membre du Conseil de Surveillance
Wafa Immobilier	Membre du Conseil de Surveillance
Wafacash	Administrateur
Bank Assafa	Membre du Conseil de Surveillance
Attijariwafa bank Europe	Président du Conseil d'Administration
Attijariwafa bank Egypt	Administrateur Non Exécutif
Attijari bank Tunisie	Administrateur
CBAO	Administrateur
Société ivoirienne de Banque (SIB)	Administrateur AWB
Société Commerciale de Banque Cameroun	Administrateur
Attijari West Africa	Administrateur
Omnium de Gestion Marocain OGM SA	Président du Conseil d'Administration
BCM Corporation	Président du Conseil d'Administration
Attijari Finances Corp	Président représentant Attijariwafa bank

Wafa Gestion	Administrateur
Capri	Administrateur
Hors Groupe Attijariwafa bank	
Wafa Assurance	Administrateur
AL MADA	Administrateur
CIMR	Administrateur représentant OGM
OPTORG	Membre du Conseil de Surveillance
Fondation ONA	Administrateur
Université Al Akhawayn	Administrateur
GPBM	Vice-Président Délégué
Fondation Actua	Président
Fondation Attijariwafa bank	Président
Fondation Mohammed V pour la Solidarité	Administrateur
Fondation gestion centre national Med VI pour les handicapés	Administrateur
Association gestion centre des TPE solidaires	Président

Autres mandats d'administrateur de M. Mohammed Mounir El Majidi

Au 31 décembre 2025, M. Mohammed Mounir El Majidi, est Président Directeur Général de la SIGER.

Autres mandats d'administrateur de M. Hassan Ouriagli

Sociétés	Fonction
Al Mada	Président directeur général
Al Mada Capital	Président directeur général
Al Mada Digital	Président directeur général
Al Mada Gestion	Administrateur
Al Mada Immobilier	Président directeur général
Al Mada Management	Administrateur
Acima	Administrateur
Africaplane	Administrateur
Atlas Hospitality Group	Administrateur
Experienciah Hotels & Resorts	Administrateur
Cobco	Vice-Président
Cobco Alpha	Vice-Président
Dan Maroc	Président Directeur Général
Digibay	Administrateur
Hospitality Holding Company « H.Co »	Administrateur
Lafarge Holcim Maroc	Administrateur
Lafarge Maroc	Administrateur
Managem	Administrateur
Nareva Power	Administrateur
Next Generation Industries	Président Directeur Général
Ofna	Administrateur
Ona Courtage	Président Directeur Général
Ona International	Président Directeur Général
Orientis Invest	Administrateur
Prestige Resorts	Administrateur
Réserves Immobilières	Président Directeur Général
Rihla Ibn Battuta Prod	Administrateur
Société Africaine de Tourisme	Administrateur
Société Centrale d'Investissements Immobiliers	Administrateur
NUTKAO Holding S.R.L	Administrateur
NUTKAO S.R.L	Administrateur
Société Immobilière Agena	Administrateur
Société Immobilière Centuris	Administrateur
Société Immobilière Mandarona	Administrateur
Wafa Assurance	Administrateur
Wana Corporate	Administrateur

Autres mandats d'administrateur de M. Abdelmjid Tazlaoui

Sociétés	Fonction
ATTIJARIWABA BANK	Administrateur
Wafa ASSURANCE	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC	Administrateur
LAFARGE MAROC	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC AFRIQUE	Administrateur
FENIE BROSSETTE	Administrateur
ZELLIDJA	Président Directeur Général
REBAB COMPANY	Administrateur

AL MADA	Administrateur
TERALYS	Administrateur
COBCO (Ex : CNGR NEW TECH MOROCCO)	Administrateur
COBCO ALPHA (Ex : CNGR NEX TECH MOROCCO NMC)	Administrateur
PATISEN	Administrateur
NUTKAO Holding S.r.l.	Administrateur
NUTKAO S.r.l.	Administrateur
MARJANE HOLDING	Administrateur
WANA CORPORATE	Administrateur
NAREVA HOLDING	Administrateur
AFRICAN HOSPITALITY GROUP (EX AHM)	Administrateur
EXPERIENTIAH HOTELS & RESORTS (EX AHM GESTION)	Administrateur
CIMR	Administrateur
FONDATION ONA	Administrateur
UNIVERSITE ONA	RP de Al Mada, Président
OFNA	Président Directeur Général
ONA INTERNATIONAL	Administrateur
ONAPAR-AMETYS	Président Directeur Général
SAPINO	Président Directeur Général
ORIENTIS INVEST	Président Directeur Général
PRESTIGE RESORT	Président Directeur Général
MANDARONA	Président Directeur Général
HCO	Président Directeur Général
MEHDIA CITY	Président Directeur Général
MEHDIA RIVAGES	Président Directeur Général
SAT	Président Directeur Général
AGENA	Président Directeur Général
CENTURIS	Président Directeur Général
SCII	Président Directeur Général
DARWA	Président Directeur Général
VILLENEUVE	Président Directeur Général
EL IMTIAZ	Président Directeur Général
CHANTIMAR	Président Directeur Général
OHIO	Président Directeur Général
MARODEC	Président Directeur Général
NOVALYS	Président Directeur Général
MAROGOLF	Président Directeur Général
PRESTALYS	Administrateur
LA MAROCAINE DES GOLFS	Gérant
SKIMMO	Gérant
MKN IMMO	Gérant
SOMED HOLDING	Président Directeur Général
SOMED DÉVELOPPEMENT	Administrateur
RÉSIDENCE ACACIA	Président Directeur Général
A6 IMMOBILIER	Président Directeur Général
DES 07	Président du Conseil d'Administration
SINDIBAD HOLDING	Administrateur
SINDIBAD BEACH RESORT	Administrateur
SINDIPARK	Administrateur
RÉSIDENCES SUNCITY	Vice-Président du Conseil de surveillance
IMMOBILIÈRE AL AIN	Président Directeur Général
MABANI ZELLIDJA	Président du Conseil de surveillance
UMEP	Président Directeur Général
SFPZ (SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION)	Liquidateur
EDUCAPITAL	Administrateur
EDUCATION DEVELOPMENT COMPANY SA	Représentant permanent SOMED, Administrateur
LYCÉE EL BILIA PRIVÉ SA	Représentant permanent EDC, Administrateur
GREENLITTORAL HOLDING	Président Directeur Général
BAB MAYSSANE	Gérant
DAR MAYSSANE	Gérant
ELBILIA SKOLAR LISASFA PRIVÉ SA	Représentant permanent EDC, Administrateur
ELEMENTAIRE LEON L'AFRICAIN PRIVE	Représentant permanent EDC, Administrateur
ELEMENTAIRE ELBILIA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
US EDUCATION COMPANY PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
GROUPE ELBILIA GESTION POUR COMPTE PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
LEON L'AFRICAIN AUDA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
LEON L'AFRICAIN DOMAINES D'ANFA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
ELBILIA INTERNATIONAL AUDA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
ELBILIA INTERNATIONAL DOMAINES D'ANFA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
ELBILIA SKOLAR BERNOUSSI PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur

Autres mandats d'administrateur de M. Aymane Taud

Sociétés	Fonction
AI MADA CAPITAL	Administrateur et Directeur Général Délégué
AI MADA DIGITAL	Administrateur
AI MADA GESTION	Président du Conseil d'Administration
AI MADA IMMOBILIER	Administrateur
AI MADA MANAGEMENT	Président du Conseil d'Administration
AI MADA VENTURE	Président du Conseil d'Administration
ATTIJARIWABA BANK	Administrateur
FONDATION AI MADA	Administrateur
FONDATION SUZANNE ET JEAN EPINAT	Administrateur
NAREVA HOLDING	Président Directeur Général - Administrateur
NAREVA SERVICES	Président Directeur Général - Administrateur
NAREVA RENOUVELABLES	Président Directeur Général - Administrateur
NAREVA POWER	Président Directeur Général - Administrateur
NAREVA AFRICA	Président Directeur Général - Administrateur
NAREVA SERVICES CENTRE	Président
NAREVA SERVICES DOMAINES	Président
NAREVA SERVICES HAD GHARBA	Président
NAREVA SERVICES LAROU	Président
ENERGIE EOLIENNE DU MAROC (EEM)	Président du Conseil d'Administration - Administrateur
AMENSOUSS	Président du Conseil d'Administration - Administrateur
SAFI ENERGY COMPANY (SAFIEC)	Président du Conseil d'Administration - Administrateur
COMPAGNIE d'AMENAGEMENT AGRICOLE ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ADI)	Président du Conseil d'Administration - Administrateur
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN	Administrateur
ONA COURTAGE	Administrateur
ONA INTERNATIONAL	Administrateur et Directeur Général Délégué
RESERVES IMMOBILIERES	Administrateur
WABA ASSURANCE	Administrateur

Autres mandats d'administrateur de M. Abed Yacoubi Soussane

Sociétés	Fonction
MAMDA-MCMA	Président, Fondateur Honoraire, Administrateur
Mutuelle Centrale de Réassurance (groupe Monceau Paris)	Vice-Président
AI Mada	Administrateur
Alma Capital (gérant du fonds Permal - France)	Administrateur
WABA IMA ASSISTANCE	Administrateur
NSI	Administrateur
EURESA	Administrateur
SOYAPAR groupe famille	Président
Offshore groupe de remorquage africain aux Ports de Mohammedia, Casablanca et Jorf Lasfar	Président
Yacous Groupe Immobilier	Président
Soema groupe Agro-Alimentaire	Président
Attijariwafa bank	Administrateur

Autres mandats d'administrateur de M. Jose Reig

Sociétés	Fonction
Attijariwafa bank	Administrateur
Attijariwafa International Bank	Président du Conseil d'Administration
Attijari Factoring	Administrateur
Attijariwafa bank Europe	Administrateur
Attijari bank Tunisie	Administrateur

Autres mandats d'administrateur de M. Lionel ZINSOU

Sociétés	Fonction
Southbridge Sas, France	Président
Southbridge Holding SA, Maurice	Président du Conseil de Surveillance
Southbridge Partners, Maurice	Administrateur
Southbridge Investment, Maurice	Administrateur
Les Domaines Barons De Rothschild (Lafite) Sca, France	Président du Conseil de Surveillance
Ap-Hp International (Sasu), France	Membre du Conseil de Surveillance
Fondation Rothschild R&Co4Generations	Président Exécutif
Eurazeo, France	Conseiller Consultatif du Groupe
Shared Wood Company, France	Membre du Conseil d'Administration
Shelter Afrique, Kenya	Président du Conseil d'Administration

Autres mandats d'administrateur de M. Azdine El Mountassir Billah

Sociétés	Fonction
Wana Corporate	Président Directeur Général
Wana Distribution	Président Directeur Général Représentant permanent de l'Administrateur Wana Corporate
Oteo	Président Directeur Général Représentant permanent de l'Administrateur Wana Corporate
CGEM	Administrateur (Président de la commission e-entreprise)
Injaz Al Maghrib	Administrateur

Autres mandats d'administrateur de Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES

Sociétés	Fonction
Eurazeo	Membre du Conseil de Surveillance
Groupe CCF	Membre du Conseil d'Administration
Diot-Siaci	Membre du Conseil d'Administration
Conseil National du Numérique (Digital National Council)	Co-Présidente
ATOS	Administratrice

Autres mandats d'administrateur de Laurence DORS

Sociétés	Fonction
Latécoère	Présidente du Comité d'audit et des risques
Fondation Saint Cyr	Administratrice

Autres mandats d'administrateur de Soulaymane KACHANI

Sociétés	Fonction
Columbia University, New York, Etats-Unis	Recteur Adjoint et Professeur de génie industriel et recherche opérationnelle
Education Development Company (EDC), Maroc (Opérateur de 20 établissements scolaires)	Administrateur Indépendant
Université Mohammed VI Polytechnique, Maroc	Membre du Board for Academic Strategy and Excellence (BASE) et Membre du Council for Academic Programs (CAC) de l'université

Comités issus du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué d'un groupe de personnes, morales ou physiques (les administrateurs), dont un président et un secrétaire. Toute personne morale membre du CA désigne une personne physique pour la représenter. L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par les statuts de la banque et dépendent du droit national.

1- Comité Stratégique :

Présidé par le Président Directeur Général, ce Comité est chargé du pilotage, de la surveillance et de la gestion des activités stratégiques de la Banque, de ses différents métiers tant au niveau national qu'à l'international. Il examine également, avant leur approbation par le Conseil d'Administration, les grands achats du Groupe et les opérations immobilières significatives.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président du Comité - PDG d'Attijariwafa bank
M. Hassan OURAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Abdelmjid TAZLAOU	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH	Administrateur
M. Soulaymane KACHANI	Administrateur Indépendant
Membres non permanents	
M. Rachid KETTANI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail Maroc et Europe
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
M. El Hassane EL BEDRAOUI	Directeur Général Délégué - Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations
M. Youssef ROUSSI	Directeur Général Délégué - Pôle Corporate & Investment Banking
M. Karim CHBANI	Directeur d'Investissements - Al Mada
Secrétaire du Comité	
Mme Myriam NAFKHA LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

2- Comité des Risques Groupe :

Le Comité des Risques Groupe est chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques, en vue d'assister le Conseil d'Administration en matière de stratégie, de gestion et de surveillance des risques auxquels la banque est exposée. Le Comité des Risques Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Lionel ZINSOU	Président du Comité (Administrateur Indépendant)
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Abdelmjid TAZLAOU	Administrateur
Membres non permanents	
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
M. Mohamed Amine GUENNOUNI	Directeur Exécutif - Audit Général Groupe
M. Larbi KABLY	Directeur Exécutif - Conformité Groupe
M. Karim CHBANI	Directeur d'Investissements - Al Mada
Secrétaire du Comité	
Mme Myriam NAFKHA LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

3- Comité d'Audit Groupe :

Le Comité d'Audit Groupe analyse les comptes du Groupe, examine le programme d'intervention des commissaires aux comptes, s'assure de l'efficacité des services d'audit interne et externe, veille au renforcement de l'indépendance de l'audit interne. Le Comité d'Audit Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Membres	Fonction
Membres permanents	
Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES	Présidente du Comité (Administratrice Indépendante)
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur
Membres non permanents	
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
M. Mohamed Amine GUENNOUNI	Directeur Exécutif - Audit Général Groupe
M. Larbi KABLY	Directeur Exécutif - Conformité Groupe
M. Mohammed HAMLILI	Directeur Général Adjoint - Finances Groupe
M. Karim CHBANI	Directeur d'Investissements - AI Mada
Secrétaire du Comité	
Mme Myriam NAFKHA LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

4- Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe :

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe soumet au Conseil les propositions relatives au dispositif de gouvernance, à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et des principaux dirigeants du Groupe.

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe se réunit au moins 2 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Il est réparti en trois sous-comités :

Le premier sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant Siger
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AI Mada

Le deuxième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant Siger
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AI Mada
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. José REIG	Administrateur

Le troisième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AI Mada
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Secrétaires du Comité	
M. Mohamed SOUSSI	Directeur Général Adjoint - Responsable Capital Humain Groupe
Mme Myriam NAFKHA LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

5- Comité des Grands Crédits Groupe :

Le Comité des Grands Crédits Groupe, qui se réunit sur convocation du Président Directeur Général, est chargé de statuer sur les engagements et les opérations de recouvrement dépassant un certain seuil Groupe avant leurs ratifications par le Conseil d'Administration.

Le Comité des Grands Crédits Groupe est présidé par le Président Directeur Général. Il est composé de 4 membres (dont le Président Directeur Général), désignés parmi les membres du Conseil. Le Comité des Grands Crédits Groupe se réunit au moins 1 fois par mois et peut être convoqué à tout

instant à l'initiative du Président lorsqu'il le juge nécessaire, que l'opération ou la transaction revêt un caractère urgent ou que l'actualité de la Banque le requiert.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Mohamed EL KETTANI	Président du Comité - PDG d'Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AI Mada
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Membres non permanents	
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
Secrétaire du Comité	
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe

6- Comité ESG

Le Comité ESG est chargé par le Conseil d'Administration d'examiner les dossiers relatifs aux 3 piliers ESG que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance pour la banque et ses filiales, avant que ceux-ci ne soient revus et validés par le Conseil d'Administration.

Le Comité ESG se réunit au moins 2 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire ou que l'actualité de la Banque le requiert, sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Mohamed EL KETTANI	Président du Comité - PDG d'Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AI Mada
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
Mme Laurence DORS	Administratrice Indépendante
Membres non permanents	
M. Karim CHBANI	Directeur d'Investissements - AI Mada
Mme Sara CHAQROUNI	Responsable ESG - AI Mada
M. Mohammed HAMLILI	Directeur Général Adjoint - Finances Groupe
M. Talal CHAHDI OUZZANI	Chief Sustainability Officer - Attijariwafa bank
Secrétaire du Comité	
M. TALAL CHAHDI OUZZANI	Chief Sustainability Officer - Attijariwafa bank

Organes de Direction

1- Comité Exécutif

Le Comité Exécutif réunit, sous la présidence du Président Directeur Général, les responsables des pôles métiers et pôles support ainsi que le responsable du Capital Humain Groupe et le Responsable Finances Groupe. Ce comité, qui se tient une fois par semaine, assure une vue synthétique des activités opérationnelles dans les différents secteurs, le pilotage des grands projets stratégiques et la préparation des questions à soumettre au Conseil d'Administration, dans une démarche collégiale.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président du Comité - PDG AWB	2007
M. RACHID KETTANI	Directeur Général Délégué	2025
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué	2008
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué	2024
M. El Hassane EL BEDRAOUI	Directeur Général Délégué	2022
M. Youssef ROUSSI	Directeur Général Délégué	2022
M. Mohammed HAMLILI	Directeur Général Adjoint	2025
M. MOHAMED SOUSSI	Directeur Général Adjoint	2022

2- Comité de Coordination et de Synergies

Sous la présidence du Président Directeur Général ou d'au moins deux Directeurs Généraux Délégués, le Comité de Coordination et de Synergies est une instance d'échange et de partage d'informations. Plus particulièrement le Comité :

- assure la coordination d'ensemble entre les différents programmes du Groupe et se concentre principalement sur l'examen des indicateurs clés de performance ;
- prend acte des grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, ainsi que des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc ;
- prend les décisions fonctionnelles et opérationnelles pour maintenir les objectifs et maximiser les résultats.

D'une périodicité mensuelle, le Comité de Coordination et de Synergies est composé des membres du Comité Exécutif et des responsables des principaux domaines d'activité.

Au 31 décembre 2025, la composition du Comité de Coordination et de Synergies se présente comme suit :

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
MEMBRES DU COMITE EXECUTIF		
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Rachid KETTANI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail Maroc, Europe	2025
M. Ismail DOURI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées	2008
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe	2024
M. Hassan EL BEDRAOUI	Directeur Général Délégué - Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations	2014
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Délégué - Pôle Corporate & Investment Banking	2005
M. Mohamed SOUSSI	Directeur Général Adjoint - Responsable Capital Humain Groupe	2016
M. Mohammed HAMLILI	Directeur Général Adjoint - Responsable Finances Groupe	2025
RÉSEAU		
M. Redouane EL ALJ	Directeur Général Adjoint - Responsable Réseau Maroc	2025
M. Ali BERRADA	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Rabat - Salé - Kenitra	2023
M. Othmane BOUDHAÏMI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Marrakech - Beni Mellal - Tafilalet	2019
M. Hassan RAMI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Oriental	2022
M. Mohamed Karim CHRAÏBI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Souss-Massa-Sahara	2019
M. Mohssin MESSAL	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Casablanca - Settat	2025

Mme Nezha EL JAI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Fès - Meknès	2024
M. Rachid MAGANE	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Tanger - Tétouan - Al Hoceïma	2019
ENTITES CENTRALES		-
M. Faïçal LEAMARI	Directeur Général Adjoint - Responsable Marché des Capitaux et International Groupe	2022
M. Daouda COULIBALY	Directeur Général Adjoint - Directeur Régional Afrique de l'Ouest	2025
Mme Yasmine ABOUDRAR	Directeur Exécutif - Responsable Stratégie & Développement Groupe	2020
M. Jalal BERRADY	Directeur Exécutif - Responsable Banque Privée	2018
M. Mohamed Amine GUENNOUNI	Directeur Exécutif - Responsable Audit Général Groupe	2023
M. Issam MAGHNOUJ	Directeur Exécutif - Responsable Communication & RSE Groupe	2021
M. Rachid KAMAL	Directeur Exécutif - Responsable des Services et Traitements Groupe	2020
Mme Hind DRIOUËCH	Directeur Exécutif - Responsable Marché de l'Entreprise	2024
Mme Ghizlane ALAMI MARROUNI	Directeur Exécutif - Responsable Marché des Particuliers, Professionnels	2020
M. Hicham ZIADI	Directeur Exécutif - Responsable des Systèmes d'Information Groupe	2021
M. Larbi KABLY	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe	2022
M. Ahmed Amine MARRAT	Directeur Exécutif - Responsable Management des Risques	2022
M. Mohammed BENTALEB	Directeur Exécutif - Responsable Recouvrement Groupe	2022
M. Adel BARAKAT	Directeur Exécutif - Responsable Banque de Financement Groupe	2022
M. Karim FATH	Directeur Exécutif - Responsable Banque d'Investissement Groupe	2022
Mme Bouchra LHALOUANI	Directeur Exécutif - Responsable Supports & Moyens du pôle Banque de Détail Maroc & Europe	2022
M. Adil EL IRAKI	Directeur Exécutif - Responsable Transformation, Innovation et Organisation	2023
M. Alexandre BEZIAUD	Directeur Exécutif - Directeur Régional Afrique Centrale	2025

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve l'ensemble de ces documents sans réserve, ainsi que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui se soldent respectivement par un bénéfice net de 7 649 292 057 dirhams et de 12 368 270 707 dirhams.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve successivement les conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2025 d'un montant de 7 649 292 057 dirhams de la manière suivante :

(En dirhams)

- Résultat net de l'exercice	7 649 292 057
- Mise en réserve légale	
- Report des exercices précédents	7 587 225 866
- BENEFICE DISTRIBUABLE	15 236 517 923
- REPARTITION	
- Dividende statutaire 6%	129 084 503
- Somme nécessaire pour porter le dividende par action à 22 dirhams	4 604 013 955
- SOIT UN TOTAL DE DISTRIBUTION DE	4 733 098 458
- Mise en réserves extraordinaires	2 916 193 599
- Report à nouveau	7 587 225 866

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer à chacune des actions composant le capital social, pour une année de jouissance, un dividende de 22 dirhams qui sera mis en paiement à partir du 6 juillet 2026, au siège social de la banque conformément à la réglementation en vigueur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire confère aux membres du Conseil

d'Administration, quitus définitif et sans réserve de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2025, dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exercice de leur mandat durant ledit exercice.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2026 à 6.700.000,00 dirhams.

Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les mandats d'Administrateurs de Monsieur Mohamed El Kettani et de Monsieur Azdine El Mountassir Billah venaient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler lesdits mandats pour la durée statutaire de six années, qui expireront par conséquent le jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du décès de M. Hassan Ouriagli, représentant permanent d'Al Mada, Paix à son âme, et rend hommage à sa mémoire. Feu M. Hassan Ouriagli a contribué activement depuis 2003 à la croissance et au développement du Groupe avec professionnalisme, intégrité et engagement.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, par ailleurs, de la nomination de Mme Noufissa Kessar en tant que représentante permanente d'Al Mada, au sein du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat triennal des Commissaires aux Comptes Deloitte et Forvis Mazars arrive à échéance le jour de la tenue de l'Assemblée, décide de nommer les cabinets Forvis Mazars et EY pour une période de trois années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration qui expose le projet d'extension des activités de la banque au rôle de membre négociateur-compensateur d'instruments financiers à terme, pour lequel l'agrément requis auprès du Ministère de l'Economie et des Finances a été obtenu en janvier 2026, prend acte que les nouvelles activités de négociation et de compensation sur le marché à terme d'instruments financiers entrent dans l'objet social actuel de la banque et décide d'autoriser la banque à exercer ces activités.

Cette décision est prise conformément aux exigences de l'Arrêté de la Ministre de l'économie et des finances

n° 2582-22 du 27 septembre 2022, approuvant le règlement général de la société gestionnaire du marché à terme (SGMAT), en vue de permettre l'adhésion de la banque à la SGMAT.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre cette décision.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait, d'une expédition notariée ou d'une copie du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

ETATS FINANCIERS 2025

- COMPTES CONSOLIDÉS
- COMPTES SOCIAUX

COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes Consolidés au 31 décembre 2025



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca, Maroc



Deloitte Audit

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Aux Actionnaires
ATTIJARIWAFABANK
2, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société **ATTIJARIWAFABANK** et de ses filiales [le « groupe »], qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 80.490.370 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 12.368.271.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour : - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 478 186; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 30.300. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2025 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

GOODWILL	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Le groupe a réalisé des opérations de croissance externes ayant conduit à la comptabilisation des écarts d'acquisition à l'actif du bilan consolidé. Ces écarts correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des sociétés acquises et les justes valeurs des actifs et passifs identifiables repris à la date d'acquisition. Au 31 décembre 2025, la valeur de ces écarts d'acquisition s'élève à MMAD 10.289. Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Les informations concernant les méthodes de détermination de la valeur recouvrable sont détaillées dans la note « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit en raison de : - Leur montant significatif au bilan consolidé du Groupe ; - L'importance du jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels.	Notre approche d'audit se fonde sur un examen des procédures relatives aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des contrôles mis en place au sein du Groupe pour identifier les indices de pertes de valeur de ces actifs. Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2025, ont notamment consisté en : - Une analyse de la méthodologie retenue par le Groupe ; - Un examen des plans d'affaires établis par la Direction pour apprécier le caractère raisonnable des estimations de flux futurs dégagés ; - Une analyse des principales hypothèses et paramètres utilisés au regard des données de marché disponibles ; - Un examen des analyses de sensibilité des estimations aux paramètres clés (en particulier lorsque la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable) ; - Le recalcul des valeurs recouvrables déterminées pour les principaux écarts d'acquisition. Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux résultats de ces tests de dépréciation et tests de sensibilité présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS



Abdou Souleye DIOP
Associé

DELOITTE AUDIT



Hicham BELEMQADEM
Associé

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

1. Normes et principes comptables

1.1 Contexte

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2025, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

1.2 Normes comptables appliquées

1.2.1 Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées

ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

1.2.2 Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.
- Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique par type d'immobilisation dans les comptes consolidés en normes IFRS.
- Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.
- Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

1.2.3 Immeubles de placement :**Norme :**

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

1.2.4 Immobilisations incorporelles :**Norme :**

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.

Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée

d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

1.2.5 Goodwill :**Norme :****Coût d'un regroupement d'entreprises :**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- Le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ;
- Les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Évaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.
- Évaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre ;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur

recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

1.2.6 Contrats de location :

Norme :

En janvier 2016, l'IASB a annoncé la mise en place de la norme IFRS 16, portant sur les contrats de location. Cette dernière remplace la norme l'IAS 17 et toutes les interprétations liées. Avec son entrée en application, à compter du 1er janvier 2019, la distinction entre « location simple » et « location financement » est supprimée. Désormais, l'ensemble des contrats de location ont le même traitement comptable.

Le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ». Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Modalités de transition

Selon l'IASB, la première application de la norme IFRS 16 peut se faire via deux principales approches :

- L'approche rétrospective complète qui consiste à reconstituer la dette locative et le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée.
- L'approche rétrospective modifiée qui prévoit deux options :

Évaluer le droit d'utilisation et la dette locative à la somme actualisée des loyers restant à verser depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la fin de la durée de location (approche rétrospective cumulée)

Ou, reconstituer le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée et évaluer la dette locative à la somme actualisée des loyers restants à verser (approche rétrospective simple)

La modalité de transition retenue par le groupe Attijariwafa bank correspond à l'approche rétrospective cumulée. L'application de cette dernière n'engendre aucun impact sur les capitaux propres. En conséquence, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Seuils d'exemption :

L'obligation pour le preneur de comptabiliser un droit d'utilisation et une dette locative au titre d'une location peut ne pas être appliquée si l'un des deux seuils d'exemption prévus par la norme est respecté :

- Durée du contrat inférieure ou égale à 12 mois, à condition que ledit contrat ne prévoit une option d'achat du bien loué à la fin de la période de location ;
- Valeur initiale du bien loué à l'état neuf inférieure ou égale à un seuil fixé librement par le preneur. Le seuil proposé par l'IASB est de 5 000 USD.

Pour la mise en œuvre de la norme, le Groupe Attijariwafa bank a retenu les deux seuils d'exemption prévus par l'IASB.

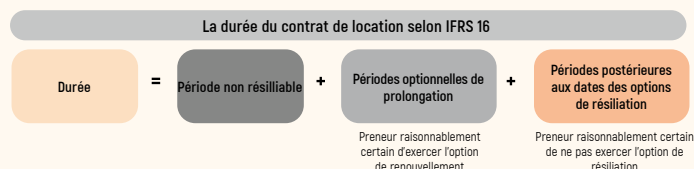
Durée :

La durée d'un contrat de location est définie comme étant la période pendant laquelle le contrat est exécutoire. Un contrat n'est plus exécutoire

lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant à une pénalité négligeable.

La période exécutoire du contrat de location, dite également période non résiliable, peut être augmentée par :

- les périodes optionnelles de reconduction du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain d'exercer ;
- les périodes qui suivent les dates d'effet des options de résiliation du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer.



Les durées de location retenues par catégories de biens loués par le groupe Attijariwafa bank se présentent comme suit :

Nature du bien loué	Durée appliquée
Baux commerciaux	9 ans
Baux à usage d'habitation	3 ans
Occupations temporaires du domaine public	20 ans
Baux à usage de construction	20 ans

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Loyers :

Selon la norme IFRS 16, les paiements à retenir pour évaluer la dette locative sont au nombre de 5 à savoir :

- Les loyers de montants fixes ;
- Les loyers de montants variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux de référence ;
- Les garanties de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- Les pénalités de résiliation anticipée du contrat si la durée de la location a été déterminée sous l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le Groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Taux d'actualisation :

Pour actualiser les paiements servant à la détermination du droit

d'utilisation et de la dette locative, l'IFRS 16 permet l'application de l'un des deux taux suivants :

- Taux d'intérêt implicite qui correspond au taux stipulé au niveau du contrat de location.
- À défaut de connaître le taux d'intérêt implicite, le taux d'emprunt marginal qui correspond au taux que le preneur devrait supporter à la date de commencement de la location pour un prêt d'une durée similaire à celle du contrat en vue d'acquiescer un actif d'une valeur égale à celle du bien loué.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe Attijariwafa bank pour évaluer les contrats de location simple éligibles à l'IFRS 16 correspond aux taux d'emprunt marginal.

Selon la norme, ledit taux dépend de trois principales composantes à savoir :

- Taux de référence : Taux d'émission des BDT ;
- Prime de risque du preneur ;
- Ajustement propre au contrat de location.

1.2.7 Actifs et passifs financiers – Classement et évaluation :

Norme :

Classification

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf § sur les assurances) sont classés dans les 3 catégories comptables :

- coût amorti,
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (« JVOCI ») et
- juste valeur par résultat (« JVR »).

La classification d'un actif financier dans l'une ou l'autre de ces 3 catégories est établie sur la base des critères clés suivants :

- catégorie de l'actif détenu (instrument de dette ou instrument de capitaux propres) ; et
- pour les actifs qui constituent des instruments de dettes (, en fonction à la fois (i) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère dit « SPPI : solely payment of principal and interests ») et des modalités de gestion (dit « business model ») définies par la société. Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et créer de la valeur.

Instruments de dette

La norme distingue trois modèles d'activités :

- Modèle dit de « Collecte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels,
- Modèle dit de « Vente » : Actifs gérés à des fins de transaction,
- Modèle dit « Mixte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente.

L'affectation des instruments de dettes à un de ces modèles s'apprécie en analysant comment les groupes d'instruments financiers sont collectivement gérés afin de déterminer l'objectif économique visé. L'identification du modèle économique ne s'effectue pas instrument par instrument, mais au niveau d'un portefeuille d'instruments financiers en analysant et en observant notamment :

- le mode d'évaluation, de suivi et de gestion des risques associés aux instruments financiers concernés,
- les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence, nature).

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres sont classés en « Actifs Financiers à la juste valeur par résultat » ou en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ». Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Les parts de fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres car remboursables au gré du porteur. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

Évaluation

Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne : les instruments de dettes du portefeuille de placement et les instruments de dettes détenus à long terme.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans

la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à «des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & créances :

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôt :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IFRS 13. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.
- Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.
- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments de dette répondant au critère SPPI détenus en portefeuilles sont classés selon les principes suivants dans les catégories suivantes:

Actifs à la JVR	Instruments de dettes à la JV OCI	Instruments de dettes au coût amorti
Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	- Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement - Obligations et autres titres de créances négociables	Bons du Trésor classés en Portefeuille d'investissement

Prêts/emprunts de titres et titres donnés / reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

1.2.8 Actifs et passifs financiers – Dépréciation :

Norme :

IFRS9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou « ECL »). Ce nouveau modèle qui s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, constitue un changement par rapport au modèle actuel d'IAS 39, basé sur les pertes de crédit avérées.

Suivi de la dégradation du risque

La nouvelle norme adopte ainsi une approche en 3 phases (« buckets ») : l'affectation d'un actif financier dans l'une ou l'autre des phases est basée sur l'existence ou non d'une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

- phase 1 (« portefeuille sain ») : pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la

comptabilisation initiale ; par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.

- phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépend du « bucket » auquel l'actif financier est alloué.

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues sont calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Suivi de la dégradation du risque

L'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit se fonde en premier lieu sur le dispositif de notation interne du risque de crédit mis en œuvre par le Groupe, ainsi que sur les dispositifs de suivi des créances sensibles et sur les impayés. Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée sur les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002. Cette définition est également celle retenue par le groupe dans sa gestion interne.

Mesure des pertes de crédit attendues

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les pertes attendues sur la base des :

- Systèmes de notation internes
- Historiques de passage en défaut
- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

1.2.9 Dérivés et dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture. L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IFRS 9 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé. Lorsque le contrat hôte constitue un actif financier, le contrat hybride doit être évalué entièrement à la JVR car ses flux contractuels ne revêtent pas un caractère basique (SPPI).

Lorsque le contrat hôte constitue un passif financier, le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IFRS 9 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.2.10 La juste valeur :

Norme :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme (§ 79).

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les

différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➡ CAS 1: Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➡ CAS 2: Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Transfert :

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau

niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

1.2.11 Provisions

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des provisions pour risques et charges pour lesquelles la sortie probable des ressources prévue dépasse une année est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention est fournie en annexe lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

1.2.12 Avantages au Personnel

Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2.

Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.

- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi. Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schoghl »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités

de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Evaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

1.2.13 Paiements à base d'actions :

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés

sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV). Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

1.2.14 Assurance :

La norme IFRS 17, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

Le Groupe ayant différé l'application d'IFRS 9 « Instruments financiers », pour les entités d'assurance jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17, celles-ci appliquent donc cette norme à compter du 1er janvier 2023.

Transition et première application

Norme IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023 est rétrospective. Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1er janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Trois méthodes de transition sont prévues : une approche rétrospective complète et, si celle-ci ne peut pas être mise en oeuvre, une approche rétrospective modifiée ou une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir en utilisant différentes simplifications à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par l'application rétrospective de la norme, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Norme IFRS 9

La première application de la norme IFRS 9 par les filiales d'assurance du Groupe au 1er janvier 2023 est rétrospective.

L'amendement à IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 - Informations comparatives » publié par l'IASB en décembre 2021 autorise les entreprises d'assurance appliquant pour la première fois simultanément IFRS 9 et IFRS 17 à présenter les données comparatives 2022 comme si IFRS 9 était déjà appliquée, selon une approche dite « de superposition de classement ». Le groupe a retenu cette option.

Nouvelle présentation des états financiers

Au bilan, les encours comptables liés aux contrats d'assurance et de réassurance, précédemment regroupés dans les rubriques "Autres actifs", "Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance" et "Autres passifs" sont dorénavant présentés au sein des "Actifs des contrats d'assurance" et "Passifs des contrats d'assurance".

Par ailleurs, dans le contexte de l'application de la norme IFRS 17, le Groupe a modifié la présentation des charges générales d'exploitation dans le compte de résultat consolidé afin d'améliorer la lisibilité de la performance du Groupe. La rubrique "Autres charges générales d'exploitation" regroupe désormais les montants précédemment présentés dans les rubriques "Frais de personnel" et "Autres frais administratifs", desquels sont déduites les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance qui seront dorénavant présentées dans la rubrique "Charges des services d'assurance" au sein du Produit net bancaire.

Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle).

• Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière » déterminé selon la norme. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels. L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat puis reprise sur la durée des contrats ou lorsque ces derniers redeviennent profitables. Les frais d'acquisition payés avant la première comptabilisation d'un groupe de contrats sont d'abord comptabilisés au bilan (et présentés en diminution des passifs ou en augmentation des actifs d'assurance selon la position globale du portefeuille), puis déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent lors de la comptabilisation de celui-ci.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante (qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date) et du passif pour les sinistres survenus (qui comprend uniquement les flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus, sans marge sur services contractuels). Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimations des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période. Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés sont enregistrés en résultat. L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

• Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Dans le cas des contrats participatifs directs, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché

ou de modèle d'éléments sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général. A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché ou de modèle des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie du résultat et la part revenant à l'assureur vient alimenter la marge sur services contractuels. Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

-Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante. Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Principales options retenues

Application rétrospective

Le Groupe a appliqué une approche rétrospective modifiée pour l'évaluation des contrats d'assurance-vie épargne et des contrats d'épargne retraite qui représentent la grande majorité de ses contrats.

En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles pour permettre une approche rétrospective complète. De surcroît, l'approche rétrospective complète aurait exigé de reconstituer ce qu'auraient été les hypothèses ou les intentions de la direction au cours des périodes antérieures.

Option OCI pour les contrats comptabilisés selon la méthode simplifiée

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable. Le Groupe a retenu cette option.

Méthodes d'évaluation appliquées aux portefeuilles des contrats d'assurance

Les principaux contrats d'assurance émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, et ceux couvrant les autres risques non vie et contrats de réassurance acceptée d'autres assureurs pour ces types de risques. Ces contrats sont évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes ;
- à des contrats de type vie ou épargne : contrats mono et multi-supports avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation discrétionnaire et contrats en unités de compte avec une garantie plancher en cas de décès. Ces contrats sont évalués selon le modèle des honoraires variables.

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Bilan consolidé au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

ACTIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		34 532 045	27 722 943
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	91 201 321	76 695 538
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		90 219 578	75 878 854
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		981 743	816 684
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2 / 2.17	29 166 954	34 049 427
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		22 191 271	21 450 295
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		6 975 683	12 599 132
Titres au coût amorti	2.17 / 2.19	33 356 440	30 547 034
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3 / 2.17	43 790 990	48 692 644
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4 / 2.17	447 885 567	413 590 717
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance	2.5	57 946 010	51 042 885
Actifs des contrats d'assurance		714 934	1 252 254
Actifs d'impôt exigible		563 718	375 390
Actifs d'impôt différé		6 992 097	6 324 240
Comptes de régularisation et actifs divers		12 244 690	12 326 543
Actifs non courants destinés à être cédés		67 382	75 056
Participations dans des entreprises mises en équivalence		10 019 283	102 120
Immeubles de placement	2.9	2 066 815	2 062 545
Immobilisations corporelles	2.10	10 274 829	7 913 260
Immobilisations incorporelles	2.10	4 349 035	3 852 296
Ecarts d'acquisition	2.11	10 289 192	9 868 056
TOTAL ACTIF		795 461 302	726 492 948

PASSIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		165	92
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.12	2 075 899	1 716 269
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		2 075 899	1 716 269
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.13	63 464 380	58 977 903
Dettes envers la clientèle	2.14	527 233 608	480 478 661
Titres de créance émis	2.15	18 598 256	17 831 828
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible	2.6	3 136 213	2 583 982
Passifs d'impôt différé	2.6	5 743 422	5 151 098
Comptes de régularisation et autres passifs	2.7	21 904 356	19 898 360
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs des contrats d'assurance	2.20	50 815 903	46 083 636
Provisions	2.16 / 2.17	4 596 594	3 770 785
Subventions et fonds assimilés		145 313	153 360
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2.15	17 256 823	17 344 140
Capitaux propres		80 490 370	72 502 834
Capital et réserves liées		14 655 001	14 646 116
Réserves consolidées		51 485 286	44 685 721
Part du Groupe		43 422 960	37 791 270
Part des minoritaires		8 062 326	6 894 451
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 981 812	1 488 223
Part du Groupe		708 456	514 260
Part des minoritaires		1 273 356	973 963
Résultat net de l'exercice		12 368 271	11 682 774
Part du Groupe		10 644 852	9 504 486
Part des minoritaires		1 723 419	2 178 288
TOTAL PASSIF		795 461 302	726 492 948

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	3.1	30 944 812	29 792 085
Intérêts et charges assimilés	3.1	-9 832 500	-10 070 761
MARGE D'INTERÊT		21 112 312	19 721 324
Commissions (produits)	3.2	8 042 730	7 510 310
Commissions (charges)	3.2	-916 280	-838 848
MARGE SUR COMMISSIONS		7 126 450	6 671 462
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	5 070 735	5 465 738
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		5 071 145	5 471 942
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-410	-6 204
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.4	337 080	356 997
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		113 296	93 422
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		223 784	263 575
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits des autres activités	3.5	1 398 436	1 598 447
Charges des autres activités	3.5	-2 026 292	-2 717 606
Produits nets des activités d'assurance	3.6	1 902 663	3 410 755
PRODUIT NET BANCAIRE		34 921 384	34 507 117
Charges générales d'exploitation		-11 799 244	-11 078 430
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 423 329	-1 385 027
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		21 698 811	22 043 660
Coût du risque de crédit	3.7	-3 664 557	-4 210 257
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 034 254	17 833 403
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		587 986	12 578
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.8	46 699	122 853
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS		18 668 939	17 968 834
Impôts sur les bénéfices		-6 300 668	-6 286 060
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		12 368 271	11 682 774
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)		-1 723 419	-2 178 288
RESULTAT NET PART DU GROUPE (ou des propriétaires de la société mère)		10 644 852	9 504 486
Résultat de base par action (en dirhams)		49,48	44,18
Résultat dilué par action (en dirhams)		49,48	44,18

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	12 368 271	11 682 774
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	210 982	-1 498 639
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-2 568	11 591
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	369 305	952 235
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	-2 137 064	-1 923 991
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés	708 047	385 797
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	2 427	49 299
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	2 602 288	1 362 226
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe - non recyclable		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	-1 048 846	-559 763
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	704 571	-1 221 245
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	13 072 842	10 461 529
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	11 002 049	8 253 013
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	2 070 793	2 208 516

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2023	2 151 408	12 494 707	-2 461 129	45 259 808	-370 843	762 875	57 836 828	8 869 130	66 705 958
Opérations sur capital									
Paielements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-3 592 107			-3 592 107	-1 067 590	-4 659 697
Résultat de l'exercice				9 504 486			9 504 486	2 178 288	11 682 774
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					-225 329	347 989	122 660	154 734	277 394
Ecart de conversion : variation et transferts en résultat				-1 374 133			-1 374 133	-124 506	-1 498 639
Gains ou pertes latents ou différés				-1 374 133	-225 329	347 989	-1 251 473	30 228	-1 221 245
Autres variations			-139 083	84 539			-54 545	49 589	-4 956
Variations de périmètre				13 374		-431	12 943	-12 943	
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2024	2 151 408	12 494 707	-2 600 212	49 895 967	-596 172	1 110 433	62 456 132	10 046 702	72 502 834
Opérations sur capital									
Paielements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-4 315 191			-4 315 191	-1 147 054	-5 462 245
Résultat de l'exercice				10 644 852			10 644 852	1 723 419	12 368 271
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					-751 844	946 040	194 196	299 393	493 589
Ecart de conversion : variation et transferts en résultat				163 001			163 001	47 981	210 982
Gains ou pertes latents ou différés				163 001	-751 844	946 040	357 197	347 374	704 571
Autres variations		8 886		34 742			43 626	129 104	172 730
Variations de périmètre				244 653			244 653	-40 444	204 209
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2025	2 151 408	12 503 593	-2 600 212	56 668 024	-1 348 016	2 056 472	69 431 269	11 059 101	80 490 370

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôts	18 668 939	17 968 834
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 512 466	1 427 531
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	545 495	376 672
+/- Dotations nettes aux provisions	2 786 780	705 995
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-587 986	-12 578
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-382 186	-535 206
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-1 777 806	-1 420 629
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 096 763	541 785
+/- Flux liés aux opérations avec les Etablissements de crédit et assimilés	-5 563 977	14 341 739
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	10 286 870	26 666 165
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-18 858 456	-20 691 364
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5 876 197	2 377 884
- Impôts versés	-6 338 414	-5 193 244
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-14 597 780	17 501 180
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	6 167 922	36 011 799
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-6 248 495	-7 836 804
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-9 316	138 721
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 540 857	-2 289 680
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-9 798 668	-9 987 763
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-5 420 788	-4 007 310
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	880 333	561 010
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-4 540 455	-3 446 300
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	171 919	-2 144 127
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-7 999 282	20 433 609
Composition de la trésorerie	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	68 811 261	48 377 652
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	27 722 851	24 644 046
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	41 088 410	23 733 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	60 811 979	68 811 261
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	34 531 880	27 722 851
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	26 280 099	41 088 410
Variation de la trésorerie nette	-7 999 282	20 433 609

2. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025		31/12/2024	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	53 195 062		47 210 270	
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 767 371	10 116	10 439 380	17 940
Actions et autres titres à revenu variable	22 215 633	831 369	18 168 037	667 187
Titres de participation non consolidés		140 258		131 557
Instruments dérivés	41 512		61 167	
Créances rattachées				
Juste valeur au bilan	90 219 578	981 743	75 878 854	816 684

2.2 Actifs financiers à la juste valeur par Capitaux Propres au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	29 166 954	409 075	-473 418
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	22 191 271	111 972	-8 722
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 975 683	297 103	-464 696
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	10 091 693	69 129	-4 274
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 099 578	42 843	-4 448
Total des titres de dettes	22 191 271	111 972	-8 722
Impôts		-33 020	2 999
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	22 191 271	78 952	-5 723
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	6 975 683	297 103	-464 696
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 975 683	297 103	-464 696
Impôts		-105 302	175 099
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)	6 975 683	191 801	-289 597

2.3 Prêts et Créances sur les Établissements de crédit, au coût amorti

2.3.1 Prêts et créances sur les Etablissements de crédit, au coût amorti au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Opérations sur les Etablissements de crédit	31/12/2025	31/12/2024
Comptes et prêts	43 467 705	48 335 467
dont comptes ordinaires débiteurs	12 017 984	15 759 511
dont comptes et prêts	31 449 721	32 575 956
Autres prêts et créances	206 467	290 104
Valeur brute	43 674 172	48 625 571
Créances rattachées	198 253	164 178
Dépréciations (*)	81 435	97 105
Valeur nette des prêts et créances auprès des Etablissements de crédit	43 790 990	48 692 644
Opérations internes au Groupe	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires	3 039 848	3 654 927
Comptes et avances à terme	26 126 999	25 914 911
Créances rattachées	229 471	172 972

(*) voir note 2.17

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Etablissements de crédit par zone géographique au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Maroc	22 863 541	10 585 388
Afrique du Nord	7 590 731	11 667 817
Afrique Zone UEMOA	2 607 745	2 207 298
Afrique Zone CEMAC	1 971 850	2 487 800
Europe	5 360 490	13 603 708
Autres	3 279 815	8 073 560
Total en principal	43 674 172	48 625 571
Créances rattachées	198 253	164 178
Dépréciations (*)	81 435	97 105
Valeur nette au bilan	43 790 990	48 692 644

(*) voir note 2.17

2.3.3 Ventilation des créances saines des Etablissements de crédit par durée restant à courir au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	< = 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	30 670 915	2 142 392	8 538 214	2 264 016	43 615 537

2.4 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Opérations avec la clientèle	31/12/2025	31/12/2024
Créances commerciales	63 983 533	68 209 481
Autres concours à la clientèle	346 140 301	311 800 515
Valeurs reçues en pension	5 664 451	4 837 301
Prêts subordonnés		
Comptes ordinaires débiteurs	31 375 338	30 496 288
Valeur brute	447 163 623	415 343 585
Créances rattachées	3 145 040	3 313 150
Dépréciations (*)	28 742 068	27 229 331
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	421 566 595	391 427 404
Opérations de location-financement	31/12/2025	31/12/2024
Crédit-bail immobilier	2 827 443	2 900 838
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	25 049 087	20 800 867
Valeur brute	27 876 530	23 701 705
Créances rattachées	660	667
Dépréciations (*)	1 558 218	1 539 059
Valeur nette des opérations de location-financement	26 318 972	22 163 313
Valeur au bilan	447 885 567	413 590 717

(*) voir note 2.17

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

31/12/2025	Créances			Dépréciations (*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	328 252 665	16 421 264	24 191 578	1 621 384	2 518 727	18 931 101
Afrique du Nord	36 837 165	1 414 472	1 839 179	558 251	252 907	1 151 500
Afrique Zone UEMOA	44 773 507	1 628 912	2 623 728	370 068	549 711	1 946 171
Afrique Zone CEMAC	16 501 383	758 716	2 145 723	361 316	219 157	1 805 771
Europe	782 137		15 424	3 086		11 136
Valeurs nettes au bilan	427 146 857	20 223 364	30 815 632	2 914 105	3 540 502	23 845 679

(*) voir note 2.17

(en milliers de dirhams)

31/12/2024	Créances			Dépréciations (*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	295 459 129	19 223 777	23 695 815	1 881 357	2 953 741	17 317 395
Afrique du Nord	37 023 218	1 600 484	1 446 033	541 850	286 307	998 844
Afrique Zone UEMOA	41 295 136	1 723 656	2 207 979	348 266	515 112	1 713 319
Afrique Zone CEMAC	14 822 807	531 132	1 896 363	245 949	278 905	1 672 020
Europe	1 417 365		16 213	3 029		12 296
Valeurs nettes au bilan	390 017 655	23 079 049	29 262 403	3 020 451	4 034 065	21 713 874

(*) voir note 2.17

2.4.3 Prêts et créances sur la clientèle par agent économique au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025
Entreprises	242 358 994
Dont Grandes Entreprises	120 165 395
Particuliers	202 380 873
Total en principal	444 739 867
Créances rattachées	3 145 700
Valeurs nettes au bilan	447 885 567

La juste valeur des encours sains des prêts et créances sur la clientèle et les Etablissements de crédit est estimé à 488 647 millions de dirhams.

2.4.4 Ventilation des créances saines sur la clientèle par durée restant à courir

(en milliers de dirhams)

	<= 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur la clientèle	88 317 964	32 510 514	75 731 020	247 665 683	444 225 181

2.5 Placements des activités d'assurance au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	7 855 833	6 347 488
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31 961 591	29 598 264
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	18 128 586	15 097 133
Titres au coût amorti		
Placements des activités d'assurance	57 946 010	51 042 885

2.6 Impôts courants et impôts différés

2.6.1 Impôts courants et impôts différés au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Impôts courants	563 718	375 390
Impôts différés	6 992 097	6 324 240
Actifs d'impôts courants et différés	7 555 815	6 699 630
Impôts courants	3 136 213	2 583 982
Impôts différés	5 743 422	5 151 098
Passifs d'impôts courants et différés	8 879 635	7 735 080

2.6.2 Charge nette de l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Charge d'impôts courants	-6 700 968	-5 879 490
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	400 300	-406 570
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	-6 300 668	-6 286 060

2.6.3 Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2025

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	12 368 271	11 682 774
Charge d'impôt sur les bénéfices	6 300 668	6 286 060
Taux d'impôt effectif moyen	33,7%	35,0%

Analyse du taux effectif d'impôt au 31 décembre 2025

	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'impôt en vigueur	39,25%	38,50%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-2,92%	-2,56%
Différences permanentes	1,71%	-2,56%
Autres éléments	-4,30%	1,61%
Taux d'impôt effectif moyen	33,7%	35,0%

2.7 Comptes de régularisation

2.7.1 Comptes de régularisation et autres actifs au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Autres Actifs	6 385 843	5 885 494
Débiteurs divers	5 407 401	5 246 461
Valeurs et emplois divers	553 998	400 128
Autres actifs d'assurance		
Autres	424 444	238 905
Comptes de régularisation	5 858 847	6 441 049
Produits à recevoir	2 727 391	2 312 592
Charges constatées d'avance	421 407	358 725
Autres comptes de régularisation	2 710 049	3 769 732
Total	12 244 690	12 326 543

2.7.2 Comptes de régularisation et autres passifs au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Autres Passifs	12 228 880	10 161 520
Opérations diverses sur titres	293 192	268 361
Créditeurs divers	11 858 781	9 800 021
Autres Passifs d'assurance	76 906	93 138
Comptes de régularisation	9 675 476	9 736 840
Charges à payer	3 006 196	2 701 874
Produits constatés d'avance	2 761 528	2 365 195
Autres comptes de régularisation	3 907 752	4 669 770
Total	21 904 356	19 898 360

Les autres comptes de régularisation Actif et Passif comprennent essentiellement les opérations qui ne sont pas définitivement imputées au moment de leur enregistrement au bilan. Ces dernières sont réimputées à leurs comptes définitifs dans les plus brefs délais.

2.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Revenu (CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financière					
Sociétés non financières	10 019 283	1 587 547	43 125 113	3 162 249	587 986
Valeurs nettes au bilan des quotes-parts dans les sociétés MEE	10 019 283	1 587 547	43 125 113	3 162 249	587 986

La participation du groupe dans les sociétés mises en équivalence concerne les entités Moussafir ainsi que les OPCl nouvellement intégrés dans le périmètre de consolidation du Groupe Attijariwafa bank.

2.9 Immeubles de placement au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Autres mouvements	31/12/2025
Valeurs brutes	3 198 074	62 150	41 724	-167 284	139 733	3 274 397
Amortissements et provisions	1 135 529	1 995	71 254	-29 394	28 198	1 207 582
Valeurs nettes au bilan	2 062 545	60 155	-29 530	-137 890	111 535	2 066 815

Le mode de calcul des amortissements pratiqué est linéaire. Les durées d'amortissements retenues correspondent aux durées d'utilité par composants suivantes :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Gros Oeuvres	50
Étanchéité	20
Agencement Aménagement	15
Installations Techniques	20
Menuiserie Intérieur et Extérieur	15

La valeur de marché des terrains et constructions classés en immeubles de placement est estimée en 2025 à 3 189 millions de DH.

2.10 Immobilisations corporelles et incorporelles

2.10.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes
Terrains et constructions	5 964 333	1 821 596	4 142 737	3 139 268	1 625 811	1 513 457
Equipement, Mobilier et installation	5 116 388	4 197 164	919 224	4 920 451	4 057 604	862 847
Biens mobiliers donnés en location	1 979 894	570 554	1 409 340	1 704 167	490 671	1 213 496
Autres immobilisations	8 542 701	4 739 173	3 803 528	9 236 014	4 912 554	4 323 460
Total Immobilisations corporelles	21 603 316	11 328 487	10 274 829	18 999 900	11 086 640	7 913 260
Logiciels informatiques acquis	8 323 241	5 039 638	3 283 603	7 779 546	4 776 584	3 002 962
Autres immobilisations incorporelles	1 774 327	708 895	1 065 432	1 505 684	656 350	849 334
Total Immobilisations incorporelles	10 097 568	5 748 533	4 349 035	9 285 230	5 432 934	3 852 296

VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

(en milliers de dirhams)

Variation du droit d'utilisation	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2025
Immobilier					
Valeur bute	2 018 376	287 358	-278 451	39 419	2 066 702
Amortissements et dépréciations	-1 042 888	-239 992	278 451	1 512	-1 002 917
Total immobilier	975 489	47 366		40 931	1 063 785
Mobilier					
Valeur bute					
Amortissements et dépréciations					
Total mobilier					
Total droit d'utilisation	975 489	47 366		40 931	1 063 785

(en milliers de dirhams)

Variation de la dette locative	31/12/2024	Augmentation	Diminutions	Autres	31/12/2025
Dette locative	1 035 970	287 358	-197 437	2 111	1 128 002
Total dette locative	1 035 970	287 358	-197 437	2 111	1 128 002

(en milliers de dirhams)

Détail des charges des contrats de location	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-50 962	-44 855
Dotations d'amortissements des droits d'utilisation	-239 992	-265 446

(en milliers de dirhams)

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles	10 274 829	7 913 260
Dont droits d'utilisation	1 063 785	975 489

(en milliers de dirhams)

Passifs au titre de la dette locative	31/12/2025	31/12/2024
Comptes de régularisation et autres passifs	21 904 356	19 898 360
Dont dettes de location	1 128 002	1 035 970

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Attijariwafa bank a opté pour une évaluation au coût de l'ensemble des immobilisations. L'amortissement est linéaire et s'étale sur les durées d'utilités suivantes :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Constructions par composant	15-50 ans
Equip. Mobilier, installations	4-10 ans
Biens mobiliers donnés en location	N/A
Autres immobilisations	15-20 ans

Par ailleurs les composants des constructions ont été amortis de la façon suivante :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Gros Oeuvres	50
Etanchéité	20
Agencement Aménagement intérieur	15
Installations Techniques fixes	20
Menuiserie	15

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES HORS GOODWILL :

Le groupe Attijariwafa bank n'a pas généré en interne d'immobilisations incorporelles. Les durées d'utilités de ces immobilisations sont les suivantes :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Logiciels informatiques acquis	5 ans
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	N/A
Autres immobilisation incorporelles	15-20 ans

2.10.2 Locations simples : informations complémentaires (en milliers de dirhams)

Durée résiduelle	Pour le bailleur
	Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables
≤ 1 an	9 368
> 1 an ≤ 5 ans	35 524
> 5 ans	
Total	44 892

2.11 Écarts d'acquisition au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

	31/12/2024	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Valeurs brutes	9 868 056	381 848	39 288		10 289 192
Cumul des pertes de valeurs					
Valeurs nettes au bilan	9 868 056	381 848	39 288		10 289 192

Au 31 décembre 2025, les écarts d'acquisition sont répartis par UGT de la manière suivante : (en milliers de dirhams)

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Perte de valeur	Autres	31/12/2025
BDI	7 121 976			39 288			7 161 264
FFS	780 999						780 999
Assurance	594 296	381 848					976 144
Banque au Maroc	1 370 785						1 370 785
Total	9 868 056	381 848		39 288			10 289 192

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondées sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant. L'UGT BDI fait l'objet d'une valorisation par DCF tous les ans même en l'absence d'indice de dépréciation identifié par les méthodes des comparables.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à la valeur d'utilité calculée sur la période. Ainsi, la perte sera déduite de la valeur des écarts d'acquisition au bilan.

Au 31/12/2025, seule l'UGT BDI a fait l'objet d'une valorisation selon la méthode DCF.

L'évaluation effectuée selon la méthode DCF est basée sur 4 principes clés :

- Les estimations des bénéfices futurs distribuables sont déterminées sur la base des business plan de 3 ans (2026-2028), extrapolés sur une période au-delà de 3 ans afin de converger vers une valeur terminale normalisée.
- Ces estimations prennent en considération des objectifs de fonds propres alloués en ligne avec la réglementation en vigueur dans chaque pays et zone de présence du Groupe AWB.
- Les taux de croissance à l'infini utilisés pour le calcul de la valeur terminale sont basés sur des projections de l'inflation à long terme. Au 31/12/2025, le taux de croissance à l'infini retenu s'élève à 3,3%.
- Les coûts du capital utilisés sont déterminés sur la base d'un taux sans risque Maroc, d'une prime de risque Maroc majorée d'une prime de risque pays. Au 31/12/2025, le taux d'actualisation retenu s'élève à 15,8%.

Sensibilité de la valorisation de l'UGT BDI aux paramètres majeurs de valorisation

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valeur d'utilité de l'UGT BDI à une variation de 100 pbs du coût du capital, de 50 pbs du taux de croissance à l'infini, de 100 pbs du coefficient d'exploitation en année terminale et de 10% du coût du risque en année terminale

UGT BDI	
Coût du capital	
Variation défavorable de +100 pbs	-7,6%
Variation favorable de -100 pbs	9,0%
Taux de croissance à l'infini	
Variation défavorable de -50 pbs	-0,9%
Variation favorable de +50 pbs	1,0%
Coefficient d'exploitation	
Variation défavorable de +100 pbs	-2,9%
Variation favorable de -100 pbs	3,8%
Coût du risque	
Variation défavorable de +10%	-1,1%
Variation favorable de -10%	2,0%

Les tests de sensibilité effectués sur les écarts d'acquisition – part du Groupe mentionnés ci-dessus, montrent même en retenant les 4 scénarios les plus défavorables la baisse de la valeur recouvrable ne nécessiterait pas de dépréciation.

2.12 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

2.12.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs données en pension aux Établissements de crédit	415 847	116 400
Instruments dérivés de transaction	1 660 052	1 599 869
Juste valeur au bilan	2 075 899	1 716 269

2.12.2 Instruments dérivés par type de risque au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Par type de risque	Valeur comptable		Montant notionnel
	Actifs	Passifs	
Instruments dérivés de taux de change	41 512	688 313	44 886 402
Instruments dérivés de taux d'intérêt		15 379	55 130 882
Dérivés sur matières premières		446	262 541
Autres instruments dérivés		955 914	1 451 988
Total	41 512	1 660 052	101 731 813

2.13 Dettes envers les Établissements de crédit

2.13.1 Dettes envers les Etablissements de crédit au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Établissements de crédit	31/12/2025	31/12/2024
Comptes et emprunts	37 333 646	34 965 165
Valeurs données en pension	24 155 728	23 535 356
Total en principal	61 489 374	58 500 521
Dettes rattachées	1 975 006	477 382
Valeur au bilan	63 464 380	58 977 903

Opérations internes au Groupe	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	1 413 818	1 585 976
Comptes et avances à terme	27 447 378	27 370 719
Dettes rattachées	229 471	172 972

2.13.2 Ventilation des dettes par durée restant à courir au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	<= 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les Etablissements de crédit	39 946 649	10 934 242	9 686 412	922 071	61 489 374

2.14 Dettes envers la clientèle

2.14.1 Dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	385 656 857	342 255 102
Comptes d'épargne	108 217 736	109 814 090
Autres dettes envers la clientèle	30 183 375	26 603 434
Valeurs données en pension	2 261 927	840 125
Total en principal	526 319 895	479 512 751
Dettes rattachées	913 713	965 910
Valeur au bilan	527 233 608	480 478 661

2.14.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Maroc	378 755 615	345 592 752
Afrique du Nord	59 237 773	53 179 749
Afrique Zone UEMOA	60 060 963	54 862 601
Afrique Zone CEMAC	24 042 991	22 509 197
Europe	4 222 553	3 368 452
Total en principal	526 319 895	479 512 751
Dettes rattachées	913 713	965 910
Valeur au bilan	527 233 608	480 478 661

2.14.3 Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025
Entreprises	205 310 130
Dont Grandes Entreprises	58 721 021
Particuliers	321 009 765
Total en principal	526 319 895
dettes rattachées	913 713
Valeur au bilan	527 233 608

2.14.4 Ventilation des dettes par durée restant à courir au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	<= 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers la clientèle	387 452 574	66 879 601	35 419 988	36 567 732	526 319 895

2.15 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Autres dettes représentées par un titre	18 598 256	17 831 828
Titres de créances négociables	18 598 256	17 831 828
Emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	16 356 823	16 644 140
Emprunt subordonnés	16 356 823	16 644 140
à durée déterminée	16 356 823	16 644 140
à durée indéterminée		
Titres subordonnés	900 000	700 000
à durée déterminée		
à durée indéterminée	900 000	700 000
Total	35 855 079	35 175 968

2.16 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2025
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (*)	922 558		586 358	426 180		-50 897	1 031 839
Provisions pour engagements sociaux	687 816		171 459	77 445		-779	781 051
Autres provisions pour risques et charges	2 160 411	20 334	952 834	50 441	330 730	31 296	2 783 704
Provisions pour risques et charges	3 770 785	20 334	1 710 651	554 066	330 730	-20 380	4 596 594

(*) Voir note 2.17

2.17 Répartition des créances, engagements et dépréciations par buckets sous IFRS 9 au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

31/12/2025	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 618 246	526 675		492 940	460 710		2,2%	87,5%	
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	22 618 246	526 675		492 940	460 710		2,2%	87,5%	
Actifs financiers au coût amorti	504 806 056	20 922 814	30 874 267	4 046 973	3 631 310	23 891 857	0,8%	17,4%	77,4%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit	43 813 716	74	58 635	35 183	74	46 178	0,1%	100,0%	78,8%
Prêts et créances sur la clientèle	427 146 857	20 223 364	30 815 632	2 914 105	3 540 502	23 845 679	0,7%	17,5%	77,4%
Titres de dettes	33 845 483	699 376		1 097 685	90 734		3,2%	13,0%	
Total Actif	527 424 302	21 449 489	30 874 267	4 539 913	4 092 020	23 891 857	0,9%	19,1%	77,4%
Engagements hors bilan	248 679 251	11 330 016	3 803 185	589 626	221 332	220 881	0,2%	2,0%	5,8%
Total	776 103 553	32 779 505	34 677 452	5 129 539	4 313 352	24 112 738	0,7%	13,2%	69,5%

31/12/2024	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 406 493	1 604		957 642	160		4,3%	10,0%	
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	22 406 493	1 604		957 642	160		4,3%	10,0%	
Actifs financiers au coût amorti	469 534 777	23 560 804	29 314 458	3 720 800	4 095 951	21 762 893	0,8%	17,4%	74,2%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit	48 736 116	1 578	52 055	46 508	1 578	49 019	0,1%	100,0%	94,2%
Prêts et créances sur la clientèle	390 017 655	23 079 049	29 262 403	3 020 451	4 034 065	21 713 874	0,8%	17,5%	74,2%
Titres de dettes	30 781 006	480 177		653 841	60 308		2,1%	12,6%	
Total Actif	491 941 270	23 562 408	29 314 458	4 678 442	4 096 111	21 762 893	1,0%	17,4%	74,2%
Engagements hors bilan	203 421 189	2 877 291	435 203	679 848	130 853	111 857	0,3%	4,5%	25,7%
Total	695 362 459	26 439 699	29 749 661	5 358 290	4 226 964	21 874 750	0,8%	16,0%	73,5%

2.18 Encours Dépréciés (Bucket 3) au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025			31/12/2024		
	Encours Bucket 03			Encours Bucket 03		
	Brut	Dépréciation (*)	Net	Brut	Dépréciation (*)	Net
Prêts et créances sur les établissements de crédit	58 635	46 178	12 457	52 055	49 019	3 036
Prêts et créances sur la clientèle	30 815 632	23 845 679	6 969 953	29 262 403	21 713 874	7 548 529
Titres de dette						
Total des encours au coût amorti dépréciés (Bucket 3)	30 874 267	23 891 857	6 982 410	29 314 458	21 762 893	7 551 565
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Bucket 3)	3 803 185	220 881	3 582 304	435 203	111 857	323 346

(*) voir note 2.17

2.19 Titres au coût amorti au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Titres au coût amorti	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	25 790 232	22 550 564
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 754 627	8 710 619
Total	34 544 859	31 261 183
Dépréciations	1 188 419	714 149
Valeur au bilan	33 356 440	30 547 034

(*) voir note 2.17

2.20 Passifs des contrats d'assurance au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Titres au coût amorti	31/12/2025	31/12/2024
Couverture restante	46 218 095	40 775 702
Sinistres survenus	4 597 808	5 307 934
Valeur au bilan	50 815 903	46 083 636

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT**3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2025**

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	25 082 224	5 806 623	19 275 601	24 351 444	5 772 749	18 578 695
Comptes et prêts / emprunts	23 629 207	5 620 974	18 008 233	23 094 320	5 648 178	17 446 142
Opérations de pensions	31 048	96 512	-65 464	30 881	82 068	-51 187
Opérations de location-financement	1 421 969	89 137	1 332 832	1 226 243	42 503	1 183 740
Opérations interbancaires	1 855 387	1 891 850	-36 463	1 959 896	2 307 423	-347 527
Comptes et prêts / emprunts	1 735 250	1 732 499	2 751	1 846 533	2 057 978	-211 445
Opérations de pensions	120 137	159 351	-39 214	113 363	249 445	-136 082
Emprunts émis par le Groupe		2 101 009	-2 101 009		1 960 207	-1 960 207
Opérations sur titres	4 007 201	33 018	3 974 183	3 480 745	30 382	3 450 363
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	30 944 812	9 832 500	21 112 312	29 792 085	10 070 761	19 721 324

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Commissions nettes sur opérations	3 117 187	107 270	3 009 917	2 998 403	125 432	2 872 971
avec les Établissements de crédit	163 814	73 622	90 192	161 689	59 884	101 805
avec la clientèle	1 742 266		1 742 266	1 574 960		1 574 960
sur titres	409 947	21 246	388 701	279 576	48 077	231 499
de change	75 983	8 458	67 525	101 369	12 804	88 565
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	725 177	3 944	721 233	880 809	4 667	876 142
Prestations de services bancaires et financiers	4 925 543	809 010	4 116 533	4 511 907	713 416	3 798 491
Produits nets de gestion d'OPCVM	759 281	27 349	731 932	540 798	21 938	518 860
Produits nets sur moyen de paiement	3 065 802	568 883	2 496 919	2 779 076	496 397	2 282 679
Assurance	39 572		39 572	8 287		8 287
Autres	1 060 888	212 778	848 110	1 183 746	195 081	988 665
Produits nets de commissions	8 042 730	916 280	7 126 450	7 510 310	838 848	6 671 462

3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la Juste valeur par résultat au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Titres à revenus fixes	2 274 453	3 002 205
Titres à revenus variables	680 488	833 793
Instruments financiers dérivés	-30 266	-416 362
Réévaluation des positions du change manuel	2 146 060	2 046 102
Total	5 070 735	5 465 738

3.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits des titres à revenu variable	223 784	263 575
Résultats de cession	113 296	93 422
Plus-value	134 355	93 716
Moins-value	-21 059	-294
Gains ou pertes de valeur des titres à revenu variable		
Total	337 080	356 997

3.5 Produits et charges des autres activités au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Produits nets des immeubles de placement	70 750		70 750	78 830		78 830
Produits nets des immobilisations en location simple	43 739	38 268	5 471	39 323	470	38 853
Autres produits nets	1 283 947	1 988 024	-704 077	1 480 294	2 717 136	-1 236 842
Total des produits et charges des autres activités	1 398 436	2 026 292	-627 856	1 598 447	2 717 606	-1 119 159

3.6 Produits nets de l'activité de l'assurance au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits des activités d'assurance	9 222 040	8 060 853
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-7 787 108	-5 097 808
Résultat des activités d'assurance	1 434 932	2 963 045
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	881 692	946 495
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	-413 961	-498 785
Produits nets des activités d'assurance	1 902 663	3 410 755

3.7 Coût du risque au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	129 486	-890 281
Bucket 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	206 463	-787 441
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	454 297	-355 284
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	-336 283	-468 386
Engagements par signature	88 449	36 229
Bucket 2: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-76 977	-102 840
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-453 606	770
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	465 867	-332 074
Engagements par signature	-89 238	228 464
Bucket 3: Actifs dépréciés	-2 455 374	-1 903 919
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	-2 295 985	-1 952 856
Engagements par signature	-159 389	48 936
Provisions pour risques et charges hors risque de crédit (IAS 37)	-571 662	-397 518
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-732 891	-812 763
Récupérations sur prêts et créances	221 348	68 521
comptabilisés au coût amorti	221 348	68 521
comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Autres	-255 464	-274 297
Coût du risque de crédit	-3 664 557	-4 210 257

3.8 Gains ou pertes nets sur autres actifs au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus-values de cession	75 263	170 805
Moins-value de cession	-28 565	-47 952
Gains ou pertes nets sur autres actifs	46 699	122 853

3.9 Charges générales d'exploitation

3.9.1 Détail charges générales d'exploitation au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	-7 477 735	-7 113 072
Impôts, taxes et contributions réglementaires	-456 958	-410 248
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-3 864 550	-3 555 110
Total	-11 799 244	-11 078 430

3.9.2 Détail des frais de personnel

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération	-5 589 627	-5 354 785
Charge au titre des avantages sociaux	-1 888 108	-1 758 287
Total	-7 477 735	-7 113 072

3.10 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Dotation aux amortissements	-1 390 269	-1 360 756
Immobilisations corporelles	-750 351	-820 012
Immobilisation incorporelles	-572 014	-494 179
Immeubles de placement	-67 904	-46 565
Dotation ou reprises aux dépréciations	-33 060	-24 271
Immobilisations corporelles	-6 387	
Immobilisation incorporelles	-5 664	-16 399
Immeubles de placement	-21 009	-7 872
Total	-1 423 329	-1 385 027

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

Banque Maroc, Europe et Zone Offshore comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank, OPCI ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe;

Filiales financières Spécialisées comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash;

Banque de détail à l'international comprenant les banques de l'Afrique du Nord notamment Attijari bank Tunisie, Attijariwafa bank Egypt et Attijaribank Mauritanie ainsi que les banques de la zone CEMAC et la zone UEMOA;

Assurance comprenant notamment Wafa Assurance et ses filiales les plus significatives.

(en milliers de dirhams)

BILAN	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales financières Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	483 401 204	56 034 572	66 505 141	189 520 385	795 461 302
dont					
Éléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	89 538 940	60 564		1 601 817	91 201 321
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 157 339	107 376		22 902 239	29 166 954
Titres au coût amorti	17 106 094	49 118		16 201 228	33 356 440
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	31 150 334	437 838	216 296	11 986 522	43 790 990
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	297 022 733	49 100 790	530 238	101 231 806	447 885 567
Immobilisations corporelles	5 131 106	1 789 865	756 879	2 596 979	10 274 829
Éléments du Passif					
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	49 961 262	3 289 379	2 401 965	7 811 774	63 464 380
Dettes envers la clientèle	372 748 030	10 675 027	5 900	143 804 651	527 233 608
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			50 815 903		50 815 903
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	15 238 894	907 581		1 110 348	17 256 823
Capitaux propres	57 171 047	3 452 953	8 954 176	10 912 194	80 490 370

COMPTE DE RÉSULTAT	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales financières Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	11 723 729	1 461 616	-872	8 068 326	-140 487	21 112 312
Marge sur commissions	4 464 382	840 897	-28 908	2 711 967	-861 888	7 126 450
Produit net bancaire	18 773 516	3 204 611	1 718 775	11 549 071	-324 589	34 921 384
Charges de fonctionnement	5 981 525	1 222 201	288 093	4 632 014	-324 589	11 799 244
Résultat d'exploitation	10 471 104	1 391 346	1 142 639	5 029 165		18 034 254
Résultat net	6 808 946	797 681	892 816	3 868 828		12 368 271
Résultat net part du Groupe	6 762 745	618 074	363 053	2 900 980		10 644 852

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1 Engagements de financement au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement donnés	145 782 694	107 499 563
Engagements de financement reçus	2 639 400	4 791 537

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de garantie donnés	118 029 758	99 234 120
Engagements de garantie reçus	84 206 741	77 767 191

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 Parties liées

Les transactions opérées entre Attijariwafa bank et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

6.1.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

(en milliers de dirhams)

	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif	34 477 626
Prêts, avances et titres	31 710 870
Comptes ordinaires	3 109 848
Prêts	27 691 043
Titres	909 979
Opérations de location financement	
Actif divers	2 766 756
Total	34 477 626
Passif	34 477 626
Dépôts	32 976 851
Comptes ordinaires	3 039 848
Autres emprunts	29 937 003
Dettes représentées par un titre	82 914
Passif divers	1 417 861
Total	34 477 626
Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	20 119 592
Engagements reçus	20 119 592

6.1.2 Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers de dirhams)

	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	713 226
Intérêts et charges assimilées	-572 739
Commissions (produits)	1 001 683
Commissions (charges)	-139 796
Résultat des activités de marché	10 036
Produits des autres activités	431 805
Charges des autres activités	-1 119 628
Produits nets des activités d'assurance	
Autres charges	-324 589

Relations avec les membres des organes d'administration et de direction :

En 2025, la rémunération attribuée aux membres du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank s'établit à 6,2 Mdh, au titre des jetons de présence. Cette somme globale inclut tous les frais annexes inhérents aux déplacements liés au Conseil.

Par ailleurs, la rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 143,9 Mdh. Enfin, les prêts accordés aux membres de direction s'établissent à 99,3 Mdh à fin 2025.

6.2 Wafa assurance

(en milliers de dirhams)

Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Eléments de l'Actif		
Prêts et créances sur la clientèle	408 525	265 574
Placement des activités d'assurance	40 206 246	36 907 906
Actifs des contrats d'assurance	651 135	1 101 088
Immobilisations corporelles	222 298	205 226
Eléments du Passif		
Passifs des contrats d'assurance	44 501 603	40 902 265
Capitaux propres	6 850 837	6 268 052

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024
Marge d'intérêt	-329	-120
Marge sur commissions	-2 778	-3 274
Résultat net des autres activités	63 872	-66 897
Produits nets des activités d'assurance	1 053 801	2 543 879
Produit net bancaire	1 111 877	2 475 374
Charges de fonctionnement	-471 604	-395 076
Résultat d'exploitation	419 062	1 934 102
Résultat net	383 267	1 225 770
Résultat net part du Groupe	151 944	485 948

7. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 Certificats de dépôt et bons des sociétés de financement au cours de l'année 2025 :

L'encours des certificats de dépôt à fin décembre 2025 s'élève à **9,4 milliards de dirhams**. Au cours du second semestre 2025, **4 milliards de livres égyptiennes** de certificats de dépôt ont été émis par Attijariwafa bank Egypt, dont la maturité est comprise entre **3 ans et 5 ans**, et les taux entre **4 % et 22 %**.

L'encours des bons des sociétés de financement à fin décembre 2025 s'élève à **8,9 milliards de dirhams**.

Au cours de l'année 2025, **6,9 milliards de dirhams** de bons des sociétés de financement ont été émis, dont la maturité est comprise entre **2 ans et 5 ans**. Les taux associés varient entre **2,61 % et 3,14 %**.

7.2 Dettes subordonnées émises au cours de l'année 2025 :

En date du **23 juin 2025**, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné au prorata, sans priorisation entre les tranches, d'un montant de **1,5 milliard de dirhams**, scindé en **15 000 obligations subordonnées** d'une valeur nominale de **100 000 dirhams**. Il est ventilé en **deux tranches (A et B)** non cotées, avec une maturité de **7 ans**.

Le taux d'intérêt nominal relatif à la tranche **A** est fixe à **2,57 %**, augmenté d'une prime de risque de **50 points de base**, soit **3,07 %**. Celui applicable à la tranche **B** est révisable annuellement, soit **2,28 %**, augmenté d'une prime de risque de **45 points de base**, soit **2,73 %**.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :
(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	368 200	1 131 800

En date du **30 juin 2025**, Wafa Salaf a procédé à l'émission d'un **emprunt obligataire** d'un montant total de **200 millions de dirhams**, scindé en **deux tranches**.

Les caractéristiques des souscriptions sont résumées dans le tableau suivant :
(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	62 300	137 700
Taux d'intérêt	3,38%	2,88%
Type de taux	fixe	variable

En date du **4 juillet 2025**, la CBAO Sénégal a procédé à l'émission d'un **emprunt obligataire subordonné** d'un montant total de **15 milliards de FCFA**, d'une maturité de **7 ans**, assorti d'un **taux d'intérêt de 8 %**.

En date du **1er août 2025**, Attijari Bank Tunisie a procédé à l'émission d'un **emprunt obligataire subordonné** d'un montant total de **40 millions de TND**, d'une maturité de **5 ans**, assorti d'un **taux d'intérêt variable**, indexé sur le **taux du marché monétaire (TMM) + 1,94 % brut par an**.

7.3 Le capital et résultat par action :

7.3.1 Nombre d'actions et valeur nominale :

Au 31 décembre 2025, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à **2 151 408 390** de dirhams.

Le capital est constitué de **215 140 839** actions ordinaires de 10 dirhams de nominal.

7.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

Au 31 décembre 2025, le groupe Attijariwafa bank détient **13 602 015** actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 600 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

7.3.3 Résultat par action :

La banque ne dispose d'aucun instrument dilutif en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.
(en dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat par action	49,48	44,18
Résultat dilué par action	49,48	44,18

7.4 Avantages consentis au personnel :

Hypothèses de calcul :

	31/12/2025	31/12/2024
Début de période	01 janvier 2025	01 janvier 2024
Fin de période	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Taux d'actualisation	3,55%	3,83%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%
Taux de rendement attendu des actifs de couverture	NA	NA

Les résultats des calculs sont comme suit :

Variation de la dette actuarielle	31/12/2025	31/12/2024
Dette actuarielle N-1	687 816	703 553
Coût des services rendus sur la période	116 815	-69 489
Effet de l'actualisation	14 685	14 321
Cotisations de l'employé		
Modification/ réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification du périmètre de consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité	-44 511	-71 943
Préstations versées (obligatoire)		
Gains/pertes actuarielles	6 245	111 375
Dette actuarielle N	781 051	687 816

Charge comptabilisée	31/12/2025	31/12/2024
Coût des services rendus sur l'exercice	-116 815	69 489
Effet de l'actualisation	-14 685	-14 321
Rendements attendus des actifs sur la période		
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des gains/pertes actuarielles		
Gains/pertes sur les réductions et liquidations		
Gains pertes sur les limitations de surplus	-9 506	-37 964
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-141 005	17 204

7.5 Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en juste valeur détenus à des fins de transaction	90 219 578	22 215 633	68 003 945	
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	53 195 062		53 195 062	
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 767 371		14 767 371	
Actions et autres titres à revenu variable	22 215 633	22 215 633		
Titres de participation non consolidés				
Instruments dérivés	41 512		41 512	
Créances rattachées				
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	981 743		830 654	151 089
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 116		10 116	
Actions et autres titres à revenu variable	831 369		820 538	10 831
Titres de participation non consolidés	140 258			140 258
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	29 166 954		22 191 271	6 975 683
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	22 191 271		22 191 271	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 975 683			6 975 683
Placement des activités d'assurance	57 946 010	25 177 761	8 039 092	24 729 157

7.6 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWABA BANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWABA EUROPE	Banque					France	IG	99,82%	99,82%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,08%	83,08%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	57,21%	57,21%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	66,30%	66,30%
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	75,00%	67,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Cameroon	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque					Togo	IG	62,35%	62,35%
ATTIJARIWABA BANK EGYPT	Banque					Egypte	IG	100,00%	100,00%
BANK ASSAFA	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA SALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WABA BAIL	Leasing					Maroc	IG	98,90%	98,90%
WABA IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturation					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA CASH	Activités cash					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA LLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA GESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
WG BOND FUND	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE UEMOA	OPCVM dédié					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	39,64%	39,64%
ATTIJARI ASSURANCE TUNISIE	Assurance					Tunisie	IG	57,21%	47,55%
WABA IMMA ASSISTANCE	Assurance					Maroc	IG	72,15%	45,39%
WABA ASSURANCE NON VIE COTE D'IVOIRE	Assurance					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE VIE COTE D'IVOIRE	Assurance					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE NON VIE SENEGAL	Assurance					Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE VIE SENEGAL	Assurance					Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE NON VIE CAMEROUN	Assurance					Cameroon	IG	39,64%	25,77%
WABA ASSURANCE VIE CAMEROUN	Assurance					Cameroon	IG	39,64%	38,66%
WABA LIFE INSURANCE EGYPT	Assurance				(3)	Egypte	IG	39,64%	39,64%
DELTA NON-LIFE	Assurance				(1)	Egypte	IG	39,64%	38,80%
DELTA LIFE	Assurance				(1)	Egypte	IG	39,64%	38,77%
WABA ASSURANCE REAL ESTATE INVESTMENT	Assurance				(3)	Maroc	IG	39,64%	39,64%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Ile maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	99,82%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARI IVOIRE	Holding					Maroc	IG	66,67%	66,67%
ATTIJARI HOLDING AFRICA	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI WEST AFRICA	Holding					Côte d'Ivoire	IG	100,00%	100,00%
SUCCURSALE BURKINA	Succursale					Burkina Faso	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE BENIN	Succursale					Bénin	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE NIGER	Succursale					Niger	IG	83,08%	83,08%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	74,46%	44,32%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	39,64%	39,64%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière					Togo	IG	100,00%	100,00%
OPCI DYNAMIC STONE	OPCI			(3)		Maroc	MEE	58,80%	58,80%
OPCI CMR STONE	OPCI			(3)		Maroc	MEE	20,20%	20,20%
OPCI HORIZON REAL ESTATE	OPCI			(3)		Maroc	MEE	22,40%	22,40%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2024

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2024

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2025

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2025

1 - Acquisition.

2 - Création, franchissement de seuil.

3 - Entrée de périmètre IFRS.

4 - Cession.

5 - Déconsolidation.

6 - Fusion entre entités consolidées.

7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

9 - Reconsolidation.

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes Sociaux au 31 décembre 2025



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca, Maroc



Deloitte Audit

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca

ATTIJARIWAFABANK S.A
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux Actionnaires
ATTIJARIWAFABANK
2, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints d'ATTIJARIWAFABANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 71.596.051 dont un bénéfice net de KMAD 7.649.292.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'ATTIJARIWAFABANK S.A au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist). L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. Au 31 décembre 2025, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 13.272; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 292.841. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Evaluation des titres de participation	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Les titres de participation sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de MMAD 33.418. Ils sont comptabilisés individuellement à leur valeur d'acquisition et lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué ou les multiples communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité, et le cas échéant le cours de bourse lorsqu'il s'agit de participations cotées. Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et du jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur d'utilité et des hypothèses sous-jacentes, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit.	Nos travaux ont consisté principalement : - à examiner, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la banque pour déterminer les valeurs d'utilité, - à tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la banque.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2025 la banque a procédé à :

- l'acquisition de l'OPCI Patrimoine Confiance pour un montant de KMAD 3410.000 détenu à hauteur de 25,30% par Attijariwafa bank ;
- la création de FT Corporate Synthetic Fund pour un montant de KMAD 70.000 détenu à hauteur de 100% par Attijariwafa bank

Casablanca, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS


Abdou Souleye DIOP
Associé

DELOITTE AUDIT


Hicham BELEMQADEM
Associé

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes sociaux au 31 décembre 2025

1. Présentation

Attijariwafa bank est une société de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences établies au Maroc.

2. Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Attijariwafa bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

3. Créances et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20 % pour les créances pré-douteuses,
- 50 % pour les créances douteuses,
- 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés

- Dès le déclassement des créances en créances en souffrance, les intérêts sur créances ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produit à leur encaissement ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles ;
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance ont connus une évolution favorable : remboursements effectifs (totaux ou partiels) de la créance ou une restructuration de la créance avec un remboursement partiel de la créance ;
- La banque procède à un abandon de créances en souffrance par utilisation des provisions correspondantes constituées.

4. Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5. Portefeuille Titres

5.1. Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété) d'autre part en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

5.2. Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

5.3. Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

5.4. Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latents ne sont pas enregistrés.

5.5. Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

5.6. Pensions livrées

- Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif et continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie. Le montant encaissé et les intérêts courus sur la dette sont enregistrés au passif.
- Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. Le montant décaissé et les intérêts courus sur la créance sont enregistrés à l'actif.

6. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du « taux de clôture ».

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan des entités étrangères sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique. L'écart résultant de la correction (cours de clôture – cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste « écart de conversion ».

Conversion des éléments du compte de résultat

À l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice.

8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
- Droit au bail	Non amortissable
- Brevets et marques	Non amortissable
- Immobilisations en recherche et développement	Non amortissable
- Logiciels informatiques	6,67
- Autres éléments du fonds de commerce	5

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et

hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
- Terrain	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation	25
- Mobilier de bureau	6,67
- Matériel informatique	6,67
- Matériel roulant	5
- Agencements, aménagement et installations	6,67

10. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent les dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

Les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
- Frais préliminaires	3
- Frais d'acquisition des immobilisations	5
- Frais d'émission des emprunts	Non amortissable
- Primes d'émission ou de remboursement de titres de créance	Non amortissable
- Autres charges à répartir	Entre 3 et 5 ans selon le cas

11. Prise en charge des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

12. Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes sociaux au 31 décembre 2025

Bilan au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 157 683	16 034 126
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	46 607 211	45 580 416
. A vue	8 477 885	10 838 647
. A terme	38 129 326	34 741 769
Créances sur la clientèle	292 841 066	271 414 638
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	68 475 767	74 741 053
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	126 749 388	99 081 464
. Crédits et financements participatifs immobiliers	71 181 854	70 351 774
. Autres crédits et financements participatifs	26 434 057	27 240 347
Créances acquises par affacturage	3 680 987	6 571 411
Titres de transaction et de placement	103 956 019	82 726 290
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	64 847 734	51 910 930
. Autres titres de créance	17 754 464	12 782 055
. Titres de propriété	21 353 821	18 033 305
. Certificats de Sukuks		
Autres actifs	5 298 665	6 752 655
Titres d'investissement	13 625 034	16 281 241
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 419 094	14 847 941
. Autres titres de créance	205 940	1 433 300
. Certificats de Sukuks		
Titres de participation et emplois assimilés	33 418 128	30 292 869
. Participation dans les entreprises liées	18 960 267	19 122 047
. Autres titres de participation et emplois assimilés	14 457 861	11 170 822
. Titres de Moudaraba et Moucharaka		
Créances subordonnées	94 996	
Dépôts d'investissement placés		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	655 545	688 654
Immobilisations données en Ijara		
Immobilisations incorporelles	3 206 229	3 108 284
Immobilisations corporelles	3 975 345	2 679 389
Total de l'Actif	520 516 908	482 129 974

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	50 078 249	52 060 161
. A vue	6 108 503	4 434 671
. A terme	43 969 745	47 625 490
Dépôts de la clientèle	365 270 379	334 753 563
. Comptes à vue créditeurs	288 179 785	253 618 212
. Comptes d'épargne	33 481 235	32 585 873
. Dépôts à terme	26 857 408	32 597 822
. Autres comptes créditeurs	16 751 952	15 951 656
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
Titres de créance émis	5 940 666	7 466 699
. Titres de créance négociables émis	5 940 666	7 466 699
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	21 243 381	13 460 226
Provisions pour risques et charges	6 325 931	5 660 666
Provisions réglementées	62 250	93 375
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	15 238 894	15 848 628
Dépôts d'investissement reçus		
Ecarts de réévaluation	420	420
Réserves et primes liées au capital	38 968 811	36 510 807
Capital	2 151 408	2 151 408
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	7 587 226	7 587 226
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	7 649 292	6 536 794
Total du Passif	520 516 908	482 129 974

HORS BILAN au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

HORS BILAN	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNÉS	254 419 071	197 922 261
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	4 660 133	3 660 952
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	133 415 423	96 460 989
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	33 482 193	24 972 882
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	82 839 164	72 793 669
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer	22 158	33 769
ENGAGEMENTS REÇUS	48 408 133	39 935 999
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	48 032 653	39 530 474
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	370 220	394 014
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	5 260	11 511

État des soldes de gestion au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2025	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	15 352 535	14 846 380
- Intérêts et charges assimilées	3 531 175	4 417 471
MARGE D'INTERET	11 821 360	10 428 910
+ Produits sur financements participatifs		
- Charges sur financements participatifs		
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	164 805	139 340
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	182 236	146 271
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	-17 431	-6 931
+ Produits sur immobilisations données en Ijara		
- Charges sur immobilisations données en Ijara		
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA		
+ Commissions perçues	3 093 274	2 683 299
- Commissions servies	11 905	1 586
MARGE SUR COMMISSIONS	3 081 369	2 681 713
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	2 841 549	3 695 438
+ Résultat des opérations sur titres de placement	460	202
+ Résultat des opérations de change	1 433 488	1 743 044
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	100 672	-851 890
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	4 376 169	4 586 794
+ Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
+ Divers autres produits bancaires	2 473 794	1 877 397
- Diverses autres charges bancaires	2 149 449	1 884 397
PRODUIT NET BANCAIRE	19 585 813	17 683 485
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-465 564	-475 996
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	93 377	101 258
- Autres charges d'exploitation non bancaire		
- Charges générales d'exploitation	5 837 674	5 405 246
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13 375 953	11 903 502
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 007 404	-1 798 003
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-426 462	-397 851
RESULTAT COURANT	11 942 086	9 707 648
RESULTAT NON COURANT	-403 148	-393 374
- Impôts sur les résultats	3 889 647	2 777 480
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7 649 292	6 536 794

II- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2025	31/12/2024
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7 649 292	6 536 794
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	765 504	677 920
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	461 777	499 416
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	290 000	225 000
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes		
- Reprises de provisions	69 629	168 492
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	17 769	3 442
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		
- Plus-values de cession sur immobilisations financières		12 053
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	42 291	
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9 121 467	7 755 144
- Bénéfices distribués	4 087 676	3 549 824
+ AUTOFINANCEMENT	5 033 791	4 205 320

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	Crédits par décaissement	Crédits par signature	Total	Provisions Crédits par décaissement	Provisions Crédits par signature	Total
31/12/2025	19 345 630	2 107 657	21 453 287	13 272 460	1 467 051	14 739 511

TABLEAU DE PRÉSENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

2025	2024	2023
28 201 616	27 047 543	22 709 918

Compte de produits et charges au 31 décembre 2025

[en milliers de dirhams]

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	28 201 616	27 047 543
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 436 864	1 584 483
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	13 402 281	12 621 972
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	513 389	639 925
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	2 473 017	1 876 498
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	164 805	139 340
Produits sur immobilisations données en Ijara		
Commissions sur prestations de service	3 093 108	2 683 299
Autres produits bancaires	7 118 151	7 502 026
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	8 615 804	9 364 058
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 033 020	1 463 949
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	2 300 392	2 743 716
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	197 763	209 806
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	182 236	146 271
Charges sur immobilisations données en Ijara		
Autres charges bancaires	4 902 393	4 800 316
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	19 585 813	17 683 485
Produits d'exploitation non bancaire	93 377	113 311
Charges d'exploitation non bancaire	42 291	
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	5 837 674	5 405 246
Charges de personnel	2 928 713	2 706 122
Impôts et taxes	65 016	65 025
Charges externes	1 978 076	1 860 781
Autres charges générales d'exploitation	100 364	95 398
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	765 504	677 920
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	3 391 660	6 122 678
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 180 788	2 906 898
Pertes sur créances irrécouvrables	183 969	2 242 362
Autres dotations aux provisions	1 026 902	973 418
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 534 521	3 438 775
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 295 359	3 333 409
Récupérations sur créances amorties	61 995	17 848
Autres reprises de provisions	177 167	87 518
RESULTAT COURANT	11 942 086	9 707 648
Produits non courants	31 268	157 444
Charges non courantes	434 415	550 818
RESULTAT AVANT IMPOTS	11 538 939	9 314 274
Impôts sur les résultats	3 889 647	2 777 480
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7 649 292	6 536 794

(-) signifie moins
(+) signifie plus

État des dérogations au 31 décembre 2025

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

État des changements de méthodes au 31 décembre 2025

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

Créances sur les établissements de crédit et assimilés au 31 décembre 2025

[en milliers de dirhams]

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	7 695 605	11 963	817 330	5 500 088	14 024 986	18 513 720
VALEURS RECUES EN PENSION		2 526 369			2 526 369	999 559
- au jour le jour		508 741			508 741	
- à terme		2 017 628			2 017 628	999 559
PRETS DE TRESORERIE		2 299 203	11 707 962	4 750 539	18 757 704	15 905 401
- au jour le jour		1 400 000			1 400 000	525 950
- à terme		899 203	11 707 962	4 750 539	17 357 704	15 379 451
PRETS FINANCIERS		757 725	10 624 821	5 118 375	16 500 921	16 346 914
AUTRES CREANCES		2 249 781	74 801	1 263	2 325 845	1 930 105
INTERETS COURUS A RECEVOIR					166 990	170 152
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	7 695 605	7 845 041	23 224 914	15 370 265	54 302 815	53 865 851

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	25 215 210	24 565 437
2. (+) Récupérations sur créances amorties	61 995	17 848
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	106 876	255 260
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées (*)	-9 783 138	-10 690 972
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-42 291	
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	-5 072 170	-4 727 326
7. (-) Impôts sur les résultats versés	-3 889 647	-2 777 480
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	6 596 835	6 642 767
Variation des :		
8. (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 026 795	-3 550 020
9. (±) Créances sur la clientèle	-18 536 004	-22 128 869
10. (±) Titres de transaction et de placement	-21 229 729	-17 020 851
11. (±) Autres actifs	1 453 990	-488 299
12. (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	33 109	109 015
13. (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-1 981 912	10 218 534
14. (±) Dépôts de la clientèle	30 516 816	40 628 433
15. (±) Titres de créance émis	-1 526 033	2 819 773
16. (±) Autres passifs	7 783 155	2 477 449
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-4 513 403	13 065 165
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	2 083 432	19 707 932
17. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	2 656 207	709 480
18. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	20 404	4 601
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières	-3 693 368	-7 286 537
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-2 162 204	-1 311 138
21. (+) Intérêts perçus	513 389	605 608
22. (+) Dividendes perçus	2 473 017	1 876 498
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-192 555	-5 401 488
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24. (+) Emission de dettes subordonnées		-2 042 000
25. (+) Emission d'actions		
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27. (-) Intérêts versés	-679 644	-800 467
28. (-) Dividendes versés	-4 087 676	-3 549 824
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-4 767 320	-6 392 291
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	-2 876 443	7 914 153
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	16 034 126	8 119 973
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 157 683	16 034 126

(*) : y compris les dotations nettes de provisions

Créances sur la clientèle au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRÉSORERIE	15 768 778	4 256 792	33 181 252	2 944 486	56 151 308	62 142 496
- Comptes à vue débiteurs	123 547	3 866 792	11 185 390	2 719 463	17 895 192	17 353 470
- Créances commerciales sur le Maroc			4 557 528		4 557 528	3 984 504
- Crédits à l'exportation			168 476		168 476	157 491
- Autres crédits de trésorerie	15 645 231	390 000	17 269 858	225 023	33 530 112	40 647 031
CREDITS À LA CONSOMMATION			258 484	11 863 187	12 121 671	11 978 089
CREDITS À L'EQUIPEMENT	69 549 224	20 988 288	26 862 515	7 408 317	124 808 344	97 203 343
CREDITS IMMOBILIERS	649 030		15 633 804	54 896 718	71 179 552	70 348 704
AUTRES CREDITS	113 750	12 860 786	6 973 528	10 273	19 958 337	20 507 237
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	3 623 939		10 658		3 634 597	6 525 020
INTERETS COURUS À RECEVOIR					2 595 075	2 778 618
CREANCES EN SOUFFRANCE	1 116	745	2 113 355	3 957 953	6 073 169	6 502 542
- Créances pré-douteuses				1 012 739	1 012 739	1 088 334
- Créances douteuses			30 381	463 604	493 985	477 977
- Créances compromises	1 116	745	2 082 974	2 481 610	4 566 445	4 936 231
TOTAL	89 705 837	38 106 611	85 033 596	81 080 934	296 522 053	277 986 049

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

TITRES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/2025	31/12/2024
			FINANCIERS	NON FINANCIERS		
TITRES CÔTÉS	366 534		23 797 542		24 164 076	18 022 592
. Bons du trésor et valeurs assimilées						
. Obligations						
. Autres titres de créances			2 811 769		2 811 769	
. Titres de propriété	366 534		20 985 773		21 352 307	18 022 592
. Certificats de Sukuks						
TITRES NON CÔTÉS	11 446 544	80 415 396	845	1 377 241	93 240 026	80 650 093
. Bons du trésor et valeurs assimilées		78 106 226			78 106 226	66 473 365
. Obligations	565 322			839 521	1 404 843	1 307 708
. Autres titres de créances	10 880 551	2 309 170		537 720	13 727 441	12 858 307
. Titres de Propriété	671		845		1 516	10 713
. Certificats de Sukuks						
TOTAL GÉNÉRAL	11 813 078	80 415 396	23 798 387	1 377 241	117 404 102	98 672 685

Valeurs des titres de transaction, de placement et des titres d'investissement au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	103 371 528	103 371 528				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	64 847 734	64 847 734				
. OBLIGATIONS	639 522	639 522				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	16 539 210	16 539 210				
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	21 345 062	21 345 062				
. CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES DE PLACEMENT	591 245	574 081		5 015	17 164	17 164
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES						
. OBLIGATIONS	565 321	565 321				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES						
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	25 924	8 760		5 015	17 164	17 164
. CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES D'INVESTISSEMENT	13 458 492	13 458 492				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	13 258 492	13 258 492				
. OBLIGATIONS	200 000	200 000				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES						
. CERTIFICATS DE SUKUKS						

Détail des autres actifs au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

ACTIF	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES	41 512	61 167
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DEBITEURS DIVERS	1 305 042	1 147 250
Sommes dues par l'État	242 502	405 344
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel	30	8
Comptes clients de prestations non bancaires	36	36
Divers autres débiteurs	1 062 474	741 862
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	823 600	986 298
COMPTES DE REGULARISATION	2 914 110	4 350 743
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	77 943	187 625
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	314 899	352 756
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	220 682	1 265 957
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 969 407	1 580 663
Autres comptes de régularisation	331 179	963 742
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES	214 401	207 197
TOTAL	5 298 665	6 752 655

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 713 355		188 638	1 524 717	144 099		869 172			655 545
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	1 685 289		188 585	1 496 704	144 099	299 628	847 236			649 468
- Crédit-bail mobilier en cours	386			386						386
- Crédit-bail mobilier loué	1 684 903		188 585	1 496 318	144 099	299 628	847 236			649 082
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	25 647			25 647			21 936			3 711
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué	25 647			25 647			21 936			3 711
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	2 419		53	2 366						2 366
CREANCES EN SOUFFRANCE										
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERES EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	1 713 355		188 638	1 524 717	144 099		869 172			655 545

Créances subordonnées au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Montant				Dont Entreprises liées et Apparentées	
	31/12/2025		31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
	Brut 1	Prov. 2	Net 3	Net 4	Net 5	Net 6
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	N E A N T					
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

Immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 531 609	560 313		7 091 922	3 423 324	462 369		3 885 693	3 206 229
. Droit au bail	314 646			314 646	10 081			10 081	304 565
. Immobilisations en recherche et développement									
. Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	6 216 963	560 313		6 777 276	3 413 243	462 369		3 875 612	2 901 664
. Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 093 147	1 601 891	12 160	10 682 878	6 413 758	303 135	9 359	6 707 533	3 975 345
- Immeubles d'exploitation	2 977 731	1 235 753	8 480	4 205 004	1 236 273	67 209	6 047	1 297 434	2 907 570
. Terrain d'exploitation	464 428	95 531	1 137	558 822					558 822
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	2 467 333	1 140 222	6 022	3 601 533	1 191 641	66 987	4 726	1 253 901	2 347 632
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	45 970		1 321	44 649	44 632	222	1 321	43 533	1 116
- Mobilier et matériel d'exploitation	2 972 352	207 885		3 180 237	2 585 747	118 597		2 704 344	475 893
. Mobilier de bureau d'exploitation	528 160	90 428		618 588	478 286	16 142		494 428	124 160
. Matériel de bureau d'exploitation	1 150 418	63 575		1 213 993	1 013 085	42 297		1 055 382	158 611
. Matériel Informatique	1 291 585	53 882		1 345 467	1 092 187	60 158		1 152 345	193 122
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 189			2 189	2 189			2 189	
. Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 584 670	137 224		2 721 894	2 229 217	104 094		2 333 311	388 583
- Immobilisations corporelles hors exploitation	558 394	21 029	3 680	575 743	362 521	13 235	3 312	372 444	203 299
. Terrains hors exploitation	53 713		368	53 345					53 345
. Immeubles hors exploitation	230 237		3 312	226 925	180 058	6 215	3 312	182 961	43 964
. Mobiliers et matériel hors exploitation	78 017	2 448		80 465	48 265	758		49 023	31 442
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	196 427	18 581		215 008	134 198	6 262		140 460	74 548
TOTAL	15 624 756	2 162 204	12 160	17 774 800	9 837 082	765 504	9 359	10 593 226	7 181 574

Plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
IMMOBILIERS	10 324	7 689	2 635	20 404	17 769	
TERRAINS	1 505		1 505			
IMMEUBLES	8 819	7 689	1 130			
FRAIS D'ACQUISITION						
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS						
TOTAL GENERAL	10 324	7 689	2 635	20 404	17 769	

Détail des titres de participation et emplois assimilés au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
A - Participations dans les entreprises liées				22 226 671	19 024 660				2 093 263
ATTIJARIWAFABANK EGYPT	Banque	5 000 000 KEGP	60,00%	3 244 162	2 619 722	31/12/2024	12 247 381 KEGP	3 684 148 KEGP	99 276
ATTIJARI TCHAD	Banque	17 100 000 KFCFA	100,00%	285 717	285 717	31/12/2024	17 345 000 KFCFA	-183 000 KFCFA	
BANK ASSAFA	Banque	800 000	100,00%	800 000	800 000	31/12/2024	382 636		1 020
CREDIT DU CONGO	Banque	10 476 730 KFCFA	91,00%	608 734	608 734	31/12/2024	54 511 928 KFCFA	19 678 741 KFCFA	310 000
SOCIETE CAMEROUNAISE DE BANQUE "SCB"	Banque	10 540 000 KFCFA	51,00%	379 110	379 110	31/12/2024	96 450 000 KFCFA	16 693 000 KFCFA	73 933
SUCCURSALE DE BRUXELLES EX BCM	Banque	558 KEURO	100,00%	57 588	57 588	30/06/2017	1 632 KEUR		
UNION GABONAISE DE BANQUES "UGB GABON"	Banque	10 000 000 KFCFA	58,71%	848 842	848 842	31/12/2024	91 104 860 KFCFA	30 558 497 KFCFA	172 156
ATTIJARI FINANCES CORP	Banque d'affaires	10 000	100,00%	10 000	10 000	31/12/2024	39 114		-1 139
ATTIJARIWAFABANK MIDDLE EAST LIMITED	Banque d'affaires	7 340 KEAD	100,00%	16 664	16 664	31/12/2024	7 384 K EAD	- 280 K EAD	-
WAFACAMBIO	Etablissement de crédit		100,00%	963	963		-		
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK "AIB"	Banque offshore	2 400 KEUR	100,00%	92 442	92 442	31/12/2024	37 534 KEURO	9 518 KEURO	100 700
WAFABANK OFFSHORE DE TANGER	Banque offshore		100,00%	5 842	5 842				
ANDALUCARTAGE	Holding	308 162 KEURO	100,00%	3 937 574	3 937 574	31/12/2024	353 644 KEURO	28 820 KEURO	243 009
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATION	Holding	15 034 KEUR	100,00%	167 245	167 245	30/09/2024	16 312 KEUR	718 KEUR	
ATTIJARI AFRICA HOLDING	Holding	4 157 597	100,00%	4 157 597	4 157 597	30/06/2024	4 767 664		498 572
ATTIJARI IVOIRE SA	Holding	32 450 KEUR	66,67%	236 891	236 891	30/09/2024	43 237 KEUR	8 997 KEUR	83 288
ATTIJARIWAFABANK EUROPE	Holding	63 600 KEUR	99,82%	638 462	638 462	31/12/2023	57 078 KEURO	2 668 KEURO	
BCM CORPORATION	Holding	200 000	100,00%	200 000	200 000	31/12/2024	291 879		42 615
KASOVI	Holding	50 KUSD	100,00%	1 519 737	81 684	31/12/2024	38 008 KUSD	- 2 286 KUSD	321 411
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN S.A."OGM"	Holding	950 490	50,00%	1 638 145	1 638 145	30/06/2024	1 609 732	388 669	194 257
WAFABANK INVESTISSEMENT	Holding de promotion des investissements	1 787	100,00%	46	46	31/12/2024	877		-58
ATTIJARI ASSET MANAGEMENT AAM SA (Sénégal)	Gestion d'actif	1 200 000 FCFA	70,00%	13 889	13 889	31/12/2024	2 104 092 KFCFA	403 657 KFCFA	5 102
ATTIJARI SECURITISES CENTRAL AFRICA (ASCA)	Gestion d'actif	1 312 000 KFCFA	70,00%	15 351	15 351	31/12/2024	2 688 599 KFCFA	811 709 KFCFA	9 369
SOMACOVAM	Gestion d'actif	5 000	100,00%	57 000	27 000	31/12/2024	-22 424		-1 704
WAFABANK GESTION	Gestion d'actif	4 900	66,00%	236 369	236 369	31/12/2024	171 536	103 702	68 431
ATTIJARI INVEST.	Gestion d'actif	5 000	100,00%	5 000	5 000	31/12/2024	26 237		2 192
ATTIJARI CAPITAL DEVELOPEMENT	Capital risque	65 583	100,00%	191 436	90 431	31/12/2024	65 789		-794
CASA MADRID DEVELOPEMENT	Capital développement	10 000	50,00%	5 000	5 000	31/12/2024	9 746		-16
WAFABANK BOURSE	Intermédiation boursière	5 000	100,00%	-	-	31/12/2024	6 854		-939
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière	5 000	100,00%	39 492	39 492	31/12/2024	119 160	31 760	30 000
ATTIJARI TITRISATION	Titrisation	11 400	100,00%	11 700	11 700	31/12/2024	23 746	4 973	11 202
ATTIJARI INVESTMENT SOLUTIONS	Gestion sous mandat	5 000	100,00%	5 000	5 000				
FT MIFTAH I	Fonds de titrisation	50 100	100,00%	50 100	50 100	31/12/2024	459 823		-180
FT MIFTAH II	Fonds de titrisation	50 100	100,00%	50 100	50 100	31/12/2024	577 541		-265
FT MIFTAH III	Fonds de titrisation	35 000	100,00%	35 000	35 000	31/12/2024	743 748		-829
WAFABANK TRUST	Conseil et Ingénierie financière	1 500	100,00%	1 500	-	31/12/2024	-1 049		-147
WAFASALAF	Crédit à la consommation	113 180	50,91%	634 783	634 783	31/12/2024	1 801 153	283 031	118 118
WAFABANK LLD	Location Longue durée de véhicules automobiles	20 000	100,00%	20 000	20 000	31/12/2024	50 767	13 631	7 000
WAFABANK BAIL	Crédit-bail	150 000	58,57%	102 808	102 808	31/12/2024	1 334 485	128 078	58 903
DAR ASSAFAA LITAMWIL	Société de financement	50 000	100,00%	50 510	50 510	31/12/2024	77 343		1 606
ATTIJARI GLOBAL RESEARCH	Services Financiers	1 000	100,00%	1 000	185	31/12/2024	3 537		1 560
ATTIJARI OPERATIONS AFRICA	Société de services	1 000	100,00%	1 000	547	31/12/2024	547		-14
ATTIJARI AFRICA	Société de services	2 000	100,00%	2 000	2 000	31/12/2024	30 650		-2 736
ATTIJARI CIB AFRICA	Société de services	2 000	100,00%	2 000	1 416	31/12/2024	1 416		-13
ATTIJARI IT AFRICA	Société de services	30 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2024	87 063		7 699
ATTIJARI REIM	Titrisation	5 000	100,00%	5 000	2 945	31/12/2024	15 392		12 447
MEDI TRADE	Trading	1 200	20,00%	240	135	31/12/2024	674		-3
WAFABANK COURTAGE	Courtage	1 000	100,00%	2 397	2 397	31/12/2024	118 204	64 243	49 820
WAFACASH	Monétique	35 050	100,00%	324 074	324 074	31/12/2023	387 355	133 400	70 000
ATTIJARI PAYMENT PROCESSING	Monétique	35 000	100,00%	35 000	35 000	31/12/2024	142 852		14 871
DINERS CLUB DU MAROC	Gestion de cartes de paiement	1 500	100,00%	1 675	-	31/12/2024	-1 721		-328
STE MAROCAINE DE GESTION ET TRAITEMENT INFORMATIQUE "SOMGETI"	Informatique	300	100,00%	100	-	31/12/2024	-23		-29
WAFABANK SYSTEMES DATA	Informatique	1 500	100,00%	1 500	1 118	28/02/2018	1 118		-
AGENA MAGHREB	Vente matériel informatique	11 000	74,96%	33	-	31/12/2024	-7 446		-41
WAFABANK COMMUNICATION	Communication	3 000	85,00%	2 600	-	31/12/2023	-2 337		-246
WAFABANK SYSTEMES CONSULTING	Conseil en systèmes informatiques	5 000	99,88%	4 994	4 994	28/02/2018	6 045		-
WAFABANK SYSTEMES FINANCES	Ingénierie Informatique	2 000	100,00%	2 066	827	28/02/2018	827		-
WAFABANK FONCIERE	Gestion immobilière	2 000	100,00%	3 700	225	31/12/2024	225		-52
ATTIJARIA AL AAKARIA AL MAGHREBIA	Société Immobilière	10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/2024	12 413		-4 885
ATTIJARI RECOUVREMENT	Société Immobilière	3 350	100,00%	11 863	3 918	31/12/2024	3 918		-34
AYK	Société Immobilière	100	100,00%	100	-	30/09/2024	-1 152		-12
SOCIETE IMMOBILIERE ATTIJARIA AL YOUSOUFIA	Société Immobilière	50 000	100,00%	51 449	23 445	31/12/2024	23 445		-232
STE IMMOB.BOULEVARD PASTEUR * SIBP"	Société Immobilière	300	50,00%	25	-	31/12/2024	-162		19
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'HIVERNAGE SA	Société Immobilière	15 000	100,00%	33 531	-	31/12/2024	-219		-330
SOCIETE IMMOBILIERE MAIMOUNA	Société Immobilière	300	100,00%	5 266	1 917	31/12/2024	1 917		17
STE IMMOBILIERE MARRAKECH EXPANSION	Société Immobilière	300	100,00%	299	299	29/09/2021	352		-9
SOCIETE IMMOBILIERE ZAKAT	Société Immobilière	300	100,00%	2 685	-	31/12/2024	-19 237		-7 056
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société Immobilière	3 906 000 KFCFA	100,00%	66 761	66 761	31/12/2025	3 948 840 KFCFA	17 477 KFCFA	
ATTIJARI IMMOBILIER	Immobilier	50 000	99,99%	71 686	66 810	31/12/2024	66 816		784
AL MIFTAH	Immobilier	100	100,00%	244	-	31/12/2024	-6 669		-293
CAPRI	Immobilier	25 000	100,00%	88 400	-	31/12/2024	-166 083		-29 714
WAFABANK IMMOBILIER	Immobilier	50 000	100,00%	164 364	164 364	31/12/2024	173 992		114 234
ATTIJARI PROTECTION	Sécurité	4 000	83,75%	3 350	3 350	21/05/2024	4 077		-16
SOCIETE AFRICAINE DU FLEUVE	HOLDING	3 320 K EURO	99,82%	855 672	31 333	31/12/2024	3 396 KEURO	- 19 KEURO	
ATTIJARI PRIME STONE	OPCI	300	99,93%	300	300				
ATTIJARI VALEURS ESG	Fonds d'investissement			500	500				
FT CORPORATE SYNTHETIC FUND	Fonds de titrisation			70 000	70 000				

(suite) Détail des titres de participation et emplois assimilés au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

B - Autres titres de participation			13 623 052	13 483 930			346 820
ATTIJARIWAFABANK	Banque	2 151 408	623	623	31/12/2025	56 357 157	7 649 292
BANQUE D'AFFAIRE TUNISIENNE	Banque	198 741	2 583				
BANQUE MAGHREBINE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE EXTERIEUR "BMICE"	Banque	150 000 KUSD	4,00%	53 848	51 578	31/12/2024	130 009 KUSD 2 301 KUSD
IMMOBILIERE INTERBANCAIRE "G.P.B.M."	Groupement professionnel des Banques	19 005	20,00%	3 801	3 715	31/12/2020	16 598 327
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs	387 518	8,00%	32 628	32 627	31/12/2019	710 420 36 107
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	27,82%	10 938	8 491	31/12/2024	30 521 6 762
FONDS D'INVESTISSEMENT IGRANE	Fonds d'investissement	24 605	18,26%	4 493	4 493	31/12/2024	35 311 2 539
H PARTNERS	Fonds d'investissement	1 400 010	7,14%	100 000	44 300	31/12/2024	620 454 -55 496
MAROC NUMERIQUE FUND I	Fond d'investissement	25 514	20,00%	12 000	4 633	31/12/2024	23 163 -368
MAROC NUMERIQUE FUND II	Fond d'investissement	100 000	19,61%	19 608	11 497	31/12/2024	58 627 -10 809
ALTERMED MAGHREB EUR	Fond d'investissement		7,94%	5 247		31/12/2017	432
3 P FUND	Fond d'investissement	270 020	5,00%	13 500	10 150	31/12/2024	202 993 29 660
FONDS D'INVESTISSEMENT DE LAREGION DE L'ORIENTAL "FIRO"	Fond d'investissement	300 000	7,17%	13 438	7 233	31/12/2024	91 134 -6 028
AM INVESTISSEMENT MOROCCO	Prise de participations	218 310	3,39%	13 000	6 966	31/12/2024	222 226 16 743
FONDS ATTIJARI AFRICA FUNDS MULTI ASSETS	Gestion d'actif	31 KEURO		346			
AGRAM GESTION	Gestion d'actif			1			
EUROCHEQUES MAROC	Services financiers	1 500		364			
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	4,00%	50 000	49 728	31/12/2020	706 594 36 107
TECHNOPARK COMPANY "MITC"	Prestation de service	46 000	17,72%	8 150	8 150	31/12/2020	68 391 3 000
SALIMA HOLDING	Holding	150 000	6,07%	16 600	11 644	31/12/2024	191 829 1 306
MAROCLEAR	Dépositaire des Valeurs Mobilières	100 000		1 342	1 342	31/12/2020	311 748 5 500
EXP SERVICES MAROC S.A.	Services de centralisation des risques	20 000	3,00%	600			
INTER MUTUELLES ASSISTANCE	Assurance	-		894			
SMAEX	Assurance	50 000		4 278	4 278	31/12/2024	144 032 11 605
WAFI IMA ASSISTANCE	Assurance et réassurance	50 000	32,50%	15 356	15 356	31/12/2024	279 753 54 740
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Monétique	98 200	22,40%	22 000	22 000	31/12/2021	136 299 18 441
SOCIETE INTERBANK	Gestion de cartes bancaires	11 500	16,00%	1 840			
SGFG SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES	Gestion du Fonds Collectif de Garantie des dépôts bancaires	1 000		59	59	31/12/2020	6 175 1 456
NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES	Sidérurgie	3 415 000	2,72%	62 942	62 942	30/06/2016	3 665 056 126 891
SONASID	Sidérurgie	390 000	0,27%	28 391	2 478	31/12/2022	1 399 104 120 600
BOUZNICA MARINA	Promotion Immobilière	-		500			
STE D'AMENAGEMENT DU PARC NOUACER"SAPINO"	Promotion Immobilière	60 429	22,69%	13 714	13 714	31/12/2024	218 350 -2 891
TANGER MED ZONE	Promotion Immobilière	906 650	6,28%	58 221	58 221	31/12/2024	1 092 690 6 330
HAWAZIN	Immobilier	960	12,50%	704			
INTAJ	Immobilier	576	12,50%	1 041			
FONCIERE EMERGENCE	Immobilier	514 532	8,06%	52 175	50 284	31/12/2024	623 881 22 485
IMPRESSION PRESSE EDITION (IPE)	Edition			400			
MOUSSAFIR HOTEL	Hôtellerie	253 000	33,34%	84 343	84 343	31/12/2025	310 960 29 987
CASA PATRIMOINE	Gestion et réhabilitation de patrimoine de casablanca	31 000	1,61%	500	500		
BAB CONSORTIUM	Industrie pharmaceutique	10 000	33,33%	3 333	3 333		
OPCI HRE	OPCI	10 056 983	22,06%	4 250 000	4 250 000	30/06/2025	10 405 016 362 712
WG MOMENTUM FACTOR FUND	Fond d'investissement	1 000	50,00%	500	500		
WG LOW VOLATILITY FACTOR FUND	Fond d'investissement	1 000	50,00%	500	500		
WG VALUE FACTOR FUND	Fond d'investissement	1 000	50,00%	500	500		
OPCI DYNAMIC STONE	OPCI	11 155 251	58,80%	4 600 000	4 600 000	30/06/2025	11 407 514 251 289
OPCI CMR MF STONE	OPCI	2 593 203	20,00%	577 706	577 706	31/12/2024	2 820 401 227 198
OPCI PATRIMOINE CONFIANCE	OPCI	13 466 276	25,30%	3 410 000	3 410 000		
AFRIC 50	Fonds d'investissement			9 170	9 170		
CHAMBRE DE COMPENSATION	Intermédiation financière	100 000	7,40%	7 400	7 400		
MISTRAL IA	Intelligence artificielle			53 477	53 477		
C - Emplois assimilés			970 198	909 538			
COMPTES COURANTS ASSOCIÉS			959 499	898 839			
AUTRES EMPLOIS ASSIMILÉS			10 699	10 699			
Total Général			36 819 921	33 418 128			2 440 083

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	31/12/2025	31/12/2024
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		29 615	1 171 950	4 088 058	5 289 623	2 822 025
VALEURS DONNEES EN PENSION	21 337 230				21 337 230	22 192 511
- au jour le jour						
- à terme	21 337 230				21 337 230	22 192 511
EMPRUNTS DE TRESORERIE	14 244 000		1 676 045	2 021 268	17 941 313	22 989 850
- au jour le jour			816 250		816 250	1 609 907
- à terme	14 244 000		859 795	2 021 268	17 125 063	21 379 943
EMPRUNTS FINANCIERS	1 992			5 116 908	5 118 900	3 747 046
AUTRES DETTES	75 943	160 334			236 277	70 755
INTERETS COURUS A PAYER					154 906	237 974
TOTAL	35 659 165	189 949	2 847 995	11 226 234	50 078 249	52 060 161

Dépôts de la clientèle au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CRÉDITEURS	12 169 684	7 534 910	68 257 605	197 102 591	285 064 790	252 041 008
COMPTES D'EPARGNE			2 473	33 324 314	33 326 787	32 389 628
DEPÔTS À TERME	1 624 621	5 703 629	3 456 338	15 793 693	26 578 281	32 238 267
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	411 733	2 530 544	12 134 176	4 777 619	19 854 072	17 537 788
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					446 449	546 872
TOTAL	14 206 038	15 769 083	83 850 592	250 998 217	365 270 379	334 753 563

Titres de créance émis au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

NATURE TITRES	Caractéristiques					Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICATS DE DEPOTS	01/02/2021	02/02/2026	100	2,41%	IN FINE	726 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/04/2021	20/04/2026	100	2,35%	IN FINE	1 125 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/03/2022	15/03/2027	100	2,54%	IN FINE	503 500			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/02/2024	16/02/2026	100	3,63%	IN FINE	940 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/02/2024	15/02/2027	100	3,75%	IN FINE	260 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	21/03/2024	23/03/2026	100	3,55%	IN FINE	1 400 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	21/03/2024	22/03/2027	100	3,65%	IN FINE	840 000			
Total						5 794 500			

Détail des autres passifs au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

PASSIF	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	1 022 757	1 118 420
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	11 859 408	4 764 229
CRÉDITEURS DIVERS	6 170 297	4 408 439
Sommes dues à l'Etat	2 617 319	1 375 907
Sommes dues aux organismes de prévoyance	106 878	99 294
Sommes diverses dues au personnel	915 998	764 977
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	7 096	7 792
Fournisseurs de biens et services	2 421 991	2 063 965
Divers autres créditeurs	101 016	96 504
COMPTES DE REGULARISATION	2 190 919	3 169 137
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	4 878	521
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Charges à payer et produits constatés d'avance	953 187	830 289
Autres comptes de régularisation	1 232 854	2 338 327
TOTAL	21 243 381	13 460 226

Provisions au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours 31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2025
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF SUR :	15 693 883	2 276 096	1 279 300	62 048	16 752 727
Créances sur les Établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	12 636 430	1 803 605	1 229 623	62 048	13 272 460
Titres de placement	17 624	10 714	11 173		17 165
Titres de participation et emplois assimilés	2 978 520	461 777	38 504		3 401 793
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	61 309				61 309
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	5 754 041	916 896	222 374	-60 382	6 388 181
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 215 986	377 183	65 736	-60 382	1 467 051
Provisions pour risques généraux	3 211 715	290 000			3 501 715
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	221 354	102 643	46 991		277 006
Provisions pour autres risques et charges	1 011 611	147 070	78 522		1 080 159
Provisions réglementées	93 375		31 125		62 250
TOTAL GÉNÉRAL	21 447 924	3 192 992	1 501 674	1 666	23 140 908

Subventions fonds publics affectés et fonds speciaux de garantie au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

	OBJET ECONOMIQUE	MONTANT GLOBAL	MONTANT A FIN DÉCEMBRE 2024	UTILISATION DÉCEMBRE 2025	MONTANT A FIN DÉCEMBRE 2025
SUBVENTIONS	NÉANT				
FONDS PUBLICS AFFECTES					
FONDS SPECIAUX DE GARANTIE					
TOTAL					

Dettes subordonnées au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant 2025 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2024 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2025 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2024 (en contrevaaleur KDH)
MAD			2,73%	7 ANS		722 800				
MAD			3,98%	7 ANS		277 200				
MAD			3,53%	7 ANS		944 800				
MAD			2,76%	7 ANS		555 200				
MAD			3,07%	7 ANS		368 200				
MAD			2,73%	7 ANS		1 131 800				
MAD			2,96%	7 ANS		330 000				
MAD			2,97%	7 ANS		200 000				
MAD			2,97%	7 ANS		200 000				
MAD			2,97%	7 ANS		100 000				
MAD			2,79%	7 ANS		28 000				
MAD			2,66%	7 ANS		500 000				
MAD			3,74%	10 ANS		758 000				
MAD			5,48%	Perpétuelle		151 000				
MAD			4,58%	Perpétuelle		849 000				
MAD			5,98%	Perpétuelle		100 000				
MAD			5,23%	Perpétuelle		350 100				
MAD			4,61%	Perpétuelle		649 900				
MAD			4,66%	Perpétuelle		400 000				
MAD			4,24%	Perpétuelle		825 000				
MAD			4,72%	Perpétuelle		500 000				
MAD			5,73%	Perpétuelle		50 000				
MAD			4,05%	Perpétuelle		450 000				
MAD			5,31%	Perpétuelle		175 000				
MAD			4,58%	Perpétuelle		500 000				
MAD			4,75%	Perpétuelle		100 000				
MAD			4,33%	Perpétuelle		900 000				
MAD			4,46%	Perpétuelle		1 000 000				
MAD			4,36%	Perpétuelle		1 815 000				
MAD			6,28%	Perpétuelle		185 000				
TOTAL						15 116 000				

(1) cours BAM au 31/12/2025 (2) éventuellement indéterminée - (3) se référer au contrat de dettes subordonnées

Capitaux propres au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2024	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2025
Ecarts de réévaluation	420			420
Réserves et primes liées au capital	36 510 807	2 449 118	8 886	38 968 811
Réserve légale	215 141			215 141
Autres réserves	23 800 959	2 449 118		26 250 077
Primes d'émission, de fusion et d'apport	12 494 707		8 886	12 503 593
Capital	2 151 408			2 151 408
Capital appelé	2 151 408			2 151 408
Capital non appelé				
Ecarts de réévaluation				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	7 587 226			7 587 226
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	6 536 794	-6 536 794		7 649 292
TOTAL	52 786 655	-4 087 676	8 886	56 357 157

Engagements de financement et de garantie au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	256 504 571	199 822 136
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	4 660 133	3 660 951
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer	532	532
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	4 659 601	3 660 419
Engagements de financement en faveur de la clientèle	133 415 424	96 460 990
Crédits documentaires import	45 948 223	39 297 427
Acceptations ou engagements de payer	6 042 054	3 252 772
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	81 425 147	53 910 791
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	33 482 193	24 972 882
Crédits documentaires export confirmés	976 103	798 046
Acceptations ou engagements de payer		
Garanties de crédits données	4 645 682	4 354 326
Autres cautions, avals et garanties donnés	27 860 408	19 820 510
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	84 946 821	74 727 313
Garanties de crédits données	18 956 058	15 704 522
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	36 378 825	32 686 848
Autres cautions et garanties données	27 504 281	24 402 299
Engagements en souffrance	2 107 657	1 933 644
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	48 402 873	39 924 488
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	48 032 653	39 530 474
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues	48 032 653	39 530 474
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	370 220	394 014
Garanties de crédits	370 220	394 014
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

	Montant
Engagements donnés	22 158
Titres achetés à réméré	
Autres titres à livrer	22 158
Engagements reçus	5 260
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	5 260

Opérations de change à terme et engagements sur produits dérivés au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Opérations de change à terme	67 334 380	73 705 345		
Devises à recevoir	20 986 699	23 915 381		
Dirhams à livrer	6 833 082	3 257 625		
Devises à livrer	26 663 594	32 976 400		
Dirhams à recevoir	12 851 005	13 555 939		
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés	62 278 300	72 068 448		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	6 056 588	3 752 675		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	12 513 264	27 196 716		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	43 708 448	41 119 057		

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	N/D		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	16 610 624		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	16 610 624		

Ventilation des emplois et des ressources suivant la durée résiduelle au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	D ≤ 1mois	1mois < D ≤ 3mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	13 809 424	4 091 267	11 505 183	17 469 849	7 427 092	54 302 815
Créances sur la clientèle	26 517 432	26 918 001	45 811 796	95 965 432	97 628 405	292 841 066
Créances acquises par affacturage	12 644	1 156 319	23 165	2 306 053	182 806	3 680 987
Titres de placement	1 536	2 923	539 107	40 926		584 492
Titres d'investissement		389 568	4 273 892	5 120 660	3 840 914	13 625 034
TOTAL	40 341 036	32 558 078	62 153 143	120 902 920	109 079 217	365 034 394
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 737 515	7 475 007	12 273 600	2 891 977	1 700 150	50 078 249
Dettes envers la clientèle	52 850 847	12 253 238	36 442 181	64 368 797	199 355 316	365 270 379
Titres de créance émis		3 143 340	1 153 378	1 643 948		5 940 666
Emprunts subordonnés			1 080 715	2 285 498	11 872 681	15 238 894
TOTAL	78 588 362	22 871 585	50 949 874	71 190 220	212 928 147	436 528 188

- Les créances et les dettes à vue sont ventilées selon les lois et conventions d'écoulement adoptées par la banque

Ventilation du total de l'actif, du passif et de l'hors bilan en monnaies étrangères au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

BILAN	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF :	46 229 888	47 935 333
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	283 351	272 093
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	13 666 189	19 168 488
Créances sur la clientèle	4 800 292	4 634 891
Titres de transaction , de placement et d'investissement	17 195 607	13 220 637
Autres actifs	66 156	87 351
Titres de participation et emplois assimilés	10 127 010	10 551 873
Créances subordonnées	91 283	
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF:	24 829 646	21 101 039
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 516 096	9 726 344
Dépôts de la clientèle	12 198 703	10 966 347
Titres de créance émis		
Autres passifs	114 847	408 348
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN :	135 703 005	107 698 155
Engagements donnés	96 533 694	77 790 232
Engagements reçus	39 169 311	29 907 923

Concentration des risques sur un même bénéficiaire au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

NOMBRE DE BENEFICIAIRE	TOTAL ENGAGEMENT
22	100 908 144

Marge d'intérêts au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	13 402 281	12 621 972
dont : Intérêts	12 976 733	12 230 631
Commissions sur engagements	425 548	391 341
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 436 864	1 584 483
dont : Intérêts	1 361 928	1 508 870
Commissions sur engagements	74 936	75 613
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	513 389	639 925
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	15 352 534	14 846 380
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	2 300 392	2 743 716
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 033 020	1 463 949
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance	197 763	209 806
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	3 531 175	4 417 471
MARGE D'INTERETS	11 821 359	10 428 909

Commissions sur prestations de service au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	31/12/2025	31/12/2024
Commissions sur fonctionnement de comptes	247 852	242 397
Commissions sur moyens de paiement	1 593 351	1 403 819
Commissions sur opérations sur titres	138 127	90 607
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	117 787	90 745
Commissions sur prestations de service sur crédit	232 983	178 288
Commissions sur ventes de produits d'assurance	202 451	153 900
Commissions sur autres prestations de service	560 557	523 543
TOTAL	3 093 108	2 683 299

Charges générales d'exploitation au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

CHARGES	31/12/2025	31/12/2024
Charge de personnel	2 928 713	2 706 122
Impôts et taxes	65 016	65 025
Charges externes	1 978 077	1 860 781
Autres charges générales d'exploitation	100 364	95 398
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	765 504	677 920
TOTAL	5 837 674	5 405 246

Résultat des opérations de marché au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2025	31/12/2024
+ Gains sur les titres de transaction	3 931 307	4 030 379
- Pertes sur les titres de transaction	1 089 759	334 941
Résultat des opérations sur titres de transaction	2 841 549	3 695 438
+ Plus value de cession sur titres de placement		
+ Reprise de provisions sur dépréciation des titres de placement	11 173	231
- Moins value de cession sur titres de placement		
- Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	10 713	29
Résultat des opérations sur titres de placement	460	202
+ Gains sur opérations de change virement	2 608 463	2 991 411
+ Gains sur opérations de change billets	175 308	141 953
- Pertes sur opérations de change virement	1 248 763	1 322 467
- Pertes sur opérations de change billets	101 520	67 853
Résultat des opérations de change	1 433 488	1 743 044
+ Gains sur les produits dérivés de taux d'intérêt	165 701	191 723
+ Gains sur les produits dérivés de cours de change	103 222	
+ Gains sur les produits dérivés d'autres instruments	122 032	145 429
- Pertes sur les produits dérivés de taux d'intérêt	231 325	935 522
- Pertes sur les produits dérivés de cours de change		161 417
- Pertes sur les produits dérivés d'autres instruments	58 958	92 103
Résultat des opérations sur les produits dérivés	100 672	-851 890

Produits sur titres de propriété au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

CATEGORIE DES TITRES	31/12/2025	31/12/2024
Titres de placement		
Titres de participation et emplois assimilés	2 473 017	1 876 498
TOTAL	2 473 017	1 876 498

Autres produits et charges au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits bancaires	7 118 151	7 502 026
Autres charges bancaires	4 902 393	4 800 316
TOTAL	2 215 758	2 701 710
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation non bancaire	93 377	113 311
Charges d'exploitation non bancaire	42 291	-
TOTAL	51 086	113 311
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	3 391 660	6 122 678
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	1 534 521	3 438 775
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	31/12/2025	31/12/2024
Produits non courants	31 268	157 444
Charges non courantes	434 415	550 818

Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

INTITULES	Montant	Montant
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	7 649 292	
. Bénéfice net	7 649 292	
. Perte nette		
II - RÉINTÉGRATIONS FISCALES	4 710 052	
1- Courantes	4 710 052	
- Impôt sur les sociétés	3 889 647	
- Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par les provisions	50 568	
- Dotations aux provisions pour risques généraux	290 000	
- Dotations pour pensions de retraite et obligations similaires	102 643	
- Charges exceptionnelles non déductibles	12 391	
- Contribution Sociale de Solidarité	360 712	
- Cadeaux personnalisés	4 091	
2- Non courantes		
III - DÉDUCTIONS FISCALES		2 449 415
1- Courantes		2 449 415
- Abattement 100 % sur les produits de participation		2 099 493
- Abattement 40 % sur les produits de participation		127 545
- Reprise pour pensions de retraite et obligations similaires		46 821
- Autres reprises de provisions		175 556
2- Non courantes		
TOTAL	12 359 344	2 449 415
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		9 909 929
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		9 909 929
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		9 909 929
. Bénéfice net fiscal (A - C)		9 909 929
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du résultat courant après impôts au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

I.DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	11 942 086
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	820 405
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	2 449 415
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	10 313 076
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	4 047 882
. Résultat courant après impôts (=)	7 894 204
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A TVA collectée	232 943	1 858 946	1 886 067	205 822
B TVA à récupérer	356 176	667 981	925 969	98 189
- Sur charges	72 914	476 093	492 323	56 684
- Sur immobilisations	283 262	191 889	433 646	41 505
C TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	-123 234	1 190 965	960 098	107 633

Répartition du capital social au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
A- ACTIONNAIRES MAROCAINS				
* AL MADA	60, RUE D'ALGER , CASABLANCA	100 135 387	100 135 387	46,5%
* OPCVM ET AUTRES DIVERS ACTIONNAIRES	*****	47 980 985	53 122 658	24,7%
* GROUPE MAMDA & MCMA	16 RUE ABOU INANE RABAT	10 457 212	9 636 272	4,5%
* REGIME COLLECTIF D'ALLOCATION ET DE RETRAITE	Hay Riad - B P 20 38 - Rabat Maroc	11 038 292	10 889 839	5,1%
* WAFSA ASSURANCE	1 RUE ABDELMOUMEN CASA	13 602 015	13 602 015	6,3%
* CIMR	BD ABDELMOUMEN CASA	8 850 987	8 850 987	4,1%
* PERSONNEL DE LA BANQUE	*****	3 553 516	2 014 598	0,9%
* CAISSE MAROCAINE DE RETRAITE	AVENUE AL ARAAR, BP 2048, HAY RIAD, RABAT	5 015 875	2 796 003	1,3%
* RMA WATANIYA	83 AVENUE DES FAR CASA	1 999 664	1 999 664	0,9%
* CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	140 PLACE MY EL HASSAN RABAT	1 014 905	611 415	0,3%
* AXA ASSURANCES MAROC	120 AVENUE HASSAN II CASA	523 747	513 747	0,2%
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS				
*SANTUSA HOLDING	AVND CANTABRIA S/N 28660 BOADILLA DEL MONTE MADRID ESPAGNE	10 968 254	10 968 254	5,1%
TOTAL		215 140 839	215 140 839	100%

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

Montant		Montant	
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Report à nouveau	7 587 226	Réserve extraordinaire	2 449 118
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	4 087 676
Résultat net de l'exercice	6 536 794	Report à nouveau	7 587 226
Autres prélèvements			
TOTAL A	14 124 020	TOTAL B	14 124 020

Réseau au 31 décembre 2025 (en nombre)

RESEAU	31/12/2025	31/12/2024
Guichets permanents	904	929
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	1 561	1 560
Succursales et agences en Europe	46	46
Bureaux de représentation Europe et Moyen Orient	7	7

Effectifs au 31 décembre 2025 (en nombre)

EFFECTIFS	31/12/2025	31/12/2024
Effectifs rémunérés	8 365	8 317
Effectifs utilisés	8 365	8 317
Effectifs équivalent plein temps	8 365	8 317
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	5 419	5 215
Employés (équivalent plein temps)	2 946	3 102
dont effectifs employés à l'étranger	64	62

Résultats des autres éléments des trois derniers exercices au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

NATURE	DÉCEMBRE 2025	DÉCEMBRE 2024	DÉCEMBRE 2023
CAPITAUX PROPRES	56 357 157	52 786 655	49 799 685
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	19 585 813	17 683 485	15 365 104
Résultats avant impôts	11 538 939	9 314 274	7 324 318
Impôts sur les résultats	3 889 647	2 777 480	2 178 066
Bénéfices distribués	4 087 676	3 549 824	3 334 683
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale			
Bénéfice distribué par action ou part sociale	19,00	16,50	15,50
PERSONNEL			
Montant des charges du personnel	2 928 713	2 706 122	2 498 613

Datation et événements postérieurs au 31 décembre 2025

I. DATATION	
. Date de clôture ⁽¹⁾	31 décembre 2025
. Date d'établissement des états de synthèse ⁽²⁾	FÉVRIER 2026
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice (2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	

II. ÉVÉNEMENTS NES POSTÉRIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ÈRE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Dates	Indications des événements
. Favorables	N É A N T
. Défavorables	N É A N T

Comptes de la clientèle au 31 décembre 2025		(en nombre)	
	31/12/2025	31/12/2024	
Comptes courants	389 808	355 486	
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	1 085 941	1 039 606	
Autres comptes chèques	5 034 270	4 516 817	
Comptes d'affacturage	904	874	
Comptes d'épargne	1 327 566	1 291 713	
Comptes à terme	10 410	10 911	
Bons de Caisse	2 760	2 739	
Autres comptes de dépôts	3 322 475	3 175 264	
TOTAL	11 174 134	10 393 410	

Etat des honoraires versés aux contrôleurs des comptes

	CAC1		CAC2		Total
	Montant/ année	Pourcentage/Année	Montant/ année	Pourcentage/Année	
	N	N	N	N	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 429 100,00	0,82	3 345 000,00	0,82	7 774 100,00
Emeteur	2 100 000,00	0,39	2 100 000,00	0,51	4 200 000,00
Filiales (Locales)	2 329 100,00	0,43	1 245 000,00	0,30	3 574 100,00
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	265 000,00	0,05	235 000,00	0,06	500 000,00
Emeteur	80 000,00	0,01	220 000,00	0,05	300 000,00
Filiales (Locales)	185 000,00	0,03	15 000,00	-	200 000,00
Sous total	4 694 100,00	0,86	3 580 000,00	0,87	8 274 100,00
Autres prestation rendues	735 000,00	0,14	520 000,00	0,13	1 255 000,00
Emeteur	200 000,00	0,04	200 000,00	0,05	400 000,00
Filiales (Locales)	535 000,00	0,10	320 000,00	0,08	855 000,00
Sous total	735 000,00	0,14	520 000,00	0,13	1 255 000,00
Total général	5 429 100,00	1,00	4 100 000,00	1,00	9 529 100,00

EXTRAIT DU RAPPORT ESG

ENVIRONNEMENT SOCIAL ET GOUVERNANCE

En 2025, Attijariwafa bank franchit une nouvelle étape dans l'intégration des enjeux de durabilité, dans un contexte marqué par l'aboutissement du plan stratégique @mbitions25 et le lancement d'un nouveau cycle stratégique au sein duquel l'ESG constitue un pilier structurant.

Dans cette dynamique, le Groupe s'appuie sur la feuille de route ESG à horizon 2030, élaborée en 2024, qui constitue le socle de référence de sa transformation durable. Cette feuille de route, construite en cohérence avec les orientations de son actionnaire de référence Al Mada, a permis de structurer les priorités du Groupe autour des trois piliers Environnement, Social et Gouvernance, et de poser les fondations d'un dispositif de pilotage intégré.

Depuis, cette trajectoire a été consolidée et intégrée de manière plus étroite dans les orientations stratégiques du Groupe, à travers un renforcement des dispositifs de gouvernance, une montée en puissance des indicateurs de pilotage et un alignement progressif avec les principaux standards internationaux, notamment les référentiels Global Reporting Initiative, Task Force on Climate-related Financial Disclosures et International Sustainability Standards Board.

Par ailleurs, le Groupe a approfondi son analyse de double matérialité, permettant d'identifier et de hiérarchiser les enjeux ESG critiques, tant en termes d'impacts sur l'environnement et la société que de risques et opportunités susceptibles

d'affecter sa performance financière, sa résilience et son accès aux marchés.

Dans ce cadre, Attijariwafa bank poursuit également l'alignement de ses engagements avec les United Nations Objectifs de Développement Durable, en concentrant ses actions sur des priorités à fort impact, notamment l'inclusion financière, l'entrepreneuriat, la transition énergétique et la gouvernance responsable.

Cette évolution traduit le passage d'une phase de structuration à une phase d'intégration stratégique complète, où les enjeux ESG contribuent pleinement à la création de valeur durable du Groupe et à l'accompagnement des économies des pays de présence dans leurs trajectoires de transition.

Analyse de double matérialité et priorisation des enjeux ESG

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie ESG, Attijariwafa bank a conduit une analyse de double matérialité visant à identifier et hiérarchiser ses enjeux de durabilité prioritaires. Cette analyse, réalisée en cohérence avec les exigences des normes ESRS, permet de croiser les impacts des activités du Groupe sur son environnement (inside-out) avec les risques et opportunités susceptibles d'affecter sa performance financière (outside-in).

Le tableau ci-dessous présente la répartition des 25 IROs matériels identifiés à l'issue de l'analyse de double matérialité conduite par Attijariwafa bank avec un cabinet externe, selon les 10 enjeux de durabilité définis par les normes ESRS.

Enjeux de durabilité (ESRS)	Impacts Négatifs	Impacts Positifs	Risques	Opportunités	Total
E1 - Changement climatique	2	-	4	-	6
E2 - Pollution	1	-	-	-	1
E3 - Ressources aquatiques/marines	2	-	1	1	4
E4 - Biodiversité et écosystèmes	1	-	1	-	2
E5 - Économie circulaire	2	-	-	1	3
G1 - Conduite des affaires	-	-	2	-	2
S1 - Effectifs de l'entreprise	-	1	-	1	2
S2 - Travailleurs chaîne de valeur	-	-	-	-	-
S3 - Communautés touchées	-	1	-	-	1
S4 - Consommateurs/utilisateurs	-	2	-	2	4
TOTAL	8	4	8	5	25

Légende

■ Impact Négatif : effets défavorables de l'activité d'AWB sur l'environnement ou les populations	■ Impact Positif : effets bénéfiques de l'activité d'AWB sur l'environnement ou les populations	■ Risque : incidence financière négative découlant d'un enjeu de durabilité (outside-in)	■ Opportunité : incidence financière positive découlant d'un enjeu de durabilité (outside-in)
---	---	--	---

Les enjeux liés au changement climatique (E1) ressortent comme prioritaires, tant en termes de risques que d'impacts, confirmant leur rôle central dans les orientations ESG du Groupe. Cette hiérarchisation est cohérente avec la feuille de route ESG à horizon 2030, qui place la décarbonation et la transition énergétique au cœur de la stratégie.

Les autres thématiques identifiées, notamment celles relatives aux ressources, à l'économie circulaire ainsi qu'aux dimensions sociales et de gouvernance, viennent compléter cette analyse et reflètent une approche globale des enjeux de durabilité. Elles se traduisent opérationnellement par des axes d'action intégrés dans la stratégie du Groupe, visant à concilier performance financière, gestion des risques et création de valeur durable.

Pilier I : Environnement : Réduction de l'empreinte carbone et accompagnement de la transition

Partie 1 : Réduction de l'empreinte carbone

1. Décarbonation

La stratégie de décarbonation d'Attijariwafa bank, initiée en 2018, constitue un pilier structurant de sa transition environnementale et de sa trajectoire vers une économie bas carbone. Elle vise à réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités, en couvrant les scopes 1, 2 et, de manière progressive, le scope 3, en cohérence avec les engagements climatiques internationaux et nationaux.

Cette stratégie contribue directement aux priorités définies par les United Nations Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 7 relatif à l'énergie propre et l'ODD 13 dédié à la lutte contre le changement climatique.

Depuis 2018, le Groupe a engagé un plan d'actions structuré visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses opérations et à réduire son empreinte carbone. À ce titre, plusieurs avancées significatives ont été réalisées :

- Modernisation des infrastructures énergétiques : généralisation

du relamping LED à 100 % et remplacement progressif des systèmes de climatisation traditionnels par des solutions inverter (taux d'équipement de 90 %).

- **Optimisation des infrastructures critiques** : amélioration de la performance énergétique des data centers via l'optimisation du refroidissement et la modernisation des équipements électriques.
- **Déploiement d'énergies renouvelables** : installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs sites stratégiques, contribuant à la réduction de la dépendance au réseau électrique.
- **Pilotage des consommations** : déploiement d'un outil de monitoring permettant un suivi en temps réel des consommations électriques et hydriques.
- **Structuration de la démarche énergétique** : généralisation des audits énergétiques et lancement d'un projet de certification ISO 50001.

Par ailleurs, le Groupe poursuit ses efforts en matière de mobilité durable, avec une rationalisation de son parc automobile et une transition progressive vers des véhicules hybrides et électriques. À ce titre, le parc a été réduit de 100 à 67 véhicules, soit une diminution d'environ 33 %, accompagnée d'un renouvellement progressif vers des motorisations à plus faible empreinte carbone. À fin 2025, le Groupe prévoit l'intégration de 2 véhicules électriques et 5 véhicules hybrides supplémentaires.

2. Gestion des ressources hydriques

La gestion durable de l'eau constitue un axe stratégique de la politique environnementale d'Attijariwafa bank, en lien direct avec l'ODD 6 – Eau propre et assainissement. Dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources hydriques au Maroc et dans plusieurs pays de présence du Groupe, cette thématique revêt une importance particulière. L'objectif du Groupe est de limiter son empreinte hydrique, sécuriser l'approvisionnement de ses sites critiques, et anticiper les futures obligations de sobriété.

Au premier trimestre 2025, le Groupe a lancé un audit hydrique approfondi sur plusieurs sites pilotes à forte consommation, tels que le siège social, les centres de traitement informatique et certaines agences régionales. Cet audit, mené avec des partenaires spécialisés, a permis de cartographier les usages, d'identifier les gisements d'économies et de concevoir un plan d'action triennal structuré autour de trois axes réduction des consommations, réutilisation et valorisation et sensibilisation et engagement des collaborateurs.

Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre afin de réduire les consommations et améliorer l'efficacité des usages :

- Généralisation de systèmes d'arrosage goutte-à-goutte pour les espaces verts, permettant une utilisation plus efficiente de l'eau ;
- Modernisation et optimisation des équipements liés à la consommation d'eau, afin de limiter les pertes et améliorer les performances ;
- Déploiement de campagnes de sensibilisation aux écogestes, visant à renforcer l'implication des collaborateurs dans la maîtrise des consommations.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration continue, visant à réduire progressivement l'empreinte hydrique du Groupe et à renforcer la résilience de ses opérations face aux enjeux de stress hydrique

3. Gestion des déchets

Conformément à son engagement en faveur de l'économie circulaire et de la sobriété des ressources, Attijariwafa bank a renforcé en 2025 son dispositif de gestion des déchets, avec pour ambition de limiter l'empreinte environnementale de ses opérations et d'ancrer une culture d'entreprise responsable. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des United Nations Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 12 (Consommation et production responsables) et l'ODD 11 (Villes et communautés durables).

Le Groupe déploie une approche structurée reposant sur trois axes complémentaires : la réduction à la source, le tri sélectif et la valorisation des déchets. Ces actions ont permis la valorisation de 84 Kt de déchets, soit un taux de valorisation global de 31 % sur le périmètre des principaux sites centraux contre 25% en 2024.

Réduction des volumes à la source

Le Groupe a engagé plusieurs initiatives visant à limiter la production de déchets dès l'amont :

- Dématérialisation accrue des processus (e-signature, digital onboarding) réduisant significativement la consommation de papier ;

- Réduction des consommables à usage unique dans les espaces de travail ;
- Optimisation des approvisionnements et mutualisation des équipements afin de limiter les excédents.

Tri sélectif et structuration des filières

Le tri sélectif a été généralisé à l'échelle des sièges régionaux et des centres de services, avec la mise en place de dispositifs de tri adaptés par typologie de déchets (papier, plastique, verre, déchets organiques).

Dans une logique de professionnalisation de la filière, le Groupe s'appuie sur des prestataires spécialisés pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets, garantissant la traçabilité des flux et la conformité aux normes environnementales. Une attention particulière est accordée aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), pris en charge dans des conditions sécurisées et conformes aux exigences réglementaires.

Par ailleurs, un outil digital de suivi et de pilotage des déchets est en cours de déploiement, permettant de renforcer la mesure des volumes, d'améliorer le reporting et d'identifier les leviers d'optimisation.

Valorisation et économie circulaire

Dans une logique d'économie circulaire, le Groupe favorise le réemploi et la valorisation des équipements en fin de vie. Le mobilier et certains équipements informatiques sont reconditionnés et réutilisés en interne ou orientés vers des partenaires associatifs.

En complément, le Groupe œuvre à la structuration d'un écosystème de gestion durable des déchets, en développant des partenariats avec des acteurs spécialisés afin d'améliorer les taux de recyclage et de valorisation.

Sensibilisation et gouvernance

La réussite de cette démarche repose sur la mobilisation des collaborateurs. Des actions de sensibilisation ont été menées à travers des campagnes internes, des supports pédagogiques et des initiatives participatives visant à promouvoir les écogestes au quotidien.

Un dispositif de gouvernance dédié a également été mis en place, avec la désignation de référents environnement au sein des entités régionales et des filiales, chargés de piloter le déploiement opérationnel, d'assurer le suivi des actions et de centraliser les remontées terrain.

Indicateur	2025	2024	Variation entre 2024 et 2025
Déchets collectés (en tonnes)	84 129	32 525	+159%
Consommation du papier (en tonnes)	457	409	+11,7%
Déchets valorisés (en tonnes)	273 386	130 619	+109%
Taux de valorisation global	31%	25%	+6 pts

Périmètre banque au Maroc

L'évolution de la quantité des déchets collectés s'explique par l'élargissement du périmètre opérationnel, marqué par l'ouverture du nouveau site « Borj », ayant entraîné une hausse mécanique des volumes de déchets générés.

Partie 2 : Accompagnement de la transition énergétique

Attijariwafa bank place les financements durables et l'accompagnement de ses clients au cœur de son modèle de développement responsable. Le Groupe ambitionne ainsi de jouer un rôle actif dans la transition écologique des économies de ses pays de présence, tout en favorisant l'innovation sociale et l'inclusion financière.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans sa feuille de route ESG à horizon 2030 et contribue aux United Nations Objectifs de Développement Durable, notamment les ODD 7 (énergie propre), 8 (croissance inclusive), 9 (innovation) et 13 (climat).

1. Financement de la transition énergétique

Attijariwafa bank place le financement de la transition énergétique au cœur de sa mission d'acteur bancaire responsable. Consciente du rôle structurant du secteur financier dans l'atteinte des objectifs climatiques, la banque a mobilisé en 2025 des moyens significatifs pour accompagner les entreprises, les collectivités et les porteurs de projets dans leurs efforts de décarbonation, en ligne avec les ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et ODD 13 (Lutte contre le changement climatique).

L'approche du Groupe s'articule autour de trois piliers : le développement de financements verts, la structuration de produits innovants et l'accompagnement technique des porteurs de projets.

Portefeuille croissant de crédits verts

En ligne avec les priorités stratégiques du Maroc en matière de transition énergétique et de résilience climatique, notamment la lutte contre le stress hydrique, le développement de projets liés au gaz naturel et l'accélération de l'adoption des énergies renouvelables, Attijariwafa bank s'engage activement à soutenir cette dynamique nationale. À travers le déploiement de solutions de financement sur mesure, adaptées aux besoins des entreprises, des collectivités et des particuliers, la banque s'est positionnée comme un acteur de référence. Cet engagement lui a permis de capter des parts de marché significativement supérieures à celles historiquement enregistrées dans le financement des projets verts et durables.

Les projets financés couvrent :

- La production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, hydroélectricité),
- L'efficacité énergétique des bâtiments et des procédés industriels,

- La mobilité durable (flottes électriques, infrastructures bas carbone),
- L'adaptation climatique (dessalement, irrigation efficiente, agriculture résiliente)

Les grands projets environnementaux financés par le Groupe depuis 2010 :

- Parcs éoliens de Fom El Oued, Akhfennir et Haouma au Maroc, 2011
- Mise en place du système antipollution de la Lydec au Maroc, 2011
- Parc éolien de Tarfaya au Maroc, 2012 - Alimentation en eau potable de zones enclavées au Maroc (ONEP), 2014
- Extension du parc éolien d'Akhfennir au Maroc, 2015
- Parc éolien d'Aftissat au Maroc, 2016
- Sauvegarde de la Baie de Cocody à Abidjan en Côte d'Ivoire, 2016
- Projet de ferme éolienne de Ras Ghareb en Égypte, 2017
- Projet hydroélectrique de Nachtigal au Cameroun, 2018
- Parc éolien de Boujdour au Maroc, 2019
- Centre d'enfouissement technique d'Abidjan en Côte d'Ivoire, 2019
- Centre d'enfouissement et de valorisation des déchets au Maroc, 2020
- Parc éolien d'Aftissat 2 au Maroc, 2021
- Trois parcs photovoltaïques dans la région de TangerTétouan-Al Hoceïma au Maroc, 2022
- Parc éolien Al Koudia Al baida à Tétouan au Maroc, 2022
- Projet dessalement au Maroc, 2023

Produits financiers durables et solutions structurées

Le Groupe a développé un panel de produits financiers alignés sur les standards internationaux :

- Lignes de financement climatique obtenues auprès d'institutions financières de développement incluant une assistance technique et des incitations tarifaires,
- Assistance technique structurée, destinée à maximiser la faisabilité financière, la qualité environnementale et la durabilité des projets financés,
- Partenariats public-privé pour des projets à fort impact environnemental, notamment dans le domaine de l'eau et des déchets

À ce titre, une offre de financement photovoltaïque dédiée aux PME et TPE est en cours de structuration, avec un lancement prévu au premier semestre 2026. Cette initiative vise à soutenir la transition énergétique du tissu économique, tout en améliorant la compétitivité des entreprises au Maroc.

L'accréditation au Fonds vert pour le climat des Nations-Unies

Le groupe Attijariwafa bank est la 7e banque commerciale à l'échelle mondiale à avoir obtenu la prestigieuse accréditation auprès du Fonds vert pour le climat des Nations-Unies en février 2019 avec une couverture régionale. Grâce à cette accréditation, Attijariwafa bank pourra soutenir ses clients publics et privés dans leurs projets de développement durable sur le continent africain, à travers des co-financements ou garanties d'investissements importants de la part du Fonds, pouvant excéder 250 millions USD par projet. Dans cette continuité, le Groupe a adopté en 2019 les standards des Nations-Unies et a formalisé la démarche relative aux financements qui feront appel à ce Fonds, telle que la politique genre et la politique relative aux peuples autochtones.

Fonds Africain d'Efficacité Énergétique (FAEE)



Attijariwafa bank a lancé en 2024 le Fonds Africain d'Efficacité Énergétique (FAEE), doté de 200 MDH, afin d'accompagner la transition énergétique des entreprises. Ce dispositif repose sur un modèle innovant permettant de financer des projets d'efficacité énergétique sans investissement

initial pour le client, avec un remboursement basé sur les économies générées.

Le FAEE s'appuie sur un écosystème de partenaires techniques de référence (notamment Veolia, Schneider Electric et Vinci Energies) et propose des solutions clés en main intégrant financement, expertise technique et gestion des risques.

À ce jour, une soixantaine de projets ont été identifiés, avec des études et premières contractualisations en cours.

Attijari Valeurs ESG

En complément de ses solutions de financement, Attijariwafa bank développe des produits d'investissement responsables visant à orienter l'épargne vers des actifs durables.

Attijariwafa bank commercialise Attijari Valeurs ESG, un fonds actions responsable destiné au grand public, conçu pour concilier performance financière et impact extra-financier.

Ce fonds repose sur une sélection exigeante d'entreprises intégrant les meilleures pratiques ESG, dans une logique de création de valeur durable à long terme.

Principales caractéristiques

Encours : 214 millions MAD

Catégorie : OPCVM actions responsables

Horizon de placement : 5 ans

Liquidité : hebdomadaire

Indice de référence : MASI ESG

Depuis son lancement, le fonds démontre la pertinence d'une approche d'investissement intégrant les critères ESG, en conciliant performance financière et création de valeur durable.

Accompagnement technique et évaluation ESG

Dans le cadre de son engagement en faveur de la finance durable, Attijariwafa bank renforce son rôle d'accompagnateur des entreprises en intégrant des dispositifs d'assistance technique et d'évaluation ESG tout au long du cycle de financement.

Le Groupe propose ainsi un accompagnement technique destiné à faciliter la structuration et la mise en œuvre de projets durables, notamment en matière d'efficacité énergétique et de transition bas carbone. À ce titre, une formation a été organisée en partenariat avec la Banque européenne d'investissement (BEI), dans le cadre du programme BEI Trade and Competitiveness, autour des enjeux de décarbonation et de transition énergétique des entreprises. Cette initiative a réuni des clients du segment entreprises ainsi que des représentants des régions Casablanca et Rabat, contribuant à renforcer les capacités des acteurs économiques et à diffuser les bonnes pratiques.

Par ailleurs, Attijariwafa bank s'appuie sur un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) structuré, permettant d'intégrer les critères ESG dans ses processus de décision. Ce dispositif repose sur une évaluation ex ante des risques environnementaux et sociaux des projets financés, une classification des opérations selon leur niveau de risque, ainsi que la mise en place de mesures d'atténuation adaptées lorsque nécessaire.

Le SGES inclut également un suivi post-financement, garantissant le respect des engagements pris par les contreparties et contribuant à la maîtrise des risques ESG du portefeuille.

À travers cette approche intégrée, le Groupe vise à concilier développement de ses activités de financement et promotion de pratiques responsables auprès de ses clients.

Partie 3 : Gestion des risques climatiques

Intégration des risques climatiques dans la gestion du portefeuille

Dans un contexte d'intensification des enjeux climatiques et de renforcement des exigences réglementaires, Attijariwafa bank a structuré une approche progressive visant à intégrer

les risques climatiques et environnementaux dans son dispositif global de gestion des risques.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie ESG du Groupe et repose sur l'intégration des risques physiques (liés aux aléas climatiques) et des risques de transition (liés aux évolutions réglementaires, technologiques et économiques vers une économie bas carbone).

Le Groupe a mis en place un dispositif de gouvernance dédié, impliquant le Comité ESG du Conseil d'Administration, le Comité des Risques Groupe ainsi que le Comité Durabilité au niveau exécutif, assurant un pilotage renforcé de ces enjeux.

Sur le plan opérationnel, Attijariwafa bank développe des outils d'identification, de mesure et de suivi des risques climatiques, alignés sur les meilleures pratiques internationales, notamment les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures. Cette approche inclut des analyses sectorielles et géographiques permettant d'identifier les segments de portefeuille les plus exposés.

Une première évaluation de type Portfolio Scan a été réalisée sur le périmètre des grands clients, intégrant :

- l'analyse des risques physiques selon plusieurs aléas climatiques à différents horizons (2040, 2070, 2100) ;
- l'évaluation des risques de transition à travers des scénarios de décarbonation incluant notamment une tarification progressive du carbone.

Par ailleurs, le Groupe a engagé des travaux de quantification de ses émissions financées conformément au référentiel du Partnership for Carbon Accounting Financials, ainsi que le développement de stress tests climatiques dans le cadre de ses dispositifs de gestion des risques.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche progressive visant à renforcer la résilience du Groupe face aux risques climatiques, tout en accompagnant la transition de ses portefeuilles vers une économie bas carbone.

Pilier social : Inclusion, développement du capital humain et engagement sociétal

1. Inclusion financière et accessibilité des services

Attijariwafa bank poursuit son engagement historique en faveur de l'inclusion financière, notamment dans les zones rurales, excentrées ou à faible bancarisation. Le Groupe contribue ainsi activement aux ODD 1 (Lutte contre la pauvreté), 8 (Travail décent) et 9 (Industrie, innovation et infrastructure).

Les leviers d'action principaux sont :

- L'extension du réseau bancaire au niveau des localités rurales desservies,
- Le développement d'offres simplifiées et accessibles : comptes à coûts réduits, packages inclusifs,
- La digitalisation massive des parcours client : onboarding en ligne, agences mobiles, applications accessibles,
- Des campagnes d'éducation financière ciblées sur les jeunes, les femmes rurales, les porteurs de projets.

Wafacash, filiale du groupe Attijariwafa bank, joue un rôle central dans le renforcement de l'inclusion financière au Maroc. En s'appuyant sur un réseau étendu couvrant les zones urbaines, périurbaines et rurales, Wafacash propose une gamme de services financiers accessibles aux populations traditionnellement exclues du système bancaire.

À travers des solutions innovantes telles que le compte « Hissab Bikhir », un compte de type LIB (Low Income Banking) adossé à une application mobile et doté d'une tarification adaptée aux populations à faible revenu, ainsi que le compte de paiement « Jibi », ou encore des produits d'assurance inclusive, Wafacash facilite l'accès aux services essentiels tels que les transferts d'argent, le paiement de factures, l'épargne et l'assurance.

Son action contribue ainsi à la bancarisation progressive des ménages à faible revenu et au soutien des commerçants de proximité, notamment via des partenariats structurants avec les réseaux professionnels. Engagée dans une dynamique de transformation digitale et sociale, Wafacash s'inscrit pleinement dans les priorités nationales de développement économique inclusif.

En 2025, Wafacash a lancé un projet stratégique visant à renforcer sa présence dans les localités rurales et excentrées, à travers le déploiement d'agences mobiles et de points de service délégués. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la filiale de contribuer activement à la réduction des inégalités territoriales en matière d'accès aux services financiers. En complément de cette extension géographique, Wafacash prévoit également de participer à des actions d'éducation financière auprès des populations ciblées, afin de renforcer leur compréhension des produits financiers de base et encourager une gestion plus responsable de leurs ressources. Ce double engagement, opérationnel et pédagogique, répond pleinement aux ambitions nationales en matière d'inclusion économique et sociale.

Cette dynamique se traduit par des avancées concrètes sur le terrain, matérialisées notamment par une présence dans

198 localités rurales entre 2024 et 2025, illustrant la capacité de Wafacash à déployer des solutions à grande échelle et à générer un impact mesurable en matière d'inclusion financière.

Indicateur	2025	2024	Variation entre 2024 et 2025
Nombre de clients « Hissab bikhir » en millions	3,6	3,4	+4,4%
Nombre de clients « Wallet Jibi » en millions	2,6	1,2	+117%

Contribution à la dynamique nationale d'inclusion financière des femmes

Le lancement de la Coalition Marocaine pour l'Inclusion Financière des Femmes s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) et constitue une initiative structurante visant à accélérer l'accès et l'usage des services financiers par les femmes au Maroc.

Cette coalition fédère les acteurs publics, les régulateurs et les institutions financières autour d'une dynamique collective combinant réformes systémiques et innovations opérationnelles, afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes, notamment celles à bas revenu ou porteuses de micro-activités.

Elle met à disposition des institutions membres un cadre structuré et des outils concrets pour concevoir, tester et déployer des solutions financières inclusives, fondées sur une meilleure compréhension des usages. L'approche repose notamment sur l'exploitation de données désagrégées par sexe, le recours à des méthodologies centrées utilisateur (Human-Centered Design) et le partage de bonnes pratiques entre les membres.

La coalition offre également un dispositif d'accompagnement à l'innovation et de suivi des impacts, permettant d'identifier des leviers d'action, de développer des parcours clients adaptés à différents profils de femmes et de mesurer les progrès réalisés en matière d'inclusion financière.

Dans ce cadre, Attijariwafa bank a adhéré à cette initiative, réaffirmant son engagement en faveur de l'inclusion financière et de l'autonomisation économique des femmes. Le Groupe contribue ainsi activement à la mise en œuvre de la SNIF, en cohérence avec sa stratégie ESG, notamment à travers le développement de solutions adaptées, le soutien à l'entrepreneuriat féminin et la réduction des inégalités d'accès aux services financiers.

2. Accompagnement entrepreneurial – Dar Al Moukawil

Attijariwafa bank s'impose comme un acteur majeur de la promotion de l'entrepreneuriat et du soutien aux très petites

entreprises (TPE). Grâce à son programme intégré Dar Al Moukawil, le Groupe offre un accompagnement sur mesure aux porteurs de projets, jeunes créateurs, auto-entrepreneurs et TPME, avec une approche fondée sur la proximité, la pédagogie et l'impact.

Le dispositif repose sur plusieurs composantes :

- Un réseau de centres physiques (25 sites) répartis sur le territoire national, dotés de conseillers spécialisés,
- Une plateforme digitale multilingue, consultée par des centaines de milliers d'utilisateurs, offrant des formations, des webinaires, et des simulateurs,
- Des partenariats avec les autorités locales, les CRI, l'ANAPEC, les chambres professionnelles, et les acteurs du financement participatif.

En 2025, plus de 307 863 TPE accompagnées gratuitement dont 24 254 formées, 34 075 conseillées et 1 150 mises en relation (1 million de TPE accompagnées gratuitement depuis le lancement du programme Dar Al Moukawil en 2016)

Dar Al Moukawil, dispositif phare d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME), est en cours de déploiement progressif dans les pays de présence du Groupe Attijariwafa bank. Fort de son succès au Maroc, ce modèle innovant, qui combine conseils, formations, services digitaux et mise en relation d'affaires, vise à soutenir l'entrepreneuriat local et à renforcer l'inclusion économique dans les différents marchés où le Groupe opère. Ce déploiement international s'inscrit dans la stratégie du Groupe de partager ses initiatives à fort impact et de contribuer au développement du tissu entrepreneurial à l'échelle continentale.

3. Expérience client, qualité de service et excellence opérationnelle

Attijariwafa bank place l'expérience client et la qualité de service au cœur de son modèle relationnel, en s'appuyant sur une démarche structurée visant à renforcer la satisfaction, la confiance et la fidélisation de ses clients sur l'ensemble de ses segments.

En 2025, le Groupe a poursuivi la professionnalisation de ses dispositifs à travers le déploiement d'initiatives ciblées, notamment un programme de formation dédié aux responsables d'agences, visant à renforcer la qualité des interactions et l'excellence relationnelle, tant à l'oral qu'à l'écrit. Ce programme, testé auprès de groupes pilotes, sera progressivement généralisé à l'ensemble du réseau.

Par ailleurs, la démarche « Quality Focus » a été enrichie de nouvelles thématiques stratégiques, permettant d'ancrer

une culture d'excellence opérationnelle, d'améliorer l'animation quotidienne de la qualité et d'intégrer les enjeux liés au digital et à l'intelligence artificielle dans les pratiques métiers.

Cette dynamique s'est traduite par une reconnaissance internationale, avec l'obtention du prix « Best Customer Service Company for Finance Morocco 2025 », ainsi que par le maintien et le renforcement des certifications ISO, notamment ISO 9001 pour la gestion des réclamations et ISO 27001 pour la sécurité des systèmes d'information.

Dans ce cadre, le Groupe affiche un taux de traitement des réclamations clients de 97 %, reflétant la robustesse de son dispositif de gestion des réclamations et sa capacité à garantir une prise en charge rapide et efficace des demandes clients.

Renforcement du dispositif d'écoute client

L'année 2025 marque une étape importante dans le développement du dispositif d'écoute client du Groupe, structuré autour de trois axes complémentaires :

Innovation des dispositifs d'écoute : déploiement de solutions de mesure à chaud en agence permettant de capter le ressenti client en temps réel, développement d'une approche « Quality by Design » intégrant la qualité dès la conception des produits, et amélioration des outils digitaux de collecte de feedback via l'application mobile.

Approche data-driven et proximité client : suivi régulier de plus de 50 000 clients tous segments confondus, à travers des baromètres de satisfaction et des études ciblées, notamment sur les innovations digitales (application mobile, centre de relation omnicanal, solutions de paiement). Le Groupe s'appuie également sur des dispositifs de co-création impliquant directement les clients dans le test de nouvelles offres.

Synergies Groupe et amélioration continue : déploiement du processus d'écoute client dans plusieurs filiales clés et mise en place d'un programme d'écoute interne visant à améliorer la coopération entre les entités et l'efficacité opérationnelle.

Ces dispositifs s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue, permettant d'adapter les offres et les services aux attentes des clients tout en renforçant la qualité de l'expérience globale.

Aménagement des espaces pour l'inclusion des personnes à besoins spécifiques

Attijariwafa bank mène une politique volontariste en faveur de l'accessibilité de ses sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR), en conformité avec les standards du référentiel PSH. Cette démarche se traduit par l'aménagement progressif de différentes typologies d'agences du Groupe, incluant notamment des agences classiques, des centres Dar Al

Moukawil et des agences spécialisées. Les installations mises en place comprennent des rampes d'accès, des dispositifs d'orientation et de signalétique adaptés, ainsi que des équipements facilitant l'autonomie des personnes en situation de handicap. Le Groupe agit aussi bien par des aménagements spécifiques que par des relocalisations vers des locaux conformes, avec pour objectif d'assurer une accessibilité effective et durable sur l'ensemble de son réseau.

Locaux résidentiels et sites sociaux :

- Un appartement au chalet IFRANE a été conçu au rez-de-chaussée selon l'intégralité des normes PSH en résidentiel (sanitaires, douches, largeur des couloirs, portes...).
- Les clubs sociaux de Bouskoura, Marrakech Médina et Sidi Bouzid Hacienda sont en cours d'adaptation.

- Sites centraux et directions régionales :

- Les sites centraux de Moulay Youssef, YEM et Borj Attijari sont désormais accessibles à 100 %.
- Côté régions, les Directions Régionales de Rabat et Fès-Meknès sont entièrement conformes.

- Sites tertiaires et entreprises :

- Plusieurs implantations du réseau corporate sont également aménagées, notamment : Centre entreprises Porte d'Anfa, Succursale Rabat Annakhil, Rabat Ennahda et Essaouira Istiqlal.

4. Diversité, équité et inclusion (DEI)

La diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) sont au cœur de la politique RH d'Attijariwafa bank, reflétant sa conviction qu'une organisation inclusive est plus performante, plus résiliente, et plus représentative des sociétés qu'elle sert. Cette ambition est pleinement alignée avec les ODD 5 (Égalité des sexes), ODD 10 (Inégalités réduites) et ODD 8 (Travail décent).

Le Groupe a poursuivi en 2025 le déploiement de sa charte DEI, traduite en engagements opérationnels auprès des managers et des collaborateurs. Les actions mises en œuvre concernent notamment :

- La parité femmes-hommes : les femmes représentent 46 % des effectifs et la part des femmes dans les fonctions managériales est de 16%. Des objectifs ont été intégrés dans les plans d'action RH.
- L'égalité des chances à l'embauche : les processus de recrutement ont été revus pour garantir la neutralité des annonces, des tests et des critères de sélection.
- L'accessibilité des locaux et des outils digitaux pour les collaborateurs en situation de handicap.

- Le programme « Yeleen », conçu pour promouvoir l'intégration de jeunes talents africains issus des pays de présence du Groupe. Depuis son lancement, plus de 220 jeunes diplômés en ont bénéficié, dans une logique de mobilité intra-africaine et de valorisation des compétences locales.

5. Santé, bien-être et qualité de vie au travail

Conformément à une approche de développement durable centrée sur l'humain, Attijariwafa bank veille à préserver la santé physique, mentale et sociale de ses collaborateurs. Cette priorité s'inscrit dans le prolongement de sa politique RH responsable, et répond aux attentes exprimées lors des enquêtes d'engagement internes.

Le programme "Coaching & Wellbeing", lancé en 2022 et renforcé en 2025, comprend :

- Un accompagnement psychologique confidentiel assuré par des professionnels externes,
- Des bilans de santé annuels gratuits pour l'ensemble des collaborateurs permanents,
- Des activités physiques et sportives régulières (yoga, course, activités en salle),
- La mise en place de centres de vacances

Le télétravail encadré, désormais généralisé aux fonctions éligibles, concerne près de 85 % des postes au sein du Groupe. Ce mode d'organisation favorise un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle, contribue à la prévention des risques psychosociaux, et participe à la réduction de l'empreinte carbone, notamment en limitant les déplacements domicile-travail.

6. Formation, employabilité et développement des compétences

Le développement des compétences est un axe structurant de la politique RH d'Attijariwafa bank, dans une logique d'employabilité durable, d'adaptation à la transformation digitale et d'accompagnement de l'innovation. Le Groupe investit fortement dans la formation continue et la montée en compétence de ses collaborateurs, en lien avec les ODD 4 (Éducation de qualité) et ODD 8 (Croissance inclusive).

En 2025, Attijariwafa bank a poursuivi son engagement en faveur du développement continu des compétences de ses collaborateurs. L'intégralité des salariés du Groupe, soit 98% des effectifs, ont suivi au moins une action de formation au cours de l'année, confirmant la diffusion systématique de la culture d'apprentissage au sein de l'organisation. Pour soutenir cet effort, un budget de formation de 38 millions de dirhams

a été mobilisé en hausse de 8% par rapport à 2024, couvrant aussi bien les formations techniques, comportementales que stratégiques. Au total, 54 525 jours-homme de formation, en hausse de 11% par rapport à 2024, ont été réalisés au niveau de la banque au Maroc, traduisant l'ampleur des dispositifs déployés et la priorité accordée à l'employabilité durable, à l'innovation et à l'adaptation aux enjeux de transformation.

Les modules couvrent un large spectre de compétences techniques, comportementales et stratégiques :

- Finance durable, réglementations ESG,
- Management responsable, agilité organisationnelle,
- Intelligence artificielle, cybersécurité, innovation client.

Le plan de développement des talents repose sur des dispositifs de :

- gestion des mobilités internes et promotion interne,
- plan de relève pour les postes stratégiques,
- programmes "high potential" à l'échelle du Groupe.

7. Politique de rémunération équitable et durable

Attijariwafa bank met en œuvre une politique de rémunération fondée sur l'équité interne, la compétitivité externe et l'alignement avec la performance durable, dans le respect des principes de transparence, de reconnaissance et de responsabilité. Ce dispositif s'inscrit dans une logique de création de valeur partagée entre les collaborateurs, les actionnaires et les parties prenantes.

La politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, en intégrant des spécificités pour les fonctions managériales et stratégiques. Elle repose sur les composantes suivantes :

- une **rémunération fixe**, alignée avec la nature des fonctions, le niveau de responsabilité et les conditions de marché ;
- une rémunération variable, liée à la performance individuelle, collective, et – pour les cadres dirigeants – à la réalisation d'objectifs ESG clairement définis dans le cadre de la feuille de route de durabilité du Groupe ;
- des avantages sociaux et collectifs (prévoyance, santé, aides sociales, retraite complémentaire) ;
- des dispositifs d'actionnariat salarié, proposés à des conditions avantageuses pour associer les collaborateurs à la performance à long terme du Groupe.

Une politique spécifique de rémunération des cadres dirigeants

est également en place, offrant un cadre à la fois compétitif et motivant. Elle vise à soutenir la réalisation des ambitions stratégiques du Groupe, tout en garantissant sa pérennité dans le respect des valeurs d'entreprise et de l'intérêt social à long terme. Ce dispositif repose sur une architecture cohérente entre les objectifs opérationnels, financiers et extra-financiers.

Dans une logique de reconnaissance et d'engagement, Attijariwafa bank propose régulièrement à ses collaborateurs des plans d'actionnariat salarié. Ces plans sont soumis à la validation du Conseil d'administration et approuvés en Assemblée Générale Extraordinaire, assurant ainsi un alignement avec les intérêts de l'ensemble des actionnaires.

8. Engagement et satisfaction des collaborateurs

La satisfaction et l'engagement des collaborateurs constituent un indicateur-clé de la vitalité sociale du Groupe et un levier déterminant de performance organisationnelle. Attijariwafa bank accorde une attention constante au climat interne en mesurant régulièrement la perception des équipes et en traduisant les enseignements recueillis en plans d'action concrets portés par le management.

En 2024, le Groupe a poursuivi l'évaluation de l'engagement de ses collaborateurs en s'appuyant sur le référentiel international Gallup. Les résultats obtenus révèlent un niveau d'engagement supérieur à la moyenne observée dans le secteur financier au niveau mondial, traduisant une forte adhésion aux valeurs du Groupe et un sentiment d'appartenance solide.

Cette performance résulte d'une politique RH centrée sur :

- le développement professionnel et la formation continue, avec un accès généralisé à des dispositifs adaptés,
- des parcours de mobilité et de promotion interne favorisant l'évolution des talents,
- une culture d'écoute active à travers des enquêtes internes régulières,
- des actions ciblées d'amélioration des conditions de travail et de reconnaissance managériale

9. Respect des droits humains et conditions de travail

Attijariwafa bank est pleinement engagée dans le respect des droits fondamentaux tels que définis par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Principes directeurs des Nations Unies et les normes du Pacte Mondial auquel le

Groupe adhère.

Cet engagement se traduit par :

- Une interdiction absolue du travail forcé et du travail des enfants, aussi bien en interne que dans les chaînes d'approvisionnement du Groupe,
- Des clauses contractuelles spécifiques imposées aux fournisseurs dans le cadre des politiques d'achats responsables,
- Une politique anti-discrimination active (genre, origine, handicap, orientation), avec des voies de recours claires et confidentielles,
- Des conditions de travail sûres, équitables et respectueuses, y compris dans les filiales internationales et zones sensibles,
- La garantie du dialogue social, avec des représentants du personnel, des accords collectifs et un climat social surveillé en continu.

10. Engagement auprès des communautés et de la société civile

En cohérence avec sa vocation citoyenne et son engagement pour le développement humain, Attijariwafa bank déploie, à travers sa Fondation, une stratégie ambitieuse de soutien à la culture et à l'éducation artistique, visant à démocratiser l'accès aux arts visuels, renforcer l'inclusion sociale et accompagner les jeunes générations dans leur épanouissement culturel et créatif.

La fondation Attijariwafa bank au service de la création de valeur partagée

Créée il y a plus de 40 ans, la Fondation Attijariwafa bank est impliquée dans plusieurs domaines d'intervention dans lesquels elle a développé un savoir-faire reconnu, à travers la concrétisation de plusieurs projets structurants et innovants. À travers ses 3 pôles, la Fondation Attijariwafa bank œuvre en faveur de l'éducation & l'entrepreneuriat, de l'art & la culture, du débat d'idées & la production intellectuelle, ainsi que le soutien aux associations œuvrant dans des initiatives solidaires à fort impact. La Fondation s'implique pour des changements durables, ayant un impact positif sur la société, à travers la mise en place de partenariats forts et de long terme avec les acteurs de la société civile qui contribuent à la réalisation de sa mission. Elle encourage et valorise aussi la participation des collaborateurs du Groupe aux actions soutenues. Ainsi, les collaborateurs du Groupe sont invités à participer aux différentes actions citoyennes organisées par la Fondation tout au long de l'année, dans le cadre du programme de mécénat de compétences déployé à l'échelle du Groupe, basé sur le bénévolat.

- Plus de 3 000 élèves bénéficiaires du programme « Académie des Arts » depuis 2009
- Près de 44 970 bénéficiaires du programme de soutien aux classes préparatoires « Grandes Écoles pour Tous » à fin 2025.

Art & culture

La Fondation Attijariwafa bank a fait de la démocratisation de l'accès à l'art et à la culture une des clés de voûte de sa stratégie ESG. Facteur de développement, d'épanouissement et de cohésion sociale, l'art figure sans interruption depuis plus de quarante ans aux missions de la Fondation. Elle agit essentiellement dans le secteur des arts visuels. Elle contribue à la visibilité d'artistes émergents à travers des expositions, élabore des programmes pédagogiques et des visites commentées ouvertes à tous les publics, valorise la

collection du Groupe par des prêts et publications. Elle agit également en faveur du patrimoine et de la musique.

Éducation & entrepreneuriat

La Fondation Attijariwafa bank œuvre en continu en faveur de l'éducation au profit de la valorisation de l'excellence, l'égalité des chances et la lutte contre l'abandon scolaire, notamment chez les jeunes issus des classes sociales défavorisées. Le soutien à l'entrepreneuriat revêt un caractère prioritaire à l'échelle du Groupe et dans ce cadre, plusieurs actions sont mises en œuvre à travers le programme de mécénat de compétences en phase avec le projet sociétal de la holding, le groupe AL MADA, pour insuffler l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes dès le plus jeune âge.

Soutien aux associations

La Fondation soutient de nombreuses associations œuvrant pour des projets à fort impact sociétal et des initiatives solidaires, notamment au profit de populations défavorisées. Les opérations de soutien sont multiples et se matérialisent par une aide financière, des dons en nature ou du mécénat de compétences. Elles visent à créer de la valeur pour la communauté et relèvent de différents domaines.

Indicateurs sociaux

Indicateur de pilotage	Unité	2023	2024	2025
Effectif Global (y compris personnel expatriés)	Nombre	8 051	8 317	8 365
Dont Femmes	%	42,5%	44,6%	45,9%
Nombre de stagiaires (Etudiants stagiaires)	Nombre	759	896	1 035
Dont CDI	%	96,3%	94,5%	97,1%
Dont CDD	%	3,7%	5,5%	2,9%
Nombre d'embauches	Nombre	696	838	598
Dont Femmes	%	50,0%	59,9%	57,0%
Dont Cadres	%	50,1%	41,3%	55,9%
Dont Employés	%	49,9%	58,7%	44,1%
Nombre de licenciements	Nombre	32	36	19
Dont Cadres	%	40,6%	36,1%	36,8%
Dont Employés	%	59,4%	63,9%	63,2%
Taux de démission (Nombre de démissions / Effectif moyen de la période)	%	6,6%	4,7%	4,7%
Dont Femmes (Nombre démissions femmes / Total démissions)	%	38,5%	42,4%	41,4%
Dont Cadres (Nombre démissions cadres / Total démissions)	%	46,2%	52,2%	54,8%
Dont Employés (Nombre démissions employés / Total démissions)	%	53,8%	47,8%	45,2%
Part des collaborateurs agés de moins de 35 ans	%	45,1%	44,8%	43,5%
Part des collaborateurs agés entre 35 et 54 ans	%	50,0%	50,4%	51,3%
Part des collaborateurs agés de 55 ans et plus	%	4,9%	4,8%	5,2%
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans	%	24,6%	26,9%	27,6%
Dont Femmes	%	47,3%	52,6%	55,0%
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 5 et moins de 12 ans	%	28,0%	25,3%	23,0%
Dont Femmes	%	45,8%	46,2%	47,6%
Part des collaborateurs avec une ancienneté de 12 ans et plus	%	47,4%	47,8%	49,4%
Dont Femmes	%	38,2%	39,3%	40,0%
Part des cadres	%	62,8%	62,3%	64,4%
Dont Femmes	%	42,3%	43,4%	44,1%
Part des non cadres	%	36,7%	37,3%	35,2%
Dont Femmes	%	43,2%	46,9%	49,6%
Part des cadres dirigeants	%	0,4%	0,4%	0,4%
Dont Femmes	%	14,3%	18,2%	15,6%
Part de l'effectif déclaré en situation de handicap	%	0,137%	0,144%	0,096%
Taux de fréquence des accidents de travail	%	8,71%	10,44%	9,13%
Taux de gravité des accidents de travail	%	0,24%	0,31%	0,27%
Taux d'absentéisme	%	4,52%	4,50%	4,26%
Nombre de visites médicales sur l'année	Nombre	3 664	3 458	4 765
Nombre de bilans de santé sur l'année	Nombre	2 797	5 490	2 942
Budget total de formation (en Kdhs)	KDHS	31 778	34 926	37 798
Nombre total de jours de formation (J/H)	Nombre	49 341	49 129	54 525
Nombre moyen de jours de formation réparti par salarié	Nombre	6,1	5,9	6,5
Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	%	99,1%	98,6%	98,3%
Taux de promotion interne (évolution verticale)	%	29,1%	13,5%	7,8%
Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques	%	4,5%	8,2%	9,0%
Part des employés couverts par les conventions collectives	%	96,3%	94,5%	97,1%
Nombre d'accords signés (accords syndicaux)	Nombre	1	0	0
Nombre de jours de grève	Nombre	0	0	2
Nombre de litiges sociaux	Nombre	24	21	17
Nombre de représentants du personnel	Nombre	266	246	233
Nombre de réunion avec les représentants du personnel pendant l'année	Nombre	48	48	48

*Ces indicateurs sont calculés selon le référentiel GRI standards.

Périmètre Banque au Maroc

Pilier 3- Gouvernance : Intégrité, transparence et gouvernance responsable

1. Gouvernance de l'entreprise

Attijariwafa bank a mis en place un dispositif de gouvernance solide, conforme aux exigences réglementaires en vigueur dans ses pays de présence, ainsi qu'aux standards internationaux de gouvernance d'entreprise, et des bonnes pratiques.

Ce dispositif repose sur une organisation structurée autour du Conseil d'Administration, de comités spécialisés issus du Conseil, et d'une direction ESG Groupe dédiée, assurant le pilotage stratégique et opérationnel de la feuille de route durable du Groupe.

Une Charte de Gouvernance Groupe, présentant le dispositif de gouvernance mis en place au sein du Groupe Attijariwafa bank, formalise les principes, règles, procédures et processus définis pour encadrer le fonctionnement du dispositif de la banque et de ses filiales, dans le but de promouvoir une saine gouvernance.

Dans le cadre de ce dispositif, un ensemble de règles régissent le fonctionnement du Conseil d'Administration de la banque, un règlement intérieur définissant ses missions et les modalités d'organisation et de tenue de ses réunions, tandis qu'une charte de l'administrateur regroupe les droits et obligations liés à la fonction d'Administrateur, notamment sur le plan de la confidentialité des informations, de la gestion d'intérêts et des opérations portant sur les valeurs de la banque.

Conformément aux meilleures pratiques de gouvernance, le Conseil d'Administration a institué en son sein 6 comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines

questions spécifiques et de le conseiller dans ces domaines. Ces Comités sont régis par une charte ou règlement intérieur définissant leur mandat, composition, périmètre et règles de fonctionnement.

Le Conseil d'administration d'Attijariwafa bank est composé de 13 membres, dont 38,5 % sont des administrateurs indépendants. Il bénéficie d'une diversité de profils et d'expertises, illustrant la richesse des parcours professionnels de ses membres. Cette pluralité se reflète dans la couverture de 8 domaines de compétences clés. Cette composition équilibrée renforce la capacité du Conseil à exercer une gouvernance efficace et à accompagner les ambitions stratégiques du Groupe dans un environnement en constante évolution.

Six comités spécialisés assistent le Conseil dans ses missions de supervision, dont :

- Le Comité Stratégique,
- Le Comité d'Audit Groupe,
- Le Comité des Risques Groupe,
- Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération,
- Le Comité des Grands Crédits Groupe,
- Le Comité ESG, chargé d'examiner les sujets Environnement, Social et Gouvernance à l'échelle du Groupe, et de formuler des recommandations stratégiques.

Ce dernier incarne l'engagement du Conseil à intégrer durablement les enjeux ESG dans les orientations de la banque. Il se réunit au moins deux fois par an et comprend des administrateurs, dont des indépendants, ainsi que des membres de la direction exécutive en charge du développement durable.

ADMINISTRATEUR	ÉCHÉANCE DU MANDAT	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT GROUPE	COMITÉ DES RISQUES GROUPE	COMITÉ DE GOUVERNANCE, DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION GROUPE	COMITÉ STRATÉGIQUE	COMITÉ DES GRANDS CRÉDITS	COMITÉ ESG
M. Mohamed EL KETTANI Président du Conseil d'Administration	Mandat actuel: 2020-2026							
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI Administrateur, Représentant SIGER	Mandat actuel: 2021-2027							
M. HASSAN OURIAGLI Administrateur, Représentant AL MADA	Mandat actuel: 2023-2029							
M. Abdelmjid TAZLAOUI Administrateur	Mandat actuel: 2023-2029							
M. Aymane TAUD Administrateur	Mandat actuel: 2022-2028							
M. Jose REIG Administrateur	Mandat actuel: 2024-2030							
M. Lionel ZINSOU Administrateur Indépendant	Mandat actuel: 2024-2030							
M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH Administrateur	Mandat actuel: 2020-2026							
M. Soulaymane KACHANI Administrateur Indépendant	Mandat actuel: 2024-2030							
M. Abed YACOUBI SOUSSANE Administrateur	Mandat actuel: 2023-2029							
Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES Administratrice Indépendante	Mandat actuel: 2023-2029							
Mme Laurence DORS Administratrice Indépendante	Mandat actuel: 2024-2030							
NOMBRE DE RÉUNIONS		6	10	6	8	7	11	2
ASSIDUITÉ		92%	100%	90%	100%	96%	98%	100%

 : Président

 : Membre

Actionnariat et la gouvernance actionnariale

Attijariwafa bank bénéficie d'un actionnariat stable, structuré autour d'investisseurs institutionnels de long terme, gage de solidité financière et de vision stratégique à long terme. La gouvernance actionnariale repose sur un dialogue constant avec les actionnaires, dans un cadre transparent, équitable et conforme aux meilleures pratiques.

Gouvernance des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales constituent un pilier fondamental de la gouvernance actionnariale. Elles se tiennent dans le respect strict des dispositions légales et statutaires en vigueur :

- Le Conseil d'Administration convoque les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires conformément à l'article 29 des statuts.
- Les conditions de quorum et de majorité sont précisées selon les cas (première ou seconde convocation), en conformité avec la législation marocaine sur les sociétés anonymes.
- Le droit de vote appartient à chaque actionnaire à hauteur de sa participation ; des règles spécifiques s'appliquent en cas d'usufruit, de nantissement ou d'actions détenues par la société elle-même.

Engagement envers la transparence actionnariale

Une équipe est en charge de la communication financière au sein du Groupe. Elle produit différents communiqués, lettres et rapports qui sont partagés avec les investisseurs et actionnaires d'Attijariwafa bank, ainsi que la communauté financière. Par ailleurs, le site internet ir.attijariwafabank.com dédié aux investisseurs publie de l'information en continu sur la performance financière et extra-financière du Groupe Attijariwafa bank ainsi que les actualités tout au long de l'année

Attijariwafa bank entretient un dialogue actif et structuré avec ses actionnaires :

- Une politique claire de communication financière garantit un accès régulier, équitable et transparent à l'information stratégique et réglementée.
- Un portail investisseurs dédié permet aux actionnaires de consulter l'ensemble des publications financières, extra-financières et les documents relatifs à la gouvernance (rapports annuels, présentations, procès-verbaux, résolutions...).
- La banque veille à maintenir un niveau élevé de conformité aux recommandations de bonne gouvernance, tant au niveau national qu'international, notamment en matière

de droits des actionnaires, d'accès à l'information et de participation aux décisions.

2. Éthique, conformité et lutte contre la corruption

Attijariwafa bank accorde une importance centrale à l'éthique des affaires, à la conformité réglementaire et à la prévention des risques de corruption, en s'appuyant sur un dispositif structuré couvrant l'ensemble de ses activités.

Le Groupe a mis en place un cadre de gouvernance robuste reposant notamment sur :

- le Code de bonne conduite, signé par 100 % des collaborateurs;
- un Système de Management Anti-Corruption certifié ISO 37001 depuis 2022 ;
- un dispositif d'alerte éthique ;
- une cartographie des risques de corruption régulièrement mise à jour ;
- des mécanismes de suivi assurés par la Déontologie Groupe, avec un reporting périodique.

Dans ce cadre, 4 274 collaborateurs ont été formés au Code de bonne conduite, tandis que 8 022 collaborateurs ont bénéficié de formations spécifiques en matière de lutte contre la corruption.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

En 2025, le Groupe a poursuivi le renforcement de son dispositif LBC/FT, à travers plusieurs initiatives structurantes visant à améliorer la détection, la prévention et le pilotage des risques.

Ces actions incluent notamment :

- le déploiement de nouveaux workflows d'échange d'informations entre les entités centrales et le réseau ;
- l'intégration de scénarios avancés de profilage AML en fonction de l'évolution des risques ;
- la mise en place de dispositifs de filtrage en temps réel lors de l'entrée en relation ;
- le renforcement des processus KYC, incluant la classification des risques et l'identification des bénéficiaires effectifs ;
- l'amélioration continue du corpus procédural et des outils de contrôle.

Par ailleurs, le dispositif de sanctions et embargos a été renforcé, notamment à travers :

- l'élargissement des listes de filtrage (incluant des référentiels internationaux) ;

- le développement du filtrage des opérations de trade finance ;
- la mise en place d'outils de suivi et de scoring des correspondants bancaires.

En matière de sensibilisation, 6 262 collaborateurs ont été formés en e-learning aux enjeux de vigilance et de risques LBC/FT, complétés par des formations ciblées pour les fonctions métiers.

Intégrité des relations d'affaires et signalement

Le dispositif de whistleblowing du Groupe permet à tout collaborateur ou partenaire de signaler anonymement une situation suspecte. En 2025, 49 incidents ont été remontés et traités par les instances de Déontologie, témoignant du fonctionnement effectif du dispositif d'alerte et de gestion des situations à risque. Les sanctions sont appliquées selon le principe de tolérance zéro, conformément à la politique anti-corruption en vigueur.

Conformité et gestion des controverses

Au titre de l'exercice 2025, aucune sanction significative ni amende liée au non-respect des réglementations ESG (environnementales ou sociales) n'a été enregistrée au niveau de la banque ou de ses filiales.

De même, aucune controverse majeure relative aux enjeux d'éthique, de corruption ou de conformité n'a été identifiée sur la période.

3. Achats responsables

Attijariwafa bank intègre une politique d'achats responsables dans sa stratégie de gouvernance durable, avec pour ambition de **concilier performance économique, exigence éthique et impact positif sur l'environnement et la société**. Cette approche vise à mobiliser son pouvoir d'achat au service de la transition, à réduire les externalités négatives sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, et à renforcer la transparence dans la relation fournisseur.

La politique d'achats responsables du Groupe s'aligne sur les principes de l'ISO 20400. Elle contribue directement à plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD 8 – Travail décent, ODD 12 – Consommation responsable, ODD 16 – Institutions efficaces).

Principes fondateurs de la politique

La politique repose sur quatre piliers :

1. Favoriser les achats locaux et inclusifs, avec une attention

particulière aux PME, coopératives, entreprises sociales ou fournisseurs régionaux.

2. **Intégrer des critères ESG dans la sélection et l'évaluation des fournisseurs**, couvrant les aspects environnementaux (consommation de ressources, déchets, émissions), sociaux (conditions de travail, non-discrimination) et de gouvernance (éthique, traçabilité, anticorruption).

3. **Encadrer la relation fournisseur par des clauses contractuelles précises**, incluant des engagements en matière de droits humains, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement.

4. **Accompagner la montée en maturité ESG des partenaires stratégiques**, notamment via des guides pratiques, des évaluations partagées et des dispositifs d'incitation.

Dispositif opérationnel

Depuis 2022, le Groupe a mis en place un **référentiel d'analyse ESG des fournisseurs**, déployé progressivement au sein des directions achats métiers et filiales. Les appels d'offres incluent désormais un volet ESG dans les critères de notation, dont le poids est modulé selon la criticité du marché.

Un **comité achats responsables** a été constitué pour piloter la stratégie Groupe. Il réunit la direction des achats, la direction ESG, la conformité et les principaux métiers utilisateurs.

Des campagnes de **sensibilisation des acheteurs internes** ont été lancées afin d'acculturer les équipes aux enjeux de sourcing durable, d'éco-conception, de cycle de vie et de devoir de vigilance.

Le Groupe prévoit également de **cartographier les risques ESG par catégorie d'achat** (immobilier, IT, prestations intellectuelles, logistique...) et de renforcer le contrôle de la sous-traitance dans les filiales.

Engagements éthiques et clauses ESG

Les contrats cadres signés avec les fournisseurs stratégiques incluent :

- Une **charte fournisseur responsable** à respecter,
- Des **clauses d'adhésion aux valeurs éthiques du Groupe** (éthique professionnelle, prévention de la corruption),
- Des dispositions sur le **respect des droits humains fondamentaux**, l'interdiction du travail des enfants, et le respect de l'environnement.

4. Intégration ESG dans les investissements

Au-delà de sa mission de financement, Attijariwafa bank s'attache à intégrer les considérations ESG dans la gestion de ses investissements propres. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une gestion prudente, alignée avec les principes de responsabilité fiduciaire, de maîtrise des risques de transition et de cohérence avec les engagements climatiques et sociaux du Groupe. Elle répond notamment aux exigences des ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et 12 (Consommation et production responsables).

Principes d'investissement responsable

Depuis 2022, le Groupe applique une grille d'analyse ESG interne à tous ses projets d'investissement stratégiques, notamment dans les domaines de :

- l'immobilier d'exploitation (sièges, agences, centres techniques),
- les infrastructures IT et télécom,
- la flotte automobile et la logistique,
- les projets digitaux.

Cette grille évalue chaque projet selon une série de critères environnementaux (consommation d'énergie, eau, matériaux, émissions), sociaux (santé et sécurité, accessibilité, intégration territoriale), et de gouvernance (conformité, transparence, éthique fournisseur).

Immobilier durable et éco-performance

Dans le domaine immobilier, Attijariwafa bank intègre des standards de construction durable (HQE, BREEAM, EDGE) dans ses nouveaux projets et opérations de rénovation. Des certifications sont envisagées pour les grands sièges régionaux et le siège central.

Les projets intègrent également des dispositifs de récupération

des eaux, de gestion automatisée des consommations (BMS), et de production d'énergies renouvelables. Le mobilier et les matériaux utilisés sont évalués sur des critères d'impact environnemental (provenance locale, recyclabilité, émissions).

Équipements et technologies responsables

Les investissements en équipements IT sont orientés vers des solutions à faible impact : serveurs basse consommation, data centers verts, virtualisation massive, gestion centralisée de l'énergie.

Le Groupe prévoit de déployer des politiques d'achat numérique responsable, avec des critères de durabilité intégrés dès les phases d'appel d'offres (label EPEAT, RoHS, Energy Star...).

- **88%** de fournisseurs signataires de la charte achats responsables
- **155** fournisseurs évalués sur des critères environnementaux et sociaux
- **105** nouveaux fournisseurs homologués
- **30%** des entreprises dirigées par des femmes parmi les fournisseurs
- **33%** des fournisseurs PME et **34%** TPE
- Délai de paiement moyen : **5 Jours**
- **78%** de fournisseurs marocains et **13%** régionaux

Liste des communiqués publiés au cours de l'exercice 2025 et 2026

Mars 2025 :

- Rapport financier au 31 décembre 2024
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/1c61316b-ee97-4340-8d0b-e59aa20ea35b>
- Formulaire de vote pour l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 30 Avril 2025:
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/2eef453a-f9da-4908-97b3-2d2d81f36f56>
- Avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 30 Avril 2025:
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/e20c147b-60c1-4b6f-87bc-aed72fd37cbe>
- Rapport des CACs :
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/51f42c19-9c82-4a85-9234-6971b367a008>
- Guide de l'actionnaire pour AGO des Actionnaires du 30 Avril 2025 :
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/f07102b7-1d6a-4f64-8a7c-6ea4a2d8c60b>
- Avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires au 23 avril 2025 :
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/50eb62e4-4df5-47b3-847b-eccc2e9bb69f>
- Formulaire de vote pour l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires au 23 avril 2025 :
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/c91d1b70-8769-4d8e-bcca-f9e043382ea4>
- Avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires au 23 avril 2025 :
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/02ecb808-5193-44a5-9479-12dead308177>
- Formulaire de vote pour l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires au 23 avril 2025 :
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/988d3b74-bc4c-4bd6-848f-12db54d7bdf4>

Avril 2025 :

- Pilier III au 31 décembre 2024
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/ce1dac26-4c98-4832-9376-a45acaf8eb4e>
- Communiqué de presse - Absorption de Attijari Borj par Attijariwafa bank
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/c695c44e-b965-4cb0-a0b9-275ec75a75a3>
- Projet de fusion Attijariwafa bank
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/0b9dd47c-7633-4319-8426-637bf34b5829>
- Projet de fusion Borj Attijari
https://ir.attijariwafabank.com/system/files-encrypted/nasdaq_kms/assets/2025/04/18/12-03-12/Projet%20de%20fusion%20Borj%20Attijari.pdf

Mai 2025 :

- Avis de réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, fusion et absorption de Borj Attijari par Attijariwafa bank au 23 juin 2025 :
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/b4eebcf2-e4e1-446b-9e2f-b215748cbc28>
- Rapport des CACs à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, fusion et absorption de Borj Attijari par Attijariwafa bank au 23 juin 2025 :
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/291fb41f-9239-42b9-8045-8b04da22ba2c>
- Guide de l'actionnaire pour l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, fusion et absorption de Borj Attijari par Attijariwafa bank au 23 juin 2025 :
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/34b2519c-7319-408d-b59d-3f30714bc655>
- Formulaire de vote pour l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, fusion et absorption de Borj Attijari par Attijariwafa bank au 23 juin 2025 :
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/e5a79f5b-6d9f-4ad6-9744-b6ecaef31d27>
- Résultats au 31 Mars 2025
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/a315efeb-bc85-4266-856a-fcbc8decce27>
- Fusion AWB x Borj - Prospectus
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/d83d9d40-3651-4a2f-b2c9-25d8079ca96f>
- Fusion AWB x Borj - Extrait du Prospectus
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/755c4955-e704-4708-814c-d73e31379cea>

Juin 2025 :

- Note d'opération EOS d'un montant de 1.500.000.000 DH
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/b40bbc5f-1f9f-406f-a4bf-c58d851403a6>
- Résumé EOS d'un montant de 1.500.000.000 DH
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/1540e0bf-d2dd-4708-9bd2-d264295ee8d8>
- Document de référence relatif à l'exercice 2024
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/7c5fbccf-72f7-4b3b-a322-0a5a137cdbe9>
- Communiqué de presse relatif aux certificats de dépôts
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/30ce3c01-a9f1-4e85-9813-03d15f83c86b>

Juillet 2025 :

- Résultat EOS d'un montant de 1.500.000.000 DH
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/8d1f4df9-ed3e-430c-a97f-7f27d3d26711>
- Résultats au 30 Juin 2025
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/d0e3b99f-2656-463e-afda-b1f7d65ca35a>

Novembre 2025 :

- Pilier III au 30 Juin 2025
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/65a7607f-05df-40b6-a254-ab6aa9e419ca>
- Résultats au 30 Septembre 2025
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/1e89f4f0-dffb-4e3b-9fc1-f7020a2532bf>
- Avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires au 19 décembre 2025 :
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/49a54f59-a7e3-4bd7-a7cb-7571af3152b8>
- Formulaire de vote pour l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires au 19 décembre 2025 :
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/e398469c-fcfe-41eb-9e5d-af1de9b47445>

Décembre 2025 :

- Rapport ESG 2024
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/a4c109ca-7db5-416c-9b3e-a86512592c43>

Février 2026 :

- Résultats au 31 décembre 2025
ir.attijariwafabank.com/static-files/c673ec21-24e6-4fe7-8cae-b4eb729bf763

Mars 2026 :

- Présentation aux analystes des résultats du 31 décembre 2025
<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/e39e6fab-b39e-4087-a748-9c0b5e822717>

Avril 2026 :

- Rapport financier au 31 décembre 2025
<https://ir.attijariwafabank.com/financial-information/annual-reports>

FILIALES À L'INTERNATIONAL

Afrique du Nord

Attijari bank Tunisie

Rue Hédi Karray lot n°12-Centre Urbain Nord-1080 Tunis
Téléphone +216 70 012 000

Attijari bank Mauritanie

91-92, rue Mamadou Konaté, Ilot O BP 415 - Nouakchott, Mauritanie
Téléphone +222 45 29 63 74

Attijariwafa bank Egypt

Star Capital A1-City Stars, Ali Rashed Street, Nasr City, Cairo 11361, Egypt
Téléphone + 202 2366 2600

Afrique de l'Ouest

CBAO

1, place de l'indépendance, BP129 - Dakar, Sénégal
Téléphone +221 33 83 99 609

CBAO Benin

Avenue St Michel Immeuble « espace DINA » Boulevard Saint Michel - Cotonou, BENIN
Téléphone +229 213 65 902

Crédit du Sénégal

Bvd Djily Mbaye, angle rue Huart, BP 56 - Dakar, Sénégal
Téléphone +221 33 84 90 020

CBAO Burkina Faso

Avenue du Président Sangoulé Lamizana Koulouba 11 BP 161 Ouaga CMS 11.
Burkina Faso
Téléphone +226 50 33 77 77
Fax +226 50 33 20 99

Banque Internationale pour le Mali

Boulevard de l'indépendance, BP15 - Bamako, Mali
Téléphone +223 20 23 30 08

Société Ivoirienne de Banque

34, boulevard de la République, immeuble alpha 2000
01, BP 1300 - Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone +225 20 20 00 10

CBAO Succursale du Niger

Terminus, rue Heinrich Lubke n°7 - Niamey, Niger
Téléphone +227 20 73 98 10

BIA Togo

13, avenue Sylvanus Olympio, BP 346 - Lomé, Togo
Téléphone +228 22 21 32 86

Afrique Centrale

Crédit du Congo

Avenue Amilcar Cabral, centre-ville,
BP 2470 - Brazzaville, Congo
Téléphone +242 05 530 06 49

Union Gabonaise de Banque

Rue du Colonel Parant, BP 315 - Libreville, Gabon
Téléphone +241 77 73 10

Société Commerciale de Banque Cameroun

530, rue du roi George Bonanjo, BP 300 - Douala, Cameroun
Téléphone +237 33 43 54 02

Attijari bank Tchad

Avenue Charles de Gaulle, N'Djamena, Tchad
Téléphone +235 96 99 85 81

Amérique

Bureau de représentation Canada

3480, rue St-Denis le plateau, Mont-Royal - Montréal, Canada H2X2L3
Téléphone 00 438 993 57 81

Europe

Bureau de représentation Suisse

Les Arcades, 9, rue de Fribourg - Genève, Suisse
Téléphone +41 225 566 200

Attijariwafa bank Europe

6-8, rue Chauchat, BP 75009 - Paris, France
Téléphone +33 1 53 75 75 00

Succursale Belgique

128 -130, boulevard Maurice Lemonnier,
BP 1000 - Bruxelles, Belgique
Téléphone +32 2 250 02 30

Succursale Espagne

Avenida de Roma, 17 - Barcelona, Espagne
Téléphone +34 934 15 58 99

Succursale Italie

Via Abbadessa, 44 - Milan, Italie
Téléphone +39 02 87 383 217

Succursale Allemagne

47, KAISERSTR, BP 60329 - Frankfurt, Deutschland
Téléphone +49 0 69 23 46 54

Bureau de représentation Royaume-Uni

95-95A, Praed Street - London W2 1NT, United Kingdom
Téléphone +44 207 706 8323

Moyen-Orient

Bureau de représentation Émirats arabes unis

Adresse Abu Dhabi:
Showroom C 15 Mozza Building, Number 3, Khalifa
Street Intersection with Liwa Street - Abu Dhabi
POBOX : 33098 ABU DHABI UAE
Téléphone +971 2 666 0437

Attijariwafa Bank Dubai

271 Abu Hail St - Hor Al Anz East - Deira - Dubai - Émirats arabes unis
P.O.BOX : 119312 DUBAI UAE
Téléphone +971 4 377 0300

Desk commercial Arabie saoudite

Direction Régionale Moyen Orient
PO Box 94392-11693 Riyadh
Téléphone +966 1 480 19 15.

Desk commercial Qatar

Diplomatic Area, West Bay
P.O.BOX : 3242 Doha Qatar
Téléphone : +974 4 483 1884

Asie

Bureau de représentation Chine

Unité 3851-3852, China World Tower B Niveau 38,
N°1 Jianguomenwai Avenue, Chaoyang District,
Pékin 100004

SIÈGE SOCIAL

2, boulevard Moulay Youssef, BP 20000 - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 22 41 69
ou +212 5 22 29 88 88
Fax +212 5 22 29 41 25

www.attijariwafabank.com

Wafa Assurance

1, boulevard Abdelmoumen - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 54 55 55
Fax +212 5 22 20 91 03

Wafasalaf

72, angle boulevard Abdelmoumen et rue Ramallah -
Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 54 51 00 / 22 54 51 51
Fax +212 5 22 25 48 17

Wafacash

15, rue Driss Lahrizi - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 43 05 22 / 22 43 50 00
Fax +212 5 22 27 27 29

Wafa Immobilier

112, angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt -
Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 29 02 45 00/46
Fax +212 5 22 77 60 02

Wafabail

39,41 Angle Bd Moulay Youssef et rue Abdelkader El Mazini - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 43 60 00
Fax +212 5 22 26 06 31

Wafa LLD

5, boulevard Abdelmoumen - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 43 17 70
Fax +212 5 22 34 21 61

Attijari Factoring Maroc

5, Rue Duhaume - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 22 93 01/04
Fax +212 5 22 22 92 95

INFORMATION FINANCIÈRE ET RELATIONS INVESTISSEURS

Omaïma BAQA
Téléphone +212 5 22 29 88 88
e-mail : o.baqa@attijariwafa.com
ir.attijariwafabank.com

Wafa Gestion

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 45 38 38
Fax +212 5 22 22 99 81

Attijari Finances Corp.

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 47 64 35 / 22 47 64 36
Fax +212 5 22 47 64 32

Attijari Intermédiation

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 43 68 09
Fax +212 5 22 20 25 15 / 22 20 95 25

Wafa Bourse

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 49 59 69
Fax +212 5 22 47 46 91

Attijari Invest

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 20 08 78 / 22 49 57 80
Fax +212 5 22 20 86 46

Attijari International bank

Lot n° 41, Zone Franche d'Exportation,
route de Rabat - Tanger, Maroc
Téléphone +212 5 39 39 41 75/77/76
Fax +212 5 39 39 41 78

Bank Assafa

19, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 29 02 24 75



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank
Croire en vous



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 151 408 390 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20 000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0) 5 22 41 69 ou +212 (0) 5 22 88 88 - RC 333 - IF 01085221.

www.attijariwafabank.com